



**Rapport annuel  
2024**

definity.

definity.

**Société financière Definity**  
**Rapport de gestion**  
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

## Table des matières

INTRODUCTION.....	2
1 — APERÇU DE L'ENTREPRISE ET STRATÉGIE.....	7
2 — PERFORMANCE FINANCIÈRE.....	15
3 — RÉSULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ.....	26
4 — CONTEXTE D'EXPLOITATION ET PERSPECTIVES.....	32
5 — SITUATION FINANCIÈRE.....	39
6 — PRINCIPALES INFORMATIONS ANNUELLES ET SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS.....	44
7 — SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT.....	46
8 — TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES.....	53
9 — CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (« CIIF ») ET CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION.....	54
10 — JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES CRITIQUES.....	56
11 — GESTION DU RISQUE ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE.....	57
12 — MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES ET MESURES FINANCIÈRES ET RATIOS NON CONFORMES AUX PCGR.....	83
13 — DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION.....	94
14 — DÉFINITIONS.....	94

---

## INTRODUCTION

Le 13 février 2025

La responsabilité du présent rapport de gestion incombe à la direction, et il a été approuvé par le conseil d'administration (le « conseil »). Le présent rapport de gestion a pour but de permettre aux lecteurs de comparer notre situation financière et nos résultats d'exploitation au 31 décembre 2024 et pour les trois mois et les douze mois clos à cette date, avec ceux des périodes correspondantes de 2023. Il devrait être lu avec nos états financiers consolidés audités et les notes annexes au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date. Certains chiffres comparatifs de la période précédente ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle adoptée dans le rapport de gestion du trimestre considéré. Tous les montants en dollars sont présentés en dollars canadiens. Certains totaux, totaux partiels et pourcentages contenus dans le rapport de gestion peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement. Sauf indication contraire dans le présent rapport de gestion, toutes les informations ont été préparées en date du 13 février 2025.

Dans le présent rapport de gestion, les termes « Definity », la « Société », « nous » et « nos » désignent la Société financière Definity et, à moins d'indication contraire ou sauf si le contexte exige une interprétation différente, ses filiales consolidées.

Les états financiers consolidés audités de la Société et les notes annexes au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS » ou « PCGR »). Nous mesurons et évaluons la performance de notre entreprise au moyen de nombreuses mesures financières. Ces mesures comprennent des « mesures financières supplémentaires », des « mesures financières non conformes aux PCGR » et des « ratios non conformes aux PCGR » (au sens défini dans le Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières des Autorités canadiennes en valeurs mobilières) inclus dans le présent rapport de gestion. Dans chaque cas, ces mesures n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR. Les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR dont il est fait mention dans le présent rapport de gestion peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées séparément ni comme un substitut aux fins des analyses de notre information financière présentée conformément aux PCGR.

L'information figurant dans le présent rapport de gestion comprend les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR suivants :

**Mesures financières supplémentaires :** Valeur comptable par action, sinistres liés à des catastrophes, capacité financière, primes brutes souscrites, capacité de levier et perte de souscription des unités d'exploitation abandonnées.

**Mesures financières non conformes aux PCGR :** Sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales, résultat de distribution, sinistres et frais de règlement, montant net, commissions nettes, charges d'exploitation nettes, taxes sur primes nettes, frais de souscription nets, produits de souscription nets, profits (pertes) autres que d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat d'exploitation net, évolution des sinistres des années antérieures et résultat de souscription.

**Ratios non conformes aux PCGR :** Ratio des sinistres, ratio combiné, ratio des frais, rendement des capitaux propres (« RCP »), rendement des capitaux propres lié à l'exploitation (« RCP lié à l'exploitation »), résultat par action lié à l'exploitation (« RPA lié à l'exploitation ») et certains autres ratios.

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

---

Pour en savoir plus sur ces mesures financières supplémentaires, mesures financières non conformes aux PCGR et ratios non conformes aux PCGR, y compris (le cas échéant) une explication de l'utilité de ces mesures et un rapprochement quantitatif de chaque mesure financière non conforme aux PCGR avec la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable présentée dans nos états financiers consolidés audités, se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

Le présent rapport de gestion peut comprendre des noms de produits et de marques, des noms commerciaux et des marques de commerce de Definity, de nos filiales et d'autres sociétés qui sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

## MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent rapport de gestion contient de l'information prospective au sens où l'entendent les lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada. L'information prospective peut se rapporter à nos affaires futures, à nos perspectives financières et aux événements ou résultats prévus et peut comprendre des énoncés relatifs à notre situation financière, à notre stratégie d'entreprise, à nos stratégies de croissance, à nos marchés potentiels, à nos budgets, à nos activités, à nos résultats financiers, à nos taxes et impôts, à notre politique en matière de dividendes, à nos plans et à nos objectifs. Notamment, les énoncés portant sur nos attentes quant aux résultats, au rendement, aux réalisations, aux perspectives ou aux occasions futurs ou sur les marchés dans lesquels nous exerçons des activités constituent de l'information prospective. On repère parfois l'information prospective par l'utilisation d'une terminologie de nature prospective comme « planifier », « viser à », « cibler », « s'attendre à », « ne pas s'attendre à », « devoir », « possibilité », « budget », « prévu », « estimer », « prévision », « projection », « perspective », « stratégie », « avoir l'intention de », « prévoir », « ne pas prévoir », « croire » ou de variations de ces mots ou expressions ou d'autres énoncés affirmatifs, au conditionnel ou au futur concernant la prise de certaines mesures, la survenance de certains événements ou l'atteinte de certains résultats. De plus, les énoncés qui portent sur des attentes, des intentions, des projections ou d'autres interprétations de situations ou d'événements futurs contiennent de l'information prospective. Les énoncés qui contiennent de l'information prospective ne traitent pas de faits historiques, mais représentent plutôt les attentes, les estimations et les projections de la direction concernant des situations ou des événements futurs éventuels.

L'information prospective qui figure dans le présent rapport de gestion repose sur nos avis, estimations et hypothèses à la lumière de notre expérience et de notre perception des tendances historiques, des conditions actuelles et des faits nouveaux prévus, ainsi que d'autres facteurs que nous croyons actuellement pertinents et raisonnables dans les circonstances. Malgré le soin apporté à l'établissement et à l'examen de l'information prospective, rien ne garantit que les avis, estimations et hypothèses sous-jacents se révéleront exacts. L'information prospective est nécessairement fondée sur des avis, estimations et hypothèses que nous avons considérés comme pertinents et raisonnables à la date où l'information est présentée, mais qui sont assujettis à de nombreux facteurs qui pourraient faire en sorte que nos résultats réels, notre rendement ou nos réalisations ou des événements à venir ou faits nouveaux diffèrent de façon importante de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés de nature prospective, y compris, mais sans s'y limiter, les facteurs suivants :

- La capacité de Definity de continuer à offrir des tarifs concurrentiels ou des caractéristiques de produits ou des services qui attirent les clients.
- La capacité de Definity d'établir pour ses produits d'assurance des prix appropriés permettant de générer un rendement acceptable, en particulier dans les provinces où l'approbation des hausses de tarifs en assurance automobile est requise en raison de l'environnement réglementaire ou qui imposent des contraintes réglementaires aux hausses de tarifs en assurance automobile.
- La capacité de Definity d'évaluer de façon appropriée les risques associés aux polices d'assurance qu'elle souscrit.
- La capacité de Definity d'évaluer et de régler les sinistres en conformité avec ses polices d'assurance.

- La capacité de Definity d'obtenir une couverture de réassurance adéquate permettant de gérer le risque.
- La capacité de Definity de prévoir avec exactitude la fréquence et la gravité des sinistres futurs, y compris la fréquence et la gravité des événements météorologiques et l'incidence des changements climatiques.
- La capacité de Definity de composer avec les pressions inflationnistes sur les coûts au moyen de mesures en matière de tarifs, de chaîne d'approvisionnement ou de gestion des coûts.
- La survenance d'événements catastrophiques imprévisibles.
- Les poursuites et les mesures réglementaires, y compris les réclamations potentielles à l'égard de la démutualisation, de notre premier appel public à l'épargne et des avantages découlant de la démutualisation qui n'ont pas été réclamés, et les recours collectifs liés à la pandémie de COVID-19 qui ont été déposés et qui pourraient être déposés, ainsi que les frais juridiques connexes.
- La capacité de Definity de déterminer et de traiter les montants des avantages découlant de la démutualisation compte tenu de la date limite à laquelle les avantages peuvent être réclamés et de la période de traitement administrative suivant cette date, que ce soit sous forme de trésorerie ou d'actions ordinaires, et le traitement fiscal des montants transférés à la Société.
- Des événements défavorables des marchés financiers, des fluctuations des taux d'intérêt, des modifications aux politiques en matière de dividendes ou d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur nos placements ou le cours de nos actions ordinaires.
- Les changements associés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, y compris les répercussions sur la réputation et les activités découlant des points de vue des parties prenantes à l'égard de notre approche en matière de changements climatiques ou de nos déclarations environnementales ou liées aux changements climatiques (c.-à-d. « l'écoblanchiment »), de notre secteur d'activité ou de nos clients.
- La capacité de Definity de gérer efficacement le risque de crédit lié à ses contreparties.
- Les fluctuations des taux de change.
- La capacité de Definity de s'acquitter de ses obligations de paiement lorsqu'elles deviennent exigibles.
- La capacité de Definity de maintenir sa cote de solidité financière ou sa cote de crédit.
- La dépendance de Definity envers des personnes clés.
- La capacité de Definity d'attirer, de perfectionner, de motiver et de maintenir en poste un nombre approprié d'employés possédant les compétences, les capacités et les connaissances requises.
- La capacité de Definity de recueillir, de stocker, de transférer ou de détruire l'information de façon appropriée.
- La dépendance de Definity à des systèmes de technologie de l'information, des logiciels, Internet, des réseaux, des centres de données, des services de communication vocale ou de données et la perturbation ou la défaillance potentielle de ces systèmes ou services, y compris la perturbation découlant du risque lié à la cybersécurité ou d'un fournisseur de services tiers.
- L'incapacité de fournisseurs clés d'assurer la prestation de services ou de fournitures comme prévu ou de respecter les modalités contractuelles ou commerciales.
- La capacité de Definity d'obtenir, de maintenir et de protéger ses droits de propriété intellectuelle et ses informations exclusives, ou d'empêcher des tiers de faire un usage non autorisé de sa technologie.
- La capacité de Definity de régir efficacement l'utilisation des modèles, de l'intelligence artificielle et des technologies d'IA générative.
- Le respect de la législation, et des modifications qui y sont apportées, ou de son interprétation ou application, ou des attentes ou exigences des autorités de surveillance, y compris les changements à l'étendue de la surveillance réglementaire, aux taux d'imposition effectifs, aux lignes directrices relatives aux fonds propres, aux normes comptables et aux méthodes actuarielles généralement reconnues.

- Les changements dans les politiques gouvernementales nationales ou étrangères, comme l'imposition de nouveaux tarifs douaniers ou de politiques commerciales restrictives, pourraient avoir une incidence négative sur l'économie canadienne et l'industrie de l'assurance de dommages ou exacerber d'autres risques pour Definity.
- Le défaut de concevoir, de mettre en œuvre et de maintenir des contrôles efficaces à l'égard de la présentation et de la divulgation de l'information financière, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur notre entreprise.
- Des gestes trompeurs ou illégaux commis par un employé ou un tiers, y compris la fraude dans le cadre de la souscription d'une assurance ou dans l'administration du règlement de sinistres.
- La capacité de Definity de réagir à des événements qui ont une incidence sur sa capacité d'exercer ses activités normalement.
- La capacité de Definity de mettre en œuvre sa stratégie ou de mener ses activités comme la direction le prévoit actuellement.
- Les conditions commerciales, économiques, financières, politiques et sociales générales, au Canada en particulier.
- L'émergence ou la persistance d'urgences sanitaires répandues ou de pandémies, et leur incidence sur les économies locales, nationales ou internationales, ainsi que l'augmentation de certains risques qui pourraient nuire à notre entreprise ou à nos résultats futurs.
- L'environnement concurrentiel et la nature cyclique de l'industrie de l'assurance de dommages.
- L'utilisation de technologies de pointe, d'innovations perturbatrices ou de modèles d'affaires différents par des acteurs actuels ou nouveaux sur le marché.
- Le risque lié aux réseaux de distribution, y compris la dépendance de Definity envers des courtiers pour vendre ses produits.
- Le versement de dividendes à la discrétion du conseil et selon divers facteurs et conditions à l'occasion.
- L'abandon ou la modification de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA ») de Definity, ou l'incapacité de la renouveler ou de la réaliser.
- La dépendance de Definity envers les résultats d'exploitation de ses filiales et la capacité de celles-ci de verser des dividendes.
- La capacité de Definity de gérer efficacement du capital et des liquidités et d'y accéder.
- La capacité de Definity de cibler, de réaliser et d'intégrer des acquisitions et d'en matérialiser les avantages ou de gérer les risques qui y sont associés.
- Les estimations et le jugement de la direction quant à la norme IFRS 17 et ses incidences financières sur diverses mesures financières.
- La publicité négative périodique à l'endroit de l'industrie de l'assurance, de Definity ou de la Fondation Definity Assurance.
- Les estimations et les prévisions de la direction quant aux intérêts dans le réseau de distribution des courtiers et l'incidence connexe sur la croissance, le résultat et l'augmentation de diverses mesures financières.

Si ces risques ou incertitudes se concrétisaient, ou si les avis, les estimations ou les hypothèses qui sous-tendent l'information prospective se révélaient inexacts, les résultats réels ou les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui sont prévus dans l'information prospective. Les lecteurs devraient examiner attentivement les avis, les estimations ou les hypothèses mentionnés ci-dessus et décrits plus en détail à la rubrique 11 – « Gestion du risque et gouvernance d'entreprise ».

Même si nous avons tenté de relever ci-dessus les facteurs de risque importants en conséquence desquels les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ceux qui sont prévus dans l'information prospective, ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive et d'autres facteurs de risque que nous ne connaissons pas ou que nous ne jugeons pas importants actuellement pourraient faire en sorte que les résultats réels ou les événements futurs diffèrent sensiblement de ceux qui sont indiqués dans l'information prospective. Rien ne garantit que cette information prospective se révélera exacte, puisque les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui sont prévus dans cette

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

---

definity.

information. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier sans réserve à l'information prospective, qui n'est valable qu'à la date à laquelle elle est formulée. L'information prospective contenue dans le présent rapport de gestion représente nos attentes à la date du présent rapport de gestion (ou à la date de leur formulation par ailleurs indiquée dans celui-ci) et peut changer après cette date. Nous n'avons ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de modifier l'information prospective, que ce soit par suite de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour d'autres raisons, et nous ne prenons aucun engagement en ce sens, sauf dans la mesure où les lois en valeurs mobilières canadiennes applicables l'exigent.

L'information prospective figurant dans le présent rapport de gestion est présentée expressément sous réserve des mises en garde qui précèdent.

## 1 — APERÇU DE L'ENTREPRISE ET STRATÉGIE

### À PROPOS DE DEFINITY

Nous sommes le sixième fournisseur d'assurance de dommages au Canada, avec une part de marché de près de 4,8 %<sup>1</sup>. En 2024, nos primes brutes souscrites<sup>2</sup> (« PBS ») se sont chiffrées à plus de 4,4 milliards \$.

Nous proposons des produits d'assurance à l'intention des particuliers et des entreprises. Dans le cadre de nos activités d'assurance des particuliers, qui représentaient 69 % de nos PBS en 2024, nous offrons des produits d'assurance automobile, des biens, de la responsabilité et des animaux de compagnie aux particuliers. Nos produits d'assurance des entreprises, qui représentaient 31 % de nos PBS en 2024, comprennent de l'assurance de flotte, de l'assurance automobile commerciale à tarifs individuels, de l'assurance des biens, de l'assurance-responsabilité et de l'assurance spécialisée, et sont offerts aux entreprises de toutes les tailles au Canada.

En tant qu'assureurs multicanaux, nous distribuons nos produits principalement par l'intermédiaire de courtiers ainsi que directement aux clients. Nous entretenons des relations avec un réseau de plus de 600 cabinets de courtage indépendants et plus de 30 000 courtiers individuels. Notre canal de distribution directe comprend la Compagnie d'assurance (« Sonnet »), notre assureur pour animaux Compagnie d'assurance Petline (« Petline »), et des parties de notre offre d'assurance collective. En 2024, le courtage et la distribution directe représentaient respectivement 91 % et 9 % de nos PBS totales.

Nous sommes présents à l'échelle du pays et exerçons des activités dans l'ensemble des provinces et des territoires du Canada. L'Ontario est notre marché le plus important, ayant représenté 59 % des PBS en 2024.

Nos activités d'assurance de dommages sont soutenues par nos activités de gestion de placements. Au 31 décembre 2024, nos placements se chiffraient à environ 5,3 milliards \$. Un principe clé de notre philosophie de placement est la préservation du capital grâce à la diversification du portefeuille et à des actifs de haute qualité. Notre portefeuille de placements comprend une composante importante de placements dans des titres à revenu fixe à court terme de première qualité.

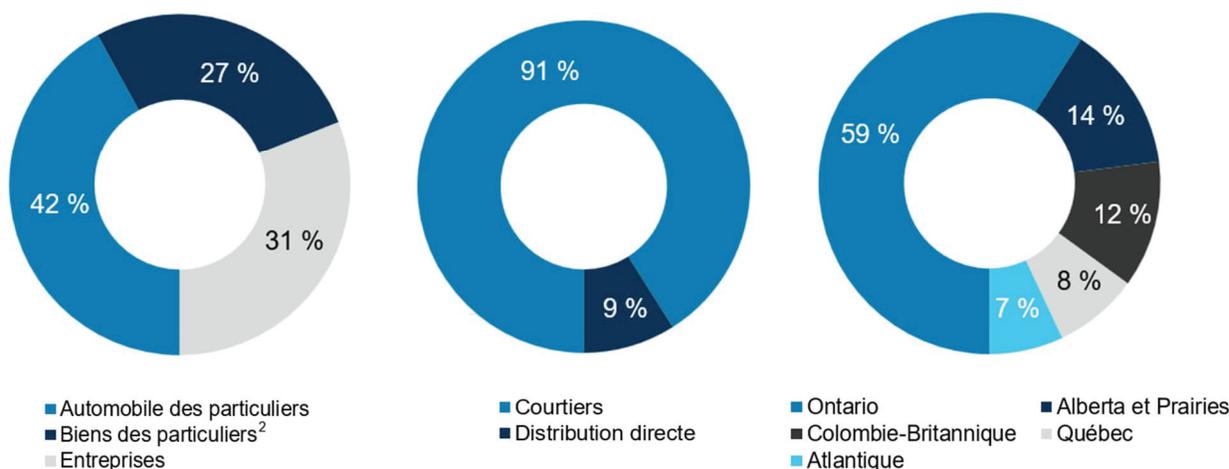
---

<sup>1</sup> Au 30 juin 2024, selon les produits des activités d'assurance tirés des contrats d'assurance émis par MSA Research. La part de marché des produits des activités d'assurance de l'industrie de l'assurance de dommages au Canada est de 41,5 milliards \$ pour les six mois clos le 30 juin 2024, si l'on exclut les assurances et les polices d'assurance contre les accidents et les maladies souscrites à l'extérieur du Canada, la société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty, Genworth Financial Mortgage Insurance Company, Mortgage Insurance Company of Canada, Green Shield Canada, Insurance Corporation of British Columbia, Lloyd's Underwriters Canada, Saskatchewan Auto Fund et Saskatchewan Government Insurance.

<sup>2</sup> Les primes brutes souscrites sont une mesure financière supplémentaire. Se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR.

Les graphiques suivants illustrent la répartition de nos PBS en 2024 par secteur d'activité, par canal de distribution et par territoire.

## PBS<sup>1</sup> en 2024



### Notes :

- 1) Les PBS sont une mesure financière supplémentaire. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».
- 2) Le secteur de l'assurance des biens des particuliers comprend les produits d'assurance pour animaux de compagnie.

## STRATÉGIE D'ENTREPRISE

Notre objectif est de bâtir un monde meilleur en aidant nos clients ainsi que nos communautés à s'adapter et à s'épanouir. C'est dans ce but que nous visons à devenir l'un des principaux assureurs multirisques parmi les plus innovateurs au Canada afin de bâtir une société d'assurances de dommages multicanaux nationale très performante et bien positionnée pour tirer parti de multiples occasions de croissance. À l'intérieur de ce cadre, notre objectif stratégique consiste à faire de Definity l'un des cinq plus importants assureurs de dommages au Canada, à conserver notre position de chef de file dans le domaine de l'assurance en ligne, à faire preuve d'une gestion financière disciplinée et à positionner Definity en tant que chef de file en matière de durabilité.

Les principes fondamentaux qui sous-tendent notre stratégie nous permettent d'acquérir un avantage concurrentiel durable à moyen et à long terme. Nous conjugons des données fondamentales solides en assurance avec des expériences exceptionnelles pour répondre aux attentes des clients et des courtiers, tout en continuant de nous concentrer sur les données fondamentales clés comme l'analyse de données, la souscription, la tarification et l'excellence du service. Dans un contexte de conjoncture sectorielle changeante, nous faisons preuve d'agilité et de réactivité en misant sur l'innovation et nos plateformes évolutives. Nous ajoutons à nos priorités en matière de croissance interne en réalisant des acquisitions et des partenariats, tout en renforçant et en faisant croître notre plateforme de courtage nationale. Nous donnons à nos employés hautement compétents les moyens de réussir en instaurant une culture inclusive qui respecte la promesse de notre marque.

Nous entendons mettre en œuvre notre stratégie à moyen terme en mettant l'accent sur les éléments clés suivants :

## **Générer une croissance rentable de l'assurance des particuliers soutenue par les capacités numériques dans l'ensemble du canal de distribution par les courtiers et du canal de distribution directe en ligne**

Les clients des produits d'assurance des particuliers recherchent la commodité, des produits personnalisés et la capacité de communiquer avec nous de différentes façons, que ce soit par l'entremise de conseillers, de plateformes numériques, de centres d'appels ou encore par texto, clavardage ou courriel. Nos canaux de distribution en ligne et par courtiers nous permettent de servir différentes clientèles, tout en permettant à Definity de répondre à l'évolution constante des besoins pour l'ensemble des canaux et des préférences des clients.

En assurance des particuliers, nous avons investi dans l'analyse de données, l'intelligence artificielle (« IA ») et l'IA générative afin d'améliorer l'expérience client (p. ex., les technologies des centres de contact), d'améliorer l'efficacité interne (p. ex., la synthèse de documents) et de gérer les risques (p. ex., la fraude).

Comme la fréquence et la gravité des catastrophes augmentent, nous avons investi dans des systèmes d'information basés sur la localisation afin de mieux identifier et gérer l'accumulation des risques, ce qui nous a permis de raffiner notre appétit pour la souscription, d'ajuster notre stratégie de tarification et d'améliorer les modèles techniques sous-jacents. Nous avons également établi un partenariat avec Wildfire Defense Systems pour aider nos clients à atténuer les risques de feux de forêt par des services de prévention et de remise en état.

Le canal des courtiers fait partie intégrante de notre façon de rejoindre et de servir nos clients, et génère une combinaison attrayante de croissance, de diversification et de rentabilité. Notre plateforme Vyne fournit des soumissions garanties aux courtiers et est intégrée aux systèmes de gestion de courtage et aux principaux fournisseurs de soumissions. Les capacités de notre interface de programmation d'applications (API) lui permettent de se connecter aux plateformes de courtiers émergentes, ce qui procure à nos partenaires courtiers la souplesse de choisir la plateforme de courtiers de leur choix. Grâce à ces capacités et aux solides relations que nous entretenons avec les courtiers, nous avons été en mesure de générer une croissance importante dans les segments que nous avons ciblés aux fins d'expansion.

Dans le canal direct numérique, Sonnet demeure le chef de file au Canada, en offrant une expérience de soumissions en ligne primée, de la soumission à la souscription, dans un langage facile à comprendre. Sonnet utilise des outils d'analyse avancée qui intègrent des données de plusieurs sources externes, ce qui permet de personnaliser les produits et d'établir les tarifs en quelques minutes.

Plus tôt en 2024, nous avons pris la décision de quitter le secteur de l'assurance automobile en Alberta en raison des possibilités limitées de croissance rentable de Sonnet dans cette province. L'attention continue portée à la souscription rigoureuse, à l'amélioration des prix et à l'évolution du modèle opérationnel a permis au portefeuille de Sonnet d'atteindre le seuil de rentabilité en 2025.

### Faits saillants de 2024

- **Évolution des capacités** pour aider les clients à surmonter les **impacts** des changements climatiques
- **Amélioration du modèle opérationnel et des processus de souscription numérique de Sonnet**
- **Investissements dans les capacités d'IA et d'IA générative** pour améliorer l'expérience des clients et des courtiers
- **Investissements continus dans les capacités de souscription et d'évaluation des risques**

## Faire croître et diversifier nos activités d'assurance des entreprises

Nous continuons de miser sur le succès de nos activités d'assurance des entreprises dans tous nos segments cibles.

Dans le segment des petites entreprises, la plateforme Vyne Entreprises permet aux courtiers de présenter instantanément des soumissions et de souscrire de nouvelles polices pour les petites et moyennes entreprises parmi une gamme de produits. Grâce au lancement récent de Voie rapide, les courtiers peuvent désormais obtenir une tarification en seulement 2 minutes lorsqu'ils utilisent Passerelle PME.

Dans le marché intermédiaire, nous disposons d'une gamme complète de produits et continuons d'utiliser des capacités transfrontalières afin de pénétrer davantage ce segment. Nos activités régionales nous permettent de renforcer des relations très solides avec nos courtiers partenaires partout au pays.

Nos capacités dans les segments des petites et moyennes entreprises ont entraîné une croissance de la part de marché auprès de cette clientèle. En plus de porter une attention continue à ces segments, nous repérons des occasions de croissance importantes dans le marché plus fragmenté des produits spécialisés.

La dynamique sur le marché canadien de l'assurance spécialisée est attrayante, et le succès dans ce segment repose sur une expertise de souscription sophistiquée et de solides relations avec les clients et les courtiers. Nos capacités de souscription et d'exploitation ont permis d'obtenir une solide performance de souscription et une bonne rentabilité en assurance spécialisée, où notre priorité demeure l'expansion de nos capacités, tant au niveau du secteur que des produits. Nos ambitions de croissance en assurance spécialisée ciblent nos cinq principaux sous-segments, soit l'assurance spécialisée et l'assurance des biens pour le secteur de l'énergie, l'assurance pour les professionnels, l'assurance de cautionnement, l'assurance pour exploitants agricoles et l'assurance pour le secteur de l'économie de partage.

Nous continuons d'investir dans la technologie pour améliorer l'efficacité de nos activités commerciales. Par exemple, dans l'ensemble des activités commerciales, nous avons eu recours à l'analytique et à l'automatisation pour qu'environ 40 % des soumissions des courtiers contournent notre équipe d'accueil, augmentant ainsi notre réactivité et réorientant les ressources vers les activités à valeur ajoutée.

### Faits saillants de 2024

- **Amélioration de notre plateforme Vyne Entreprises avec le lancement du programme Voie rapide**, qui permet aux courtiers d'effectuer des soumissions et des souscriptions plus rapidement et efficacement pour les petites entreprises
- **Transformation progressive des technologies destinées au segment des entreprises**, incluant des réussites importantes comme l'automatisation des processus d'accueil

## Offrir aux clients une expérience de réclamation supérieure tout en gérant prudemment les coûts des sinistres

Nos activités de traitement des sinistres font actuellement l'objet d'une transformation par la voie d'un programme pluriannuel axé sur l'amélioration de nos technologies qui a pour but de simplifier et de rehausser l'expérience client, d'accroître l'intervention précoce et de raccourcir le cycle de traitement des sinistres.

En 2024, nous avons terminé la transition à Guidewire ClaimCenter pour notre secteur de l'assurance automobile, et la transformation en assurance des biens des particuliers est en cours. Notre transformation en assurance automobile nous aide à accélérer la résolution des sinistres, à améliorer la communication et la transparence, et à fournir à nos clients des mises à jour en temps réel sur l'état de leurs réclamations. Il s'agit d'un jalon important dans notre transformation continue du traitement des réclamations, où nous saisissons les occasions de moderniser et de numériser nos processus de traitement afin de créer de meilleures expériences pour les courtiers et les clients.

Nous avons également investi dans nos capacités d'analyse reposant sur l'IA afin d'aider les experts en sinistres à étudier les sentiments des clients dans les courriels, ce qui leur permet d'identifier les préoccupations des clients en temps réel, de réduire les délais de résolution et d'améliorer l'expérience client.

Nous avons internalisé une grande partie de nos activités de gestion des réclamations courantes, y compris les conseils juridiques liés aux litiges découlant des réclamations, afin d'améliorer le service à la clientèle et l'expérience client et d'optimiser les coûts des réclamations. Grâce aux améliorations continues apportées à notre modèle d'internalisation, combinées au déploiement de capacités d'intervention en cas de catastrophe améliorées, nous avons été en mesure de mieux répondre aux répercussions des feux de forêt, des inondations et des tempêtes survenus partout au pays et de soutenir la reconstruction et le rétablissement de nos clients.

## Diversifier et accélérer notre croissance au moyen d'acquisitions et de partenariats

Nous disposons d'un bilan presque exempt de dette et d'un capital excédentaire important pouvant être déployé pour des acquisitions. Nous demeurons déterminés à faire preuve de discipline dans l'évaluation de transactions potentielles et à nous assurer que les conditions favorables à la création de valeur sont réunies. Nous cherchons activement à participer à la consolidation du secteur qui devrait survenir tant au niveau des assureurs que des partenaires de distribution.

Nous entendons nous concentrer sur les occasions qui sont compatibles avec nos objectifs stratégiques et notre modèle d'affaires et qui nous permettent d'accélérer nos plans de croissance interne et de générer des rendements qui concordent avec nos objectifs financiers. Les acquisitions de sociétés d'assurance soutiennent nos objectifs stratégiques et augmentent la portée de nos plateformes existantes. Les acquisitions de partenaires de distribution visent à dégager des produits de distribution reproductibles, qui permettent d'équilibrer la volatilité de notre performance au chapitre de la souscription et de procurer des avantages stratégiques à nos activités d'assurance de dommages principales.

### Faits saillants de 2024

- **Achèvement de la transformation pluriannuelle en assurance automobile**
- **Amélioration du modèle opérationnel pour internaliser l'évaluation des dommages et la gestion des fournisseurs** pour offrir des avantages importants en matière d'indemnisation
- **Élargissement des investissements en analytique reposant sur l'IA** pour soutenir l'analyse des sentiments des clients

### Faits saillants de 2024

- **Élargissement de la plateforme de distribution en Ontario et en Alberta, entraînant une hausse des primes sous gestion, ce qui porte les PBS à près de 1,2 milliard \$**
- **La poursuite active de F&A de compagnies d'assurances demeure une priorité clé**

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

En 2024, nous avons conclu l'acquisition de neuf courtiers, ce qui a permis d'améliorer notre envergure et notre présence en Ontario et en Alberta, et d'augmenter nos primes annualisées sous gestion à près de 1,2 milliard \$ de PBS, de sorte que nous nous sommes hissés parmi les 10 meilleurs courtiers au Canada.

Nous avons l'intention de poursuivre les acquisitions de sociétés d'assurance et de distribution, notamment les sociétés du secteur de l'assurance de dommages qui cadrent avec notre stratégie d'entreprise. De plus, nous entendons continuer d'améliorer nos partenariats stratégiques et d'explorer de nouvelles relations afin de favoriser la croissance dans des segments d'activités cibles, de promouvoir l'innovation, d'accéder à de nouveaux marchés et de favoriser le développement de nouvelles capacités.

## Maintenir notre rythme d'innovation

Nous avons continué d'améliorer nos capacités d'innovation dans nos principaux secteurs d'activité et dans l'ensemble de l'entreprise, en portant une attention soutenue à l'innovation en matière de produits, à l'évolution de la technologie, à l'établissement de partenariats avec des acteurs de premier plan de l'industrie et à l'amélioration constante des plateformes existantes pour refléter la dynamique du marché, les attentes des clients et la technologie qui ne cessent de se transformer.

En 2022, nous avons été la première société d'assurance de dommages au Canada à faire transitionner sa plateforme d'assurance principale à Guidewire Cloud.

En modernisant et en numérisant notre infrastructure de base, nous avons établi une solide fondation technologique pour faire croître efficacement nos activités, améliorer la qualité de notre service et mettre en œuvre des technologies émergentes. Nous avons tiré parti de ces fondations en 2024 pour développer des capacités de premier plan dans l'ensemble de notre empreinte technologique, dans le but d'améliorer notre efficacité opérationnelle et d'améliorer l'expérience de nos clients, courtiers et partenaires.

Notre partenariat stratégique avec Google nous a donné accès à ses systèmes de données avancés, à ses plateformes ainsi qu'à ses capacités en matière d'analyse, d'intelligence artificielle et d'apprentissage machine. Nous avons déployé ces capacités dans l'ensemble de nos activités pour soutenir notre objectif de maintenir notre leadership numérique et d'améliorer l'expérience numérique de nos clients et de nos courtiers.

Nous avons continué d'améliorer notre plateforme de données pour y intégrer l'apprentissage machine et mettre en place une infrastructure évolutive. Un autre aspect clé de nos transformations concerne l'intégration de solutions reposant sur l'IA et l'IA générative dans les activités des centres d'appels. En nous concentrant sur ces outils, nous avons accru la réactivité du soutien à la clientèle, amélioré notre expérience client, réalisé des économies de coûts et amélioré la qualité du travail de nos agents. Tandis que nous renforçons nos capacités d'IA, nous gérons et repérons les risques de façon proactive au moyen de tests réguliers et améliorés et par la mise en place de normes de gouvernance.

Nous avons également continué d'améliorer Sonnet Shift, le tout premier produit d'assurance basé sur l'utilisation au Canada à offrir des ajustements de prix trimestriels. En 2024, nous avons rehaussé l'expérience client et avons continué d'informer le marché sur la proposition de valeur de Sonnet Shift.

### Faits saillants de 2024

- Amélioration du **partenariat avec Google** par la mise en œuvre sélective de l'IA générative dans les processus de l'entreprise
- **Expérience client et perspectives enrichies** grâce au déploiement de l'IA générative dans les activités des centres d'appels
- Amélioration du **parcours du client et de l'offre de produits de Sonnet**

## Recruter et maintenir en poste des employés hautement compétents afin de favoriser une culture axée sur la performance

Nous croyons que Definity fait évoluer les choses et cela vaut aussi pour l'expérience de nos employés. Notre promesse aux employés est conçue afin de leur offrir une expérience qui soit :

- Collaborative – faire partie d'une équipe qui valorise la contribution des employés
- Ambitieuse – remettre en question le statu quo pour obtenir de meilleurs résultats
- Valorisante – s'épanouir sur le plan professionnel, apprendre et faire preuve d'organisation pour être plus performant
- Stimulante – faire une différence chaque jour dans un environnement flexible, fondé sur des valeurs

Nous créons un environnement bienveillant, inclusif et équitable où les employés peuvent avoir la confiance nécessaire pour innover avec leurs collègues et mettre en œuvre de meilleures façons de faire les choses. Nous investissons dans nos employés en les soutenant dans leur perfectionnement et en les aidant à prospérer dans leur carrière et en tant que personne.

Nous continuons de faire évoluer notre modèle de travail hybride, qui privilégie un équilibre volontaire entre le présentiel et le télétravail, afin de favoriser une culture de haute performance et d'appartenance.

## Intégrer de manière réfléchie les priorités en matière de développement durable et atteindre nos cibles afin de générer des retombées positives dans nos activités et nos communautés

Nous continuons d'intégrer de manière réfléchie les questions de développement durable dans l'ensemble de nos activités afin de respecter nos engagements et de réaliser notre objectif de bâtir un monde meilleur en aidant nos clients et nos communautés à s'adapter et à prospérer. Nous avons pris des engagements en matière de développement durable axés sur nos gens et les changements climatiques, soit :

- Continuer de nous concentrer à établir une culture dynamique, inclusive et de haute performance où chacun se sent à sa place, nous voulons attirer et former les candidats qui sont les meilleurs, les plus brillants et qui possèdent des compétences et des expériences de vie variées. À cette fin, nous visons à ce qu'au moins 30 % des postes de vice-présidence et de haute direction soient occupés par des femmes et qu'au moins 15 % soient occupés par des personnes qui s'identifient comme des personnes noires, autochtones et de couleur, des membres de la communauté LGBTQ+ ou des personnes ayant des [in]capacités d'ici 2026.
- Atteindre la carboneutralité dans nos activités (émissions de GES de portée 1 et 2) et nos placements (émissions de portée 3 associées aux actions cotées et aux obligations de sociétés) d'ici 2040. Par conséquent, nous avons continué d'investir dans l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable et d'autres solutions de réduction des émissions dans nos installations et avons intégré nos engagements en matière de changements climatiques dans les processus et la politique de placement de Definity.

### Faits saillants de 2024

- Reconnaissance de Definity par le programme **Cultures d'entreprise les plus admirées du Canada** pour la troisième année consécutive
- **Nombreuses distinctions du programme Great Place to Work** (Meilleurs lieux de travail dans les services financiers et l'assurance en 2024, Meilleurs lieux de travail en Ontario)

### Faits saillants de 2024

- **Amélioration des capacités de modélisation des risques liés au climat** au moyen d'un centre d'excellence interne et de partenariats avec le milieu universitaire
- **Investissement de plus de 4 M\$ dans les collectivités** pour renforcer la résilience climatique et favoriser des retombées sociales plus équitables
- **Cote de risques ESG fournie par Sustainalytics indiquant maintenant un risque faible**
- Notation ESG accordée par MSCI **rehaussée à AAA**
- **Finaliste pour le prix du meilleur rapport ESG de 2024** (sociétés à moyenne capitalisation) d'IR Magazine Canada

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

---

Definity s'est engagée à investir 1 % de son bénéfice net avant impôts dans des organismes de bienfaisance et des organismes à but non lucratif canadiens afin de générer des retombées positives pour nos collectivités, et ce, dans les secteurs prioritaires suivants :

- Communautés prêtes à lutter contre les changements climatiques, axées sur l'amélioration de l'adaptation et de la résilience.
- Réduction des écarts en matière d'équité, en mettant l'accent sur la diminution des obstacles et l'amélioration de l'accessibilité et de l'abordabilité.

Pour de plus amples renseignements sur la stratégie et les programmes de durabilité de Definity, se reporter à son rapport ESG annuel à l'adresse [www.definity.com/sustainability](http://www.definity.com/sustainability).

## 2 — PERFORMANCE FINANCIÈRE

### FAITS SAILLANTS

- La croissance des primes brutes souscrites<sup>1</sup> a été de 7,4 % au T4 2024, et de 9,0 % si l'on exclut les primes dans l'unité d'exploitation abandonnée de l'assurance automobile des particuliers de Sonnet en Alberta, pour les deux périodes. La croissance de 11,1 % pour l'exercice a été soutenue par la bonne performance des secteurs de l'assurance des entreprises et de l'assurance automobile des particuliers.
- Le ratio combiné<sup>2</sup> a été de 90,3 % au T4 2024 reflétant la vigueur généralisée des activités, dont des résultats particulièrement bons en assurance des biens des particuliers; solide ratio combiné de 94,5 % pour l'exercice malgré le niveau record de sinistres liés aux catastrophes<sup>1</sup>.
- Les activités de Sonnet ont contribué positivement à notre rentabilité au T4 2024, plaçant ce portefeuille en bonne position pour atteindre ou dépasser le seuil de rentabilité en 2025.
- Le résultat d'exploitation net<sup>3</sup> s'est établi à 110,4 millions \$ au T4 2024, comparativement à 101,0 millions \$ au T4 2023, ce qui a donné lieu à un RPA<sup>2</sup> lié à l'exploitation de 0,95 \$. Le RCP<sup>2</sup> lié à l'exploitation s'est hissé à 10,6 % en 2024.
- La valeur comptable par action<sup>1</sup> a augmenté de 17,6 % pour s'établir à 29,13 \$, en raison du résultat attribuable aux actionnaires ordinaires pour l'exercice de 430,4 millions \$ et de la libération de trésorerie soumise à restrictions de 150 millions \$.
- Le dividende trimestriel a augmenté de plus de 17 %, à 0,1875 \$ l'action, illustrant notre robuste situation financière et la confiance à l'égard de nos perspectives d'exploitation.

Notes :

1) Les primes brutes souscrites, les sinistres liés aux catastrophes et la valeur comptable par action sont des mesures financières supplémentaires.

2) Le ratio combiné, le RCP lié à l'exploitation et le RPA lié à l'exploitation sont des ratios non conformes aux PCGR.

3) Le résultat d'exploitation net est une mesure financière non conforme aux PCGR.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024



## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Le tableau ci-dessous résume nos états du résultat consolidés pour les trois mois et les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	Trois mois clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Produits des activités d'assurance.....	1 124,9 \$	1 003,8 \$	121,1 \$	4 258,4 \$	3 850,3 \$	408,1 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance.....	(922,5)	(857,3)	(65,2)	(3 672,8)	(3 377,1)	(295,7)
Produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance détenus.....	(37,5)	1,4	(38,9)	(105,3)	(48,8)	(56,5)
Résultat des activités d'assurance.....	164,9 \$	147,9 \$	17,0 \$	480,3 \$	424,4 \$	55,9 \$
Produits nets des placements.....	51,1	49,4	1,7	198,2	179,5	18,7
Profits comptabilisés sur les placements à la JVRN	7,7	222,6	(214,9)	214,4	151,8	62,6
Produits de placement.....	58,8 \$	272,0 \$	(213,2) \$	412,6 \$	331,3 \$	81,3 \$
Charges financières afférentes aux contrats d'assurance émis.....	(20,4)	(79,0)	58,6	(166,0)	(152,4)	(13,6)
Produits financiers afférents aux contrats de réassurance détenus.....	1,4	7,5	(6,1)	14,5	13,3	1,2
Résultat financier net d'assurance.....	(19,0) \$	(71,5) \$	52,5 \$	(151,5) \$	(139,1) \$	(12,4) \$
Résultat net d'assurance et de placement.....	204,7	348,4	(143,7)	741,4	616,6	124,8
Produits tirés de la distribution.....	46,6	35,8	10,8	186,0	127,4	58,6
Autres charges.....	(92,7)	(78,7)	(14,0)	(339,1)	(271,5)	(67,6)
Charge d'intérêts.....	(2,0)	(1,7)	(0,3)	(9,6)	(5,3)	(4,3)
Résultat avant impôt sur le résultat.....	156,6 \$	303,8 \$	(147,2) \$	578,7 \$	467,2 \$	111,5 \$
Charge d'impôt sur le résultat.....	(39,1)	(77,4)	38,3	(143,8)	(112,7)	(31,1)
<b>Résultat net.....</b>	<b>117,5 \$</b>	<b>226,4 \$</b>	<b>(108,9) \$</b>	<b>434,9 \$</b>	<b>354,5 \$</b>	<b>80,4 \$</b>
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	116,6	225,9	(109,3)	430,4	350,1	80,3
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.....	0,9	0,5	0,4	4,5	4,4	0,1
Résultat par action ordinaire, de base (en dollars)...	1,02 \$	1,96 \$	(0,94) \$	3,75 \$	3,04 \$	0,71 \$
Résultat par action ordinaire, dilué (en dollars).....	1,00 \$	1,94 \$	(0,94) \$	3,69 \$	3,00 \$	0,69 \$

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024



Le tableau ci-dessous présente des mesures financières supplémentaires que nous utilisons pour évaluer la performance de notre entreprise pour les trois mois et les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trois mois clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Primes brutes souscrites <sup>1</sup> .....	1 109,5 \$	1 033,2 \$	7,4 %	4 448,1 \$	4 005,2 \$	11,1 %
Produits de souscription nets <sup>2</sup> .....	1 006,0	922,4	9,1 %	3 842,5	3 542,6	8,5 %
Résultat de souscription <sup>2</sup> .....	97,0	87,0	10,0	212,4	144,9	67,5
Résultat de distribution <sup>2</sup> .....	11,4	8,8	2,6	54,4	39,3	15,1
Résultat d'exploitation <sup>2</sup> .....	147,0	135,3	11,7	409,6	323,7	85,9
Profits autres que d'exploitation <sup>2</sup> .....	8,5	168,5	(160,0)	163,1	138,4	24,7
Résultat d'exploitation net <sup>2</sup> .....	110,4	101,0	9,4	310,2	248,2	62,0
Résultat d'exploitation par action ordinaire (en dollars) <sup>3</sup> .....	0,95 \$	0,87 \$	0,08 \$	2,66 \$	2,13 \$	0,53 \$
Valeur comptable par action (en dollars) <sup>1</sup> .....	29,13 \$	24,78 \$	4,35 \$	29,13 \$	24,78 \$	4,35 \$
Ratio des sinistres <sup>3</sup> .....	60,7 %	61,1 %	(0,4) pt	64,5 %	65,1 %	(0,6) pt
Ratio des frais <sup>3</sup> .....	29,6 %	29,5 %	0,1 pt	30,0 %	30,8 %	(0,8) pt
Ratio combiné <sup>3</sup> .....	90,3 %	90,6 %	(0,3) pt	94,5 %	95,9 %	(1,4) pt
Rendement des capitaux propres <sup>3</sup> .....	14,2 %	13,0 %	1,2 pt	14,2 %	13,0 %	1,2 pt
Rendement des capitaux propres lié à l'exploitation <sup>3</sup> .....	10,6 %	9,2 %	1,4 pt	10,6 %	9,2 %	1,4 pt

Notes :

- 1) Les primes brutes souscrites et la valeur comptable par action sont des mesures financières supplémentaires.
- 2) Les produits de souscription nets, le résultat de souscription, le résultat de distribution, le résultat d'exploitation, les profits autres que d'exploitation et le résultat d'exploitation net sont des mesures financières non conformes aux PCGR.
- 3) Le ratio des sinistres, le ratio des frais, le ratio combiné, le RCP, le RCP lié à l'exploitation et le RPA lié à l'exploitation sont des ratios non conformes aux PCGR.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

## PRIMES BRUTES SOUSCRITES

Les PBS pour le quatrième trimestre de 2024 ont augmenté de 76,3 millions \$, ou 7,4 %, par rapport au quatrième trimestre de 2023, grâce à la croissance dans tous nos secteurs d'activité. La croissance des PBS a été de 9,0 %, compte non tenu des primes dans l'unité d'exploitation abandonnée de l'assurance automobile individuelle de Sonnet en Alberta, pour les deux périodes. Les PBS en assurance des particuliers ont augmenté de 5,7 % (8,2 % si l'on exclut les primes dans l'unité d'exploitation abandonnée pour les deux périodes) en raison de la hausse des tarifs en assurance automobile et des hausses du nombre d'unités, de même que d'une hausse continue des tarifs en assurance des biens. Les PBS en assurance des entreprises ont augmenté de 10,7 % grâce aux taux élevés de rétention et aux tarifs atteints dans des conditions générales de marché fermes dans nos principaux segments. Pour l'exercice, les PBS ont augmenté de 442,9 millions \$, ou 11,1 %, par rapport à 2023. Les PBS ont augmenté de 10,1 % en assurance des particuliers et de 13,1 % en assurance des entreprises.

Pour de plus amples renseignements sur les primes par secteur d'activité, se reporter à la rubrique 3 – « Résultats par secteur d'activité ».

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024



## RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION

La composition du ratio combiné pour les trois mois et les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 est comme suit :

	Trois mois clos les 31 décembre				Variation		Exercices clos les 31 décembre				Variation	
	2024		2023				2024		2023			
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	(\$)	Ratio <sup>1</sup>	(\$)	Ratio <sup>1</sup>	(\$)	Ratio	(\$)	Ratio <sup>1</sup>	(\$)	Ratio <sup>1</sup>	(\$)	Ratio
Produits de souscription nets <sup>2</sup> .....	1 006,0 \$		922,4 \$		83,6 \$	9,1 %	3 842,5 \$		3 542,6 \$		299,9 \$	8,5 %
Sinistres et frais de règlement, montant net <sup>2</sup> .....	610,4	60,7 %	563,1	61,1 %	47,3	(0,4) pt	2 477,9	64,5 %	2 305,7	65,1 %	172,2	(0,6) pt
Frais de souscription nets <sup>2</sup> .....	298,6	29,6 %	272,3	29,5 %	26,3	0,1 pt	1 152,2	30,0 %	1 092,0	30,8 %	60,2	(0,8) pt
Résultat de souscription <sup>2</sup> .....	97,0 \$		87,0 \$		10,0 \$		212,4 \$		144,9 \$		67,5 \$	
Ratio combiné <sup>3</sup> .....		<u>90,3 %</u>		<u>90,6 %</u>		<u>(0,3) pt</u>		<u>94,5 %</u>		<u>95,9 %</u>		<u>(1,4) pt</u>

Notes :

- 1) Le ratio présenté pour chacun des postes correspond à la mesure financière exprimée en pourcentage des produits de souscription nets.
- 2) Les produits de souscription nets, les sinistres et frais de règlement, montant net, les frais de souscription nets et le résultat de souscription sont des mesures financières non conformes aux PCGR.
- 3) Le ratio combiné est un ratio non conforme aux PCGR.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

La croissance des produits de souscription nets est principalement attribuable à la forte croissance des PBS en 2024 et en 2023.

Le résultat de souscription du quatrième trimestre de 2024 s'est chiffré à 97,0 millions \$ et le ratio combiné s'est établi à 90,3 %, comparativement à respectivement 87,0 millions \$ et 90,6 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, rendant compte de la bonne performance dans tous les secteurs d'activité.

Le résultat de souscription pour l'exercice a augmenté de 67,5 millions \$, ce qui a donné lieu à un ratio combiné de 94,5 %, comparativement à 95,9 % en 2023, en raison de l'amélioration du ratio des sinistres et du ratio des frais. Les sinistres liés aux catastrophes ont représenté 6,4 points de pourcentage en 2024 et 6,2 points de pourcentage en 2023.

## SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT, MONTANT NET

La composition du ratio des sinistres pour les trois mois et les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, qui illustre l'incidence des sinistres et frais de règlement engagés de l'année de survenance liés aux activités principales, des sinistres liés aux catastrophes et de l'évolution des sinistres des années antérieures, est comme suit :

	Trois mois clos les 31 décembre						Exercices clos les 31 décembre						
	2024		2023		Variation		2024		2023		Variation		
	(\$)	Ratio <sup>1</sup>	(\$)	Ratio <sup>1</sup>	(\$)	Ratio	(\$)	Ratio <sup>1</sup>	(\$)	Ratio <sup>1</sup>	(\$)	Ratio	
<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>													
Sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales <sup>2</sup> .....	601,0 \$	59,8 %	547,6 \$	59,4 %	53,4 \$	0,4 pt	2 299,2 \$	59,9 %	2 150,5 \$	60,7 %	148,7 \$	(0,8) pt	
Sinistres liés aux catastrophes <sup>3</sup> .....	28,1	2,8 %	28,3	3,1 %	(0,2)	(0,3) pt	246,2	6,4 %	218,2	6,2 %	28,0	0,2 pt	
Évolution favorable des sinistres des années antérieures <sup>2</sup> .....	(18,7)	(1,9) %	(12,8)	(1,4) %	(5,9)	(0,5) pt	(67,5)	(1,8) %	(63,0)	(1,8) %	(4,5)	- pt	
Sinistres et frais de règlement, montant net <sup>4</sup> .....	<u>610,4 \$</u>	<u>60,7 %</u>	<u>563,1 \$</u>	<u>61,1 %</u>	<u>47,3 \$</u>	<u>(0,4) pt</u>	<u>2 477,9 \$</u>	<u>64,5 %</u>	<u>2 305,7 \$</u>	<u>65,1 %</u>	<u>172,2 \$</u>	<u>(0,6) pt</u>	

Notes :

- 1) Le ratio présenté pour chacun des postes correspond à la mesure financière exprimée en pourcentage des produits de souscription nets. Le ratio présenté pour les sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales, les sinistres liés aux catastrophes et l'évolution favorable des sinistres des années antérieures, exprimé en pourcentage des produits de souscription nets, est un ratio non conforme aux PCGR.
- 2) Les sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales et l'évolution favorable des sinistres des années antérieures sont des mesures financières non conformes aux PCGR.
- 3) Les sinistres liés aux catastrophes sont une mesure financière supplémentaire.
- 4) Le ratio présenté pour ce poste est le ratio des sinistres, lequel est un ratio non conforme aux PCGR.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

Le ratio des sinistres de l'année de survenance liés aux activités principales, qui exclut les sinistres liés aux catastrophes et l'évolution des sinistres des années antérieures, a légèrement augmenté au quatrième trimestre de 2024, mais s'est amélioré pour l'exercice. L'amélioration pour l'exercice est attribuable au secteur de l'assurance automobile des particuliers.

Les sinistres liés aux catastrophes importants ont eu une incidence sur notre ratio des sinistres en 2024 et en 2023, le secteur de l'assurance de dommages ayant connu le plus haut niveau de sinistres liés aux catastrophes de l'histoire du Canada en 2024. Bien que les sinistres liés aux catastrophes pour l'exercice aient également été historiquement élevés, nous avons été bien en deçà de notre part de marché prévue des sinistres du secteur, particulièrement en Alberta. Nos équipes d'intervention en cas de catastrophe, la conception des produits, ainsi que l'attention portée à la gestion nous ont permis de limiter les sinistres bien en deçà de ce que notre part de marché aurait pu indiquer. Les sinistres liés aux catastrophes du quatrième trimestre sont principalement attribuables aux fortes pluies qui ont entraîné des inondations en Colombie-Britannique et à plusieurs sinistres importants en assurance des entreprises et en assurance des biens des particuliers.

Au quatrième trimestre de 2024, l'évolution favorable des sinistres pour l'exercice précédent a augmenté par rapport au quatrième trimestre de 2023, ce qui est attribuable aux secteurs de l'assurance des biens des particuliers et de l'assurance automobile. L'évolution favorable des sinistres pour l'exercice précédent est conforme à celle de 2023.

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

## FRAIS DE SOUSCRIPTION NETS

Les principales composantes des frais de souscription nets et du ratio des frais pour les trois mois et les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 sont comme suit :

	Trois mois clos les 31 décembre						Exercices clos les 31 décembre					
	2024		2023		Variation		2024		2023		Variation	
	(\$)	Ratio <sup>1</sup>	(\$)	Ratio <sup>1</sup>	(\$)	Ratio	(\$)	Ratio <sup>1</sup>	(\$)	Ratio <sup>1</sup>	(\$)	Ratio
<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>												
Commissions nettes <sup>2</sup> .....	142,3 \$	14,1 %	128,1 \$	13,9 %	14,2 \$	0,2 pt	551,5 \$	14,4 %	505,7 \$	14,3 %	45,8 \$	0,1 pt
Charges d'exploitation nettes <sup>2</sup> .....	118,6	11,8 %	109,7	11,9 %	8,9	(0,1) pt	455,1	11,8 %	452,7	12,7 %	2,4	(0,9) pt
Taxes sur primes nettes <sup>2</sup> .....	37,7	3,7 %	34,5	3,7 %	3,2	- pt	145,6	3,8 %	133,6	3,8 %	12,0	- pt
Frais de souscription nets <sup>2,3</sup> .....	298,6 \$	29,6 %	272,3 \$	29,5 %	26,3 \$	0,1 pt	1 152,2 \$	30,0 %	1 092,0 \$	30,8 %	60,2 \$	(0,8) pt

Notes :

1) Le ratio présenté pour chacun des postes correspond à la mesure financière exprimée en pourcentage des produits de souscription nets. Le ratio présenté pour les commissions nettes, les charges d'exploitation nettes et les taxes sur primes nettes, exprimé en pourcentage des produits de souscription nets, est un ratio non conforme aux PCGR.

2) Les commissions nettes, les charges d'exploitation nettes, les taxes sur primes nettes et les frais de souscription nets sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

3) Le ratio présenté pour ce poste est le ratio des frais, lequel est un ratio non conforme aux PCGR.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

Les ratios des commissions nettes au quatrième trimestre de 2024 et pour l'exercice ont été essentiellement comparables à ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Les deux exercices ont été touchés favorablement par la diminution des commissions sur bénéfices éventuels à payer en raison du niveau élevé de catastrophes.

Le ratio des charges d'exploitation nettes s'est amélioré au quatrième trimestre de 2024 et pour l'exercice en raison de l'attention continue que nous portons à la gestion rigoureuse des charges jumelée aux avantages attribuables à l'accroissement de notre envergure.

## PRODUITS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

La croissance des produits des activités d'assurance a été de 12,1 % au quatrième trimestre de 2024 (10,6 % pour l'exercice) et elle est attribuable à la forte croissance des PBS en 2024 et en 2023.

## RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Le résultat des activités d'assurance a augmenté de 17,0 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, en raison surtout de la bonne performance dans tous les secteurs d'activité. Pour l'exercice, le résultat des activités d'assurance a augmenté de 55,9 millions \$.

## PRODUITS NETS DES PLACEMENTS

La composition des produits nets des placements pour les trois mois et les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 est comme suit :

(en millions de dollars)	Trois mois clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Produit d'intérêts .....	42,3 \$	41,5 \$	0,8 \$	166,8 \$	149,6 \$	17,2 \$
Produits de dividendes .....	10,3	9,5	0,8	37,7	35,8	1,9
Frais de placement .....	(1,5)	(1,6)	0,1	(6,3)	(5,9)	(0,4)
Produits nets des placements .....	51,1 \$	49,4 \$	1,7 \$	198,2 \$	179,5 \$	18,7 \$

Les produits nets des placements ont augmenté pour le quatrième trimestre de 2024 et pour l'exercice, en raison de l'augmentation du produit d'intérêts et des produits de dividendes. L'augmentation du produit d'intérêt s'explique par la hausse des obligations. Pour l'exercice, l'augmentation du produit d'intérêts est aussi attribuable à la hausse des rendements des titres à revenu fixe qui se reflète de manière proactive dans le portefeuille tout au long de l'exercice.

## RÉSULTAT DE DISTRIBUTION

Le résultat de distribution a augmenté pour se fixer à 11,4 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, comparativement à 8,8 millions \$ au quatrième trimestre de 2023, ce qui s'explique surtout par les apports des acquisitions, combinés à une solide croissance interne sous-jacente. Pour l'exercice, le résultat de distribution s'est établi à 54,4 millions \$ en 2024, comparativement à 39,3 millions \$ en 2023.

## PROFITS AUTRES QUE D'EXPLOITATION

La composition des profits autres que d'exploitation pour les trois mois et les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 est comme suit :

(en millions de dollars)	Trois mois clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Profits comptabilisés sur les placements à la JVRN .....	7,7 \$	222,6 \$	(214,9) \$	214,4 \$	151,8 \$	62,6 \$
Actualisation <sup>1</sup> .....	32,9	31,7	1,2	140,5	140,4	0,1
Ajustement au titre du risque <sup>1</sup> .....	0,3	(0,7)	1,0	(2,4)	5,8	(8,2)
Charges financières afférentes aux contrats d'assurance émis .....	(20,4)	(79,0)	58,6	(166,0)	(152,4)	(13,6)
Produits financiers afférents aux contrats de réassurance détenus .....	1,4	7,5	(6,1)	14,5	13,3	1,2
Perte de souscription des unités d'exploitation abandonnées <sup>2</sup> .....	(6,0)	-	(6,0)	(14,9)	-	(14,9)
Intérêts sur la trésorerie soumise à restrictions, moins les frais de démutualisation et liés au PAPE <sup>3</sup> .....	(1,1)	2,4	(3,5)	2,4	8,7	(6,3)
Amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisées lors de regroupements d'entreprises <sup>3</sup> .....	(6,6)	(5,2)	(1,4)	(25,6)	(16,7)	(8,9)
Charges de restructuration <sup>3</sup> .....	-	(11,1)	11,1	-	(11,1)	11,1
Autres <sup>3,4</sup> .....	0,3	0,3	-	0,2	(1,4)	1,6
<b>Profits autres que d'exploitation<sup>5</sup> .....</b>	<b>8,5 \$</b>	<b>168,5 \$</b>	<b>(160,0) \$</b>	<b>163,1 \$</b>	<b>138,4 \$</b>	<b>24,7 \$</b>

Notes :

- 1) Inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance et les (charges nettes) produits nets liés aux contrats de réassurance détenus dans les états financiers consolidés audités.
- 2) La perte de souscription des unités d'exploitation abandonnées est une mesure financière supplémentaire.
- 3) Inclus dans les autres charges des états financiers consolidés audités.
- 4) Le poste « Autres » comprend des charges ou des produits divers qui, de l'avis de la direction, ne font pas partie de nos activités d'assurance et qui, pris individuellement ou globalement, ne sont pas importants, comme des produits ou charges afférents aux fonds de capital de risque spécialisé en technologie financière, des frais liés aux acquisitions, des profits à la cession de placements hors portefeuille et des profits à la vente de listes de clients.
- 5) Les profits autres que d'exploitation sont une mesure financière non conforme aux PCGR.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

La diminution des profits autres que d'exploitation au quatrième trimestre de 2024 s'explique principalement par la baisse des profits comptabilisés sur les placements à la JVRN et la perte de souscription des unités d'exploitation abandonnées, contrebalancées en partie par l'actualisation. Les profits comptabilisés sur les placements à la JVRN ont diminué au quatrième trimestre de 2024 par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison principalement des pertes de réévaluation à la valeur de marché des obligations et de la baisse des profits sur les actions ordinaires. Pour l'exercice, les profits autres que d'exploitation ont augmenté en raison principalement de la hausse des profits comptabilisés sur les placements à la JVRN, contrebalancée en partie par la perte de souscription des unités d'exploitation abandonnées et à l'actualisation.

Les charges financières afférentes aux contrats d'assurance émis ont diminué au quatrième trimestre de 2024 en raison d'une augmentation de la courbe de rendement, comparativement à une diminution en 2023. Pour l'exercice, les charges financières afférentes aux contrats d'assurance émis ont augmenté en raison d'une diminution de la courbe de rendement plus importante en 2024 qu'en 2023.

## UNITÉS D'EXPLOITATION ABANDONNÉES

Le 13 juin 2024, Sonnet a annoncé avoir présenté au Surintendant des assurances de l'Alberta un avis d'intention de mettre progressivement fin à ses activités d'assurance automobile en Alberta à compter du 13 décembre 2024. Depuis la date du retrait, Sonnet n'émet plus de nouvelles polices d'assurance automobile et n'effectue plus de renouvellements en Alberta. Le secteur de l'assurance habitation de Sonnet en Alberta n'est pas touché par ce changement. Pour tenir compte de cette décision, à compter du 1er juillet 2024, nous avons présenté les activités d'assurance automobile de Sonnet en Alberta de façon prospective dans les unités d'exploitation abandonnées en dehors des résultats d'exploitation dans le rapport de gestion.

La composition de la perte de souscription des unités d'exploitation abandonnées pour les trois mois et l'exercice clos le 31 décembre 2024 est comme suit :

	Trois mois clos les	Exercice clos le
	31 décembre	31 décembre
(en millions de dollars)	2024	2024
Primes brutes souscrites <sup>1</sup> .....	10,5 \$	24,2 \$
Produits de souscription nets <sup>2</sup> .....	11,3	24,9
Sinistres et frais de règlement, montant net <sup>2</sup> .....	(15,4)	(35,4)
Frais de souscription nets <sup>2</sup> .....	(1,9)	(4,4)
Perte de souscription des unités d'exploitation abandonnées <sup>1</sup> .....	(6,0) \$	(14,9) \$

Notes :

- 1) Les primes brutes souscrites et la perte de souscription des unités d'exploitation abandonnées sont des mesures financières supplémentaires.
- 2) Les produits de souscription nets, les sinistres et frais de règlement, montant net, et les frais de souscription nets sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

## RÉSULTAT NET

Le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires s'est élevé à 116,6 millions \$ pour le quatrième trimestre de 2024, comparativement à 225,9 millions \$ pour le quatrième trimestre de 2023. Cette diminution est principalement attribuable à des pertes de réévaluation à la valeur de marché des obligations et de la baisse des profits sur les actions ordinaires, reflétant la variation des évaluations de l'ensemble du marché. Pour l'exercice, le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires s'est élevé à 430,4 millions \$, comparativement à 350,1 millions \$ en 2023, en raison principalement d'une augmentation du résultat d'exploitation net et à une hausse des profits de réévaluation à la valeur de marché des actions ordinaires et privilégiées.

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

definity.

## RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET

La composition du résultat d'exploitation net pour les trois mois et les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 est comme suit :

(en millions de dollars)	Trois mois clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Résultat de souscription <sup>1</sup> .....	97,0 \$	87,0 \$	10,0 \$	212,4 \$	144,9 \$	67,5 \$
Produits nets des placements .....	51,1	49,4	1,7	198,2	179,5	18,7
Résultat de distribution <sup>1</sup> .....	11,4	8,8	2,6	54,4	39,3	15,1
Part du résultat de distribution attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.....	(3,1)	(2,0)	(1,1)	(13,3)	(10,9)	(2,4)
Charge d'intérêts.....	(2,0)	(1,7)	(0,3)	(9,6)	(5,3)	(4,3)
Charges liées au statut de société ouverte <sup>2</sup> .....	(8,9)	(6,6)	(2,3)	(31,3)	(25,8)	(5,5)
Autres <sup>2</sup> .....	1,5	0,4	1,1	(1,2)	2,0	(3,2)
Résultat d'exploitation <sup>1</sup> .....	147,0 \$	135,3 \$	11,7 \$	409,6 \$	323,7 \$	85,9 \$
Charge d'impôt sur le résultat d'exploitation.....	(36,6)	(34,3)	(2,3)	(99,4)	(75,5)	(23,9)
Résultat d'exploitation net <sup>1</sup> .....	110,4 \$	101,0 \$	9,4 \$	310,2 \$	248,2 \$	62,0 \$

Notes :

1) Le résultat de souscription, le résultat de distribution, le résultat d'exploitation et le résultat d'exploitation net sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

2) Inclus dans les autres charges des états financiers consolidés audités.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

Le résultat d'exploitation net a augmenté au quatrième trimestre de 2024 et pour l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison principalement de l'augmentation des résultats de souscription et de distribution et des produits nets des placements, comme il a été décrit précédemment. Au quatrième trimestre, ces augmentations ont été contrebalancées en partie par une augmentation des charges liées au statut de société ouverte et de la part du résultat de distribution attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle en raison de la croissance de ces activités. L'augmentation des charges liées au statut de société ouverte reflète la croissance continue de nos activités et la hausse de la rémunération. Pour l'exercice, les augmentations des résultats de souscription et de distribution et des produits nets des placements ont été contrebalancées en partie par une augmentation des charges liées au statut de société ouverte et de la charge d'intérêts.

## CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le rapprochement de l'impôt sur le résultat calculé selon le taux d'imposition prévu par la loi au Canada et le taux d'imposition effectif sur le résultat d'exploitation net est présenté dans le tableau qui suit.

	Trois mois clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Taux d'imposition prévus par la loi .....	26,3 %	26,3 %	- pt	26,3 %	26,3 %	- pt
Produits des placements non assujettis à l'impôt .....	(1,7) %	(1,5) %	(0,2) pt	(2,2) %	(2,6) %	0,4 pt
Charges non déductibles .....	0,4 %	0,4 %	- pt	0,2 %	0,2 %	- pt
Autres .....	(0,1) %	0,1 %	(0,2) pt	-	(0,6) %	0,6 pt
Taux d'imposition effectif .....	24,9 %	25,3 %	(0,4) pt	24,3 %	23,3 %	1,0 pt

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

---

definity.

Le taux d'imposition effectif pour le quatrième trimestre et l'exercice a été inférieur au taux prévu par la loi de 26,3 % (2023 : 26,3 %), du fait essentiellement de l'incidence des produits des placements non imposables.

Le 20 juin 2024, le projet de loi C-59 a reçu la sanction royale et est entré en vigueur. Le projet de loi C-59 contenait des dispositions législatives qui refusent la déduction pour dividendes reçus par les institutions financières sur les actions canadiennes, sauf pour les dividendes reçus sur certaines actions privilégiées et les dividendes reçus par une société d'assurance, de sorte que le projet de loi n'a pas d'incidence sur la Société.

## RCP LIÉ À L'EXPLOITATION

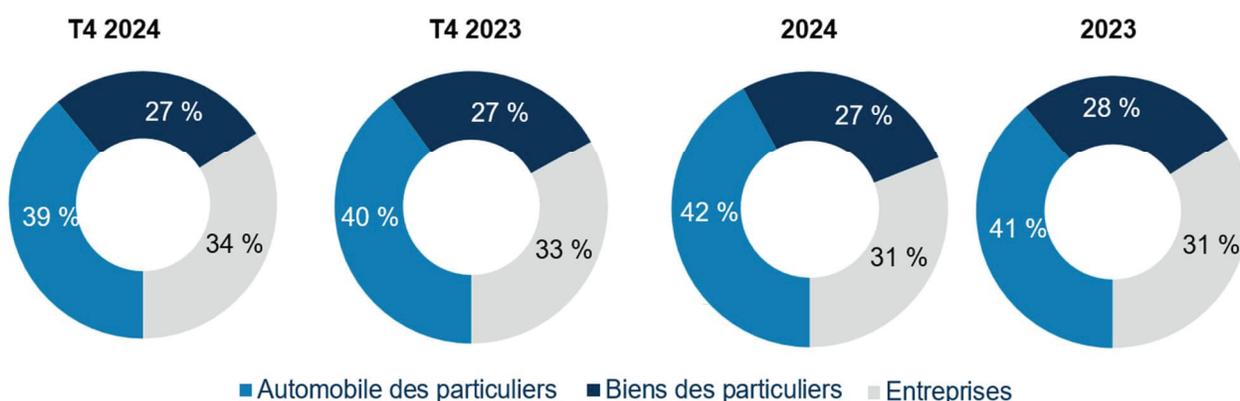
Le RCP lié à l'exploitation s'est fixé à 10,6 % en 2024, par rapport à 9,2 % en 2023. La hausse du RCP lié à l'exploitation est attribuable à la forte croissance du résultat d'exploitation net, qui a plus que contrebalancé la croissance importante des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moyens ajustés, déduction faite du cumul des autres éléments du résultat global (« CAÉRG »). Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, déduction faite du CAÉRG ont été ajustés pour tenir compte de la libération de trésorerie soumise à restrictions de 150 millions de dollars, qui a été calculé au prorata pour les 296 jours précédant la date de libération du 23 octobre 2024.

## 3 — RÉSULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Nous offrons un vaste éventail de produits d'assurance de dommages à l'échelle du Canada, répartis dans deux grands secteurs d'activité : l'assurance des particuliers et l'assurance des entreprises. Le secteur de l'assurance des particuliers comprend l'assurance automobile et l'assurance des biens, cette dernière englobant les produits d'assurance pour animaux de compagnie.

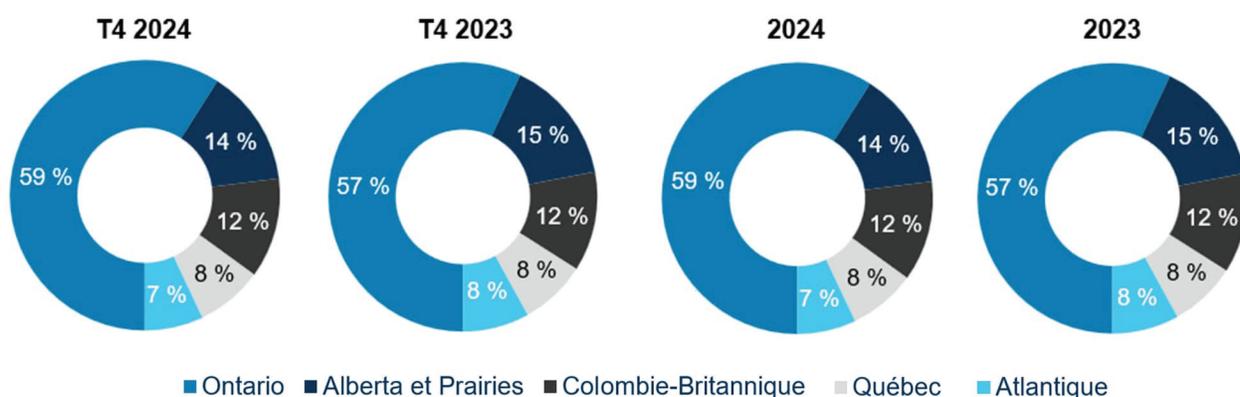
Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des PBS selon ces secteurs d'activité pour les trois mois et les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

**PBS par secteur d'activité<sup>1</sup>**



De légères variations ont été observées dans la répartition par secteur pour le quatrième trimestre de 2024 et l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

**PBS par région<sup>1</sup>**



De légères variations ont été observées dans la répartition par région pour le quatrième trimestre de 2024 et l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la forte croissance de l'assurance automobile des particuliers en Ontario et de l'abandon des activités d'assurance automobile des particuliers de Sonnet en Alberta.

Notes :

1) Les PBS sont une mesure financière supplémentaire. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

## SOUSCRIPTION – ASSURANCE DES PARTICULIERS

Le tableau ci-dessous présente les principaux résultats d'exploitation du secteur de l'assurance des particuliers pour les trois mois et les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 et les polices en vigueur aux 31 décembre 2024 et 2023.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trois mois clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Polices en vigueur (en milliers) (à la clôture de la période)						
Assurance automobile .....	772,9	763,5	1,2 %	772,9	763,5	1,2 %
Assurance des biens .....	822,7	835,2	(1,5) %	822,7	835,2	(1,5) %
Total.....	1 595,6	1 598,7	(0,2) %	1 595,6	1 598,7	(0,2) %
Primes brutes souscrites <sup>1</sup>						
Assurance automobile .....	438,7 \$	416,0 \$	5,5 %	1 867,4 \$	1 657,1 \$	12,7 %
Assurance des biens .....	295,2	278,0	6,2 %	1 183,9	1 113,1	6,4 %
Total.....	733,9 \$	694,0 \$	5,7 %	3 051,3 \$	2 770,2 \$	10,1 %
Produits de souscription nets <sup>2</sup>						
Assurance automobile .....	433,4 \$	392,4 \$	10,4 %	1 655,8 \$	1 529,2 \$	8,3 %
Assurance des biens .....	279,3	267,1	4,6 %	1 082,4	1 020,5	6,1 %
Total.....	712,7 \$	659,5 \$	8,1 %	2 738,2 \$	2 549,7 \$	7,4 %
Sinistres et frais de règlement, montant net <sup>2</sup>						
Assurance automobile .....	305,0 \$	279,4 \$	25,6 \$	1 177,0 \$	1 097,8 \$	79,2 \$
Assurance des biens .....	140,9	124,5	16,4	678,4	658,4	20,0
Total.....	445,9 \$	403,9 \$	42,0 \$	1 855,4 \$	1 756,2 \$	99,2 \$
Frais de souscription nets <sup>2</sup>						
Assurance automobile .....	111,6 \$	96,8 \$	14,8 \$	423,9 \$	404,9 \$	19,0 \$
Assurance des biens .....	90,5	89,5	1,0	363,9	354,9	9,0
Total.....	202,1 \$	186,3 \$	15,8 \$	787,8 \$	759,8 \$	28,0 \$
Résultat de souscription <sup>2</sup>						
Assurance automobile .....	16,8 \$	16,2 \$	0,6 \$	54,9 \$	26,5 \$	28,4 \$
Assurance des biens .....	47,9	53,1	(5,2)	40,1	7,2	32,9
Total.....	64,7 \$	69,3 \$	(4,6) \$	95,0 \$	33,7 \$	61,3 \$

Notes :

1) Les primes brutes souscrites sont une mesure financière supplémentaire.

2) Les produits de souscription nets, les sinistres et frais de règlement, montant net, les frais de souscription nets et le résultat de souscription sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

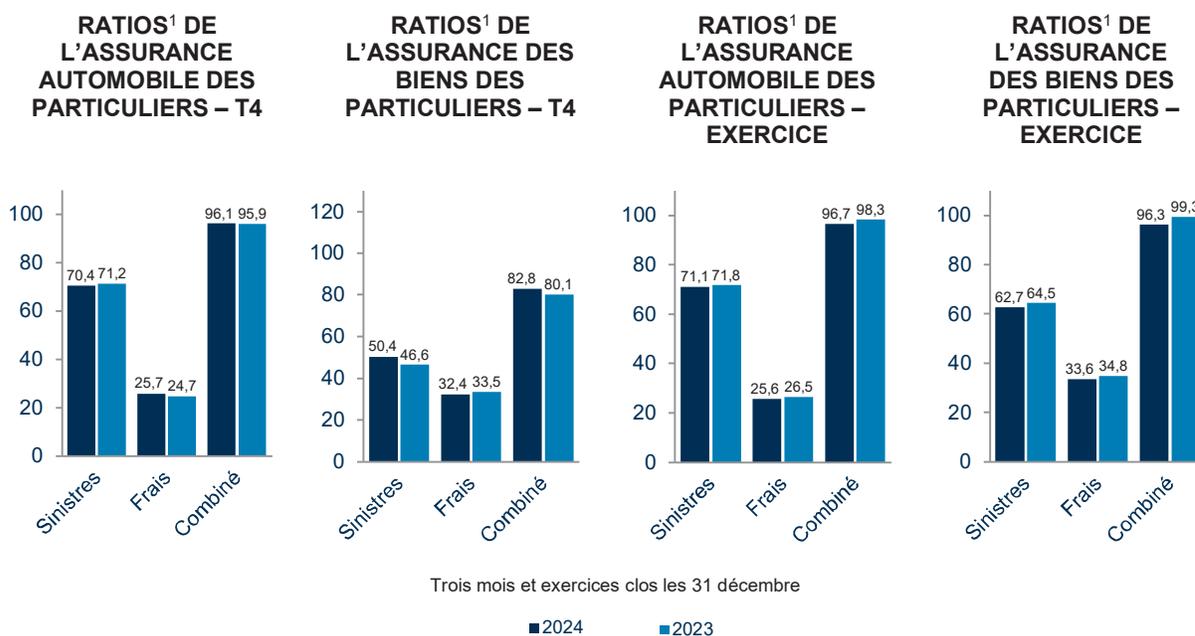
Dans l'ensemble, les PBS en assurance des particuliers ont augmenté de 5,7 % au quatrième trimestre de 2024 (10,1 % pour l'exercice) grâce à la forte croissance du canal de distribution par les courtiers. Les PBS du canal direct se sont chiffrées à 94,1 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024, en baisse de 15,5 % par rapport à 111,4 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, en raison principalement des mesures liées à la rentabilité, y compris la décision de quitter le secteur de l'assurance automobile en Alberta. Pour l'exercice, les PBS du canal direct se sont chiffrées à 390,9 millions \$, en baisse de 8,6 % par rapport à 427,5 millions \$ en 2023. Si l'on exclut les primes en assurance automobile des particuliers de Sonnet en Alberta pour les deux périodes, les PBS du canal direct ont légèrement diminué de 1,6 % au quatrième trimestre de 2024 et augmenté de 1,2 % pour l'exercice, en raison des mesures de rentabilité mises en œuvre pour Sonnet. Les PBS en assurance automobile des particuliers ont augmenté de 5,5 %

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

pour le quatrième trimestre de 2024 (12,7 % pour l'exercice). Les PBS ont augmenté de 9,6 % au quatrième trimestre de 2024 si l'on exclut les primes des unités d'exploitation abandonnées pour les deux périodes. Cette croissance reflète une hausse des primes souscrites moyennes à mesure que les hausses de tarifs approuvées prennent effet dans un contexte de conditions de marché fermes, la croissance des unités et l'avantage tiré des transferts de portefeuilles. Les PBS en assurance des biens des particuliers ont augmenté de 6,2 % au quatrième trimestre de 2024 (6,4 % pour l'exercice) grâce au maintien des conditions de marché fermes qui a favorisé l'augmentation des primes souscrites moyennes. Ce résultat a été en partie contrebalancé par les mesures continues que nous prenons pour gérer la concentration de risques dans les régions présentant une tendance à la hausse des événements à risque.

Le secteur de l'assurance des particuliers a enregistré un résultat de souscription de 64,7 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, comparativement à 69,3 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Pour l'exercice, le résultat de souscription s'est établi à 95,0 millions \$, comparativement à 33,7 millions \$ en 2023.



Notes :

1) Le ratio des sinistres, le ratio des frais et le ratio combiné sont des ratios non conformes aux PCGR. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024



La composition du ratio des sinistres pour les trois mois et les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 du secteur de **l'assurance automobile des particuliers** est comme suit :

	Trois mois clos les 31 décembre <sup>1</sup>			Exercices clos les 31 décembre <sup>1</sup>		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales <sup>2</sup> ..	71,3 %	71,5 %	(0,2) pt	70,9 %	72,6 %	(1,7) pt
Sinistres liés aux catastrophes <sup>3</sup> .....	0,1 %	1,1 %	(1,0) pt	1,1 %	0,9 %	0,2 pt
Évolution favorable des sinistres des années antérieures <sup>2</sup> .....	(1,0) %	(1,4) %	0,4 pt	(0,9) %	(1,7) %	0,8 pt
Ratio des sinistres <sup>4</sup> .....	70,4 %	71,2 %	(0,8) pt	71,1 %	71,8 %	(0,7) pt

Notes :

- 1) Le ratio présenté pour chacun des postes correspond à la mesure financière exprimée en pourcentage des produits de souscription nets. Le ratio présenté pour les sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales, les sinistres liés aux catastrophes et l'évolution favorable des sinistres des années antérieures, exprimé en pourcentage des produits de souscription nets, est un ratio non conforme aux PCGR.
- 2) Les sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales et l'évolution favorable des sinistres des années antérieures sont des mesures financières non conformes aux PCGR.
- 3) Les sinistres liés aux catastrophes sont une mesure financière supplémentaire.
- 4) Le ratio des sinistres est un ratio non conforme aux PCGR.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

Le ratio combiné en assurance automobile des particuliers de 96,1 % au quatrième trimestre de 2024 (T4 2023 : 95,9 %) a légèrement augmenté en raison d'une hausse du ratio des frais et du niveau moins élevé de l'évolution favorable des sinistres, en grande partie contrebalancés par une baisse des sinistres liés aux catastrophes. Pour l'exercice, le ratio combiné de l'assurance automobile des particuliers s'est amélioré en raison de la baisse du ratio des sinistres de l'année de survenance liés aux activités principales, qui a bénéficié de la hausse des tarifs gagnés, des tendances à la stabilisation des coûts des sinistres et de l'amélioration du rendement de Sonnet.

La composition du ratio des sinistres pour les trois mois et les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 du secteur de **l'assurance des biens** des particuliers est comme suit :

	Trois mois clos les 31 décembre <sup>1</sup>			Exercices clos les 31 décembre <sup>1</sup>		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales <sup>2</sup> ..	46,2 %	47,0 %	(0,8) pt	49,9 %	50,0 %	(0,1) pt
Sinistres liés aux catastrophes <sup>3</sup> .....	7,2 %	1,2 %	6,0 pts	15,7 %	15,6 %	0,1 pt
Évolution favorable des sinistres des années antérieures <sup>2</sup> .....	(3,0) %	(1,6) %	(1,4) pt	(2,9) %	(1,1) %	(1,8) pt
Ratio des sinistres <sup>4</sup> .....	50,4 %	46,6 %	3,8 pts	62,7 %	64,5 %	(1,8) pt

Notes :

- 1) Le ratio présenté pour chacun des postes correspond à la mesure financière exprimée en pourcentage des produits de souscription nets. Le ratio présenté pour les sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales, les sinistres liés aux catastrophes et l'évolution favorable des sinistres des années antérieures, exprimé en pourcentage des produits de souscription nets, est un ratio non conforme aux PCGR.
- 2) Les sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales et l'évolution favorable des sinistres des années antérieures sont des mesures financières non conformes aux PCGR.
- 3) Les sinistres liés aux catastrophes sont une mesure financière supplémentaire.
- 4) Le ratio des sinistres est un ratio non conforme aux PCGR.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Le ratio combiné en assurance des biens des particuliers a été bon, à 82,8 % au quatrième trimestre de 2024 (T4 2023 : 80,1 %), malgré l'incidence des sinistres liés aux catastrophes. L'augmentation des sinistres liés aux catastrophes au quatrième trimestre de 2024 a été en partie contrebalancée par un niveau plus élevé de l'évolution favorable des sinistres, une amélioration du ratio des sinistres de l'année de survenance des activités principales, et une diminution du ratio des frais. Pour l'exercice, le ratio combiné en assurance des biens des particuliers s'est amélioré en raison du niveau plus élevé de l'évolution favorable des sinistres et d'une diminution du ratio des frais.

## SOUSCRIPTION – ASSURANCE DES ENTREPRISES

Le tableau ci-dessous présente les principaux résultats d'exploitation du secteur de l'assurance des entreprises pour les trois mois et les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trois mois clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Primes brutes souscrites <sup>1</sup> .....	375,6 \$	339,2 \$	10,7 %	1 396,8 \$	1 235,0 \$	13,1 %
Produits de souscription nets <sup>2</sup> .....	293,3 \$	262,9 \$	11,6 %	1 104,3 \$	992,9 \$	11,2 %
Sinistres et frais de règlement, montant net <sup>2</sup> .....	164,5 \$	159,2 \$	5,3 \$	622,5 \$	549,5 \$	73,0 \$
Frais de souscription nets <sup>2</sup> .....	96,5 \$	86,0 \$	10,5 \$	364,4 \$	332,2 \$	32,2 \$
Résultat de souscription <sup>2</sup> .....	32,3 \$	17,7 \$	14,6 \$	117,4 \$	111,2 \$	6,2 \$

Notes :

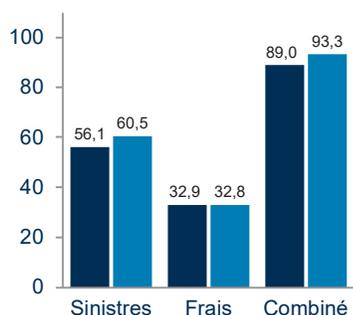
1) Les primes brutes souscrites sont une mesure financière supplémentaire.

2) Les produits de souscription nets, les sinistres et frais de règlement, montant net, les frais de souscription nets et le résultat de souscription sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

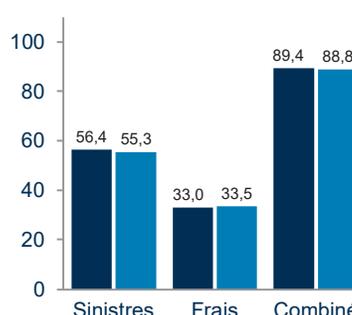
Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

Les PBS en assurance des entreprises ont augmenté de 10,7 % au quatrième trimestre de 2024 (13,1 % pour l'exercice) grâce aux taux élevés de rétention et à l'obtention de tarifs dans des conditions générales de marché fermes dans nos principaux segments et à l'expansion continue de nos capacités liées aux petites entreprises et aux solutions spécialisées.

**RATIOS<sup>1</sup> DE L'ASSURANCE DES ENTREPRISES – T4**



**RATIOS<sup>1</sup> DE L'ASSURANCE DES ENTREPRISES – EXERCICE**



Trois mois et exercices clos les 31 décembre

■ 2024 ■ 2023

Notes :

1) Le ratio des sinistres, le ratio des frais et le ratio combiné sont des ratios non conformes aux PCGR. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024



La composition du ratio des sinistres pour les trois mois et les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 du secteur de **l'assurance des entreprises** est comme suit :

	Trois mois clos les 31 décembre <sup>1</sup>			Exercices clos les 31 décembre <sup>1</sup>		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales <sup>2</sup> ..	55,5 %	53,7 %	1,8 pt	53,1 %	53,5 %	(0,4) pt
Sinistres liés aux catastrophes <sup>3</sup> .....	2,7 %	7,9 %	(5,2) pts	5,3 %	4,5 %	0,8 pt
Évolution favorable des sinistres des années antérieures <sup>2</sup> .....	(2,1) %	(1,1) %	(1,0) pt	(2,0) %	(2,7) %	0,7 pt
Ratio des sinistres <sup>4</sup> .....	56,1 %	60,5 %	(4,4) pts	56,4 %	55,3 %	1,1 pt

Notes :

- 1) Le ratio présenté pour chacun des postes correspond à la mesure financière exprimée en pourcentage des produits de souscription nets. Le ratio présenté pour les sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales, les sinistres liés aux catastrophes et l'évolution favorable des sinistres des années antérieures, exprimé en pourcentage des produits de souscription nets, est un ratio non conforme aux PCGR.
- 2) Les sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales et l'évolution favorable des sinistres des années antérieures sont des mesures financières non conformes aux PCGR.
- 3) Les sinistres liés aux catastrophes sont une mesure financière supplémentaire.
- 4) Le ratio des sinistres est un ratio non conforme aux PCGR.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

Le résultat de souscription en assurance des entreprises s'est établi à 32,3 millions \$ pour le quatrième trimestre de 2024, comparativement à 17,7 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Pour l'exercice, le résultat de souscription du secteur de l'assurance des entreprises s'est établi à 117,4 millions \$, comparativement à 111,2 millions \$ pour la période correspondante en 2023.

Le secteur de l'assurance des entreprises a continué de bénéficier de l'attention portée à la capacité de souscription et à l'adéquation des tarifs, avec un solide ratio combiné de 89,0 % pour le quatrième trimestre de 2024 (T4 2023 : 93,3 %). L'amélioration du ratio combiné est attribuable à une baisse des sinistres liés aux catastrophes. Pour l'exercice, le ratio combiné du secteur de l'assurance des entreprises a également été bon à 89,4 %, comparativement à 88,8 % en 2023. La hausse modeste s'explique par une augmentation des sinistres liés aux catastrophes et un niveau moins élevé de l'évolution favorable des sinistres, largement contrebalancés par l'amélioration du ratio des sinistres de l'année de survenance des activités principales et du ratio des frais. L'évolution des sinistres des années antérieures en 2023 a bénéficié de la reprise des provisions liées à la COVID-19 au deuxième trimestre de 2023 (incidence de 1,2 point de pourcentage pour l'exercice).

## 4 — CONTEXTE D'EXPLOITATION ET PERSPECTIVES

### CONTEXTE D'EXPLOITATION

Voici un aperçu des principaux facteurs externes qui touchent l'industrie de l'assurance de dommages au Canada. Le contexte d'exploitation a été touché par une combinaison de facteurs macroéconomiques, des événements météorologiques graves, les niveaux de vols de véhicules et des nouveautés réglementaires.

<p><b>Contexte économique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La position de l'administration américaine à l'égard des tarifs douaniers crée de l'incertitude économique. L'incidence potentielle de nouveaux tarifs et de mesures de représailles pourrait affecter l'économie canadienne, augmenter le coût des biens et des services, perturber les chaînes d'approvisionnement et affaiblir le dollar canadien. De tels changements pourraient avoir une incidence sur le potentiel de croissance, la structure de coûts et le rendement des placements.</li> <li>• Notre bonne situation financière, notre modèle d'exploitation résilient et notre profil de risque diversifié nous placent en bonne position pour une période d'incertitude continue.</li> </ul>
<p><b>Contexte de l'assurance automobile des particuliers</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Banque du Canada a réduit son taux de financement à un jour de 25 points de base en janvier 2025, le portant à 3,00 %.</li> <li>• Les risques pour l'économie mis en évidence par la Banque du Canada comprennent la réduction des cibles d'immigration du gouvernement du Canada, la baisse prévue de la croissance du PIB et la possibilité de nouveaux tarifs sur les exportations vers les États-Unis.</li> </ul>
<p><b>Changements climatiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'inflation annuelle des dommages matériels en assurance automobile demeure stable dans l'ensemble à environ 5 %, les tendances en matière de sinistres étant conformes aux niveaux d'avant la pandémie. L'inflation en assurance automobile, toutes couvertures confondues, s'élève également à environ 5 % (en moyenne), y compris les couvertures pour dommages corporels, mais elle varie selon les provinces. Les prix des véhicules neufs ont été fixes d'un exercice à l'autre et semblent s'être stabilisés. Les stocks de véhicules neufs se sont normalisés et sont demeurés stables.</li> <li>• Le vol de véhicules au Canada demeure une préoccupation importante pour l'industrie. Depuis trois trimestres consécutifs, le niveau de gravité des vols présente une tendance à la baisse d'un exercice à l'autre, mais demeure élevé, avec des changements dans les types (âge et valeur) des voitures volées. Ces tendances ont incité les assureurs à augmenter les primes de la garantie risques multiples et les propriétaires de véhicules les plus à risque à installer des dispositifs de repérage et de recouvrement.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les modifications des cycles météorologiques augmentent la fréquence et la gravité des événements météorologiques extrêmes, entraînant un plus grand nombre de catastrophes et des coûts de règlement plus volatils, particulièrement dans le secteur de l'assurance des biens.</li> <li>• Nous améliorons constamment nos données et nos capacités de modélisation pour mieux comprendre l'évolution des principaux risques climatiques et afin de garantir que les tarifs, les options de couverture, l'accumulation des risques et l'estimation du passif au titre des sinistres survenus restent adéquats. Ces apprentissages orientent également le soutien que nous apportons aux efforts d'adaptation et de résilience climatique partout au Canada.</li> <li>• Nous surveillons activement notre exposition aux risques assurés et à des concentrations de risques assurés en tenant compte du niveau de tolérance au risque lié à la sinistralité attendue et à l'incidence potentielle sur notre situation financière et notre situation de capital. Nous gérons notre exposition au risque de catastrophe en limitant la sélection de certains risques ou dans certaines régions, en gérant la couverture des polices, y compris les franchises offertes aux titulaires de polices, et en souscrivant de la réassurance.</li> <li>• Les risques liés aux changements climatiques peuvent également influencer sur le coût, la couverture et la disponibilité de la réassurance à l'égard de certaines régions, de certains profils de risque ou de certaines industries à forte intensité de carbone.</li> <li>• Afin de réduire l'incidence de notre entreprise sur les changements climatiques, nous poursuivons nos efforts pour atteindre la carboneutralité dans nos activités et nos placements (actions cotées et obligations de sociétés) d'ici 2040.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comme preuve de notre engagement à atteindre nos cibles, nous avons mis en place une structure de prêts liés à la durabilité qui lie les coûts d'emprunt de Definity directement à ses résultats pour les cibles ESG, notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre de portée 1 et 2.</li> </ul>
<p><b>Contexte de placement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La tendance haussière du prix des actifs à risque a ralenti au quatrième trimestre. Les marchés ont réduit les attentes de baisses de taux d'intérêt de la part des banques centrales et évaluent les répercussions sur la croissance et l'inflation d'une série de changements de politiques effectués, planifiés ou proposés par l'administration américaine, notamment en matière de relations commerciales.</li> <li>• Les rendements des titres à revenu fixe ont augmenté au quatrième trimestre au Canada et aux États-Unis. Pour l'exercice, les rendements des titres à revenu fixe canadiens ont diminué pour la plupart, tandis qu'ils ont augmenté aux États-Unis.</li> <li>• Le rendement des marchés boursiers a été modeste au quatrième trimestre, tant au Canada qu'aux États-Unis. Au Canada, l'indice composé S&amp;P/TSX a terminé l'année avec un rendement de 17,99 %. Aux États-Unis, l'indice S&amp;P 500 a terminé l'année avec un rendement de 23,31 %. L'indice mondial MSCI<sup>1</sup> a légèrement fléchi au quatrième trimestre, portant les gains à 17,00 % (ou 27,48 % en dollars canadiens) pour l'exercice.</li> <li>• La combinaison d'une politique monétaire moins restrictive et de résultats solides a contribué à maintenir toute l'année des écarts de taux serrés en fonction des normes historiques pour les titres de créance de sociétés de qualité supérieure et à rendement élevé.</li> </ul>

1) L'indice mondial MSCI reflète le rendement des sociétés à grande et à moyenne capitalisation de 23 pays développés.

## PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE

L'aperçu de nos prévisions pour l'industrie canadienne de l'assurance de dommages pour les 12 prochains mois est présenté ci-après.

Nous estimons que le contexte d'exploitation actuel demeure favorable au maintien de conditions générales de marché fermes. Nous prévoyons que les conditions de marché en assurance des biens se raffermiront au cours des 12 prochains mois, en particulier après l'intensité de la saison des tempêtes estivales de 2024, qui a entraîné des sinistres liés aux catastrophes dépassant 8 milliards \$, un record pour l'industrie, des points de prise d'effet plus élevés en réassurance et une inflation qui pourrait demeurer élevée. Nous prévoyons que les conditions en assurance automobile demeureront fermes du fait que les assureurs chercheront à composer avec l'effet combiné des niveaux élevés de vols, des pressions inflationnistes tenaces sur les coûts, des contraintes réglementaires en Alberta et l'incertitude entourant l'ampleur des tarifs qui pourraient être imposés par les États-Unis, les mesures de représailles, et leurs répercussions.

Les rendements du marché ont reculé en 2024, ralentissant le rythme de la croissance des revenus de placement, qui avait été soutenu après une période de hausse des rendements. Nous nous attendons à ce que cette tendance se poursuive en 2025, car il est probable que les rendements du marché se rapprochent ou chutent en deçà des rendements comptables pour de nombreux acteurs de l'industrie. Compte tenu de l'évolution incertaine du risque macroéconomique, nous estimons que l'industrie doit continuer de faire preuve de discipline pour atteindre les niveaux de rentabilité souhaités de manière durable.

Nous croyons que le rendement des capitaux propres aura été plus faible en 2024 dans le secteur, principalement en raison du niveau record des sinistres liés aux catastrophes enregistrés au cours des mois d'été. À plus long terme, nous nous attendons à ce que le rendement des capitaux propres se rapproche de sa moyenne à long terme en 2025.

<p><b>Automobile des particuliers</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les tendances en matière de coûts des sinistres liés aux réparations et aux remplacements d'automobiles ainsi que les niveaux élevés de vols devraient continuer de favoriser la fermeté de la tarification au sein de l'industrie et faire en sorte que l'accent sera mis sur la rigueur en matière de souscription dans l'ensemble du secteur au cours des 12 prochains mois.</li> <li>• Le cadre réglementaire continuera d'influencer le comportement des assureurs. En Alberta, le gouvernement a annoncé qu'il augmentera le plafond des tarifs d'assurance automobile de 2025 pour les « bons conducteurs », basé sur l'IPC, le faisant passer de 1,9 % à 7,5 % (ce qui reflète un plafond de 5,0 %, majoré d'un facteur de 2,5 % pour tenir compte des catastrophes naturelles de 2024). Le gouvernement de l'Alberta a également annoncé son intention de mettre en œuvre un produit d'assurance sans égard à la responsabilité offert par le secteur privé, dont la date de mise en œuvre cible est le 1<sup>er</sup> janvier 2027, bien que la loi de mise en œuvre n'ait pas encore été publiée. En Ontario, le gouvernement a récemment publié une réglementation sur la réforme des produits qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2026 et qui permettra notamment aux consommateurs de renoncer à la couverture, actuellement obligatoire.</li> </ul>
<p><b>Biens des particuliers</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'industrie a déclaré que 2024 a été la pire année enregistrée sur le plan des catastrophes au Canada, le total des sinistres assurés s'élevant à 8,5 milliards \$. En raison de l'incidence de ces événements sur l'ensemble de l'industrie, le marché devrait demeurer ferme, voire dur, au cours des 12 à 18 prochains mois. De nombreux réassureurs ont été affectés par les événements catastrophiques de plus grande ampleur, malgré des points de prise d'effet plus élevés en 2024. La pression pour relever les points de prise d'effet s'est poursuivie tout au long de la récente période de renouvellement de la réassurance, et entraînera probablement une intensification des ajustements à la souscription et à la tarification pour financer les sinistres liés aux événements météorologiques qui se situent sous les nouveaux seuils de rétention relevés. Nous prévoyons que l'ensemble de l'industrie maintiendra une approche rigoureuse en matière de prévention et d'atténuation des sinistres, notamment par la révision des tarifs et des couvertures et la gestion des risques pour les assureurs de première ligne.</li> <li>• La volatilité des événements météorologiques devrait continuer de constituer un risque pour ce secteur d'activité à long terme.</li> <li>• Pour répondre aux défis que présentent les catastrophes naturelles, le gouvernement fédéral a indiqué qu'il prévoit collaborer avec les assureurs en vue d'élaborer un programme d'assurance inondation national destiné aux propriétés résidentielles présentant des risques élevés. L'objectif est de s'assurer que tous les Canadiens sont en mesure d'obtenir une assurance inondation à un prix abordable. Malgré cet engagement, l'Énoncé économique de l'automne du gouvernement fédéral ne prévoyait pas le financement nécessaire pour aller de l'avant avec cette initiative, et compte tenu de la prorogation du Parlement et des élections fédérales à venir, il est peu probable que le gouvernement y donne suite en 2025.</li> </ul>
<p><b>Entreprises</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien que nous prévoyions que les conditions générales du marché de l'assurance des entreprises demeureront attrayantes, alors que les compagnies d'assurance se concentreront sur leur rentabilité à long terme et la disponibilité de la capacité de manière durable, on observe dans certains segments de l'assurance des entreprises une concurrence accrue. Dans l'ensemble, nous prévoyons une croissance de l'industrie d'environ 5 % au cours des 12 prochains mois.</li> <li>• Les catastrophes récentes reflètent une tendance à la hausse des phénomènes météorologiques graves à plus long terme. Les mesures d'atténuation et de gestion des changements climatiques devraient continuer d'évoluer grâce aux efforts consacrés par les gouvernements, les organismes de réglementation et les acteurs de l'industrie pour tenir compte des tendances récentes et les atténuer.</li> <li>• En raison de la fréquence et de la gravité croissantes des événements liés aux conditions météorologiques, ainsi que des coûts de réassurance élevés et de la hausse des points de prise d'effet, l'environnement tarifaire ferme devrait se maintenir dans l'ensemble.</li> </ul>

## CIBLES FINANCIÈRES

Nos principales priorités stratégiques sont de tirer parti de notre expertise de souscription, de nos investissements dans les technologies numériques et de notre capacité financière disponible pour stimuler une croissance rentable en assurance des particuliers, par distribution directe et par les courtiers, de faire croître et de diversifier nos activités d'assurance des entreprises, d'offrir une expérience de traitement des sinistres de qualité supérieure tout en gérant prudemment les coûts des sinistres, de diversifier nos activités et de renforcer notre croissance au moyen d'acquisitions et de partenariats, de maintenir le rythme de l'innovation, d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents, et d'intégrer de manière réfléchie les priorités ESG. En tant que société d'assurance de dommages de premier plan au Canada qui peut compter sur une équipe de direction chevronnée se concentrant sur les principales priorités, nous sommes convaincus de disposer de la capacité d'atteindre ces objectifs et nos cibles financières. Les cibles financières ci-dessous sont fondées sur certains autres facteurs et hypothèses, y compris les hypothèses et facteurs clés décrits dans notre mise en garde et ci-après.

En tenant compte du caractère saisonnier inhérent à nos résultats de souscription, y compris le calendrier et l'incidence des sinistres liés aux catastrophes, nos cibles financières pour l'exercice 2025 sont les suivantes :

- **Accroître les PBS<sup>1</sup> dans le haut de la fourchette à un chiffre pour les faire passer à 10 %.** Cette cible se compare au taux de croissance des PBS de 11,1 % en 2024 (par rapport à 2023) et de 9,4 % en 2023 (par rapport à 2022).
- **Atteindre un ratio combiné<sup>1</sup> annuel de moins de 95 %.** Cette cible se compare à nos ratios combinés de 94,5 % en 2024 et de 95,9 % en 2023 (compte tenu des niveaux plus élevés que prévu des sinistres liés aux catastrophes des deux années).
- **Générer un RCP lié à l'exploitation<sup>1</sup> pour l'exercice d'environ 10 % à 13 %,** grâce à la rentabilité des activités de souscription, au rendement des placements et au résultat de distribution, et compte tenu des niveaux de capital générés par notre entreprise. Cette cible se compare à nos RCP liés à l'exploitation de 10,6 % en 2024 et de 9,2 % en 2023 (compte tenu des niveaux plus élevés que prévu des sinistres liés aux catastrophes des deux années).

Notes :

1) Les PBS sont une mesure financière supplémentaire. Le ratio combiné et le RCP lié à l'exploitation sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR.

Nous prévoyons améliorer davantage le RCP lié à l'exploitation au fil du temps, qui devrait s'établir dans le milieu de la fourchette à deux chiffres, grâce à l'optimisation future du capital et aux avantages attribuables à l'accroissement de notre envergure.

Les cibles financières qui précèdent sont fondées sur les points de vue et les stratégies actuels de la direction, nos hypothèses et nos attentes à l'égard des occasions de croissance, et notre évaluation des possibilités qui s'offrent à notre entreprise et à l'industrie de l'assurance. Nos trois cibles sont également fondées sur les hypothèses et facteurs clés suivants :

- Dans les provinces où les tarifs sont réglementés, le niveau d'adéquation des tarifs sera maintenu, en particulier les tarifs d'assurance automobile.
- La fermeté du marché à l'échelle de l'assurance des biens des particuliers et de la plupart des secteurs de l'assurance des entreprises continuera d'être conforme aux perspectives de l'industrie pour 2025, à l'appui d'une hausse soutenue des tarifs dans ces secteurs d'activité.
- Les sinistres liés aux catastrophes représenteront environ 4,5 % des produits de souscription nets pour l'exercice.

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

---

- Le passif au titre des sinistres survenus sera adéquat, l'évolution des sinistres des années antérieures étant négligeable et le niveau global des provisions n'ayant pas besoin d'être renforcé pendant la période prévisionnelle (pour l'atteinte des cibles financières).
- Aucun changement important ne sera apporté au cadre de réglementation de l'industrie de l'assurance de dommages, y compris en ce qui a trait aux exigences de capital.
- Les notes de solidité financière d'Assurance Definity ne seront pas abaissées.
- Le contexte d'exploitation sera conforme au contexte prévu pour l'industrie de l'assurance de dommages en 2025, comme il est mentionné ci-dessus à la rubrique « Perspectives de l'industrie ».
- Les augmentations imprévues de coûts pourront être gérées adéquatement pendant la période prévisionnelle.

De plus, nos cibles ne reflètent pas l'incidence nette de nouveaux tarifs imposés par l'administration américaine ni de mesures de représailles prises par les autorités canadiennes, le cas échéant.

Par ailleurs, le RCP lié à l'exploitation cible est également fondé sur les hypothèses et facteurs clés suivants :

- Nous atteindrons la cible de ratio combiné susmentionnée.
- Les rendements fondés sur le marché des titres à revenu fixe, qui avaient chuté en 2024, demeureront aux niveaux actuels, ce qui se traduira en 2025 par des produits nets des placements relativement comparables à ceux de 2024.
- La volatilité du marché dans notre portefeuille de placements correspondra généralement aux moyennes historiques à long terme.
- Les investissements dans des cabinets de courtage généreront un résultat d'exploitation, avant coûts de financement, impôt et participations minoritaires, plus élevés d'environ 15 % en 2025 (en comparaison avec le montant de 76 millions \$ en 2024), grâce à la combinaison du résultat de distribution et de la baisse des commissions consolidées.
- Les résultats non distribués continueront d'augmenter proportionnellement au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires prévu, moins les dividendes versés aux actionnaires ordinaires attendus.

Ces hypothèses et facteurs s'ajoutent aux normalisations et aux ajustements auxquels nous procédons pour déterminer le RCP lié à l'exploitation. Se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ». Nous nous attendons à un accroissement du RCP lié à l'exploitation grâce à l'optimisation future du capital, qui dépendra en partie de la probabilité que nous réussissions à repérer les cibles d'acquisition et à conclure des acquisitions. Par conséquent, il n'y a actuellement aucun calendrier définitif pour l'optimisation du bilan.

## SINISTRES LIÉS AUX CATASTROPHES

Nous considérons les sinistres comme des sinistres liés aux catastrophes s'ils découlent i) d'événements entraînant des pertes brutes de plus de 2 millions \$, et en général plus de 100 sinistres, ou ii) d'un seul sinistre entraînant une perte brute de plus de 5 millions \$. Même s'ils découlent souvent de conditions météorologiques (comme les feux de forêt, les tempêtes de grêle et les inondations), les sinistres liés aux catastrophes peuvent également découler de conditions non météorologiques (comme des incendies importants dans des immeubles commerciaux ou des sinistres en responsabilité civile). Nous avons fait passer de 3 millions \$ à 5 millions \$ le seuil pour définir un sinistre unique comme un sinistre lié à une catastrophe, et ce seuil sera appliqué de façon prospective à compter du premier trimestre de 2025. Cette augmentation est proportionnelle à la croissance de nos activités dans le segment de l'assurance des entreprises, et à l'expansion de notre capacité de prendre des risques et de notre appétit pour le risque.

L'accroissement de la fréquence et de la gravité des événements météorologiques extrêmes a entraîné la recrudescence des événements catastrophiques et des réclamations connexes. Nous intervenons lors de sinistres causés par des événements liés aux conditions météorologiques par l'intermédiaire de nos équipes d'intervention en cas de catastrophe, de notre programme de réassurance et de nos prestataires de services de règlement des sinistres, qui sont soumis à des évaluations afin de nous assurer qu'ils sont en mesure d'offrir un service de qualité, même lorsqu'ils doivent faire face à des événements catastrophiques.

Nous améliorons régulièrement nos capacités de modélisation pour mieux comprendre l'évolution des principaux risques climatiques, tels que les inondations et les incendies de forêt, afin de garantir que les tarifs, les options de couverture, l'accumulation des risques et le montant estimé du passif des sinistres restent adéquats.

La volatilité de la fréquence et la gravité des sinistres liés aux catastrophes sont imprévisibles et peuvent avoir une incidence importante sur le rendement au chapitre de la souscription par trimestre et par secteur d'activité.



Notes :

- 1) Les sinistres liés aux catastrophes sont une mesure financière supplémentaire. Le ratio des sinistres liés aux catastrophes est une mesure financière exprimée en pourcentage des produits de souscription nets. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».
- 2) De 2020 à 2021 selon IFRS 4, *Contrats d'assurance* (« IFRS 4 »). De 2022 à 2024 selon IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »).

Nous prévoyons que les sinistres liés aux catastrophes représenteront environ 4,5 % de nos produits de souscription nets, ce qui reflète notre répartition par secteur et notre programme de réassurance pour 2025. Nous nous attendons généralement à ce qu'environ 70 % des sinistres liés aux catastrophes aient une incidence sur le secteur de l'assurance des particuliers, et qu'environ 70 % des sinistres liés aux catastrophes estimés par année surviennent aux deuxième et troisième trimestres.

Nous envisageons d'annoncer publiquement les sinistres liés aux catastrophes estimés pour un trimestre donné avant l'annonce de nos résultats trimestriels lorsque :

- nous prévoyons que notre estimation des sinistres liés aux catastrophes, nets de la réassurance, aura une incidence de plus de 0,35 \$ sur le résultat par action lié à l'exploitation et dépassera sensiblement les attentes pour le trimestre; ou

- nous estimons que les attentes du marché à l'égard des sinistres liés aux catastrophes pour le trimestre différeront considérablement de nos résultats réels.

Si nous décidons de faire une annonce publique, nous le faisons généralement dès que les informations requises sont disponibles suivant la fin du trimestre.

La direction est d'avis que les prévisions susmentionnées en matière de cibles financières et de sinistres liés aux catastrophes, ainsi que les facteurs et les hypothèses sur lesquels reposent ces cibles, sont raisonnables compte tenu du contexte actuel. Toutefois, rien ne garantit que nous serons en mesure d'atteindre ces cibles ou que les facteurs et hypothèses sur lesquels ils reposent s'avéreront exacts. Notre capacité à atteindre les cibles susmentionnées est assujettie à un certain nombre de risques, de défis et d'incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ces cibles.

Les perspectives et les cibles financières susmentionnées, et les hypothèses et facteurs sur lesquels elles reposent, constituent de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables du Canada et il est par conséquent recommandé aux lecteurs de noter que les résultats réels peuvent différer de ceux décrits ci-dessus. Voir la rubrique « Mise en garde concernant l'information prospective ».

## 5 — SITUATION FINANCIÈRE

### FAITS SAILLANTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2024 :

- Notre situation financière est demeurée bonne, avec des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de plus de 3,3 milliards \$ au 31 décembre 2024, une hausse de 472,1 millions \$, ou 16,6 %, par rapport au 31 décembre 2023 attribuable surtout au résultat net dégagé en 2024 et à la libération de trésorerie soumise à restrictions de 150 millions \$.
- Le total de l'actif a augmenté de 433,8 millions \$ (6,0 %) par rapport au 31 décembre 2023, ce qui est surtout attribuable à une hausse de la valeur de marché de notre portefeuille de placements, contrebalancée en partie par la trésorerie affectée à l'acquisition de courtiers, qui a fait augmenter le goodwill et les immobilisations incorporelles.
- Les passifs au titre des contrats d'assurance ont augmenté de 109,5 millions \$ (3,1 %) par rapport au 31 décembre 2023 en raison de la croissance des activités.

Le tableau suivant présente un résumé de nos bilans consolidés aux 31 décembre :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 31 décembre	Au 31 décembre	Variation
	2024	2023	
<b>ACTIF</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	322,1 \$	197,5 \$	124,6 \$
Trésorerie soumise à restrictions .....	14,8	244,0	(229,2)
Placements .....	5 270,5	4 931,0	339,5
Impôt sur le résultat à recevoir .....	6,7	-	6,7
Actifs au titre de contrats de réassurance .....	346,2	330,4	15,8
Immobilisations corporelles .....	104,8	103,1	1,7
Actifs d'impôt différé .....	13,2	23,6	(10,4)
Goodwill et immobilisations incorporelles .....	1 397,5	1 229,9	167,6
Autres actifs .....	217,5	200,0	17,5
Total de l'actif .....	<u>7 693,3 \$</u>	<u>7 259,5 \$</u>	<u>433,8 \$</u>
<b>PASSIF</b>			
Passifs au titre des contrats d'assurance .....	3 603,3	3 493,8	109,5
Créditeurs et autres passifs .....	148,1	131,9	16,2
Impôt sur le résultat à payer .....	42,3	117,9	(75,6)
Passifs d'impôt différé .....	154,3	150,7	3,6
Titres vendus en vertu de conventions de rachat .....	110,1	-	110,1
Dette impayée .....	114,3	114,3	-
Montants à payer au titre de la démutualisation .....	14,8	244,0	(229,2)
Total du passif .....	<u>4 187,2 \$</u>	<u>4 252,6 \$</u>	<u>(65,4) \$</u>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital-actions .....	2 220,4	2 273,0	(52,6)
Surplus d'apport .....	42,4	40,4	2,0
Résultats non distribués .....	1 058,1	561,3	496,8
Cumul des autres éléments du résultat global .....	(1,1)	(27,0)	25,9
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires .....	<u>3 319,8</u>	<u>2 847,7</u>	<u>472,1</u>
Participations ne donnant pas le contrôle .....	186,3	159,2	27,1
Total des capitaux propres .....	<u>3 506,1 \$</u>	<u>3 006,9 \$</u>	<u>499,2 \$</u>
Total du passif et des capitaux propres .....	<u>7 693,3 \$</u>	<u>7 259,5 \$</u>	<u>433,8 \$</u>

## TRÉSORERIE ET PLACEMENTS

La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements aux 31 décembre sont présentés dans le tableau qui suit :

	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable
<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	322,1 \$	5,8 %	197,5 \$	3,9 %
Placements à court terme.....	97,4	1,7 %	137,0	2,7 %
Obligations .....	4 043,1	72,3 %	3 773,0	73,5 %
Actions privilégiées .....	326,5	5,8 %	332,8	6,5 %
Actions ordinaires .....	698,4	12,5 %	595,5	11,6 %
Fonds en gestion commune .....	88,9	1,6 %	74,7	1,5 %
Prêts commerciaux .....	16,2	0,3 %	18,0	0,3 %
Total des placements .....	5 270,5 \$	94,2 %	4 931,0 \$	96,1 %
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et des placements.....	5 592,6 \$	100,0 %	5 128,5 \$	100,0 %

Le total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements a augmenté au 31 décembre 2024 en raison surtout de la hausse de la valeur de marché de notre portefeuille de placements et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

La proportion de nos placements dans des titres à revenu fixe, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme, a diminué pour s'établir à 79,8 % du portefeuille total au 31 décembre 2024, contre 80,1 % au 31 décembre 2023. Nous avons continué de privilégier les placements de haute qualité pour notre portefeuille.

Se reporter à la note 2 – « Sommaire des méthodes comptables significatives » des états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, qui contient des précisions sur le classement et l'évaluation des instruments financiers.

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

## Composition sectorielle des placements

La composition sectorielle de nos placements illustre la nature très sécuritaire et liquide de l'ensemble de notre portefeuille de placements et la concentration importante dans les secteurs des titres gouvernementaux et des services financiers. Aux 31 décembre, la ventilation des placements est comme suit :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Au 31 décembre 2024				Au 31 décembre 2023	
	Placements à court terme et obligations	Actions privilégiées	Actions ordinaires	Fonds en gestion commune	Total	Total
Titres gouvernementaux .....	61 %	-	-	-	48 %	51 %
Services financiers.....	20 %	77 %	29 %	7 %	24 %	22 %
Énergie .....	5 %	6 %	14 %	8 %	6 %	6 %
Services de communication .....	4 %	4 %	5 %	6 %	4 %	5 %
Industrie.....	3 %	-	11 %	5 %	4 %	4 %
Services publics .....	3 %	13 %	2 %	15 %	4 %	4 %
Consommation discrétionnaire...	2 %	-	7 %	7 %	3 %	2 %
Matériaux.....	-	-	8 %	2 %	1 %	1 %
Biens de consommation de base .....	1 %	-	4 %	4 %	1 %	1 %
Technologies de l'information.....	-	-	15 %	27 %	3 %	2 %
Soins de santé .....	-	-	3 %	8 %	1 %	1 %
Immobilier.....	1 %	-	2 %	11 %	1 %	1 %
Total (%).....	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Total (\$).....	4 140,5 \$	326,5 \$	698,4 \$	88,9 \$	5 254,3 \$	4 913,0 \$

## Qualité du crédit des titres en portefeuille

Les notes de crédit des titres en portefeuille présentées dans les tableaux ci-après illustrent la qualité du crédit de nos titres à revenu fixe et de nos actions privilégiées aux 31 décembre.

### Notes de crédit<sup>1</sup> – obligations

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable
AAA .....	1 607,2 \$	39,8 %	1 474,1 \$	39,1 %
AA.....	1 206,3	29,8 %	1 131,5	30,0 %
A .....	654,4	16,2 %	607,5	16,1 %
BBB .....	353,5	8,7 %	421,8	11,2 %
BB ou non cotées.....	221,7	5,5 %	138,1	3,6 %
Total des obligations.....	4 043,1 \$	100,0 %	3 773,0 \$	100,0 %

<sup>1</sup> Selon les notes de crédit attribuées par DBRS.

### Notes de crédit<sup>1</sup> – actions privilégiées

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable
P2 .....	296,4 \$	90,8 %	271,0 \$	81,4 %
P3 ou non cotées.....	30,1	9,2 %	61,8	18,6 %
Total des actions privilégiées .....	326,5 \$	100,0 %	332,8 \$	100,0 %

<sup>1</sup> Selon les notes de crédit attribuées par DBRS.

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Nous surveillons régulièrement les notes de crédit des titres de notre portefeuille de placements et prenons les mesures nécessaires pour tenter de maintenir un niveau de qualité élevé. Ainsi, au 31 décembre 2024, 85,8 % (31 décembre 2023 : 85,2 %) des obligations en portefeuille étaient assorties d'une note de « A- » ou mieux et 90,8 % (31 décembre 2023 : 81,4 %) des actions privilégiées en portefeuille étaient assorties d'une note de « P2L » ou mieux. Les notes « A- » et « P2L » représentent les notes attribuées par DBRS à des obligations et des actions privilégiées de première qualité.

## Portefeuille de placements par région des émetteurs

La composition géographique de notre portefeuille de placements au 31 décembre est comme suit :

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable
Canada.....	4 927,8 \$	93,8 %	4 648,9 \$	94,6 %
États-Unis.....	251,6	4,8 %	197,4	4,0 %
Europe.....	42,0	0,8 %	39,5	0,8 %
Autres.....	32,9	0,6 %	27,2	0,6 %
Total.....	5 254,3 \$	100,0 %	4 913,0 \$	100,0 %

Notre portefeuille de placements est concentré principalement au Canada. Notre exposition au risque de change est décrite à la rubrique 11 – « Gestion du risque et gouvernance d'entreprise ».

## GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le goodwill et les immobilisations incorporelles ont augmenté au 31 décembre 2024 en raison surtout du goodwill et des immobilisations incorporelles découlant des acquisitions de courtiers en 2024.

## PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE

La composition des passifs au titre des contrats d'assurance au 31 décembre est comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Variation
Primes à recevoir.....	(1 431,0) \$	(1 271,1) \$	(159,9) \$
Primes non acquises.....	2 134,5	1 928,0	206,5
Primes non acquises reçues.....	703,5	656,9	46,6
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition non amortis.....	(339,2)	(320,7)	(18,5)
Provision pour contrat déficitaire.....	13,8	23,1	(9,3)
Provision pour sinistres et autres charges directement attribuables à payer, mais non payés.....	3 225,2	3 134,5	90,7
Total.....	3 603,3 \$	3 493,8 \$	109,5 \$

Les passifs au titre des contrats d'assurance au 31 décembre 2024 ont augmenté par rapport au 31 décembre 2023, en raison de la croissance des activités.

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024



L'évolution des sinistres des années antérieures et son incidence sur le ratio des sinistres par exercice sont comme suit :

	Pour les exercices clos les 31 décembre <sup>1</sup>									
<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Évolution (favorable) défavorable des sinistres des années antérieures, non actualisée <sup>2</sup> .....	(67,5) %	(63,0) %	(86,3) %	(76,0) %	(29,6) %	(37,9) %	(18,8) %	32,6 %	(40,1) %	(73,1) %
Incidence sur le ratio des sinistres <sup>3</sup> .....	(1,8) %	(1,8) %	(2,7) %	(2,7) %	(1,2) %	(1,6) %	(0,8) %	1,5 %	(2,1) %	(3,8) %

Notes :

1) De 2015 à 2021, selon IFRS 4. De 2022 à 2024, selon IFRS 17.

2) L'évolution (favorable) défavorable des sinistres des années antérieures est une mesure financière non conforme aux PCGR.

3) Le ratio des sinistres est un ratio non conforme aux PCGR.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

## TITRES VENDUS EN VERTU DE CONVENTIONS DE RACHAT

En 2024, nous avons conclu des conventions de rachat en vue de gérer les besoins en trésorerie à court terme. Les transactions conclues aux termes des conventions de rachat sont des transactions de financement à court terme dans le cadre desquelles nous vendons des titres à d'importantes institutions financières canadiennes puis les rachetons à une date prédéterminée.

## CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ont augmenté de 472,1 millions \$, ou 16,6 %, au 31 décembre 2024, en raison surtout du résultat net dégagé en 2024 et de la libération de trésorerie soumise à restrictions de 150 millions \$.

Le 7 novembre 2024, le conseil a déclaré un dividende de 0,16 \$ par action payé le 27 décembre 2024 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 13 décembre 2024. Le 13 février 2025, le conseil a déclaré un dividende de 0,1875 \$ par action payable le 26 mars 2025 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 12 mars 2025, représentant une hausse de 17,2 %.

## 6 — PRINCIPALES INFORMATIONS ANNUELLES ET SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

	Exercices clos les 31 décembre		
	2024	2023	2022
<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>			
Produits des activités d'assurance .....	4 258,4 \$	3 850,3 \$	3 485,7 \$
Produits de souscription nets <sup>1</sup> .....	3 842,5 \$	3 542,6 \$	3 251,2 \$
Résultat net .....	434,9 \$	354,5 \$	111,5 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires .....	430,4 \$	350,1 \$	110,9 \$
Résultat par action ordinaire, de base (en dollars) .....	3,75 \$	3,04 \$	0,96 \$
Résultat par action ordinaire, dilué (en dollars).....	3,69 \$	3,00 \$	0,95 \$
Total de l'actif (aux 31 décembre) .....	7 693,3 \$	7 259,5 \$	6 819,7 \$

Notes :

- 1) Les produits de souscription nets sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	Pour les trois mois clos les							
	31 déc. 2024	30 sept. 2024	30 juin 2024	31 mars 2024	31 déc. 2023	30 sept. 2023	30 juin 2023	31 mars 2023
Primes brutes souscrites <sup>1</sup> ....	1 109,5 \$	1 143,3 \$	1 239,7 \$	955,6 \$	1 033,2 \$	1 040,0 \$	1 085,1 \$	846,9 \$
Produits des activités d'assurance .....	1 124,9	1 095,5	1 046,1	991,9	1 003,8	984,1	954,9	907,5
Produits de souscription nets <sup>2</sup> .....	1 006,0	981,8	949,4	905,3	922,4	903,6	877,5	839,1
Résultat de souscription <sup>2</sup> .....	97,0	(33,1)	93,7	54,8	87,0	(22,8)	41,2	39,5
Ratio combiné <sup>3</sup> .....	90,3 %	103,4 %	90,1 %	93,9 %	90,6 %	102,5 %	95,3 %	95,3 %
Produits nets des placements .....	51,1	49,0	49,9	48,2	49,4	46,3	42,8	41,0
Résultat de distribution <sup>2</sup> .....	11,4	15,8	17,2	10,0	8,8	11,2	9,8	9,5
Résultat d'exploitation net <sup>2</sup> ..	110,4	14,6	109,1	76,1	101,0	18,0	65,1	64,1
Résultat net.....	117,5	106,3	105,4	105,7	226,4	(46,2)	72,2	102,1
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires .....	116,6	104,8	103,8	105,2	225,9	(48,3)	71,6	100,9
Résultat par action ordinaire (en dollars)								
De base .....	1,02 \$	0,91 \$	0,90 \$	0,92 \$	1,96 \$	(0,42) \$	0,62 \$	0,88 \$
Dilué .....	1,00 \$	0,90 \$	0,89 \$	0,90 \$	1,94 \$	(0,42) \$	0,61 \$	0,87 \$

Notes :

- 1) Les primes brutes souscrites sont une mesure financière supplémentaire.  
 2) Les produits de souscription nets, le résultat de souscription, le résultat de distribution et le résultat d'exploitation net sont des mesures financières non conformes aux PCGR.  
 3) Le ratio combiné est un ratio non conforme aux PCGR.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

---

definity.

L'assurance de dommages est de nature saisonnière, de sorte que, en général, les primes souscrites sont moins élevées au premier trimestre. L'assurance de dommages subit également l'incidence des sinistres attribuables aux conditions météorologiques qui, par le passé, ont été plus élevés aux deuxième et troisième trimestres. D'un point de vue saisonnier, le résultat de distribution du premier trimestre est inférieur et rend compte de la volatilité par rapport aux règlements des prestations au titre des commissions sur bénéfices éventuels de l'exercice précédent. Les résultats sont également touchés par les fluctuations des profits et pertes sur les placements. Par conséquent, le résultat net peut varier considérablement d'un trimestre à l'autre.

Les troisièmes trimestres de 2024 et de 2023 ont subi l'incidence du niveau élevé de sinistres liés aux catastrophes, qui ont représenté une incidence de respectivement 17,3 points de pourcentage et 13,5 points de pourcentage sur le ratio combiné.

## 7 — SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

### CADRE DE GESTION DU CAPITAL

Le déploiement du capital se fait de façon prudente conformément à l'accès au capital et aux objectifs d'affaires de la Société ainsi qu'à ses politiques de gestion du capital, en tenant compte de l'incidence de tout déploiement de capital sur les principales mesures d'exploitation et de risques de la Société. Les objectifs de gestion du capital de la Société sont les suivants :

- Établir des outils de gestion du capital flexibles à l'appui de la stratégie d'affaires.
- Maximiser la valeur à long terme pour les actionnaires en optimisant le capital.
- Assurer un niveau de liquidité approprié pour répondre aux besoins en matière d'exploitation et autres de la Société.
- Maintenir de bonnes cotes de crédit pour soutenir les activités de mobilisation de capitaux.
- Maintenir de solides niveaux de capital réglementaire dans les entités d'assurance de la Société pour protéger les titulaires de polices.

Le déploiement du capital sera fait suivant les priorités suivantes :

Croissance interne	Nous conservons du capital pour appuyer la croissance de nos volumes de primes ainsi que pour investir dans les ressources humaines et les technologies qui nous font progresser vers l'atteinte de nos objectifs stratégiques.
Dividendes aux actionnaires ordinaires	Nous avons l'intention d'avoir un dividende par action ordinaire durable et en croissance, qui sera revu périodiquement.
Croissance externe	Nous avons l'intention de rechercher activement des occasions d'acquisition d'assureurs et de réseaux de distribution sur le marché canadien. Pour financer ces transactions, nous prévoyons utiliser du capital excédentaire, recourir à des emprunts et, au besoin, accéder aux marchés des actions.
Rachat d'actions	Nous pourrions envisager le rachat d'actions comme outil flexible de gestion du capital.

#### *Gestion du capital de Société financière Definity*

Nous veillons à la mobilité du capital interne afin que toutes les entités soient adéquatement capitalisées, tout en veillant à ce que Société financière Definity dispose de liquidités suffisantes pour remplir ses obligations au titre du service de la dette et du versement de dividendes aux actionnaires, et d'autres activités de déploiement de capital, y compris des acquisitions.

#### *OPRCNA*

Le 9 mai 2024, notre conseil a approuvé le renouvellement de l'OPRCNA. En vertu de l'OPRCNA, nous sommes autorisés à acheter un maximum de 3 476 781 actions ordinaires, soit 3 % de nos actions ordinaires émises et en circulation pour la période allant du 31 mai 2024 au 30 mai 2025. Au 31 décembre 2024, aucune action ordinaire n'avait été rachetée ou annulée dans le cadre de l'OPRCNA.

#### *Gestion du capital réglementaire*

Le montant du capital requis pour toute société dépend de son profil de risque, de ses plans stratégiques ainsi que des exigences réglementaires. La Société surveille et gère activement son capital avec l'objectif de le maintenir au-dessus des exigences de capital internes et aux exigences réglementaires pertinentes :

- Les filiales d'assurance sont assujetties aux exigences en matière de capital réglementaire définies par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») et par la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) (« LSA »).

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

- Le BSIF évalue la suffisance du capital au moyen du ratio du test du capital minimal (« TCM »), qui mesure le capital disponible par rapport au capital pondéré en fonction du risque requis.
- Le BSIF a établi un ratio de TCM réglementaire cible de 150 % aux fins de la surveillance, qui procure une réserve au-delà du ratio de TCM minimal de 100 %.

Au 31 décembre 2024, le ratio de TCM de chacune des filiales d'assurance de la Société dépassait le ratio de capital minimal de 150 % requis par le BSIF.

La direction surveille activement le TCM des filiales d'assurance de la Société et l'incidence qu'ont les mesures externes et internes sur les sources de capital de la Société. Les niveaux de capital sont gérés pour éviter que les titulaires de polices ne soient exposés à un risque inacceptable. Conformément aux exigences réglementaires et aux politiques de gestion du capital de la Société, le conseil a fixé des objectifs internes à des niveaux plus élevés et plus stricts que les exigences minimales du BSIF. La direction effectue également sa propre évaluation des risques et de la solvabilité au moins une fois par année et fournit des mises à jour régulières au comité de gestion des risques, au comité d'examen des risques et au conseil.

## Situation de capital

Nos filiales d'assurance de dommages réglementées sont bien capitalisées, les niveaux de capital étant supérieurs aux niveaux minimums de surveillance des organismes de réglementation et à nos seuils d'intervention internes. La direction gère de manière active le TCM des filiales d'assurance de la Société dans le but que le capital minimal se maintienne dans la fourchette d'exploitation prévue. Le tableau ci-dessous présente la situation de capital réglementaire consolidée de la Compagnie d'assurance Definity (« Assurance Definity ») ainsi que la capacité financière de la Société au 31 décembre.

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023 <sup>4</sup>
<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>		
TCM (en pourcentage) <sup>1</sup> .....	204 %	205 %
Capital excédentaire pour Assurance Definity <sup>2</sup> .....	110,1 \$	107,0 \$
Capital additionnel de Société financière Definity <sup>3</sup> .....	487,2	274,6
Total du capital excédentaire.....	597,3 \$	381,6 \$
Capacité de levier selon la cible.....	1 168,7 \$	1 002,3 \$
Moins : dette impayée.....	(114,3)	(114,3)
Capacité de levier <sup>4, 5</sup> .....	1 054,4 \$	888,0 \$
Capacité financière <sup>5</sup> .....	1 651,7 \$	1 269,6 \$

Notes :

- 1) Assurance Definity consolidée.
- 2) Capital excédentaire évalué selon un TCM de 190 % pour Assurance Definity.
- 3) Capital additionnel de Société financière Definity évalué en tant que trésorerie et placements disponibles détenus par Société financière Definity et ses filiales non assujetties à la Loi sur les sociétés d'assurances.
- 4) La capacité de levier au 31 décembre 2023 est présentée pro forma dans le cadre du processus de prorogation en vertu de la LCSA, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».
- 5) La capacité de levier et la capacité financière sont des mesures financières supplémentaires. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

Le 1<sup>er</sup> janvier 2024, Société financière Definity a poursuivi ses activités en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions (« LCSA »). Par conséquent, Société financière Definity n'est plus constituée en vertu de la LSA et n'est plus assujettie à ses restrictions en matière de levier. Les filiales d'assurance en exploitation de Definity, y compris Assurance Definity, Sonnet et Petline, demeurent constituées en vertu de la LSA et assujetties à cette loi.

La capacité financière au 31 décembre 2024 a augmenté par rapport au 31 décembre 2023, en raison surtout du capital généré par le résultat d'exploitation net, des profits comptabilisés sur les placements et de la libération de trésorerie soumise à restrictions. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par le déploiement de capital dans le cadre d'acquisitions pour notre plateforme de courtage nationale, et par les mesures rigoureuses mises en œuvre à l'appui de nos priorités en matière de croissance interne et de dividendes.

## Évaluation interne des risques et de la solvabilité (« ORSA »)

Le dispositif ORSA est un cadre permettant d'évaluer en interne nos risques et de déterminer le niveau de capital requis à l'appui de la solvabilité future. Le dispositif ORSA exige de documenter la manière dont l'évaluation des risques et la gestion du capital sont intégrées à nos processus décisionnels et sont surveillées pour maintenir la viabilité financière de Definity et de ses filiales d'assurance.

Nous intégrons le dispositif ORSA aux processus de notre cadre de gestion du risque, à nos processus de présentation de l'information de gestion et à nos processus décisionnels. Le conseil, le comité d'examen du risque et le comité de gestion du risque passent en revue le dispositif ORSA et donnent leur avis et des conseils sur le dispositif ORSA, et fournissent une évaluation critique des hypothèses et des résultats pour confirmer qu'ils sont raisonnables dans les circonstances.

Nous mettons en œuvre le dispositif ORSA en examinant nos principaux risques et en repérant les indicateurs clés de risque, puis en réalisant une série d'analyses quantitatives de sensibilité au risque, de simulations de crise et d'autres analyses pour établir la corrélation entre nos principaux risques et les besoins en capital. Nous avons harmonisé l'Examen de la santé financière de nos filiales d'assurance et le dispositif ORSA au besoin, et avons élaboré un cadre permettant de répartir le capital économique associé au plan d'affaires afin d'établir une mesure plus précise de l'utilisation du capital. Ce processus comprend une évaluation approfondie de la méthode de corrélation des risques et du capital décrite dans la ligne directrice sur le TCM du BSIF et la détermination du caractère approprié de notre profil de risque. Comme la méthode réglementaire a été élaborée en tenant compte de l'ensemble du secteur, certains facteurs pour le capital sont plus appropriés que d'autres pour répondre à nos risques. Selon le risque, la méthode réglementaire pourrait devoir être modifiée en fonction de notre situation, ou nous pourrions déterminer qu'une méthode différente est appropriée. Nous pourrions également déterminer que la méthode réglementaire est adéquate et l'adopter sans modification. Nous intégrons les résultats de notre modèle de capital économique pour déterminer le niveau de capital requis pour les risques d'assurance, de marché et de crédit. Ainsi, pour déterminer les besoins en capital en vertu du dispositif ORSA, il faut utiliser à la fois une méthode déterministe et une méthode stochastique. Puis, nous avons recours à une simulation de crise pour évaluer la résilience de notre capital en présence de diverses conditions défavorables, y compris des scénarios extrêmes. Le dispositif ORSA est intégré au processus de budgétisation et de planification pour évaluer notre capacité future de respecter les cibles internes en matière de capital et les cibles réglementaires en matière de capital des filiales d'assurance. Si les niveaux de capital risquaient de diminuer pour atteindre des niveaux en deçà des seuils d'alerte précoce prédéterminés, comme il est précisé dans notre politique de gestion du capital, nous établirions des plans et procédures d'urgence appropriés pour corriger la situation. Nos niveaux de capital en fonction du dispositif ORSA sont plus élevés que nos cibles internes établies dans notre politique de gestion du capital.

## RÉASSURANCE

Nous réassurons certains risques auprès d'autres réassureurs afin de limiter nos pertes maximales en cas de catastrophes ou d'autres sinistres importants. Nos objectifs relatifs à la réassurance sont la protection du capital, la réduction de la volatilité des résultats, l'augmentation de la capacité de souscription et l'accès à l'expertise de partenaires réassureurs. L'attribution de sinistres cédés à des réassureurs s'effectue principalement selon la méthode de l'excédent de sinistres (par événement ou par risque), mais des cessions proportionnelles sont effectuées dans des portefeuilles spécifiques. La réassurance cédée se conforme aux lignes directrices des organismes de réglementation, y compris en ce qui a trait aux limites de réassurance pour le risque de tremblement de terre au Canada.

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024



Nous évaluons annuellement notre couverture de réassurance et l'ajustons afin de refléter nos expositions actuelles, notre capital et nos prévisions de croissance. Le plus important volet de notre programme de réassurance est le traité de réassurance catastrophes, pour lequel de plus amples détails sont présentés ci-après.

<i>(en millions de dollars)</i>	2025	2024
Catastrophe – première ligne		
Rétention nette <sup>1</sup>	75,0	60,0
Limite <sup>2</sup>	2 075,0	2 075,0
Catastrophe – global		
Franchise globale annuelle <sup>3</sup>	-	65,0
Limite globale annuelle <sup>3</sup>	-	25,0

Notes :

- 1) En excluant les primes de reconstitution, les coparticipations entre la rétention et les limites de réassurance et l'incidence fiscale.
- 2) En excluant les coparticipations.
- 3) Le montant de la franchise globale annuelle et de la limite globale annuelle était d'au plus 27 millions \$ pour les événements supérieurs à 3 millions \$ en 2024.

Nous conservons des participations dans des tranches de réassurance entre la rétention nette et la limite de réassurance d'en moyenne 2,4 % pour 2025 (2024 : 2,7 %). Le renouvellement de 2025 comprenait la participation intégrale de nos tranches de réassurance d'un montant se situant entre 75 millions de dollars et 100 millions de dollars, après le maintien des participations de 27,8 % pour les tranches équivalentes en 2024. L'utilisation intégrale des tranches moins élevées de notre programme n'a à peu près pas affecté l'incidence nette sur la Société pour un sinistre lié aux catastrophes de 100 millions \$, compte tenu des coûts de reconstitution. Nous avons décidé de ne pas renouveler notre programme pluriannuel de réassurance global de catastrophes, qui a pris fin en 2024. Nous continuerons d'évaluer les avantages de ces couvertures et d'autres types de couvertures de volatilité dans le cadre de notre stratégie de réassurance à long terme. Les recouvrements jusqu'à 25 millions \$ aux termes de ce traité ont été entièrement utilisés en 2024 et en 2023 en raison du niveau élevé de catastrophes de ces périodes.

Conformément à la pratique de l'industrie, les montants à recevoir des réassureurs agréés canadiens sont généralement non garantis, étant donné que la réglementation canadienne exige que ces réassureurs maintiennent des soldes minimaux d'actifs et de capital au Canada leur permettant de respecter leurs obligations canadiennes. De plus, le passif des sinistres est prioritaire par rapport aux créanciers subalternes du réassureur. Nous avons une garantie en place afin de soutenir les sommes à recevoir des réassureurs non agréés.

Nous nous assurons de diversifier nos réassureurs pour éviter une concentration excessive dans un groupe de réassureurs donné. Nous ne faisons appel qu'à des réassureurs de grande qualité qui semblent présenter une bonne situation financière.

## NOTES DE SOLIDITÉ FINANCIÈRE ET D'ÉMETTEURS

De bonnes notes de solidité financière et d'émetteurs ont été attribuées à Definity ainsi qu'à sa filiale, Assurance Definity, par d'importantes agences de notation. Les notes tiennent compte de la bonne situation de capitalisation et de trésorerie de Definity, de son vaste réseau de distribution et de son cadre de gestion du risque d'entreprise bien établi. Les notes indiquent également la capacité de Definity à respecter ses obligations envers les titulaires de polices, les créditeurs et autres.

	Agence de notation	Note attribuée	Perspective	Date
Notes de solidité financière				
Assurance Definity .....	AM Best	A (Excellent)	Stable	29 janvier 2025
Assurance Definity .....	DBRS	A	Stable	25 juin 2024
Note d'émetteur				
Definity .....	DBRS	BBB (élevé)	Stable	25 juin 2024

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

definity.

## FLUX DE TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 322,1 millions \$ (31 décembre 2023 : 197,5 millions \$), la trésorerie soumise à restrictions, à 14,8 millions \$ (31 décembre 2023 : 244,0 millions \$) et les placements à court terme, à 97,4 millions \$ (31 décembre 2023 : 137,0 millions \$). Nous détenons un portefeuille de placements hautement liquides qui comprend des titres négociés activement, y compris des placements dans des titres à revenu fixe canadiens émis ou garantis par les gouvernements locaux, des obligations de sociétés de première qualité, des actions de sociétés cotées canadiennes et étrangères et des fonds en gestion commune. Nous sommes d'avis que nos sources de liquidités internes nous procurent des fonds suffisants pour répondre à nos besoins prévus en matière de flux de trésorerie d'exploitation pour les 12 prochains mois. Notre politique en matière de liquidité vise à assurer que nous disposons de la trésorerie et des liquidités suffisantes pour assumer nos obligations financières et pour soutenir nos initiatives de croissance futures, et que les liquidités excédentaires sont investies de manière appropriée.

La Société et certaines de ses filiales ont accès à une facilité de crédit engagée non garantie de 800 millions \$. La facilité de crédit, qui arrivera à échéance le 22 juillet 2029, est assortie de clauses restrictives et prévoit des ajustements de tarifs liés à la réalisation d'objectifs de durabilité. Au 31 décembre 2024, un montant de 114,3 millions \$ (31 décembre 2023 : 114,3 millions \$) avait été prélevé aux termes de cette facilité de crédit. Au 13 février 2025, nous continuons de respecter les clauses financières restrictives.

Les flux de trésorerie pour les trois mois et les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 sont présentés sommairement ci-après :

(en millions de dollars)	Trois mois clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
Activités d'exploitation				
Flux de trésorerie d'exploitation nets.....	122,0 \$	128,0 \$	307,2 \$	351,8 \$
Activités d'investissement				
Placements achetés, déduction faite des placements vendus	(180,4)	(86,9)	(65,7)	151,5
Montants recouvrés sur prêts commerciaux, déduction faite des montants avancés sur prêts commerciaux.....	0,5	0,4	2,0	(6,6)
Achats d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles.....	(14,3)	(17,4)	(75,6)	(87,5)
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise.....	(58,7)	(206,7)	(158,7)	(409,3)
Flux de trésorerie d'investissement nets.....	(252,9)	(310,6)	(298,0)	(351,9)
Activités de financement				
Dividendes versés sur les actions ordinaires.....	(18,4)	(15,7)	(73,7)	(63,2)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle.....	(0,4)	(0,3)	(2,7)	(1,0)
Actions ordinaires rachetées et détenues en fiducie.....	(34,2)	(9,0)	(68,3)	(13,9)
Paiements au titre de la démutualisation.....	(20,9)	(13,3)	(79,2)	(58,1)
Produit tiré des titres vendus en vertu de conventions de rachat, montant net.....	110,1	-	110,1	-
Emprunts aux termes de la facilité de crédit.....	-	-	-	114,3
Remboursement des emprunts à vue.....	-	-	-	(39,1)
Flux de trésorerie de financement nets.....	36,2	(38,3)	(113,8)	(61,0)
Diminution nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie et de la trésorerie soumise à restrictions.....	(94,7) \$	(220,9) \$	(104,6) \$	(61,1) \$

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

definity.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont diminué au quatrième trimestre de 2024 et pour l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2023. La diminution est attribuable surtout à une hausse des paiements d'impôt et à une hausse des sinistres et des frais de souscription, le tout contrebalancé en partie par l'augmentation des primes perçues.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement comprennent la distribution nette des avantages au comptant de la démutualisation à répartir aux bénéficiaires perdus. Une partie des titulaires de police admissibles dans le cadre de notre démutualisation sont devenus des bénéficiaires perdus, au sens défini dans le plan énonçant les modalités de la transformation d'Assurance Definity (le « plan de transformation »), parce que leur adresse était inconnue au moment où les avantages ont été distribués ou parce qu'ils n'ont pas donné suite à leurs avantages liés à la démutualisation dans les six mois suivant la date d'envoi de ces avantages. En vertu du plan de transformation, le droit des bénéficiaires perdus restants a pris fin à la date limite à laquelle ils pouvaient réclamer les avantages, le 23 octobre 2024, soit 35 mois après la fin de la démutualisation. À compter de cette date, les actions émises aux bénéficiaires perdus ont été annulées et les avantages au comptant détenus pour le compte des bénéficiaires perdus ont été transférés du dépositaire à Assurance Definity et serviront par la suite à des fins générales de la Société. Nous sommes d'avis que la libération de la trésorerie soumise à restrictions est non imposable et, par conséquent, un montant de 150,0 millions \$ de ces avantages au comptant a été comptabilisé directement dans les « Résultats non distribués » dans les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Definity a déployé des efforts soutenus depuis plusieurs années pour la distribution des avantages de la démutualisation aux bénéficiaires perdus, et a poursuivi ces efforts jusqu'à la date limite à laquelle ils peuvent réclamer les avantages. Cela a donné lieu à une distribution importante des avantages aux bénéficiaires admissibles, y compris au cours des derniers mois précédant la date limite à laquelle les bénéficiaires perdus peuvent réclamer les avantages. La Société a entrepris une période de traitement administratif après la date limite à laquelle les bénéficiaires perdus pouvaient réclamer les avantages afin de collaborer avec les personnes qui ont communiqué avec nous avant cette date limite pour confirmer leur identité à titre de bénéficiaires admissibles et de procéder à la distribution des avantages, le cas échéant. La trésorerie liée à ces efforts demeurera comptabilisée à titre de trésorerie soumise à restrictions dans les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, et tout montant résiduel qui n'aura pas été distribué après ces efforts sera transféré à la Société à la fin de la période de traitement administratif.

## OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Nos obligations contractuelles comprennent le passif au titre des sinistres survenus (« PSS »), les engagements découlant de contrats de location, certains engagements non résiliables, la dette impayée et les titres vendus en vertu de conventions de rachat. Les bâtiments, les véhicules à moteur, les ordinateurs et le matériel de bureau que nous ne détenons pas sont acquis au moyen des contrats de location. Le montant global des paiements contractuels minimaux futurs au titre du PSS (sur une base non actualisée et à l'exclusion des ajustements au titre du risque non financier), des contrats de location non résiliables et d'autres engagements est présenté ci-dessous.

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024		
	Moins de 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
PSS (non actualisé et à l'exclusion de l'ajustement au titre du risque) .....	1 149,3 \$	1 625,8 \$	656,6 \$
Contrats de location (non actualisés) et autres engagements....	77,0	86,6	37,1
Dette impayée <sup>1</sup> .....	-	114,3	-
Titres vendus en vertu de conventions de rachat.....	110,1	-	-
Total .....	1 336,4 \$	1 826,7 \$	693,7 \$

Notes :

<sup>1</sup> La dette impayée se rapporte à la facilité de crédit de la Société, qui arrivera à échéance le 22 juillet 2029 et qui est renouvelable annuellement.

---

## PASSIFS HORS BILAN ET ÉVENTUALITÉS

Nous sommes parties à des litiges relativement à des sinistres liés aux polices d'assurance que nos filiales d'assurance souscrivent ainsi qu'à d'autres litiges survenant dans le cours normal de nos activités. Selon nous, les litiges non liés à des sinistres n'auront pas d'incidence notable sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation ou nos flux de trésorerie. Se reporter à la rubrique 11 – « Gestion du risque et gouvernance d'entreprise – Risque lié à l'estimation des provisions », dans laquelle le processus d'établissement de provisions appropriées pour les sinistres déclarés et non déclarés est décrit.

Nous participons à un programme de prêt de titres géré par une grande institution financière, aux termes duquel nous prêtons des titres que nous détenons à des emprunteurs pour leur permettre de respecter leurs engagements de livraison. Les agents de prêt assument le risque de défaillance de l'emprunteur découlant de l'activité de prêt. Au 31 décembre 2024, des titres d'une juste valeur estimative de 780,3 millions \$ (31 décembre 2023 : 831,8 millions \$) ont été prêtés et des actifs financiers d'une juste valeur estimative de 828,9 millions \$ (31 décembre 2023 : 884,5 millions \$) ont été reçus en garantie de la part des emprunteurs approuvés. Les garanties de prêts au 31 décembre 2024 étaient détenues à 100,0 % (31 décembre 2023 : 100,0 %) en titres d'entités soutenues par un gouvernement ainsi qu'en actions ordinaires et en actions privilégiées de grande qualité. Les titres prêtés aux termes de ce programme n'ont pas été retirés des « Placements » aux bilans consolidés parce que nous en conservons les risques et avantages.

La contrepartie financière que nous recevons en échange du prêt de titres est présentée aux états du résultat consolidés dans les « Produits nets des placements ».

Nous avons acheté auprès de sociétés d'assurance vie canadiennes des contrats de rente qui prévoient le paiement de montants fixes et récurrents aux demandeurs d'indemnité pour le plein règlement du passif du sinistre. Aux termes de ces accords, nous retirons le passif de nos bilans consolidés lorsque nous nous sommes essentiellement acquittés de notre obligation envers les demandeurs et que nous avons été juridiquement libérés par ceux-ci. En raison de ces contrats, nous sommes exposés au risque de crédit dans la mesure où l'un ou l'autre des assureurs vie ne respecteraient pas leurs obligations. Ce risque est géré en achetant des contrats de rente auprès de différents assureurs vie ayant une stabilité financière avérée, la plupart des assureurs ayant une note de « A- » ou mieux accordée par des agences de notation indépendantes. Au 31 décembre 2024, aucune information n'avait été portée à notre attention qui laisserait entendre que des faiblesses ou des défaillances existaient chez les assureurs vie auprès desquels nous avons acheté des contrats de rente. Le prix d'achat initial des rentes à payer s'élevait à 227,8 millions \$ (2023 : 232,5 millions \$).

## 8 — TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Nous concluons de temps à autre dans le cours normal de nos activités des transactions avec certains administrateurs, hauts dirigeants et entreprises liées. Ces transactions sont évaluées à la valeur d'échange.

La rémunération des principaux dirigeants, soit les administrateurs et l'équipe de direction, se présente comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2024	2023
Salaires .....	6,7 \$	6,3 \$
Régime incitatif à court terme .....	5,7	4,0
Régimes de rémunération fondée sur des actions .....	17,9	11,0
Primes de rétention et d'embauche .....	0,1	0,1
Régimes de retraite à cotisations définies et régimes d'avantages postérieurs à l'emploi .....	0,9	0,9
Autres avantages à court terme .....	0,1	0,3
Rémunération des administrateurs <sup>1</sup> .....	1,5	1,3
<b>Total .....</b>	<b>32,9 \$</b>	<b>23,9 \$</b>

<sup>1)</sup> La rémunération des administrateurs présentée ci-dessus comprend les honoraires à payer relatifs à toutes les entités contrôlées du groupe.

### RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Nous procurons aux participants admissibles certains avantages complémentaires de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi par le biais de régimes à prestations définies, de régimes à cotisations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au moment de leur retraite.

Les régimes de retraite à prestations définies offrent des prestations de retraite en fonction du nombre d'années de service et des gains ouvrant droit à pension moyens de fin de carrière. L'évaluation actuarielle la plus récente a été faite en date du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les cotisations que nous devons verser sont déterminées chaque année par nos actuaires des régimes de retraite. Notre politique de capitalisation consiste à verser au moins les cotisations requises pour nous acquitter de nos obligations au titre des prestations pendant la durée du régime. Selon les plus récentes évaluations actuarielles de l'ensemble des régimes de retraite, le total de nos cotisations requises au titre des régimes de retraite devrait s'élever à 1,4 million \$ en 2025. Les cotisations devraient être financées à même l'excédent du régime actuel. En 2024, les cotisations discrétionnaires que nous avons versées aux régimes de retraite étaient de néant (2023 : néant). Les questions relatives aux régimes de retraite sont régies par l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers.

Les actifs des régimes de retraite sont financés conformément à une entente de fiducie par l'intermédiaire d'une société de fiducie choisie par nous. Le comité de direction des placements et le comité des ressources humaines et de la rémunération aident le conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités de gouvernance des régimes et attribuent ou délèguent certaines tâches de surveillance et d'administration au comité de gestion des régimes de retraite, le cas échéant.

Selon le volet à cotisations définies du régime de retraite, nous cotisons un pourcentage fixe des gains ouvrant droit à pension de l'employé au régime. Les cotisations au volet à cotisations définies du régime de retraite ont totalisé 23,5 millions \$ en 2024 (2023 : 21,8 millions \$).

---

## 9 — CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (« CIIF ») ET CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

### ÉVALUATION PAR LA DIRECTION DES CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Nous sommes responsables de l'élaboration et du maintien d'un système de contrôles et de procédures de communication de l'information pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information importante sur la Société est communiquée en temps opportun à la direction, de sorte que l'information utilisée au sein de la Société et diffusée à l'extérieur de celle-ci soit complète et fiable. En raison des limites inhérentes à tout système de contrôle, ou des changements de situation, une évaluation des contrôles peut seulement fournir une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes de contrôle et que tous les cas de fraude ou d'erreur, le cas échéant, pouvant survenir à l'intérieur de la Société ont été détectés.

Conformément aux exigences du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 »), le chef de la direction et le chef des services financiers ont fait évaluer l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information. Selon cette évaluation, sous réserve des limites inhérentes susmentionnées, ils ont conclu que la conception et le fonctionnement du système de contrôles et de procédures de communication de l'information étaient efficaces en date du 31 décembre 2024.

### ÉVALUATION PAR LA DIRECTION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (« CIIF »)

Nous sommes également responsables de la mise en place et du maintien de contrôles internes adéquats à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière aux fins de la publication de l'information financière.

Conformément aux exigences du Règlement 52-109, le chef de la direction et le chef des services financiers ont fait évaluer l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière selon le cadre établi dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework » (le « cadre COSO ») publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (« COSO ») en 2013. Selon cette évaluation, sous réserve des limites inhérentes mentionnées ci-après, ils ont conclu que la conception et le fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société étaient efficaces en date du 31 décembre 2024.

Bien que nous continuions à surveiller, à évaluer et à corriger notre système de contrôles internes, il convient de noter qu'en raison des limites inhérentes ou des changements de situation, tout système de contrôle, quelle qu'en soit la qualité de conception et de fonctionnement, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, mais non absolue de l'atteinte des objectifs souhaités en matière de contrôle. Par conséquent, une évaluation de ces contrôles peut seulement fournir une assurance raisonnable que tous les problèmes de contrôle et que tous les cas de fraude ou d'erreur, le cas échéant, pouvant survenir à l'intérieur de la Société ont été détectés.

Toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité d'un contrôle sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration possible du niveau de respect des politiques ou des procédures.

---

## **CHANGEMENTS DANS LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

En 2024, aucune modification touchant les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société n'a eu d'incidence importante ou n'était raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

## 10 — JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers consolidés audités selon les IFRS exige que la direction porte des jugements, ait recours à des estimations et pose des hypothèses qui peuvent influencer considérablement sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur la présentation d'information à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de façon importante de ces estimations. Même si une certaine variabilité est inhérente à ces estimations, la direction est d'avis que les montants comptabilisés sont raisonnables. Se reporter à la note 2 – « Sommaire des méthodes comptables significatives » de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui contient un sommaire des principales méthodes comptables.

Les jugements, estimations et hypothèses les plus complexes et les plus importants utilisés dans le cadre de la préparation de nos états financiers consolidés sont présentés ci-après.

### JUGEMENTS

Dans le cadre de l'application de nos méthodes comptables, nous avons exercé notre jugement :

- pour déterminer les groupes de contrats qui étaient déficitaires à la comptabilisation initiale et ceux qui n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires par la suite;
- pour calculer les flux de trésorerie liés directement à l'exécution des contrats d'assurance;
- pour évaluer les obligations actuelles nécessitant des provisions;
- pour déterminer les unités génératrices de trésorerie;
- pour déterminer s'il existe des indications de dépréciation des immobilisations corporelles, du goodwill et des immobilisations incorporelles;
- pour apprécier si nous exerçons un contrôle ou une influence notable sur des entités émettrices;
- pour évaluer la recouvrabilité des actifs d'impôt différé et les comptabiliser.

### ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

La direction a eu recours à différentes estimations qui ont eu une incidence importante sur la détermination de la valeur comptable d'actifs et de passifs clés, qui sont décrites à la note 4 – « Jugements, estimations et hypothèses comptables importants » des états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les principales estimations comprennent notamment ce qui suit :

- Évaluation du PSS
- Dépréciation des actifs à long terme
- Évaluation de l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi
- Évaluation de l'impôt sur le résultat

### MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES ET DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les normes IFRS publiées mais non encore en vigueur sont présentées à la note 3 – « Normes publiées, mais non encore en vigueur » de nos états financiers consolidés audités.

## 11 — GESTION DU RISQUE ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

### GESTION DU RISQUE

#### Aperçu

Notre culture de gestion du risque repose sur la conviction que la gestion du risque est la responsabilité de tous. Une solide culture de gestion du risque permet de prendre des décisions d'affaires éclairées, du point de vue tant de la stratégie que de l'exploitation. Nos cadres de gouvernance et de gestion du risque d'entreprise sont conçus pour procurer une assurance raisonnable que :

- i) notre entreprise est perçue en fonction des risques auxquels elle fait face et les mesures que nous prenons sont conformes à nos objectifs généraux, à nos capacités de gestion du risque, à notre capacité de prendre des risques et à notre appétit pour le risque;
- ii) nous maintenons un équilibre approprié entre le risque et le rendement pour nous protéger contre des événements susceptibles d'avoir une incidence défavorable importante sur notre solidité financière ou l'atteinte de nos objectifs d'affaires.

Notre cadre de gestion du risque d'entreprise est fondé sur le concept que l'exercice de nos activités repose sur la prise de risques pour obtenir un rendement approprié. L'équilibre entre le risque et le rendement est atteint grâce à l'alignement dynamique entre la stratégie de l'entreprise et son appétit pour le risque, la diversification des risques, la recherche d'une contrepartie appropriée pour le risque assumé, la gestion du risque au moyen de contrôles permettant de prévenir, de détecter et d'atténuer le risque et le transfert des risques à des tiers, au besoin. Nous avons adopté une approche intégrée d'identification, d'évaluation, de suivi, de communication et d'atténuation des risques à l'échelle de l'organisation, y compris les risques émergents. L'ensemble des risques principaux et des risques émergents détectés sont évalués en fonction de leur incidence potentielle sur la stratégie de notre entreprise, sa situation concurrentielle, ses résultats d'exploitation, sa réputation et sa situation financière.

Le conseil d'administration, directement ou par l'intermédiaire de son comité d'examen du risque, supervise la mise en œuvre efficace du cadre de gestion du risque d'entreprise, et fournit des avis et des indications à la haute direction afin de garantir que les politiques de gestion du risque appropriées sont en place, et que l'efficacité et les résultats des processus de gestion du risque et les décisions et les mesures prises par la haute direction sont conformes aux plans d'affaires, à la stratégie et à l'appétit pour le risque. Des rapports sur notre profil de risque, y compris les risques importants, l'appétit pour le risque et les exceptions significatives aux politiques et contrôles de gestion du risque, sont fournis régulièrement à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités.

#### Alignement

Nous tentons d'aligner notre appétit pour le risque sur notre stratégie et nos objectifs d'affaires globaux en évaluant si les risques auxquels nous faisons face sont des risques de base, des risques secondaires ou des risques indirects.

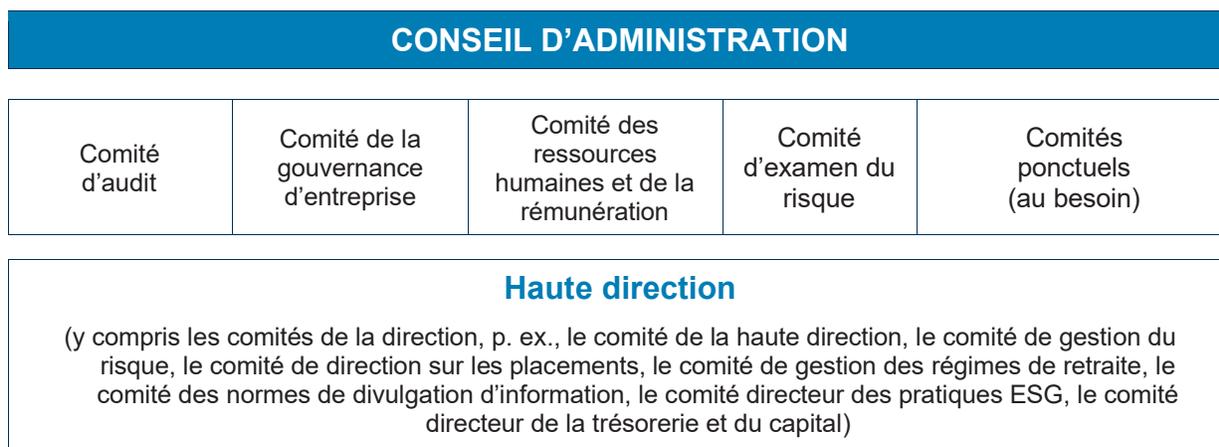
Les *risques de base* sont les risques que nous sommes prêts à assumer pour atteindre nos objectifs de rendement et nos objectifs d'affaires, et comprennent principalement les risques d'assurance et les risques financiers. Les *risques secondaires* sont liés aux activités qui excèdent notre seuil de tolérance au risque et s'éloignent des stratégies d'affaires approuvées, et nous évitons généralement de nous exposer à ces risques, peu importe le rendement potentiel. Les *risques indirects* correspondent aux risques auxquels nous nous exposons indirectement dans le cadre de nos efforts d'optimisation du ratio risque-rendement lié aux risques de base. Les risques liés à l'exploitation font normalement partie de cette catégorie. Nous nous efforçons d'atténuer les risques indirects dans la mesure où le coût des mesures d'atténuation est inférieur à l'avantage que nous procure la réduction du risque.

Nous tentons également d'aligner notre appétit pour le risque sur nos capacités de gestion du risque. Nous recherchons des occasions rentables de prendre des risques pour lesquels nous possédons les capacités éprouvées de gestion du risque. À l'inverse, nous cherchons à éviter les occasions de prendre des risques qui sont au-delà de nos capacités.

## GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET RESPONSABILISATION

Notre cadre de gestion du risque d'entreprise détermine de façon bien délimitée les responsabilités et les pouvoirs en matière de prise de risque, de gouvernance et de supervision, et de contrôle.

### Structure de gouvernance



Le risque est géré à tous les échelons de l'organisation. Le conseil d'administration approuve et supervise, notamment, nos plans d'affaires, notre stratégie, notre appétit pour le risque, notre cadre de contrôle interne, notre code de conduite et nos politiques, plans et initiatives stratégiques importants liés à la gestion du capital et des liquidités ou qui ont une incidence considérable sur le capital et les liquidités. Il fournit également des avis et des indications à la haute direction sur le dispositif ORSA, la performance de notre entreprise et l'efficacité et les résultats de nos pratiques de gestion du risque et de conformité à la réglementation, ainsi que les politiques importantes de gestion du capital, de l'exploitation, des affaires, du risque et des crises. Pour aider le conseil d'administration à confirmer que les principaux risques sont détectés, évalués d'un œil critique et gérés adéquatement, certaines responsabilités de gestion du risque ont été déléguées aux comités du conseil d'administration suivants :

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
<b>Comité d'audit</b>	Le comité d'audit, composé entièrement d'administrateurs indépendants, est chargé de surveiller l'intégrité de nos états financiers et de notre information financière connexe, d'évaluer les compétences, l'indépendance, la nomination et la performance de nos auditeurs internes et externes, ainsi que la conception, la mise en place et l'évaluation de nos contrôles internes, y compris les contrôles internes à l'égard de l'information financière et les contrôles de communication de l'information.
<b>Comité de la gouvernance d'entreprise</b>	Le comité de la gouvernance d'entreprise, composé entièrement d'administrateurs indépendants, est chargé de surveiller l'établissement de lignes directrices et de processus de gouvernance efficaces, de revoir les politiques et les processus propres à favoriser la probité professionnelle, d'évaluer l'efficacité du conseil et de ses comités ainsi que les contributions des administrateurs, et de trouver des candidats possédant les compétences, les aptitudes et l'expérience appropriées aux postes d'administrateurs et de recommander leur nomination.
<b>Comité des ressources humaines et de la rémunération</b>	Le comité des ressources humaines et de la rémunération, composé entièrement d'administrateurs indépendants, est chargé de surveiller les pratiques et les politiques en matière de ressources humaines, notamment la revue de notre philosophie de rémunération globale, l'approbation de la rémunération des membres de la haute direction, ainsi que l'examen des plans de fidélisation, de perfectionnement et de relève.

<b>Comité d'examen du risque</b>	Le comité d'examen du risque, composé entièrement d'administrateurs indépendants, est chargé de surveiller le cadre de gestion du risque de l'entreprise et le programme de gestion de la conformité à la réglementation. Le comité d'examen du risque passe en revue le dispositif ORSA et donne son avis et des conseils sur le dispositif ORSA, et communique les résultats du programme de gestion de la conformité à la réglementation. Il approuve les politiques de gestion du risque d'entreprise importantes et la définition de l'appétit pour le risque, en plus de surveiller les principaux risques et les risques émergents. Il surveille également nos risques principaux et nos risques émergents.
----------------------------------	--

De temps à autre, le conseil d'administration peut également créer des comités ponctuels chargés de surveiller les principales initiatives stratégiques.

Le conseil d'administration a délégué certaines responsabilités de gestion du risque aux comités de la haute direction suivants :

- Comité de gestion du risque
- Comité de direction sur les placements
- Comité de gestion des régimes de retraite

## Modèle de gouvernance de la gestion du risque fondé sur trois lignes de défense

Puisque nous croyons que la gestion du risque est une responsabilité qui incombe à tous, nous avons mis en œuvre un modèle de gouvernance de la gestion du risque fondé sur trois lignes de défense, soit les activités de première ligne (première ligne), les fonctions de gestion du risque d'entreprise et de conformité et les comités de la haute direction (deuxième ligne) et la fonction d'audit interne (troisième ligne). Chaque ligne de défense a mis en place des pratiques d'assurance qualité et de validation internes lui permettant de surveiller et de confirmer la conformité aux politiques et pratiques établies. La responsabilité première de la gestion du risque d'entreprise incombe au chef de la direction, qui délègue les responsabilités à l'échelle de la Société selon un cadre de délégation des pouvoirs et des responsabilités de gestion. Les principales composantes de ce cadre sont les suivantes :

<b>Première ligne de la gestion du risque</b>	<b>Deuxième ligne de la gestion du risque</b>	<b>Troisième ligne de la gestion du risque</b>
<p><b>La direction est responsable de la gestion et du contrôle au quotidien de ce qui suit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Détecter, prendre en charge, évaluer, gérer et atténuer les risques au quotidien, conformément à notre seuil de tolérance au risque approuvé et aux politiques et pratiques sous-jacentes.</li><li>• Surveiller les risques et la conformité aux activités d'atténuation des risques et en faire rapport.</li><li>• Se conformer aux politiques et aux règlements internes et externes.</li></ul>	<p><b>Les fonctions gestion du risque d'entreprise et conformité sont responsables des politiques, des outils et des méthodes et assurent la surveillance de ce qui suit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Définir et soutenir l'appétit pour le risque et le cadre de gestion du risque d'entreprise aux fins de détection, de mesure, d'évaluation, de rapport, de surveillance et de réponse aux risques.</li><li>• Réaliser un examen indépendant des activités de prise de risque et de gestion des risques, les remettre en question et en assurer la surveillance.</li><li>• Évaluer le capital requis pour assurer la solvabilité future au moyen du dispositif ORSA.</li><li>• Communiquer les exigences internes et externes en matière de conformité et fournir du soutien pour assurer la conformité.</li><li>• Assurer la surveillance par le comité de gestion des risques et les autres comités de la haute direction de la gestion des principaux risques d'entreprise, des risques d'entreprise émergents et des activités de contrôle en vérifiant si l'ampleur de ces risques demeure dans les limites de notre seuil de tolérance au risque approuvé.</li></ul>	<p><b>La fonction d'audit interne fournit régulièrement une assurance indépendante à l'égard de ce qui suit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Veiller au caractère adéquat et à l'efficacité des pratiques de gouvernance, y compris les contrôles internes de la première ligne de défense, ainsi que des politiques de gestion du risque d'entreprise, du cadre de la gestion du risque d'entreprise, et des processus et pratiques connexes.</li><li>• Examiner la conformité aux politiques, aux normes et aux pratiques requises au moyen d'une approche fondée sur le risque.</li></ul>

## Gestion des principaux risques

Les principaux risques que nous gérons sont le risque d'assurance, le risque financier, le risque opérationnel et le risque stratégique, qui sont décrits en détail ci-après. Bien que nous ayons décrit les risques qui selon nous sont importants, il existe d'autres risques et incertitudes. Si ces risques ou tout autre risque ou incertitude se matérialisent, il est possible que notre entreprise soit considérablement et défavorablement touchée. Notre cadre de gestion du risque d'entreprise ne peut pas être conçu et n'a pas été conçu de manière à nous permettre d'anticiper tous les risques dans tous les environnements ni le moment où ils se manifesteront ou se répercuteront sur nous.

## Cadre de gestion du risque d'entreprise

Cadre de gestion du risque d'entreprise	<b>Risque stratégique</b>		
	Risque lié au caractère adéquat de la stratégie / Risque lié à la mise en œuvre de la stratégie / Risque lié aux changements climatiques / Risques liés à l'environnement commercial, économique, politique et social / Risque lié à la concurrence / Risque lié à une acquisition / Risque de distribution / Risque lié à la gestion du capital / Risque de réputation		
	<b>Risque d'assurance</b>	<b>Risque financier</b>	<b>Risque opérationnel</b>
	Risque de souscription Risque lié à l'estimation des provisions Risque de catastrophe	Risque de taux d'intérêt Risque lié au cours des actions Risque de crédit Risque de change Risque de liquidité	Risque lié au personnel Risque de conduite Risque de fraude Risque lié aux modèles Risque lié aux technologies de pointe Risque lié à la sécurité de l'information Risque lié à la cybersécurité Risque lié à la technologie de l'information Risques réglementaire et juridique Risque d'interruption des activités
Culture de risque			

### Risque d'assurance

#### *Risque de souscription*

Souscription et tarification

Le risque de souscription correspond au risque d'exposition à une perte financière découlant de diverses activités faisant partie intégrante de la souscription de produits d'assurance, y compris la conception, la tarification, l'acceptation du risque et le règlement des sinistres. Nous atténuons notre exposition à la concentration de risques assurés en ayant recours à des règles relatives à la segmentation, à l'émission de polices et à l'acceptation du risque, à des limites individuelles, à des caractéristiques de produits et à la réassurance.

Notamment, une perte financière est subie lorsque le montant des passifs repris dépasse le montant prévu pris en compte dans la tarification d'un produit d'assurance. Nous établissons le tarif de nos produits en prenant en compte de nombreux facteurs, y compris la conception et les caractéristiques du produit, les tendances en matière de fréquence et de gravité des sinistres, les pressions inflationnistes sur les coûts, y compris l'inflation sociale, les frais liés aux gammes de produits, les facteurs de risque spéciaux, les besoins en capital, les exigences réglementaires, les forces concurrentielles et le rendement prévu des placements. Ces facteurs sont passés en revue et ajustés régulièrement pour s'assurer qu'ils tiennent compte des tendances et des conditions actuelles du marché. Nous nous efforçons de maintenir les tarifs à des niveaux qui garantissent un rendement acceptable en évaluant ces facteurs de manière appropriée et en tenant compte de façon adéquate dans nos décisions en matière de tarification. Les nouveaux produits et les changements importants apportés aux produits sont passés en revue par la direction, y compris nos spécialistes en actuariat, avant leur lancement pour atténuer le risque de tarification inadéquate. La tarification, la segmentation et la sélection des risques sont abordées ensemble dans la perspective d'attirer des clients qui présentent des risques acceptables et de les fidéliser tout en dégagant des taux de rendement appropriés. Le processus de tarification requiert le recours à des modèles, de sorte que nous sommes exposés au risque que les résultats réels diffèrent de ceux modélisés. Le risque lié aux modèles est atténué par l'application de la politique de gestion des risques liés aux modèles d'entreprise ainsi que de diverses lignes directrices liées aux modèles d'entreprise. Se reporter à la rubrique « Risque opérationnel – Risque lié aux modèles » ci-après pour plus de précisions.

Le rendement et la tarification de tous nos produits sont surveillés régulièrement, et des mesures correctives sont prises en cas de besoin. Ces mesures correctives peuvent comprendre, par exemple, les modifications apportées à la tarification des produits, aux modalités ou aux conditions d'admissibilité, la modification du niveau de capacité offerte par un produit ou une région donnée, les modifications à la stratégie de marketing, le recours à la réassurance ou à des plans de répartition des risques du secteur, le cas échéant, et l'élimination de certains produits offerts ou de leurs caractéristiques. Le délai pour la mise en œuvre des modifications des tarifs ou des produits peut être prolongé en raison du temps nécessaire à l'exécution des processus d'approbation internes et réglementaires, à la mise à jour de nos systèmes de souscription, et à la formation des courtiers et des clients sur les modifications. Ces modifications sont alors appliquées de façon prospective aux nouvelles polices et aux polices renouvelées.

Pour gérer le risque de souscription, nous avons mis en place des politiques et des formations dans lesquelles l'appétit pour le risque de souscription et les limites de ce risque sont définis, ainsi que les seuils de tolérance précis pour les processus de gestion et de rétention du risque maximal afin de surveiller la conformité à ces limites. Nous avons recours à la réassurance et aux plans de répartition des risques, le cas échéant, pour gérer notre exposition aux risques assurés.

## Règlement des sinistres

Pour contrôler notre exposition à des événements futurs imprévus qui pourraient avoir une incidence défavorable sur le règlement des sinistres, nous réagissons rapidement aux nouveaux sinistres et gérons activement les sinistres existants, de façon à raccourcir le cycle de traitement des sinistres. En outre, au moyen d'un examen détaillé des procédures de traitement des sinistres, de gestion active des litiges en cours et d'identification proactive des sinistres frauduleux potentiels et d'enquête sur ceux-ci, nous cherchons à nous assurer que l'exposition au risque lié aux sinistres au niveau du portefeuille ne dépasse pas le coût prévu des sinistres inhérent à la tarification de nos produits. Des faits nouveaux en matière juridique et réglementaire pourraient également avoir une incidence sur notre processus de règlement des sinistres. Se reporter à la rubrique « Risque opérationnel – Risques réglementaire et juridique » ci-après pour plus de précisions.

## Procédures de revue de la qualité

Les procédures de revue de la qualité visent à assurer que nos activités de souscription et de règlement des sinistres respectent les lignes directrices établies, les pratiques prévues et les structures de tarifs. Des revues sur une base de tests sont réalisées de façon centralisée et sur le terrain. Les résultats de ces revues de la qualité sont partagés avec les membres du personnel et de la direction concernés dans le but d'identifier rapidement les problèmes et de les résoudre.

## Réassurance

Nous avons recours à la réassurance pour gérer notre exposition au risque d'assurance, de façon à réduire l'incidence potentielle sur notre situation financière et notre situation de capital. Le risque de réassurance découle du fait que les modalités, la disponibilité et le prix de la réassurance peuvent changer au moment du renouvellement, en particulier dans des périodes marquées par un nombre élevé de catastrophes, au Canada ou dans le monde, ou si la fréquence ou la gravité des sinistres couverts par des traités de réassurance d'événements autres que des catastrophes est plus élevée que prévu. De plus, les réassureurs peuvent tenter d'imposer des modalités qui ne sont pas compatibles avec celles des polices auxquelles nous souscrivons, ce qui peut réduire les coûts admissibles des sinistres pouvant être cédés aux réassureurs. La cession du risque aux réassureurs ne nous dispense pas de notre obligation envers les titulaires de polices de régler les sinistres; par conséquent, nous gérons le niveau de risque de crédit associé aux réassureurs et aux soldes à recouvrer. Se reporter à la rubrique « Risque financier – Risque de crédit » ci-après pour plus de précisions. La direction passe en revue notre programme de réassurance dans le but d'assurer qu'il est rentable et que nous bénéficions d'une couverture adéquate qui reflète nos seuils de tolérance au risque, nos méthodes de souscription et notre solidité financière tout en garantissant notre conformité aux politiques de gestion du risque de réassurance et du capital.

## *Risque lié à l'estimation des provisions*

Le risque lié à l'estimation des provisions est le risque que le montant estimé du PSS, déduction faite de l'actif au titre des sinistres survenus (« ASS »), ne soit pas suffisant pour couvrir le paiement des sinistres futurs et les charges connexes liées aux sinistres survenus, compte tenu de la valeur temps de l'argent (l'actualisation des flux de trésorerie futurs) et d'un ajustement explicite au titre du risque non financier (l'ajustement au titre du risque).

### Passif des sinistres nominal

Le passif des sinistres nominal reflète l'estimation du paiement futur des sinistres survenus et des frais de règlement des sinistres engagés à l'égard des contrats d'assurance souscrits par la Société (PSS) et les recouvrements futurs liés aux contrats de réassurance détenus par la Société (ASS). Le risque lié à l'estimation des provisions en ce qui concerne le passif des sinistres nominal est le risque que les paiements futurs diffèrent des montants estimés. Les estimations ne représentent pas un calcul exact, mais correspondent plutôt à notre meilleure estimation du coût futur ultime prévu du règlement et de l'administration des sinistres. Pour gérer le risque d'inflation, l'inflation prévue est prise en compte dans le processus d'estimation. L'estimation requiert le recours à des modèles, de sorte que la Société est exposée au risque lié aux modèles si les résultats réels diffèrent de ceux modélisés. Le risque lié aux modèles est atténué par l'application de la politique de gestion des risques liés aux modèles d'entreprise ainsi que de diverses lignes directrices liées aux modèles d'entreprise. Se reporter à la rubrique « Risque opérationnel – Risque lié aux modèles » ci-après pour plus de précisions.

Le passif des sinistres nominal comprend des estimations des sinistres déclarés établies par les experts en sinistres de la Société d'après les informations détaillées sur les sinistres déclarés (les « réserves aux dossiers »), et les provisions établies par les actuaires de la Société pour tenir compte des erreurs d'estimation des réserves aux dossiers et des sinistres non déclarés (les « sinistres SMND »), ainsi que des charges futures qui seront engagées par la fonction sinistres de la Société pour le règlement des sinistres (la provision pour « frais de règlement internes »).

En ce qui concerne les réserves aux dossiers, les sinistres déclarés admissibles sont triés et évalués pour en vérifier la validité et en déterminer les coûts prévus et les recouvrements au titre de la récupération ou de la subrogation au moyen d'une série d'algorithmes, d'analyses en temps réel et de l'intégration de services de tiers ou d'un examen manuel par un expert en sinistres. Une fois le triage fait, la Société tire parti des outils d'intelligence artificielle (« IA ») pour attribuer le sinistre à un expert en sinistres approprié. Les sinistres font l'objet d'une estimation individuelle par les experts en sinistres conformément aux politiques et procédures documentées. Ces experts se servent de leur expérience, de leurs connaissances et de leur expertise, après avoir pris en compte l'information disponible à l'égard des circonstances entourant les sinistres, pour estimer les réserves dossier par dossier.

Le fait que toutes les informations à l'égard des sinistres déclarés ne sont pas disponibles à la date d'évaluation est une source d'incertitude. Le nombre et le montant des sinistres non encore déclarés ainsi que le moment où les sinistres seront déclarés sont également une source d'incertitude. Par conséquent, la provision pour sinistres SMND devrait couvrir les coûts additionnels futurs, y compris l'inflation, découlant des sinistres déclarés et des sinistres qui sont survenus, mais qui n'ont pas encore été déclarés.

Les estimations des sinistres SMND et des frais de règlement internes sont réalisées au moyen de méthodes actuarielles généralement reconnues. De nombreuses hypothèses qui ont une incidence sur le coût moyen des sinistres ou la fréquence des sinistres déclarés tardivement sont posées pour chaque secteur d'activité. Selon la principale hypothèse utilisée dans la majeure partie des méthodes actuarielles, il est présumé que l'évolution future des sinistres suivra un modèle similaire à celui de l'expérience récente. Toutefois, l'expérience est à l'occasion jugée comme étant inappropriée pour l'évaluation de l'évolution future en raison d'un nombre insuffisant de données crédibles ou parce que les modifications apportées aux caractéristiques de produits et aux méthodes de traitement des sinistres, les changements touchant la situation météorologique, les pressions inflationnistes, y compris l'inflation sociale, les décisions juridiques, les lois ou les changements importants au portefeuille de clients indiquent un écart par rapport aux tendances historiques. Dans ce cas, il faut recourir à une part importante de jugement actuariel, souvent appuyé par des analyses comparatives et des études de l'industrie, pour établir une provision pour passif des sinistres nominal appropriée.

L'établissement d'une provision appropriée au titre du passif des sinistres nominal constitue un processus incertain en soi et fait l'objet d'une surveillance étroite par la fonction actuariat de la Société. Les réserves aux dossiers, les sinistres SMND et les frais de règlement internes sont assujettis à des processus d'examen internes et externes dans le cadre desquels le caractère adéquat de la provision globale et la conformité aux normes professionnelles sont évalués.

## Incidence de l'actualisation

Le passif des sinistres nominal tient compte du fait que les paiements et recouvrements des sinistres et des charges qui seront faits dans l'avenir, et donc qu'ils sont actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. L'incidence de l'actualisation tient compte du calendrier futur prévu des paiements et des recouvrements ainsi que d'une courbe de rendement sélectionnée. La courbe de rendement utilisée pour actualiser les paiements futurs est fondée sur les taux sans risque actuels par échéance, ajustés pour tenir compte de la liquidité des contrats d'assurance.

Le calendrier futur prévu des paiements et des recouvrements est estimé par les actuaires de la Société au moyen des techniques actuarielles généralement reconnues. Le calendrier des paiements et des recouvrements futurs est exposé à des risques liés à l'incertitude et à l'estimation semblables à ceux énumérés ci-dessus en ce qui a trait aux sinistres SMND et aux frais de règlement internes. Plus précisément, cette incertitude est évaluée en fonction de la courbe de rendement utilisée pour déterminer le montant de l'actualisation, tandis que l'incidence des changements futurs de courbe de rendement et de prime de liquidité est considérée comme un risque financier. Se reporter à la rubrique « Risque financier – Risque de taux d'intérêt » ci-après pour plus de précisions.

Le tableau ci-après contient une analyse de la sensibilité sur le montant net du PSS et de l'ASS à une variation de un point de pourcentage des taux d'intérêt aux 31 décembre (en supposant un déplacement parallèle sur la courbe de rendement) :

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre			
	2024		2023	
Variation des taux d'intérêt (sur le montant net du PSS et de l'ASS)	+1 point	-1 point	+1 point	-1 point
Incidence sur le résultat avant impôt sur le résultat .....	65,7 \$	(69,9) \$	63,2 \$	(67,2) \$

## Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier est tiré de la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs et reflète l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie lorsque nous exécutons des contrats d'assurance. Pour les contrats de réassurance détenus, l'ajustement au titre du risque non financier représente le montant du risque transféré par nous au réassureur. Cette provision additionnelle réduit la probabilité que le montant net du PSS et de l'ASS comptabilisé soit insuffisant pour s'acquitter des obligations futures découlant des sinistres survenus, déduction faite des montants recouverts grâce à la réassurance.

La Société a estimé, au moyen d'un modèle de valeur à risque reposant sur un niveau de confiance, l'ajustement au titre du risque pour qu'il se situe généralement dans une fourchette allant du 75<sup>e</sup> percentile au 80<sup>e</sup> percentile des résultats simulés stochastiquement. Cette analyse a également été ajustée pour tenir compte de la corrélation entre diverses subdivisions des provisions techniques et la diversification entre celles-ci.

## Risque de catastrophe

Le risque de catastrophe découle du risque de survenance d'un nombre considérable de sinistres découlant d'une catastrophe naturelle ou humaine ayant des incidences considérables sur le coût des sinistres. Les catastrophes peuvent entraîner des pertes dans divers secteurs d'activité et avoir des répercussions persistantes qui, de par leur nature, pourraient nuire aux initiatives visant à évaluer de façon appropriée et en temps opportun l'ampleur des dommages causés. Bien que nous évaluions les catastrophes et apprécions la probabilité de survenance et l'ampleur des incidences au moyen de techniques de modélisation utilisées couramment et reconnues généralement par l'industrie et de l'agrégation des limites d'exposition dans chaque région où nous exerçons nos activités, ces catastrophes sont en soi imprévisibles et difficiles à quantifier. Par ailleurs, il pourrait devenir de plus en plus difficile de prédire l'incidence et la gravité des catastrophes, étant donné que la situation météorologique change. Les conditions météorologiques extrêmes découlant des changements climatiques devraient continuer de se répercuter sur l'industrie de l'assurance de dommages et entraîner des coûts de règlement des sinistres plus variables et plus élevés. Se reporter à la rubrique « Risque lié aux changements climatiques » ci-après.

Nous gérons notre exposition au risque de catastrophe en surveillant l'exposition à des concentrations de risques assurés, en réalisant des simulations de crise et de scénarios, en tenant compte de l'incidence potentielle sur notre situation de capital et notre seuil de tolérance global au risque, en incluant dans les contrats des franchises à la charge des titulaires de polices et des limites dans les modalités des polices, en limitant la sélection de certains risques ou dans des régions en particulier et en souscrivant de la réassurance.

## Risque financier

Nos instruments financiers, entre autres les placements, sont exposés au risque de fluctuation des taux d'intérêt (y compris à l'incidence des écarts de taux), au risque lié aux cours des actions ordinaires et au risque lié au cours des actions privilégiées, au risque de crédit, au risque de change et au risque de liquidité.

Nous avons élaboré une politique de placement détaillée pour notre portefeuille de placements, qui est assujettie à l'examen régulier du conseil d'administration et à son approbation. La politique établit notre philosophie de gestion des placements, qui est de générer suffisamment de revenus à l'appui des cibles financières, tout en préservant le capital. La philosophie est axée sur la maximisation de la solidité à long terme de notre capital et sur les rendements ajustés en fonction du risque. La politique communique notre appétit pour le risque financier dans des lignes directrices propres à des éléments comme la composition de l'actif, les niveaux de concentration dans des placements ou des secteurs précis, la qualité requise des placements sous-jacents, le recours aux dérivés et l'exposition aux devises. La conformité à ces lignes directrices, et aux exigences pertinentes de la LSA, est régulièrement surveillée par la direction et le comité de la direction sur les placements qui supervise activement la stratégie de placement et le rendement des placements.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que la fluctuation des taux d'intérêt influe sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des actifs et des passifs lorsqu'ils viennent à échéance ou lorsque leur taux est révisé aux termes d'un contrat. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent découler tant des variations de la courbe de rendement des obligations du gouvernement du Canada que des variations des écarts de taux pertinents sur le marché. En règle générale, les produits d'intérêts diminuent au cours des périodes prolongées de baisse des taux d'intérêt, mais ceci aura aussi de façon générale pour effet de faire augmenter la juste valeur du portefeuille d'obligations. L'inverse est vrai pendant une période prolongée de hausse des taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt est un risque important pour nous en raison de la nature des placements, du PSS et de l'ASS. L'incidence des modifications de l'évaluation du PSS et de l'ASS découlant des variations des taux du marché sur lesquels reposent les courbes de rendement utilisées aux fins de l'actualisation est atténuée, dans une certaine mesure, par l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur notre portefeuille d'obligations. L'incidence du risque de taux d'intérêt associé à l'actualisation du PSS et de l'ASS est présentée à la rubrique « Risque d'assurance – Risque lié à l'estimation des provisions » ci-dessus.

L'incidence d'une variation hypothétique immédiate de un point de pourcentage des taux d'intérêt (en supposant un mouvement parallèle de la courbe de rendement), toutes les autres variables demeurant constantes, est comme suit :

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre			
	2024		2023	
	+1 point	-1 point	+1 point	-1 point
Variation des taux d'intérêt				
Incidence sur le résultat avant impôt sur le résultat relativement aux éléments suivants :				
Juste valeur des obligations.....	(156,2) \$	175,2 \$	(145,4) \$	162,3 \$
Incidence nette sur le PSS et sur l'ASS.....	65,7 \$	(69,9) \$	63,2 \$	(67,2) \$

### Risque lié au cours des actions ordinaires et risque lié au cours des actions privilégiées

Une partie de notre portefeuille de placements est composée d'actions canadiennes et étrangères. La conjoncture économique générale, les conditions du marché des actions, la confiance des investisseurs et de nombreux autres facteurs peuvent avoir une incidence favorable ou défavorable sur les marchés boursiers et, par conséquent, sur la valeur des placements que nous détenons dans des actions. Notre portefeuille de placements comprend des actions ordinaires canadiennes dont la variation de la juste valeur est comparée à l'indice S&P/TSX 60, des actions étrangères et des fonds d'actions en gestion commune dont la variation de la juste valeur est comparée à l'indice mondial MSCI, ainsi que des fonds de dette privée en gestion commune dont la variation de la juste valeur est comparée à l'indice des obligations de société à court terme FTSE Canada. De plus, les actions privilégiées que nous détenons sont regroupées dans le portefeuille de placements. La conjoncture économique, les taux d'intérêt, les conditions du crédit,

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

les changements réglementaires et d'autres facteurs peuvent avoir une incidence favorable ou défavorable sur la valeur des actions privilégiées détenues par nous. La sensibilité de la juste valeur des actions privilégiées que nous détenons est évaluée par rapport aux variations de l'indice actions privilégiées canadiennes à taux rajusté Solactive.

L'incidence estimée d'une variation de 10 % des indices de référence sur la valeur de notre portefeuille de titres de participation, toutes les autres variables demeurant constantes, dans la mesure où nous ne disposons d'aucun de ces titres au cours de l'exercice, se présente comme suit :

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre			
	2024		2023	
Variation des indices de référence (selon l'évaluation du portefeuille d'actions)	+10 %	-10 %	+10 %	-10 %
Incidence sur le résultat avant impôt sur le résultat relativement à ce qui suit :				
Actions canadiennes .....	47,3 \$	(47,3) \$	42,2 \$	(42,2) \$
Actions étrangères et fonds en gestion commune .....	29,3 \$	(29,3) \$	24,3 \$	(24,3)
Actions privilégiées à la JVRN .....	9,7 \$	(9,7) \$	13,2 \$	(13,2) \$
Incidence sur les profits comptabilisés sur les placements à la JVAÉRG relativement à ce qui suit :				
Actions privilégiées à la JVAÉRG .....	12,3 \$	(12,3) \$	16,3 \$	(16,3) \$

## Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que nous subissions une perte financière dans l'éventualité où les contreparties ne soient pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations de paiement lorsqu'elles deviennent exigibles. Notre risque de crédit est essentiellement attribuable aux portefeuilles d'obligations, d'actions privilégiées et de prêts commerciaux, au programme de prêt de titres, aux sommes dues par les titulaires de polices, aux montants à recouvrer des réassureurs et aux règlements échelonnés. À moins d'indication contraire, le risque de crédit auquel nous sommes exposés correspond à la valeur comptable de ces actifs. L'approche principale que nous adoptons afin d'atténuer le risque de crédit consiste à respecter des normes élevées de qualité du crédit et à diversifier nos expositions au risque de crédit en limitant le risque de concentration lié à un titre ou une contrepartie en particulier. Le risque de concentration est également présent lorsque plusieurs contreparties pourraient être financièrement touchées de la même façon par l'évolution de la conjoncture économique. Nos placements sont en bonne partie concentrés au Canada et dans le secteur financier. Ce risque de concentration fait l'objet d'une surveillance régulière et des ajustements sont apportés lorsqu'ils sont jugés nécessaires.

### Obligations et actions privilégiées

Nous gérons notre risque de crédit associé à des obligations et des actions privilégiées en investissant principalement dans des obligations et des actions privilégiées dont la qualité de crédit est élevée, et limitons notre exposition à l'égard d'un émetteur en particulier. Sur une base régulière, nous surveillons également les informations publiées à l'égard des placements détenus dans le portefeuille de placements afin de déterminer si le risque de crédit de certains des placements doit faire l'objet d'une surveillance plus étroite.

Se reporter à la rubrique 5 – « Situation financière » pour plus de précisions sur la composition de nos placements et les notes de crédit de notre portefeuille de placements.

## Prêt de titres

Nous gérons le risque de crédit associé au programme de prêt de titres en obtenant une indemnisation de la part de la principale institution financière contre le manquement de la contrepartie qui a emprunté les titres et en obtenant une garantie dont la juste valeur excède celle des titres prêtés aux termes du programme. Se reporter à la rubrique 7 – « Situation de trésorerie et sources de financement » pour plus de précisions.

## Sommes dues par les titulaires de polices

Notre exposition au risque de crédit à l'égard de tout titulaire de polices ou courtier individuel n'est pas importante. Nous surveillons régulièrement les sommes dues par les titulaires de polices et faisons le suivi de tout compte en souffrance. Comme le permet la loi, nous annulons la couverture d'assurance conformément à la police applicable lorsque les primes sont en souffrance depuis une longue période. Avant qu'un contrat ne soit conclu avec un courtier, nous réalisons un contrôle diligent. Les créances en retard font l'objet d'un suivi régulier et nous prenons des mesures en cas de non-paiement.

## Prêts commerciaux

Nous consentons régulièrement des prêts commerciaux aux courtiers. Une garantie, sous forme principalement de sûreté à l'égard des actifs d'exploitation de la société de courtage qui contracte l'emprunt, est détenue pour nous protéger contre toute perte en cas de défaut à l'égard de ces prêts. Annuellement, et plus fréquemment lorsque nécessaire, des revues financières sont réalisées afin de déterminer si le courtier sera en mesure d'effectuer les paiements exigés en vertu du prêt et au moment où ils sont exigibles. Notre exposition brute au risque de crédit lié à ces prêts commerciaux est limitée à leur coût amorti, qui était de 16,9 millions \$ au 31 décembre 2024 (2023 : 18,9 millions \$).

## Actifs au titre de contrats de réassurance

Les expositions au risque de crédit découlant du solde des actifs au titre de contrats de réassurance existent dans la mesure où un réassureur n'accepterait pas ou était dans l'incapacité de rembourser la Société aux termes des ententes de réassurance pertinentes. Nous avons mis en place des politiques qui limitent l'exposition à l'égard d'un réassureur en particulier et un processus de revue régulier afin d'évaluer la solvabilité des réassureurs auprès desquels nous souscrivons une couverture. En général, notre politique de gestion du risque de réassurance limite considérablement le recours à des réassureurs dont la note de solvabilité est inférieure à « A- ». Au 31 décembre 2024, 97,7 % (2023 : 97,6 %) de nos réassureurs affichaient une note de crédit de « A- » ou mieux attribuée par des agences de notation indépendantes. Au besoin, nous obtenons une garantie au titre des soldes sous forme de trésorerie, de lettres de crédit, de soldes à payer compensatoires, de garanties ou d'actifs détenus aux termes de contrats de sûreté en réassurance. Nous avons comptabilisé une provision pour pertes sur les montants à recouvrer auprès des réassureurs de 0,5 million \$ (2023 : 0,5 million \$).

## Règlements échelonnés

Nous avons acheté des contrats de rente auprès d'assureurs vie pour effectuer le paiement de montants fixes et récurrents aux demandeurs d'indemnité. En raison de ces contrats, nous sommes exposés au risque de crédit dans la mesure où l'un ou l'autre des assureurs vie ne respecteraient pas leurs obligations. Ce risque est géré en achetant des contrats de rente auprès de différents assureurs vie ayant une stabilité financière avérée, la plupart des assureurs ayant une note de « A- » ou mieux accordée par des agences de notation indépendantes. Au 31 décembre 2024, aucune information n'avait été portée à notre attention qui laisserait entendre que des faiblesses ou des défaillances existaient chez les assureurs vie auprès desquels nous avons acheté des contrats de rente. Par conséquent, aucune provision pour risque de crédit n'a été comptabilisée en 2024 (2023 : néant). Le prix d'achat initial des rentes à payer s'élevait à 227,8 millions \$ (2023 : 232,5 millions \$).

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

---

## *Risque de change*

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un actif ou d'un passif varie en raison des fluctuations des taux de change par rapport au dollar canadien. Notre risque de change découle essentiellement des positions dans des actions ordinaires étrangères et des fonds en gestion commune qui sont libellés dans diverses monnaies étrangères.

Notre plus importante exposition au risque de change est au dollar américain. L'incidence estimée d'une variation de 10 % du dollar américain par rapport au dollar canadien sur la juste valeur des actions étrangères et des fonds en gestion commune libellés en dollars américains ainsi que sur le résultat avant impôt sur le résultat s'établit à 19,5 millions \$ (2023 : 15,5 millions \$). Selon le même scénario, l'incidence sur la juste valeur des actions étrangères et fonds en gestion commune sur le résultat libellés dans une autre monnaie que le dollar américain ainsi que sur le résultat avant impôt sur le résultat s'élève à 2,4 millions \$ (2023 : 2,4 millions \$), dans l'hypothèse où les corrélations historiques entre les paires de devises demeurent inchangées.

## *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité s'entend du risque que nous ne disposions pas d'une trésorerie suffisante pour remplir nos engagements financiers à court terme, tout particulièrement ceux liés aux paiements des sinistres. À l'heure actuelle, nos besoins en matière de liquidités sont satisfaits principalement par les fonds provenant des activités d'exploitation, les actifs parvenus à échéance et le rendement des placements. Le risque de liquidité découle de chacune de ces sources de financement. Pour atténuer ce risque, et pour satisfaire à nos exigences en matière d'exploitation, nous avons investi une partie de notre actif dans des titres du marché monétaire très liquides à court terme (moins de un an) et nous avons accès à une facilité de crédit renouvelable, sous réserve du respect des clauses restrictives. Nous détenons un portefeuille de placements hautement liquides dont une partie importante est concentrée dans des titres de créance du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux hautement liquides pour nous protéger contre des besoins imprévus de liquidités importantes. Se reporter à la note 7 – « Gestion des risques financiers » incluse dans nos états financiers consolidés audités, qui contient un sommaire du profil des échéances de nos actifs financiers et passifs financiers.

## **Risque opérationnel**

Le risque opérationnel est le risque de perte financière découlant de processus inadéquats ou déficients, de déficiences des gens ou des systèmes, ou d'événements externes. Ce risque peut découler de nos activités et comprend, notamment, les processus déficients, les actions interdites d'employés, les actions trompeuses de tiers, l'erreur humaine et les défaillances technologiques. Nous gérons le risque opérationnel au moyen de notre modèle de gouvernance du risque fondé sur trois lignes de défense (se reporter à la rubrique « Gouvernance d'entreprise et responsabilisation » qui précède pour en savoir plus) et améliorons continuellement notre cadre de gestion du risque d'entreprise pour évaluer les risques émergents et actuels dans nos initiatives stratégiques et dans les secteurs d'activité et les fonctions d'importance. Le risque opérationnel, les incidents et les contrôles connexes font également l'objet d'un suivi continu au moyen de rapports réguliers remis à la haute direction, au comité de gestion du risque, au comité d'examen du risque et à d'autres comités pertinents du conseil d'administration.

## *Risque lié au personnel*

La mise en œuvre réussie de notre stratégie dépend, notamment, de notre capacité à attirer, perfectionner, motiver et maintenir en poste des employés possédant les compétences, les capacités et les connaissances requises. Se reporter à la rubrique « Risque stratégique – Risque lié à la mise en œuvre de la stratégie » ci-après pour plus de précisions. L'incapacité d'attirer, d'établir, de motiver ou de maintenir le niveau approprié de personnel ou les employés clés possédant des compétences, des capacités ou des connaissances spécialisées pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité de mettre en œuvre nos initiatives stratégiques, de maintenir notre performance financière ou de nous conformer aux exigences des lois applicables, ou entraîner un risque accru d'erreurs dans l'exploitation ou d'incidents. Pour atténuer ce risque, nous nous concentrons sur la réalisation de programmes critiques de gestion des talents et d'amélioration de la performance pour nous assurer de repérer, d'attirer, de perfectionner, de motiver et de maintenir en poste des employés disposant des compétences appropriées et en nombre

suffisant. Nous avons également procédé à la revue de la composition, de l'expérience et des compétences de l'équipe de haute direction et du conseil d'administration pour nous assurer qu'ils ont les compétences nécessaires et pour élaborer les plans de relève adéquats.

De plus, la concurrence sur le marché de l'emploi et les pressions inflationnistes pourraient entraîner une augmentation de la rémunération et des avantages offerts pour attirer et retenir des candidats et des employés, ce qui pourrait se traduire par une augmentation des charges d'exploitation et du ratio de frais.

### *Risque de conduite*

Le risque de conduite s'entend des pratiques commerciales ou des agissements de parties externes, de nos employés ou de nos administrateurs, qui présentent des risques de résultats susceptibles de nuire aux parties prenantes ou de compromettre la réputation de l'entreprise. Nous gérons le risque de conduite en mettant en œuvre notre code de conduite, le code de conduite des fournisseurs, notre cadre de gestion du risque de conduite, notre cadre de traitement équitable des clients, les normes pour l'utilisation éthique des données, nos pratiques de gouvernance et de vérification, nos programmes de gestion du risque d'entreprise et la formation des employés et des courtiers. Tous nos administrateurs, cadres, employés et fournisseurs ont la responsabilité de mener leurs activités conformément à nos codes de conduite.

Dans le cadre de notre programme de signalement des préoccupations éthiques, les employés et les autres parties prenantes peuvent joindre une ligne réservée aux dénonciateurs gérée par un fournisseur de services indépendant de manière confidentielle et anonyme afin de communiquer leurs préoccupations concernant le respect de nos codes de conduite, y compris les pratiques douteuses en matière de comptabilité ou d'audit, de contrôle interne à l'égard de l'information financière et de contrôles et procédures de communication de l'information. Toutes les préoccupations soulevées sont transmises aux personnes concernées à des fins d'enquête et de suivi. Les dispositifs de traitement des plaintes constituent également un moyen de déceler les problèmes de comportement et de les soumettre à un échelon supérieur. La direction évalue l'incidence des problèmes de comportement relevés et surveille les tendances en la matière ainsi que les plans d'action recommandés pour atteindre les objectifs fixés en matière de conduite.

### *Risque de fraude*

En tant qu'assureur de dommages, nous pourrions faire l'objet de fraudes internes ou externes, ou encore d'abus. Les risques potentiels comprennent la possibilité que les demandeurs présentent des demandes de règlement exagérées afin de réaliser des profits personnels, la possibilité que nos personnes assurées ou nos courtiers présentent de l'information inexacte dans le cadre de la souscription afin de réduire le coût des primes ou de se prévaloir de protections d'assurance autrement non disponibles, la possibilité que les prestataires de services exagèrent la valeur des factures ou facturent des travaux non nécessaires ou incomplets, la possibilité que les employés s'approprient frauduleusement des actifs ou présentent des dépenses non admissibles aux fins de remboursement, ou la possibilité que des parties internes ou externes usurpent l'identité d'employés, de personnes assurées ou de fournisseurs afin de détourner des actifs ou d'obtenir l'accès à nos systèmes. Pour atténuer le risque de fraude ou d'abus, nous avons mis en place des processus de gouvernance et des contrôles internes dans le but de prévenir et de détecter la fraude interne ou externe potentielle. Ces contrôles internes comprennent des processus de détection de la fraude dans nos fonctions souscription et sinistres afin de détecter les fraudes potentielles et de signaler les cas aux fins d'enquête par notre unité d'enquête spéciale. Nous travaillons également avec les organismes de réglementation sur des actions réglementaires qui pourraient permettre de réduire la fraude, notamment en ciblant les réseaux de fraude, et ainsi contribuer à garantir une assurance abordable pour les consommateurs.

### *Risque lié aux modèles*

Definity compte sur plus de 160 modèles prédictifs utilisés dans tous les secteurs d'activité et visant à accroître la rentabilité, à favoriser la croissance et à améliorer l'expérience client. Le risque lié aux modèles correspond aux conséquences qui pourraient découler de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre ou de l'utilisation d'un modèle actuariel, analytique, d'IA ou d'IA générative. Toutes les utilisations de l'IA et de l'IA générative sont comprises dans l'inventaire de modèles.

## Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

---

Le risque lié aux modèles peut avoir plusieurs sources, notamment l'utilisation de données inexactes ou non représentatives pour entraîner le modèle, des erreurs humaines au cours du processus de modélisation et des problèmes de déploiement ainsi que l'application du modèle à un cas d'utilisation non prévu. Ce risque peut se traduire par une incapacité à atteindre les résultats opérationnels escomptés, y compris des situations où les résultats réels diffèrent de ceux qui ont été modélisés, la non-conformité aux textes légaux ou réglementaires applicables et la perpétuation de préjugés sociaux systémiques touchant les communautés vulnérables.

Depuis 2015, nous avons mis en place une politique de gestion des risques liés aux modèles d'entreprise pour régir notre utilisation des modèles. Les lignes directrices de l'entreprise relatives à l'identification des modèles, à l'évaluation des risques, à la validation, à la gestion des changements et à la surveillance, et les normes pour l'utilisation éthique des données complètent cette politique et visent à assurer que nos données sont gérées conformément à nos valeurs, à la législation canadienne en matière de protection des renseignements personnels et aux principes éthiques les plus rigoureux. Les modèles à risque élevé sont soumis à un processus de revue et d'approbation supplémentaire par un comité de modélisation technique interfonctionnel formé d'experts en modélisation.

### *Risque lié aux technologies de pointe*

Les technologies de pointe présentent des possibilités et des risques soit par notre adoption de ces technologies, soit par l'utilisation qu'en font d'autres parties.

#### Intelligence artificielle et IA générative

Outre ce qui a été mentionné à la rubrique « Risque lié aux modèles » ci-dessus, les développements dans la technologie d'IA et d'IA générative présentent d'autres scénarios qui pourraient exacerber les risques existants, qui comprennent notamment ce qui suit :

- Risque de fraude – Des parties frauduleuses peuvent utiliser l'IA et l'IA générative pour générer de l'information frauduleuse ou usurper l'identité d'employés, de personnes assurées ou de fournisseurs afin de détourner des actifs, de présenter des réclamations frauduleuses ou d'obtenir l'accès à nos systèmes.
- Risque lié à la sécurité de l'information et à la cybersécurité – Des pirates informatiques peuvent tirer parti des fonctionnalités avancées de l'IA et de l'IA générative pour corrompre les modèles ou les données d'IA ou d'IA générative, ou pour obtenir l'accès à nos systèmes, à nos données ou à nos informations exclusives.
- Risque réglementaire – L'évolution des exigences réglementaires peut alourdir la mise en œuvre de technologies d'IA et d'IA générative conformes.
- Risque juridique – Nos processus liés aux modèles, à l'IA et à l'IA générative doivent respecter et protéger les droits de propriété intellectuelle.
- Risque lié à la concurrence – Notre capacité à livrer concurrence efficacement peut être compromise si nous ne réagissons pas de manière opportune à l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché ou aux concurrents existants qui déploient l'IA et l'IA générative.
- Risque de réputation – La publicité concernant l'utilisation de l'IA et de l'IA générative dans l'industrie de l'assurance de dommages dans son ensemble ou dans nos activités, qu'elle soit vraie ou fausse, pourrait avoir un effet négatif sur notre réputation auprès des parties prenantes.

Nos pratiques de gestion du risque en général, et plus particulièrement nos processus de gouvernance en matière d'IA et d'IA générative, mettent davantage l'accent sur l'identification et l'atténuation des risques propres à l'utilisation de la technologie et des modèles d'IA et d'IA générative, ou des risques exacerbés par ces facteurs, y compris les risques de parti pris, d'inexactitude, de violation des données ou de la vie privée et d'utilisation abusive. Nous avons communiqué à l'ensemble des employés de Definity les exigences relatives à l'utilisation appropriée de cette technologie, en nous appuyant sur nos politiques d'entreprise existantes, afin de nous assurer de promouvoir l'innovation de façon sécuritaire et responsable. Au besoin, nous avons également mis en œuvre des pratiques de test pour évaluer la vulnérabilité de nos modèles d'IA générative aux modifications non autorisées et à la violation des données ou de la vie privée. Dans les cas où des tiers fournisseurs de services fournissent un service

reposant sur l'utilisation de la technologie et de modèles d'IA générative, ils sont tenus de se conformer à nos exigences internes relatives à l'utilisation appropriée de cette technologie.

## Informatique quantique

La commercialisation de l'informatique quantique présente également bon nombre de possibilités et de risques similaires à ceux que pose l'IA générative. Nous surveillons les développements dans le domaine de l'informatique quantique afin de nous préparer à l'arrivée de cette technologie.

### *Risque lié à la sécurité de l'information*

Le risque lié à la sécurité de l'information est le risque de perte ou de dommage découlant de l'incapacité à gérer de façon appropriée l'information pendant son cycle de vie. Nous collectons, traitons, utilisons, conservons et détruisons régulièrement divers types d'informations de nombreuses sources, y compris de l'information personnelle, de l'information sur les titulaires de polices et de l'information exclusive à l'entreprise ou interne. La communication d'information par inadvertance, l'accès non autorisé à l'information ou l'utilisation abusive de celle-ci pourraient avoir une incidence défavorable sur la protection des renseignements personnels des titulaires de polices ou d'autres personnes, ou sur le caractère confidentiel de nos plans stratégiques, de nos initiatives concurrentielles, de notre information commerciale ou de notre performance financière. L'adoption d'un modèle de travail hybride, selon lequel nos employés travaillent à distance une partie du temps en utilisant des réseaux Internet autres que le nôtre, pourrait accroître notre exposition à des événements de sécurité de l'information ou à des cyberattaques.

La survenance d'un événement de sécurité de l'information pourrait nuire à notre réputation, donner lieu à une perte financière ou avoir des conséquences juridiques ou réglementaires. Nous atténuons ce risque en restreignant l'accès physique ou logique et en imposant des exigences à cet égard. Nous tentons de limiter l'accès aux données, à l'information et aux systèmes en imposant des niveaux d'accès minimaux requis et en examinant régulièrement les accès attribués. Grâce à notre programme de cybersécurité, nous améliorons régulièrement les systèmes, les réseaux, les processus et les mesures de protection des données pour prévenir et détecter le risque d'accès non autorisé. Nous offrons également à nos employés une formation de sensibilisation à la sécurité de l'information. Se reporter à la rubrique « Risque lié à la cybersécurité » ci-dessous pour en savoir plus.

### *Risque lié à la cybersécurité*

Le risque lié à la cybersécurité est le risque d'accès non autorisé à l'information, ou de perte de l'intégrité ou de la disponibilité du système par suite d'une cyberattaque ou d'un accès direct à nos systèmes ou aux systèmes fournis par nos fournisseurs de services tiers. Le nombre de cyberattaques et leur niveau de sophistication qui ont une incidence sur diverses entreprises et qui exploitent des fonctionnalités avancées offertes par l'IA générative ne cessent d'augmenter, au même titre que leur incidence financière, sur l'exploitation et sur la réputation. Nous avons élaboré un programme de cybersécurité qui comprend une formation de sensibilisation à la cybersécurité, des tests et des rappels à l'intention des employés pour réduire la probabilité que les employés agissent par inadvertance et nous exposent à un risque. Comme il a été mentionné précédemment, l'adoption d'un modèle de travail hybride pour nos employés entraîne des répercussions additionnelles sur le risque lié à la cybersécurité, qui ont été prises en compte dans le cadre d'améliorations régulières apportées à notre programme de cybersécurité. Dans le cadre de notre programme de cybersécurité, nous testons et comparons régulièrement nos pratiques en matière de sécurité aux pratiques de pointe et aux normes du secteur pour déterminer dans quels aspects nous devons investir en priorité, et nous améliorons constamment nos systèmes, nos réseaux, nos processus et nos mesures de protection des données pour détecter et réduire le risque d'accès non autorisé, accroître la résilience du système et réduire au minimum l'incidence d'une cyberattaque, le cas échéant. Nous assurons le suivi de l'élaboration de normes de cryptographie résistante à l'informatique quantique en prévision de la commercialisation de cette technologie. Pour détecter et trier les cyberincidents et y répondre en temps opportun, nous avons élaboré des plans et des processus d'intervention en cas de cyberincident, qui sont régulièrement mis à jour et testés. Nous surveillons les cyberattaques externes et nous nous efforçons d'en tirer des enseignements afin d'améliorer notre cyberdéfense. En outre, nous avons souscrit une assurance cyberincident pour atténuer le risque de pertes importantes découlant d'un cyberincident, sous réserve des limites applicables de la police.

## *Risque lié à la technologie de l'information*

Notre entreprise dépend du bon fonctionnement ininterrompu de nos systèmes informatiques et de nos systèmes de traitement des données, ainsi que des interfaces utilisateur ou des systèmes. Nous sommes tributaires de fournisseurs de services tiers pour la livraison des composants clés de ces systèmes, y compris des services de réseau ou de centres de données, des services de communication vocale ou de données et divers services logiciels. L'incapacité de ces systèmes, y compris l'incapacité de détecter en temps opportun les pannes ou les défaillances des systèmes, ou l'incapacité des fournisseurs de services tiers ou des fournisseurs de services sur lesquels ils s'appuient à offrir ces services en temps opportun, pourrait entraîner une interruption de nos activités ou avoir une incidence considérable sur notre capacité à évaluer rapidement les nouvelles occasions d'affaires et à les saisir ou autrement à exercer nos activités. Une panne du système pourrait donner lieu à une perte de relations d'affaires existantes ou éventuelles, compromettre notre capacité à réaliser des opérations en temps opportun ou autrement nuire à notre capacité d'élaborer, de modifier ou de mettre en œuvre nos stratégies et, ultimement, avoir une incidence défavorable sur nos résultats financiers et notre réputation. Pour gérer ce risque, nous avons mis en œuvre des processus de contrôle interne et de surveillance des systèmes. Pour détecter et trier les incidents technologiques critiques et y répondre en temps opportun, nous avons élaboré des plans et processus de continuité des activités et d'intervention en cas d'incident, lesquels sont régulièrement mis à jour et font l'objet de tests. Se reporter à la rubrique « Risque d'interruption des activités » ci-dessous pour en savoir plus. Nous demandons également à nos principaux fournisseurs de services tiers de conclure des ententes de niveau de service afin de garantir contractuellement leur engagement à respecter les niveaux de service minimums auxquels nous nous attendons. Nos centres de données sont gérés par des tiers réputés qui offrent des services de reprise après sinistre, y compris des tests, des systèmes redondants et des centres de sauvegarde pour assurer la prestation de nos services essentiels. La direction surveille régulièrement les niveaux de service offerts par les principaux fournisseurs de services tiers, la stabilité des systèmes clés et la quantité des incidents technologiques critiques et leur cause.

Pour atteindre nos objectifs d'exploitation et stratégiques et pour demeurer concurrentiels, nous devons maintenir et améliorer nos systèmes informatiques et systèmes de traitement des données et notre infrastructure de technologie de l'information. Ces projets peuvent exiger des dépenses d'investissement importantes et une coordination considérable de ressources internes et tierces significatives, et nécessitent souvent des compromis pour réaliser l'équilibre entre la gestion du risque et la vitesse d'exécution et un rendement approprié du capital investi. La mise en œuvre de systèmes ou de technologies importants, nouveaux ou révisés (p. ex., l'infonuagique, l'automatisation des processus par la robotique, l'IA, l'IA générative et des sources de données externes), les changements de processus et l'introduction de nouveaux fournisseurs de services tiers pourraient accroître la complexité et le risque opérationnel jusqu'à ce que la transition soit achevée. Pour gérer le risque opérationnel accru pendant une période de transition, des points additionnels à considérer par la direction aux fins de supervision sont intégrés au processus de mise en œuvre, et des contrôles manuels et de surveillance et des rapports additionnels sont appliqués. Les projets technologiques importants sont gérés et régis à titre d'initiatives stratégiques. L'expérience que nous avons acquise en menant à bien de tels projets démontre nos capacités dans ce domaine. Se reporter à la rubrique « Risque stratégique – Risque lié à la mise en œuvre de la stratégie » ci-après pour plus de précisions.

## *Risques réglementaire et juridique*

### *Risque réglementaire*

Le risque réglementaire s'entend du risque que des modifications apportées à la législation ou à la manière dont elle est appliquée par les organismes de réglementation, y compris l'augmentation de l'étendue, du volume, de la complexité ou de la rigueur des exigences, nuisent à notre capacité et à notre aptitude d'exercer nos activités de manière rentable dans l'avenir.

Pour conserver notre inscription en tant que société ouverte à la TSX, nous devons nous conformer aux exigences applicables prescrites par les organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada et par la TSX.

À titre de participant de l'industrie de l'assurance de dommages, nous faisons l'objet d'une surveillance importante de notre conformité aux lois par les gouvernements fédéral et provinciaux et les organismes administratifs, ainsi qu'aux lois d'application générale comme la protection des renseignements personnels, les normes de santé et sécurité et les normes du travail. En vertu de la loi sur les assurances, les pouvoirs de réglementation, de supervision et d'administration sont délégués aux organismes fédéraux ou provinciaux ou à d'autres organismes de réglementation des assurances dans les territoires. Ces lois sont généralement conçues pour protéger les titulaires de polices, les demandeurs et les créiteurs et touchent des questions comme : la fixation des tarifs, les restrictions à l'égard des types de placements, le maintien du capital et des liquidités adéquats, l'examen des sociétés d'assurance par les organismes de réglementation, y compris les examens périodiques de la conformité, et la délivrance de permis aux assureurs, agents et courtiers.

Notre capacité à mettre en œuvre avec succès notre stratégie pourrait être touchée par les modifications aux normes de capital et de solvabilité, les restrictions à l'égard de certains types de placements, les distributions, les mesures de gestion du capital ou des liquidités et les examens périodiques de la conformité, de la gouvernance et des finances par les organismes de réglementation. Se reporter à la rubrique « Risque stratégique – Risque lié à la gestion du capital » ci-après pour plus de précisions. Les organismes de réglementation fédéraux exigent que nous maintenions un capital suffisant afin d'assurer la pérennité de notre solvabilité et de nous protéger, ainsi que nos titulaires de polices, contre des événements néfastes. Le principal test de solvabilité auquel nous devons satisfaire est le TCM, selon lequel nous sommes tenus de détenir un capital disponible d'au moins 150 % du capital requis pondéré en fonction du risque. En outre, selon le dispositif ORSA (se reporter à la rubrique « Évaluation interne des risques et de la solvabilité » qui précède pour en savoir plus), nous évaluons nos risques en interne et déterminons le niveau de capital requis à l'appui de la solvabilité future. Les cibles de capital internes établies dans notre politique de gestion du capital sont plus élevées et plus exigeantes que le minimum réglementaire, et notre niveau de capital actuel est plus élevé que nos cibles internes.

L'application des lois et des politiques réglementaires nouvelles ou existantes peut exiger un certain degré d'interprétation, en particulier en ce qui a trait aux questions nouvelles et émergentes ou aux nouvelles activités. En outre, les modifications aux lois et règlements, y compris les modifications à leur mise en œuvre, à leur interprétation ou à leur application, ou l'adoption de nouvelles lois et de nouveaux règlements pourraient avoir une incidence sur nous en limitant les produits et services que nous pouvons offrir, en restreignant les tarifs que nous sommes en mesure de facturer, en ayant une incidence sur la manière dont nous offrons nos produits sur le marché, en faisant en sorte que des mesures précises relatives au règlement de sinistres ou d'aide aux clients doivent être prises, en limitant l'efficacité du libellé de nos polices, en restreignant notre capacité à détecter les réclamations frauduleuses et les réseaux de fraudeurs et à se défendre contre eux, en augmentant la capacité de nos concurrents nouveaux ou existants d'offrir des produits et services qui rivalisent avec les nôtres ou en limitant les mesures de gestion du capital ou des liquidités. En particulier, l'assurance automobile des particuliers est assujettie à des lois importantes dans chaque province et il est possible que des modifications futures aux lois nous empêchent de prendre des mesures, comme hausser les tarifs, ce qui aurait une incidence sur les résultats d'exploitation, et qu'elles exigent la mise en œuvre de changements importants à nos systèmes et processus de souscription, de tarification, de traitement des réclamations et d'établissement des réserves. Nous cherchons à atténuer ce risque en discutant régulièrement avec les organismes de réglementation et des groupes de l'industrie de l'assurance de dommages pour rester au courant des modifications proposées et en partageant avec les législateurs et les organismes de réglementation nos commentaires sur les modifications proposées. En outre, nous surveillons notre conformité à la réglementation pertinente et évaluons les incidences des modifications potentielles à la réglementation et à son interprétation sur les résultats futurs.

Les courtiers sur lesquels nous comptons pour distribuer nos produits sont également assujettis à des lois et règlements régissant la conduite de leurs activités, et l'information qu'ils communiquent à leurs clients. Nous ne sommes pas en mesure de contrôler la mesure dans laquelle ces courtiers se conforment aux lois et règlements en vigueur, et tout manquement de leur part pourrait entraîner l'imposition de restrictions importantes sur leur capacité à faire affaire avec nous, facteur qui pourrait,

en retour, nuire à nos résultats d'exploitation ou à notre situation financière. Se reporter à la rubrique « Risque stratégique – Risque de distribution » ci-après pour plus de précisions.

## Risque d'action en justice et de procédure réglementaire

Le risque d'action en justice et de procédure réglementaire s'entend de l'incidence de montants adjugés par la cour, de règlements, de pénalités, d'amendes et de restrictions imposées par les tribunaux ou de la création de précédents à l'égard de la manière dont nous menons nos activités en raison de poursuites ou de la non-conformité aux exigences légales ou réglementaires applicables.

Dans le cours normal des activités, nous pouvons, de temps à autre, être partie à des actions juridiques et réglementaires en lien avec nos activités. Les décisions judiciaires et l'activité législative actuelles et à venir pourraient accroître notre exposition à des poursuites. Ce risque de responsabilité potentielle pourrait faire en sorte qu'il soit plus difficile de régler de manière raisonnable les sinistres. En outre, les demandeurs pourraient tenter de nouveaux genres de poursuites à l'encontre des sociétés d'assurance et sociétés connexes, y compris des réclamations des titulaires de polices ou des demandeurs, comme les poursuites liées à la COVID-19 dont il est question ci-après. Pour atténuer notre exposition à ces actions judiciaires, nous entendons réagir rapidement aux nouveaux sinistres d'assurance et aux nouvelles actions judiciaires et gérer activement les sinistres d'assurance et actions judiciaires en cours. Au besoin, les provisions pour sinistres sont ajustées pour tenir compte des frais de défense, des montants adjugés par la cour possibles et des règlements.

Nous sommes également conscients du risque de faire l'objet de poursuites relativement à d'autres aspects de nos activités, y compris notre démutualisation et notre PAPE. En 2023, nous avons pris connaissance d'une action collective intentée contre la Société et Assurance Definity en Ontario au nom d'anciens titulaires de polices mutuelles d'Assurance Definity concernant la forme et le montant des avantages liés à la démutualisation qui leur ont été distribués. Definity est d'avis que cette action collective est sans fondement.

Pour gérer le risque d'action en justice et de procédure réglementaire, nous avons mis en place des procédures et des contrôles appuyés par notre code de conduite. Notre programme de gestion de la conformité à la réglementation nous permet d'évaluer si nous nous conformons à tous égards importants aux lois, règles et règlements applicables. Les risques, incidents et contrôles connexes font également l'objet d'une surveillance et d'un suivi continu au moyen de l'établissement de rapports réguliers à l'intention du comité de gestion du risque, du comité d'examen des risques et d'autres comités pertinents du conseil d'administration. Nous participons également activement à des discussions avec les organismes de réglementation, les gouvernements et les groupes de l'industrie pour veiller à ce que les préoccupations importantes soient communiquées à ces organismes. De plus, notre politique de gestion du risque juridique exige que nous tenions des consultations avec la fonction juridique lorsque des opérations ou des activités, en raison de leur taille ou de leur nature, nous exposent à un risque d'action en justice et de procédure réglementaire important, ou en cas de litiges en cours ou éventuels ou de l'application de la réglementation ou de la loi.

## Poursuites liées à la pandémie de COVID-19

Comme plusieurs autres assureurs de dommages au Canada, Assurance Definity a été désignée comme partie défenderesse dans des litiges en Ontario pour des pertes pour interruption d'exploitation liées à la pandémie de COVID-19. La poursuite vise à établir la portée de la couverture au titre des polices d'assurance.

L'action collective nationale en Ontario (excluant le Québec) a été instruite en 2023 au sujet de certaines questions dont le dénouement a été favorable pour Assurance Definity et d'autres assureurs. La décision de première instance a été confirmée en appel en 2024. Même si cette décision ne met pas un terme au litige et que d'autres questions demeurent en suspens, la décision de première instance constitue une réussite majeure pour Assurance Definity. Assurance Definity a également été défenderesse dans le cadre d'actions collectives similaires dans d'autres provinces, lesquelles actions contre Assurance Definity ont toutes été rejetées ou abandonnées. Bien qu'Assurance Definity ait l'intention de se défendre vigoureusement dans le cadre de ces litiges, elle ne peut pas prédire avec certitude le coût de la défense et l'issue de ces litiges.

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

---

## *Risque d'interruption des activités*

Le risque d'interruption des activités découle d'événements internes ou externes qui ont ou qui pourraient avoir une incidence sur notre capacité à mener nos activités normalement. Des interruptions des activités peuvent être déclenchées par des événements touchant nos établissements, notre technologie, nos gens ou nos fournisseurs tiers, y compris des événements comme des inondations, des tremblements de terre, des pannes technologiques, la perte de services d'infrastructure publique (p. ex., transport en commun, services voix ou Internet), l'agitation sociale, des menaces de violence et des pandémies. Ces événements peuvent causer des pertes d'actifs financiers, d'immobilisations corporelles, d'employés clés ou de la capacité de traiter les transactions et de faire souscrire des affaires en temps opportun.

Pour atténuer le risque d'interruption des activités, nous avons mis sur pied une fonction de gestion de la continuité des activités spécialisée dirigée par le chef de la gestion du risque et actuaire en chef. La fonction de gestion de la continuité des activités évalue de manière proactive les risques potentiels auxquels est exposée la Société et veille à ce que des plans de résilience et de continuité soient en place. Les plans de résilience sont élaborés et testés pour veiller à ce que nos gens et nos actifs soient protégés et que les fonctions importantes puissent poursuivre leurs activités malgré un événement perturbateur. Par exemple, il existe un plan de résilience à l'appui de l'intervention d'urgence, de la gestion des incidents, de la gestion des crises, de la communication des situations de crise et de la reprise après sinistre, du rétablissement des installations, de l'intervention d'urgence à l'échelle régionale, de la continuité des activités et d'une pandémie. Nous avons mis en place une structure d'intervention qui permet de réagir rapidement aux événements et nous avons mis sur pied des équipes à tous les niveaux pour assurer que des décisions efficaces sont prises rapidement à l'échelon approprié et sont mises en œuvre efficacement. Nous réalisons aussi des exercices pour tester l'efficacité de nos plans de résilience. De plus, nous souscrivons une assurance interruption des activités pour atténuer le risque de pertes importantes découlant de l'interruption des activités, sous réserve des modalités et des limites des polices applicables; toutefois, cette couverture d'assurance pourrait ne pas compenser adéquatement les pertes importantes qui pourraient être subies en cas de tels événements.

## **Risque stratégique**

Le risque stratégique correspond à la possibilité de perte ou de contre-performance découlant de l'incapacité d'élaborer les stratégies d'entreprise appropriées, de la mise en œuvre inefficace de ces stratégies et de l'incapacité d'adapter les stratégies pour tenir compte de l'évolution du contexte d'affaires. Notre stratégie et notre capacité d'en élaborer une et de la mettre en œuvre sont influencées par les préférences des clients et des courtiers, la concurrence sectorielle, les modifications au cadre ou aux exigences réglementaires, les questions juridiques, la conjoncture économique, le contexte social, les niveaux de capital et l'accès à l'expertise nécessaire.

## *Risque lié au caractère adéquat de la stratégie*

Chaque année, l'équipe de direction réévalue le caractère adéquat de notre stratégie à la lumière des préférences des clients et des courtiers, de la concurrence dans le secteur, des attentes concernant les occasions de souscription rentables par produit et par région, de la conjoncture économique générale, du contexte social, du contexte de réglementation, des conditions technologiques, des conditions relatives au capital et autres conditions ou risques, et élabore un plan d'affaires détaillé qui reflète cette stratégie. Le plan d'affaires et l'analyse des risques stratégiques sont présentés aux fins d'examen et d'approbation chaque année, ou plus souvent au besoin, par le conseil d'administration. Notre équipe de direction réévalue régulièrement les priorités de l'entreprise sur la base de l'évolution des conditions. Le conseil d'administration surveille également et remet en question de façon constructive le caractère adéquat de notre stratégie sur une base régulière.

## *Risque lié à la mise en œuvre de la stratégie*

Le risque lié à la mise en œuvre de la stratégie est le risque que nous soyons dans l'incapacité de mettre en œuvre efficacement nos stratégies d'affaires. Nous surveillons de près l'environnement dans lequel nous exerçons nos activités, et les risques susceptibles d'avoir une incidence sur la mise en œuvre de notre stratégie sont régulièrement évalués, gérés et atténués par l'équipe de direction, sous la surveillance du conseil d'administration.

Notre expérience dans la réalisation d'initiatives stratégiques visant la mise en œuvre de nos stratégies d'affaires démontre notre capacité à gérer le risque lié à la mise en œuvre de la stratégie. Ces initiatives exigent que des ressources internes et tierces soient mobilisées et coordonnées, et nécessitent souvent des compromis pour réaliser l'équilibre entre la gestion du risque et la vitesse d'exécution et un rendement approprié du capital investi. Des modifications à la portée de ces initiatives, à leurs coûts ou au calendrier pourraient avoir une incidence sur l'importance des avantages qui seraient réalisés grâce à l'initiative et le moment où ils le seront ou les investissements requis pour mettre en œuvre l'initiative et pourraient se répercuter défavorablement sur d'autres initiatives et notre performance financière. Nous affectons des ressources à la mise en œuvre et à la gestion de ces initiatives. Si, dans le cadre d'une initiative stratégique, des compétences spécialisées ou du personnel additionnel autre que nos employés sont requis, nous pourrions devoir avoir recours à des fournisseurs de services tiers pour appuyer la mise en œuvre de ces initiatives. Nous exerçons une surveillance rigoureuse des fournisseurs de services tiers afin de nous assurer que les livrables sont conformes aux modalités contractuelles et respectent les calendriers prévus, les critères de qualité et de coût, et pour approuver les modifications à la portée, aux coûts ou au calendrier. Nous gérons les risques liés aux initiatives stratégiques en faisant appel aux comités de la direction appropriés, en établissant l'ordre de priorité des initiatives stratégiques et en les supervisant. Notre équipe de direction évalue régulièrement les progrès réalisés au chapitre des initiatives stratégiques, ainsi que le caractère adéquat des capacités de l'entreprise. Le conseil d'administration surveille également les initiatives stratégiques directement et par l'entremise de ses comités.

## *Risque lié aux changements climatiques*

Les effets des modifications des cycles météorologiques découlant des changements climatiques présentent des risques importants pour les assureurs de dommages, y compris pour Assurance Definity et la Compagnie d'assurance Sonnet. Les changements climatiques ont des répercussions sur la plupart des aspects de notre entreprise : les souscriptions, les sinistres, les placements et nos propres activités. Les risques liés aux changements climatiques sont classés parmi les principaux risques de l'organisation et sont surveillés par le comité d'examen des risques du conseil d'administration. Les risques liés aux changements climatiques sont interdépendants et interagissent avec de nombreux autres risques auxquels nous sommes confrontés, facteur qui aggrave l'incertitude et la complexité liées aux risques existants en les exacerbant éventuellement. Nous classons les principaux risques liés aux changements climatiques comme suit :

- *Risque physique* : Soit les effets de la fréquence et de la gravité croissantes des phénomènes météorologiques extrêmes et les changements chroniques dans les conséquences climatiques qui contribuent à la dégradation accélérée et/ou à la déstabilisation des infrastructures ou qui exacerbent les effets des phénomènes graves.
- *Risque de transition* : Soit les changements liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, y compris le risque réglementaire et le risque de marché, ainsi que le risque de réputation lié à la perception qu'ont les parties prenantes de notre approche à l'égard des changements climatiques.

L'accroissement de la fréquence et de la gravité des événements météorologiques extrêmes a entraîné la recrudescence des événements catastrophiques et des réclamations connexes. Nous intervenons lors de sinistres causés par des événements météorologiques par l'intermédiaire de nos équipes d'intervention en cas de catastrophe, de notre programme de réassurance et de nos prestataires de services de règlement des sinistres, qui sont soumis à des contrôles rigoureux afin de nous assurer qu'ils sont en mesure d'offrir un service de qualité, même lorsqu'ils doivent faire face à des événements catastrophiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Risque d'assurance – Risque de catastrophe »

---

ci-dessus. Notre centre d'excellence interne pour les changements climatiques fait progresser notre compréhension de l'incidence des changements climatiques sur nos portefeuilles de souscription actuels et futurs. Nous cherchons constamment à améliorer nos données et nos capacités de modélisation pour mieux comprendre l'évolution des principaux risques climatiques, tels que les inondations et les incendies de forêt, pour veiller à ce que les tarifs, les options de couverture, l'accumulation des risques et le montant estimé du passif des sinistres restent adéquats. Ces apprentissages orientent également le soutien que nous apportons aux efforts d'adaptation et de résilience climatique partout au Canada. Nous continuons d'évaluer les autres risques liés aux changements climatiques ou les risques de réputation que présentent nos offres d'assurance. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Risque d'assurance – Risque de souscription » ci-dessus.

Les considérations à l'égard des facteurs physiques et de transition liés aux changements climatiques peuvent également influencer sur les prix, les options de couverture, les caractéristiques des produits ou les services recherchés par les clients ou offerts par nos concurrents. L'impossibilité de maintenir des tarifs concurrentiels, des options de couverture, des caractéristiques de produits ou des services qui attirent les clients peut nuire à notre capacité d'accroître ou de maintenir nos volumes de primes souscrites ou la rentabilité de la souscription. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Risque lié à la concurrence » ci-après.

Les risques liés aux changements climatiques peuvent également influencer sur le coût, la couverture et la disponibilité de la réassurance à l'égard de certaines régions, de certains profils de risque ou de certaines industries à forte intensité de carbone. Ces risques pourraient compromettre la capacité ou le désir de nos réassureurs de nous fournir une protection de réassurance et pourraient nuire à notre capacité d'obtenir une couverture de réassurance adéquate ou d'en obtenir une selon des conditions acceptables. Nous avons établi des relations avec nos réassureurs et avons travaillé avec eux pour les aider à comprendre le profil de risque de notre portefeuille d'affaires en ce qui concerne le risque lié aux changements climatiques. Ces relations, ainsi que la gestion dynamique de notre programme de réassurance, nous aident à maintenir notre accès à une réassurance suffisante et rentable. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Risque d'assurance – Réassurance » ci-dessus.

La valeur et le rendement des investissements peuvent également être touchés par les risques liés aux changements climatiques. Les sinistres liés aux conditions météorologiques ou la transition vers une économie sobre en carbone peuvent nuire au bénéfice et aux perspectives d'une société émettrice, facteur qui, conjugué aux appréhensions des investisseurs, pourrait nuire à la valeur de nos investissements. Nous cherchons à gérer ces risques en maintenant un portefeuille de placements très liquides, diversifiés par secteurs et par régions. Nous nous sommes fixé pour objectif de réduire l'intensité des émissions financées de notre portefeuille d'actions et d'obligations de sociétés afin de gérer le risque lié aux changements climatiques de nos placements. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Risque financier » ci-dessus.

Les politiques gouvernementales peuvent à la fois influencer les changements climatiques et être influencées par ceux-ci. La mise en place d'une tarification du carbone ou de plafonds d'émissions de carbone pourrait influencer sur nos réclamations et nos charges d'exploitation. Les catastrophes liées aux conditions météorologiques alimentent les préoccupations concernant les coûts et la disponibilité de l'assurance visant des couvertures, des régions ou des industries particulières, ce qui peut donner lieu à de nouvelles lois qui pourraient nuire à la viabilité de nos produits ou services existants. L'obligation de modéliser des scénarios, de produire des rapports et de présenter des informations sur les changements climatiques pourrait accroître nos coûts liés à la conformité. Les récentes modifications apportées à la *Loi sur la concurrence* pour traiter de l'« écoblanchiment » dans les déclarations environnementales ou liées aux changements climatiques ont accru l'incertitude et le risque de contestation relativement à ce qui est considéré comme une justification appropriée de ces déclarations. Pour suivre l'évolution de la politique gouvernementale, y contribuer et y donner suite, nous nous impliquons directement auprès des organismes de réglementation et participons aux réunions d'associations sectorielles afin de promouvoir l'atténuation des risques climatiques, la résilience et l'adaptation. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Risque opérationnel – Risques réglementaire et juridique » ci-dessus.

Les attentes évoluent rapidement et il est désormais entendu que toutes les entreprises doivent réagir de manière proactive aux répercussions prévues des changements climatiques, non seulement en gérant les risques connexes, mais aussi en contribuant à l'atténuation du phénomène. La façon dont les actionnaires et des tiers évaluent notre stratégie en matière de changements climatiques, ou celle de notre secteur, pourrait avoir des répercussions sur notre réputation et nos activités, et la façon dont les investisseurs évaluent notre stratégie en matière de changements climatiques et les informations communiquées à ce sujet pourraient influencer le cours de nos actions. Se reporter à la rubrique « Risque de réputation » ci-dessous pour en savoir plus. Grâce à nos processus de gouvernance et au cadre de gestion du risque d'entreprise, les risques liés aux changements climatiques sont classés parmi les principaux risques de l'organisation et sont surveillés par le comité d'examen des risques du conseil d'administration. Le chef de la gestion du risque et actuaire en chef, soutenu par d'autres membres de la haute direction, s'est vu confier la responsabilité de notre stratégie en matière de changements climatiques. Nous reconnaissons que les changements climatiques pourraient avoir des répercussions stratégiques importantes sur nos activités actuelles et futures. Par conséquent, notre stratégie en matière de changements climatiques est intégrée à notre stratégie commerciale à l'échelle de l'entreprise. Nous analysons les répercussions des changements climatiques sur nos portefeuilles de souscription et de placements. Nous informons les clients sur la manière d'atténuer les sinistres liés aux conditions météorologiques et d'accroître leur résilience aux changements climatiques. Nous réalisons des investissements destinés à améliorer l'efficacité des opérations et à réduire l'utilisation du papier et de l'énergie. Nous avons mis en œuvre des mesures adaptées et des objectifs pour soutenir notre stratégie en matière de changements climatiques et la communication d'informations à ce sujet.

### *Risque lié à l'environnement commercial, économique, politique et social*

Nos activités et notre rentabilité peuvent être grandement perturbées par des changements dans l'environnement commercial, économique, politique et social. Pour atténuer ce risque, nous évaluons la possibilité de réalisation et les répercussions de ces scénarios et les mesures d'atténuation connexes dans le cadre de la préparation de nos plans d'affaires et de nos plans financiers et stratégiques.

Les événements géopolitiques mondiaux et les changements dans les politiques gouvernementales nationales ou étrangères, comme l'imposition de nouveaux tarifs douaniers ou de politiques commerciales restrictives, pourraient avoir une incidence négative sur l'économie canadienne et l'industrie de l'assurance de dommages ou exacerber d'autres risques auxquels nous sommes confrontés. Le ralentissement économique, notamment la récession ou la stagflation, peut avoir une incidence négative sur la valeur et le rendement des placements et entraîner des changements dans la demande pour des produits d'assurance ou des réductions dans les couvertures des polices, et se traduire par des hausses de réclamations frauduleuses. Nous pourrions également être exposés au risque de crédit dans l'éventualité où les contreparties ne sont pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations lorsqu'elles deviennent exigibles.

Un engagement politique et gouvernemental accru en assurance peut modifier l'environnement commercial, économique et réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Risque réglementaire » ci-dessus. Ces changements pourraient nous obliger à apporter des modifications imprévues à nos produits ou services, ou à réviser notre stratégie, ou faire en sorte que d'autres intervenants du secteur revoient leurs stratégies de manière à modifier le niveau de concurrence sur nos marchés cibles.

Definity reconnaît le rôle que les entreprises sont de plus en plus appelées à jouer dans la résolution des problèmes sociaux, notamment en soutenant les groupes en quête d'équité. Le président et chef de la direction de Definity est le représentant de la direction responsable des priorités en matière d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité, et le comité directeur des pratiques ESG surveille et dirige nos stratégies en matière d'ESG. Outre ses objectifs en matière de changements climatiques, Definity a établi des objectifs en matière de diversité afin d'accroître la représentation des groupes en quête d'équité dans des postes de direction au sein de la Société. Pour démontrer son engagement à atteindre nos objectifs

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

---

en matière de changements climatiques et de diversité, Definity a mis en place une structure de prêts liés à la durabilité qui lie ses coûts d'emprunt directement aux résultats de l'entreprise pour les objectifs de durabilité suivants :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre de portée 1 et 2
- Accroître la représentation des femmes dans des postes de direction

Cette structure pourrait entraîner une augmentation des coûts d'emprunt si nous n'atteignons pas nos objectifs.

Pour de plus amples renseignements sur nos stratégies ESG, se reporter au « Rapport sur l'environnement, la société et la gouvernance (ESG) » de Definity. La façon dont les actionnaires et les autres parties prenantes évaluent nos stratégies ESG, ou celles de notre secteur, pourrait avoir des répercussions sur notre réputation et nos activités, et la façon dont les investisseurs évaluent nos stratégies ESG pourrait influencer le cours de nos actions. Se reporter à la rubrique « Risque de réputation » ci-dessous pour en savoir plus.

## *Risque lié à la concurrence*

La consolidation de l'industrie de l'assurance de dommages chez les assureurs et les courtiers, et l'acquisition de courtiers par d'autres sociétés d'assurance de dommages peuvent avoir des conséquences importantes sur les composantes fondamentales de l'industrie. Notre capacité concurrentielle peut être compromise si nous ne répondons pas de manière adéquate à cette évolution. La consolidation du secteur réduit le nombre de cibles d'acquisition disponibles et contribue à l'augmentation des multiples de transaction. Cependant, elle peut également offrir des possibilités d'acquérir des divisions ou des portefeuilles d'affaires qui ne cadrent pas avec les activités de l'entité ayant fait l'objet d'un regroupement. Le regroupement des courtiers a une incidence sur notre risque de distribution, comme indiqué ci-après. Le regroupement des concurrents peut avoir une incidence accrue sur la souscription et la tarification, à mesure que ces derniers réalisent des économies d'échelle.

Par le passé, le rendement financier dans l'industrie de l'assurance de dommages au Canada a eu tendance à fluctuer selon des modèles cycliques de marchés « faibles », caractérisés en général par une concurrence accrue, ce qui a donné lieu à une baisse des taux de prime, suivie par des marchés « fermes » caractérisés par la diminution de la concurrence et l'augmentation des taux de prime. Ces fluctuations dans les conditions du secteur risquent de donner lieu à un processus de souscription susceptible d'avoir une incidence négative sur nos résultats de souscription, nos volumes de primes et notre situation financière.

En cas de concurrence intense dans le secteur de l'assurance de dommages à l'égard d'une gamme de produits, les concurrents peuvent assortir leurs produits de tarifs paraissant inférieurs au niveau requis pour obtenir un rendement raisonnable dans le but d'acquérir ou de conserver une certaine part de marché. Si nous sommes incapables de réaliser une stratégie à risque accru ou des efficacités suffisantes en matière d'exploitation ou de dépenses, notre capacité à établir ou à maintenir des prix concurrentiels pourrait être affectée défavorablement. Compte tenu de notre approche disciplinée en matière de souscription, certaines conditions de marché ou mesures prises par la concurrence pourraient restreindre notre capacité à augmenter ou à maintenir nos volumes de primes souscrites.

L'entrée de nouveaux acteurs sur le marché ou un changement dans les méthodes de distribution, de sélection ou de tarification des risques ou d'administration des polices et des réclamations par les concurrents pourraient également compromettre notre capacité à établir ou à maintenir notre tarification, la durée de nos polices ou nos niveaux de service de manière concurrentielle. L'arrivée d'innovations perturbatrices ou l'évolution des technologies pourraient affecter notre marché potentiel, la façon dont nos clients achètent des produits ou des services d'assurance, la demande à l'égard de nos produits, notre façon de sélectionner et de tarifier des risques, de prévenir et de détecter la fraude, d'administrer les polices, d'ajuster et de régler les sinistres, et nos procédures de souscription, de traitement des sinistres et autres processus décisionnels. Notre capacité à livrer concurrence efficacement peut être compromise si nous ne réagissons pas de manière opportune à l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché ou aux concurrents existants qui déploient ces technologies. Nous surveillons de très près les activités et les résultats du secteur, tant au niveau national qu'international, en tenant compte des répercussions sur nos plans d'affaires et stratégiques actuels et futurs.

---

## *Risque lié à une acquisition*

Notre stratégie d'affaires comprend l'examen sélectif d'acquisitions ou d'investissements, dont certains peuvent être d'importance. Comme il a été mentionné ci-dessus, la poursuite de la consolidation de l'industrie de l'assurance de dommages peut réduire le nombre de cibles d'acquisition intéressantes et contribuer à l'augmentation des multiples de transaction. Rien ne garantit que nous parviendrons à repérer des cibles appropriées pour des transactions stratégiques, ou à le faire moyennant un prix ou des conditions que nous jugeons acceptables. Nous pourrions ne pas être en mesure de réaliser une acquisition souhaitée si nous n'obtenons pas l'approbation des organismes de réglementation ou des actionnaires, ou si nous ne disposons pas de ressources en capital suffisantes pour financer l'acquisition. Se reporter à la rubrique « Risque lié à la gestion du capital » ci-après pour en savoir plus.

L'identification, la négociation, la réalisation, la gestion et l'intégration des acquisitions comportent des risques additionnels, notamment le fait d'accaparer l'attention de la direction au détriment de l'exploitation de notre entreprise, l'incapacité à conserver le personnel clé des sociétés acquises, les risques et obligations juridiques relativement à l'acquisition ou aux antécédents d'exploitation de l'entité acquise, qui peuvent être inconnus ou non communiqués, ou l'incapacité à intégrer l'acquisition en temps opportun ou de façon efficace. Par conséquent, une acquisition peut ne pas nous procurer les avantages ou les synergies anticipés ou à long terme ou peut avoir une incidence sur nos activités actuelles. Ces risques pourraient avoir un effet négatif important sur notre entreprise, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

## *Risque de distribution*

Afin de mener à bien notre stratégie globale, nous devons gérer le risque de distribution. Ce risque comprend le risque inhérent à la négociation avec les courtiers indépendants ainsi que le risque que le réseau de distribution des courtiers ne soit pas viable sur un marché en particulier ou rentable pour des produits spécifiques. Ce risque comprend également les conséquences de la disruption du marché par des intervenants actuels ou de nouveaux venus sur le marché en raison de l'utilisation de technologies de pointe ou de l'application d'un autre modèle d'affaires.

Nous souscrivons des produits par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers à travers le Canada. La capacité de notre réseau de courtiers à être concurrentiel par rapport à d'autres distributeurs et canaux de distribution, notre habileté à maintenir une relation solide avec les courtiers et notre aptitude à assurer des niveaux de service acceptables et une tarification appropriée sont essentielles pour rester en position de concurrence sur le marché. Le regroupement des courtiers et l'acquisition de courtiers par d'autres assureurs de dommages compliquent l'environnement concurrentiel, ce qui pourrait se répercuter directement sur notre part de marché et notre capacité de générer une croissance rentable. En outre, il existe une vive concurrence entre les assureurs pour attirer les courtiers dotés d'une capacité éprouvée de développer et de gérer un portefeuille d'affaires rentable. Le volume de primes et la rentabilité pourraient être affectés de manière défavorable en cas de diminution importante du nombre de courtiers qui choisissent de vendre nos produits d'assurance.

Pour contrer le risque de distribution, nous entretenons des relations étroites avec les courtiers par l'intermédiaire de notre personnel responsable du développement commercial, qui dispense des formations et des conseils visant à améliorer la compréhension et la commercialisation de nos produits par les courtiers, tandis que nous veillons en permanence à maintenir une proposition de valeur forte pour nos courtiers. Nous accordons régulièrement des prêts commerciaux à certains courtiers ou procédons à des prises de participation dans leurs activités afin, notamment, de les fidéliser.

Les courtiers sont exposés à bon nombre des risques opérationnels et stratégiques que doivent relever les sociétés d'assurance de dommages. À l'instar des sociétés d'assurance de dommages, les courtiers font face à la concurrence d'autres courtiers ou agents, du canal de distribution directe et de nouveaux venus sur le marché. Les courtiers doivent également maintenir de solides relations avec plusieurs sociétés d'assurance de dommages pour conclure des contrats d'assurance avec les clients et obtenir des taux de commission favorables. Outre la commission de base, les courtiers peuvent avoir droit à une commission sur bénéfices éventuels en fonction du rendement de leur portefeuille d'activités avec chaque société d'assurance de dommages. En raison de sa nature, la commission sur bénéfices éventuels est variable et

soumise aux conditions de l'assureur, qui peuvent changer. Ces risques peuvent avoir une incidence sur la situation financière et les résultats financiers des courtiers, y compris ceux que nous détenons et consolidons. Lorsque nous accordons des prêts commerciaux ou procédons à des prises de participation dans les activités des courtiers, nous gérons les problèmes relationnels éventuels et atténuons l'exposition possible au risque financier en procédant à des examens financiers annuels, ou plus fréquents, et en établissant ce que nous croyons être des modalités adéquates de surveillance et, dans le cas des prêts commerciaux, de garantie.

Compte tenu de la croissance continue de l'industrie et de la taille du marché dans le réseau de distribution directe, nous continuons à réaliser des investissements importants dans notre stratégie de distribution à réseaux multiples. Bien que nos activités par l'intermédiaire de courtiers restent une composante essentielle de notre modèle d'affaires, notre offre de réseau de distribution numérique directe sous une marque distincte représente un pilier important de notre stratégie de croissance nous permettant de servir ce segment de marché particulier. En 2023, nous avons lancé un produit d'assurance fondé sur l'utilisation dans notre réseau de distribution numérique directe en réponse à un souhait formulé par les clients à cet égard. Compte tenu du caractère relativement nouveau de ce réseau de distribution directe pour nous, il existe un risque que la progression du développement du réseau de distribution directe ne produise pas les avantages escomptés en temps voulu, voire pas du tout, ou qu'elle ait une incidence négative sur notre réputation. Nous suivons de près l'évolution et les résultats du réseau de distribution directe et du réseau de courtiers.

### *Risque lié à la gestion du capital*

Le risque lié à la gestion du capital désigne le risque de ne pas être en mesure de réaliser pleinement notre stratégie commerciale en raison d'une insuffisance ou d'une utilisation inefficace du capital. Nous sommes tenus par les organismes de réglementation fédéraux et par notre politique de gestion du capital de maintenir un capital suffisant afin d'assurer la pérennité de notre solvabilité et de nous protéger, ainsi que nos titulaires de polices, contre des événements néfastes. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Risque opérationnel – Risque réglementaire » ci-dessus. Une diminution du capital sous les niveaux cibles internes ou réglementaires, ou une modification aux normes de capital réglementaire et de solvabilité pourrait donner lieu à des mesures correctives, comme le prévoit la politique de gestion du capital, et nous exposer à une intervention réglementaire.

Les notations de la solidité financière constituent un facteur concurrentiel important. Les agences de notation examinent périodiquement notre performance et situation financières et nous accordent une note de solidité financière et une note de crédit. Les notations peuvent être révisées ou retirées à tout moment par l'agence de notation qui les a attribuées. Si une agence de notation abaissait notre note de santé financière en deçà des niveaux minimaux acceptables, nos activités pourraient s'en trouver réduites, en particulier dans le secteur de l'assurance des entreprises, où certains clients peuvent exiger que nous maintenions des notations minimales pour conclure ou renouveler des contrats avec nous. En outre, toute révision à la baisse des notes de solidité financière pourrait accroître le coût du capital et entraîner l'annulation anticipée de la période de blocage en vertu de la convention de gouvernance du fonds en fiducie du Healthcare of Ontario Pension Plan.

Pour garantir le maintien de niveaux de capital suffisants, nous surveillons attentivement le ratio de TCM et le dispositif ORSA (se reporter à la rubrique « Évaluation interne des risques et de la solvabilité » ci-dessus), ainsi que la portée des pressions et actions externes et internes sur le capital dans le cadre de nos pratiques de gestion du capital. La direction générale détermine les répercussions possibles sur le capital dans le cadre de l'établissement du plan d'affaires annuel et de la définition de la stratégie, et avant de procéder à des acquisitions ou à des investissements importants, afin de confirmer que des niveaux de capital acceptables devraient être maintenus.

En tant que société cotée en Bourse, nous pourrions également être en mesure de mobiliser des capitaux supplémentaires sur les marchés boursiers pour satisfaire aux besoins en capitaux.

## Restrictions en matière de versements de dividendes et de distribution de capital des filiales

Nos dividendes sont versés au gré du conseil d'administration en fonction des facteurs et conditions que ce dernier juge pertinents, notamment notre situation financière, les conditions commerciales générales et les restrictions concernant le versement de dividendes à notre endroit par nos filiales.

Les filiales d'assurance de Definity doivent se conformer aux lois applicables aux assureurs ainsi qu'aux obligations réglementaires en matière de capital. Chacune des filiales d'assurance doit maintenir des provisions pour couvrir les risques qu'elles ont souscrits, ainsi que se conformer aux obligations réglementaires en matière de capital. Une perte importante subie par une filiale d'assurance, même si elle n'est pas significative compte tenu de notre situation financière dans son ensemble, pourrait avoir un effet négatif sur notre situation financière du fait que nous pourrions devoir fournir du capital additionnel ou qu'elle pourrait nuire à la perception ou au traitement de Definity ou de l'une ou l'autre des filiales d'assurance, selon le cas, par des tiers, notamment des agences de notation et les organismes de réglementation.

La capacité de nos filiales à nous verser des dividendes dans l'avenir dépendra de leur excédent prévu par la loi, de leur résultat et des restrictions législatives. La capacité de nos filiales à nous verser des dividendes, des distributions ou des remboursements de capital peut être limitée par les restrictions en vertu de la réglementation ou du droit des sociétés et du droit des assurances applicables.

Toute limitation significative de la capacité de nos filiales à nous verser des dividendes, des distributions ou des remboursements de capital nuira gravement à notre capacité à assurer le service de notre dette et à verser d'éventuels dividendes à nos actionnaires.

## *Risque de réputation*

Le risque de réputation est le risque qu'une publicité concernant l'industrie de l'assurance de dommages dans son ensemble, nos pratiques commerciales, l'opinion de nos clients ou de nos anciens employés, ou les actions de parties externes, de nos employés ou de nos administrateurs, que cette publicité soit vraie ou fausse, ait un effet négatif sur nos résultats, notre passif, nos activités, le recrutement, nos relations avec les courtiers et les organismes de réglementation, l'attraction et la fidélisation de notre clientèle ou la valeur de marché de notre entreprise.

Les évaluations du risque de réputation reposent sur un très grand nombre de facteurs, notamment l'étendue et le résultat des questions juridiques et réglementaires pertinentes, la finalité économique de certaines transactions, les conséquences des événements sur la Société, les niveaux de service à la clientèle, la nécessité d'informer les clients ou le public, les conflits d'intérêts, les questions d'équité et la perception du public. Nous prenons en compte les répercussions possibles sur la réputation au moment de la mise en œuvre de nos stratégies commerciales et élaborons des plans d'intervention visant à répondre aux réactions anticipées, dans la mesure du possible. Nous vérifions la réaction du public, des courtiers et des clients au moyen de rétroactions officielles, de dispositifs de traitement des plaintes, ainsi qu'en surveillant les médias sociaux et traditionnels. Selon les résultats de ces vérifications, nous mettons en œuvre des plans d'intervention si nécessaire. Nous disposons également de plans de gestion des incidents et de communication pour traiter les incidents susceptibles d'avoir un effet sur la réputation. Enfin, nous avons mis en place des programmes de gestion du risque de conduite afin de communiquer les attentes à l'égard de la conduite de nos administrateurs, cadres, employés et fournisseurs, et de signaler les problèmes de conduite éventuels et d'enquêter sur ceux-ci. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Risque de conduite » ci-dessus.

## 12 — MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES ET MESURES FINANCIÈRES ET RATIOS NON CONFORMES AUX PCGR

Nous mesurons et évaluons la performance de notre entreprise au moyen de nombreuses mesures financières. Ces mesures comprennent des « mesures financières supplémentaires », des « mesures financières non conformes aux PCGR » et des « ratios non conformes aux PCGR » (au sens défini dans le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières). Ces mesures financières supplémentaires sont calculées au moyen de montants ou de composantes des postes présentés dans nos états financiers consolidés audités. Toutefois, elles ne sont pas en soi présentées dans nos états financiers consolidés audités. Les mesures financières non conformes aux PCGR dont il est fait mention dans le présent rapport de gestion sont tirées des mesures financières présentées dans nos états financiers consolidés audités, et au moins une de ces mesures financières non conformes aux PCGR est une composante des ratios non conformes aux PCGR. Dans chaque cas, ces mesures n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR. Les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR dont il est fait mention dans le présent rapport de gestion peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées séparément ni comme un substitut aux fins des analyses de notre information financière présentée conformément aux PCGR.

Les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR sont utilisés par les analystes financiers et autres analystes de l'industrie de l'assurance de dommages et facilitent les comparaisons par la direction avec nos résultats d'exploitation historiques aux fins de l'évaluation de nos résultats et de la prise de décisions stratégiques et opérationnelles.

### Mesures financières supplémentaires :

#### Valeur comptable par action

Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Société, divisé par le total des actions ordinaires en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie, à la date du bilan.

#### Sinistres liés aux catastrophes

Événements entraînant des pertes brutes de plus de 2 millions \$, et en général plus de 100 sinistres, ou un seul sinistre entraînant une perte brute de plus de 3 millions \$. Les sinistres liés aux catastrophes sont présentés déduction faite de montants recouverts grâce à la réassurance et excluent les sinistres des unités d'exploitation abandonnées. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le seuil pour un seul sinistre a été augmenté à une perte brute de plus de 5 millions \$, et ce changement sera appliqué prospectivement à compter du premier trimestre de 2025.

#### Capacité financière

Somme du capital excédentaire et de la capacité de levier.

#### Primes brutes souscrites (« PBS »)

Total des primes liées à la vente de polices d'assurance pour une période spécifique, y compris les primes assumées et exclusion faite des unités d'exploitation abandonnées.

## Perte de souscription des unités d'exploitation abandonnées

Résultat de souscription des unités d'exploitation abandonnées. Les unités d'exploitation sont classées comme abandonnées après que nous avons pris la décision formelle de quitter un secteur d'activité ou une zone géographique. Cela peut être dû à des préoccupations liées à la rentabilité ou à d'autres raisons stratégiques. Les résultats de ces secteurs ne font plus partie des principaux secteurs d'activité et sont donc considérés comme hors exploitation.

## Capacité de levier

Montant estimé du levier financier en supposant un niveau de capitalisation cible de 25 % du total de la dette, des actions privilégiées et des titres hybrides.

## Mesures financières non conformes aux PCGR :

### Produits de souscription nets

Produits des activités d'assurance moins les primes de réassurance acquises, exclusion faite de ceux des unités d'exploitation abandonnées. Cette mesure financière est utilisée pour calculer les sinistres, les charges et les ratios combinés, ainsi que le résultat de souscription.

Un rapprochement quantitatif des produits de souscription nets pour les trois mois et les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 est présenté ci-après.

	Trois mois clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
<i>(en millions de dollars)</i>				
Produits des activités d'assurance.....	1 124,9 \$	1 003,8 \$	4 258,4 \$	3 850,3 \$
Primes de réassurance acquises cédées <sup>1</sup> .....	(107,6)	(81,4)	(391,0)	(307,7)
Moins l'incidence des unités d'exploitation abandonnées .....	(11,3)	-	(24,9)	-
<b>Produits de souscription nets .....</b>	<b>1 006,0 \$</b>	<b>922,4 \$</b>	<b>3 842,5 \$</b>	<b>3 542,6 \$</b>

Notes :

1) Incluses dans les (charges nettes) produits nets liées aux contrats de réassurance détenus dans les états financiers consolidés audités.

## Sinistres et frais de règlement, montant net

Sinistres et frais de règlement (à l'exclusion de l'incidence de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque) et profits ou pertes sur les contrats d'assurance déficitaires, déduction faite des montants à recouvrer auprès des réassureurs pour les sinistres survenus, exclusion faite de ceux des unités d'exploitation abandonnées. Cette mesure financière est utilisée pour calculer le résultat de souscription et le ratio des sinistres.

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

definity.

Un rapprochement quantitatif des sinistres et frais de règlement, montant net pour les trois mois et les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 est présenté ci-après.

	Trois mois clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
(en millions de dollars)				
Sinistres et frais de règlement <sup>1,2</sup> .....	688,0 \$	637,8 \$	2 763,7 \$	2 536,2 \$
Incidence des contrats d'assurance déficitaires <sup>3</sup> .....	(4,7)	(2,5)	(9,3)	(4,6)
Montants des sinistres à recouvrer auprès des réassureurs pour les sinistres survenus <sup>2,4</sup> .....	(57,5)	(72,2)	(241,1)	(225,9)
Moins l'incidence des unités d'exploitation abandonnées.....	(15,4)	-	(35,4)	-
Sinistres et frais de règlement, montant net.....	<b>610,4 \$</b>	<b>563,1 \$</b>	<b>2 477,9 \$</b>	<b>2 305,7 \$</b>

Notes :

- 1) Inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance et autres charges dans nos états financiers consolidés audités.
- 2) Exclut l'incidence de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque.
- 3) Inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance.
- 4) Inclus dans les (charges nettes) produits nets liées aux contrats de réassurance détenus dans les états financiers consolidés audités.

## Sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales

Sinistres et frais de règlement, montant net, diminués des sinistres liés aux catastrophes et de l'évolution des sinistres des années antérieures. La direction a recours aux sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales pour décrire les variations du ratio des sinistres d'une période à l'autre.

## Évolution des sinistres des années antérieures

Écart entre les estimations à la clôture de l'exercice précédent du coût ultime des sinistres (à l'exclusion des incidences de l'actualisation, des ajustements au titre du risque non financier et des unités d'exploitation abandonnées) et les estimations actuelles pour le même bloc de sinistres. Une évolution favorable correspond à une réduction du coût ultime estimé des sinistres au cours de la période pour ce bloc de sinistres. La direction a recours à l'évolution des sinistres des années antérieures pour décrire les variations du ratio des sinistres d'une période à l'autre.

Un rapprochement quantitatif de l'évolution des sinistres des années antérieures pour les trois mois et les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 est présenté ci-après.

	Trois mois clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
(en millions de dollars)				
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus <sup>1</sup> .....	(21,7) \$	(8,4) \$	(70,2) \$	(84,3) \$
Variations des montants à recouvrer pour les sinistres survenus <sup>2</sup> .....	(0,2)	(13,8)	(16,8)	(16,6)
Moins l'actualisation comprise ci-dessus.....	(6,3)	0,8	(24,6)	(12,8)
Moins l'ajustement au titre du risque compris ci-dessus.....	11,4	8,6	47,8	50,7
Moins l'incidence des unités d'exploitation abandonnées.....	(1,9)	-	(3,7)	-
Évolution des sinistres des années antérieures.....	<b>(18,7) \$</b>	<b>(12,8) \$</b>	<b>(67,5) \$</b>	<b>(63,0) \$</b>

Notes :

- 1) Incluses dans les charges afférentes aux activités d'assurance dans nos états financiers consolidés audités.
- 2) Incluses dans les (charges nettes) produits nets liées aux contrats de réassurance détenus dans les états financiers consolidés audités.

## Frais de souscription nets

Les frais de souscription nets comprennent les commissions nettes, les charges d'exploitation nettes et les taxes sur primes nettes. Cette mesure financière est utilisée pour calculer le résultat de souscription et le ratio des frais.

Un rapprochement quantitatif des frais de souscription nets pour les trois mois et les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 est présenté ci-après.

	Trois mois clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
<i>(en millions de dollars)</i>				
Commissions nettes .....	142,3 \$	128,1 \$	551,5 \$	505,7 \$
Charges d'exploitation nettes .....	118,6	109,7	455,1	452,7
Taxes sur primes nettes .....	37,7	34,5	145,6	133,6
Frais de souscription nets .....	<b>298,6 \$</b>	<b>272,3 \$</b>	<b>1 152,2 \$</b>	<b>1 092,0 \$</b>

## Commissions nettes

Commissions moins les commissions acquises sur la réassurance cédée, à l'exclusion des commissions associées aux unités d'exploitation abandonnées. Cette mesure financière est utilisée pour calculer les frais et produits de souscription nets.

Un rapprochement quantitatif des commissions nettes pour les trois mois et les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 est présenté ci-après.

	Trois mois clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
<i>(en millions de dollars)</i>				
Commissions <sup>1</sup> .....	158,5 \$	141,0 \$	612,3 \$	556,0 \$
Commissions acquises sur la réassurance cédée <sup>2</sup> .....	(16,9)	(12,9)	(61,8)	(50,3)
Moins l'incidence des unités d'exploitation abandonnées .....	0,7	-	1,0	-
Commissions nettes .....	<b>142,3 \$</b>	<b>128,1 \$</b>	<b>551,5 \$</b>	<b>505,7 \$</b>

Notes :

- 1) Incluses dans les charges afférentes aux activités d'assurance dans nos états financiers consolidés audités.
- 2) Incluses dans les (charges nettes) produits nets liées aux contrats de réassurance détenus dans les états financiers consolidés audités.

## Charges d'exploitation nettes

Frais généraux liés à nos activités de souscription, à l'exclusion des frais généraux liés aux unités d'exploitation abandonnées. Cette mesure financière est utilisée pour calculer les frais et produits de souscription nets.

Un rapprochement quantitatif des charges d'exploitation nettes pour les trois mois et les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 est présenté ci-après.

	Trois mois clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
<i>(en millions de dollars)</i>				
Charges d'exploitation <sup>1</sup> .....	120,8 \$	109,7 \$	459,5 \$	452,7 \$
Moins l'incidence des unités d'exploitation abandonnées .....	(2,2)	-	(4,4)	-
Charges d'exploitation nettes .....	<b>118,6 \$</b>	<b>109,7 \$</b>	<b>455,1 \$</b>	<b>452,7 \$</b>

Notes :

- 1) Incluses dans les charges afférentes aux activités d'assurance dans nos états financiers consolidés audités.

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024



## Taxes sur primes nettes

Taxe sur les primes d'assurance, compte non tenu des taxes sur primes liées aux unités d'exploitation abandonnées. Cette mesure financière est utilisée pour calculer les frais et produits de souscription nets.

Un rapprochement quantitatif des taxes sur primes nettes pour les trois mois et les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 est présenté ci-après.

	Trois mois clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
(en millions de dollars)				
Taxes sur primes <sup>1</sup> .....	38,1 \$	34,5 \$	146,6 \$	133,6 \$
Moins l'incidence des unités d'exploitation abandonnées .....	(0,4)	-	(1,0)	-
Taxes sur primes nettes .....	<b>37,7 \$</b>	<b>34,5 \$</b>	<b>145,6 \$</b>	<b>133,6 \$</b>

Notes :

1) Incluses dans les charges afférentes aux activités d'assurance dans nos états financiers consolidés audités.

## Résultat de souscription

Résultat de souscription pour une période donnée moins la somme des sinistres et frais de règlement, montant net, des commissions nettes, des charges d'exploitation nettes et des taxes sur primes nettes pour la même période. Le résultat de souscription exclut les résultats de souscription des unités d'exploitation abandonnées. La direction utilise le résultat de souscription pour mesurer et évaluer la performance de l'entreprise au chapitre de la souscription. La direction est d'avis que le résultat de souscription est une information qui pourrait être utile aux investisseurs à cette fin. Les autres assureurs et analystes de l'industrie de l'assurance de dommages utilisent couramment le résultat de souscription, bien qu'il soit possible qu'ils le calculent différemment.

Un rapprochement quantitatif du résultat de souscription pour les trois mois et les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 est présenté ci-après :

	Trois mois clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
(en millions de dollars)				
Produits de souscription nets .....	1 006,0 \$	922,4 \$	3 842,5 \$	3 542,6 \$
Moins :				
Sinistres et frais de règlement, montant net.....	610,4	563,1	2 477,9	2 305,7
Commissions nettes .....	142,3	128,1	551,5	505,7
Charges d'exploitation nettes .....	118,6	109,7	455,1	452,7
Taxes sur primes nettes.....	37,7	34,5	145,6	133,6
Résultat de souscription .....	<b>97,0 \$</b>	<b>87,0 \$</b>	<b>212,4 \$</b>	<b>144,9 \$</b>

Les produits de souscription nets, les sinistres et frais de règlement, montant net, l'évolution des sinistres des années antérieures, les frais de souscription nets et le résultat de souscription par secteur d'activité sont présentés dans le tableau qui suit pour les trois mois et les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024



<b>Trois mois clos le 31 décembre 2024</b>				
<i>(en millions de dollars)</i>	Automobile des particuliers	Biens des particuliers	Entreprises	Total
Produits de souscription nets .....	433,4 \$	279,3 \$	293,3 \$	1 006,0 \$
Sinistres et frais de règlement, montant net.....	305,0	140,9	164,5	610,4
Évolution des sinistres des années antérieures.....	(4,3)	(8,3)	(6,1)	(18,7)
Frais de souscription nets .....	111,6	90,5	96,5	298,6
Résultat de souscription .....	16,8	47,9	32,3	97,0

<b>Trois mois clos le 31 décembre 2023</b>				
<i>(en millions de dollars)</i>	Automobile des particuliers	Biens des particuliers	Entreprises	Total
Produits de souscription nets .....	392,4 \$	267,1 \$	262,9 \$	922,4 \$
Sinistres et frais de règlement, montant net.....	279,4	124,5	159,2	563,1
Évolution des sinistres des années antérieures.....	(5,5)	(4,3)	(3,0)	(12,8)
Frais de souscription nets .....	96,8	89,5	86,0	272,3
Résultat de souscription .....	16,2	53,1	17,7	87,0

<b>Exercice clos le 31 décembre 2024</b>				
<i>(en millions de dollars)</i>	Automobile des particuliers	Biens des particuliers	Entreprises	Total
Produits de souscription nets .....	1 655,8 \$	1 082,4 \$	1 104,3 \$	3 842,5 \$
Sinistres et frais de règlement, montant net.....	1 177,0	678,4	622,5	2 477,9
Évolution des sinistres des années antérieures.....	(14,5)	(31,2)	(21,8)	(67,5)
Frais de souscription nets .....	423,9	363,9	364,4	1 152,2
Résultat de souscription .....	54,9	40,1	117,4	212,4

<b>Exercice clos le 31 décembre 2023</b>				
<i>(en millions de dollars)</i>	Automobile des particuliers	Biens des particuliers	Entreprises	Total
Produits de souscription nets .....	1 529,2 \$	1 020,5 \$	992,9 \$	3 542,6 \$
Sinistres et frais de règlement, montant net.....	1 097,8	658,4	549,5	2 305,7
Évolution des sinistres des années antérieures.....	(25,7)	(10,9)	(26,4)	(63,0)
Frais de souscription nets .....	404,9	354,9	332,2	1 092,0
Résultat de souscription .....	26,5	7,2	111,2	144,9

## Résultat d'exploitation

Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, exclusion faite de la charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat et les profits (pertes) autres que d'exploitation. Cette mesure financière est utilisée pour calculer le résultat d'exploitation net.

## Profits (pertes) autres que d'exploitation

Profits ou pertes comptabilisés sur les placements à la JVRN, produit ou charge au titre de l'actualisation, produit ou charge lié à l'ajustement au titre du risque, intérêts sur la trésorerie soumise à restrictions moins les frais de démutualisation et liés au PAPE, amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisées lors de regroupements d'entreprises, frais de transaction engagés dans le cadre de regroupements d'entreprises, coûts de restructuration, perte de souscription des unités d'exploitation abandonnées et autres charges ou produits qui, de l'avis de la direction, ne font pas partie de nos activités d'assurance. Cette mesure financière est utilisée pour calculer le résultat d'exploitation net.

## Résultat d'exploitation net

Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, moins (ou plus) les profits (pertes) autres que d'exploitation, déduction faite de l'impôt sur le résultat applicable. La direction utilise le résultat d'exploitation net pour mesurer et évaluer la performance des activités d'exploitation de l'entreprise. La direction est d'avis que le résultat d'exploitation net est une information qui pourrait être utile aux investisseurs à cette fin. Les autres assureurs et analystes de l'industrie de l'assurance de dommages utilisent le résultat d'exploitation net et des mesures similaires, bien qu'il soit possible qu'ils les calculent différemment.

Le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires est la mesure financière conforme aux PCGR présentée dans nos états financiers consolidés audités la plus directement comparable au résultat d'exploitation net, au résultat d'exploitation et aux profits (pertes) autres que d'exploitation. Un rapprochement quantitatif du résultat d'exploitation net, du résultat d'exploitation et des profits (pertes) autres que d'exploitation avec le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour les trois mois et les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 est présenté ci-après.

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024



	Trois mois clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
<i>(en millions de dollars)</i>				
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires.....	116,6 \$	225,9 \$	430,4 \$	350,1 \$
Moins la charge d'impôt sur le résultat.....	38,9	77,9	142,3	112,0
Résultat avant impôt sur le résultat.....	<b>155,5 \$</b>	<b>303,8 \$</b>	<b>572,7 \$</b>	<b>462,1 \$</b>
Moins les profits (pertes) autres que d'exploitation				
Profits comptabilisés sur les placements à la JVRN ....	7,7	222,6	214,4	151,8
Actualisation <sup>1</sup> .....	32,9	31,7	140,5	140,4
Ajustement au titre du risque <sup>1</sup> .....	0,3	(0,7)	(2,4)	5,8
Charges financières afférentes aux contrats d'assurance émis.....	(20,4)	(79,0)	(166,0)	(152,4)
Produits financiers afférents aux contrats de réassurance détenus.....	1,4	7,5	14,5	13,3
Perte de souscription des unités d'exploitation abandonnées.....	(6,0)	-	(14,9)	-
Intérêts sur la trésorerie soumise à restrictions, moins les frais de démutualisation et liés au PAPE <sup>2</sup> .....	(1,1)	2,4	2,4	8,7
Amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisées lors de regroupements d'entreprises <sup>2</sup> .....	(6,6)	(5,2)	(25,6)	(16,7)
Charges de restructuration <sup>2</sup> .....	-	(11,1)	-	(11,1)
Autres <sup>2, 3</sup> .....	0,3	0,3	0,2	(1,4)
<b>Profits autres que d'exploitation.....</b>	<b>8,5 \$</b>	<b>168,5 \$</b>	<b>163,1 \$</b>	<b>138,4 \$</b>
<b>Résultat d'exploitation.....</b>	<b>147,0 \$</b>	<b>135,3 \$</b>	<b>409,6 \$</b>	<b>323,7 \$</b>
Charge d'impôt sur le résultat d'exploitation.....	(36,6)	(34,3)	(99,4)	(75,5)
<b>Résultat d'exploitation net.....</b>	<b>110,4 \$</b>	<b>101,0 \$</b>	<b>310,2 \$</b>	<b>248,2 \$</b>

Notes :

- 1) Inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance et les (charges nettes) produits nets liés aux contrats de réassurance détenus dans les états financiers consolidés audités.
- 2) Inclus dans les autres charges des états financiers consolidés audités.
- 3) Le poste « Autres » comprend des charges ou des produits divers qui, de l'avis de la direction, ne font pas partie de nos activités d'assurance et qui, pris individuellement ou globalement, ne sont pas importants, comme les profits ou pertes afférents aux fonds de capital de risque spécialisé en technologie financière, des frais liés aux acquisitions, des profits à la cession de placements hors portefeuille et des profits à la vente de listes de clients.

## Résultat de distribution

Résultat avant impôt, amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisées lors de regroupements d'entreprises de nos courtiers consolidés et de nos courtiers associés, frais liés aux acquisitions et charge d'intérêts sur la dette. Le résultat de distribution correspond aux produits de distribution moins les charges de distribution incluses dans les autres charges. La direction utilise le résultat de distribution pour mesurer le rendement de nos courtiers consolidés et de nos courtiers associés.

# Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024



Un rapprochement quantitatif du résultat de distribution pour les trois mois et les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 est présenté ci-après.

<i>(en millions de dollars)</i>	Trois mois clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
Produits de distribution <sup>1</sup> .....	46,6 \$	35,8 \$	186,0 \$	127,4 \$
Charges de distribution <sup>2</sup> .....	(35,2)	(27,0)	(131,6)	(88,1)
Résultat de distribution.....	<b>11,4 \$</b>	<b>8,8 \$</b>	<b>54,4 \$</b>	<b>39,3 \$</b>

Notes :

1) Les produits de distribution comprennent les commissions sur les polices souscrites par des sociétés d'assurance externes.

2) Incluses dans les autres charges des états financiers consolidés audités. Ces montants excluent l'amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisées lors de regroupements d'entreprises et les frais liés aux acquisitions.

## Ratios non conformes aux PCGR :

### Ratio des sinistres

Sinistres et frais de règlement, montant net, engagés pour une période donnée, exprimés en pourcentage des produits de souscription nets pour la même période. Il s'agit d'une mesure pertinente pour l'évaluation du niveau de l'activité liée aux sinistres par rapport aux produits de souscription nets d'une période donnée. La direction est d'avis que le ratio des sinistres est une information utile aux investisseurs à cette fin. Les autres assureurs et analystes de l'industrie de l'assurance de dommages utilisent le ratio des sinistres et des mesures similaires, bien qu'il soit possible qu'ils les calculent différemment.

### Ratio des frais

Total des commissions nettes, des charges d'exploitation nettes et des taxes sur primes nettes pour une période donnée, en pourcentage des produits de souscription nets pour la même période. La direction utilise le ratio des frais pour évaluer nos frais de souscription nets par rapport à nos produits de souscription nets d'une période donnée. La direction est d'avis que le ratio des frais est une information utile aux investisseurs à cette fin. Les autres assureurs et analystes de l'industrie de l'assurance de dommages utilisent le ratio des frais et des mesures similaires, bien qu'il soit possible qu'ils les calculent différemment.

### Ratio combiné

Total des sinistres et frais de règlement, montant net, et des frais de souscription nets d'une période donnée en pourcentage des produits de souscription nets pour la même période. La direction utilise le ratio combiné pour évaluer les résultats de souscription sous-jacents par rapport aux produits de souscription nets d'une période donnée. La direction est d'avis que le ratio combiné est une information utile aux investisseurs à cette fin. Les autres assureurs et analystes de l'industrie de l'assurance de dommages utilisent le ratio combiné et des mesures similaires, bien qu'il soit possible qu'ils les calculent différemment.

## Rendement des capitaux propres (« RCP »)

Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour les 12 mois clos à une date déterminée divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, ajusté pour tenir compte d'opérations importantes ou autres ajustements inhabituels portant sur les capitaux propres, le cas échéant, pour la même période de 12 mois. La direction utilise le RCP pour mesurer le rendement net, y compris le rendement des placements, par rapport à la situation globale du bilan. La direction est d'avis que le RCP est une information qui peut être utile aux investisseurs à cette fin. Les autres assureurs et analystes de l'industrie de l'assurance de dommages utilisent couramment le RCP et des mesures similaires, bien qu'il soit possible qu'ils les calculent différemment.

Les composantes du calcul du RCP pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 figurent dans le tableau qui suit.

	Exercices clos les 31 décembre	
	2024	2023
<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>		
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires .....	430,4 \$	350,1 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>1</sup> .....	3 319,8 \$	2 847,7 \$
Ajustement au titre du rendement de la trésorerie soumise à restrictions <sup>2</sup> .....	(121,3) \$	- \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés .....	3 198,5 \$	2 847,7 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moyens ajustés <sup>3</sup> .....	3 023,1 \$	2 698,7 \$
Rendement des capitaux propres .....	14,2 %	13,0 %

Notes :

- 1) Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires aux 31 décembre 2024 et 2023.
- 2) La libération de trésorerie soumise à restrictions a été calculée au prorata pour les 296 jours précédant la date de libération du 23 octobre 2024.
- 3) Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moyens ajustés (capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'après le montant présenté aux bilans consolidés, ajustés pour tenir compte d'opérations importantes ou autres ajustements inhabituels portant sur les capitaux propres, s'il y a lieu) à la fin de la période et à la fin de la période de 12 mois précédente. Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés s'élevaient à 2 549,8 millions \$ au 31 décembre 2022 (retraités pour tenir compte d'IFRS 17 et d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »)).

## Rendement des capitaux propres lié à l'exploitation (« RCP lié à l'exploitation »)

Résultat d'exploitation net (mesure financière non conforme aux PCGR décrite précédemment) pour les 12 mois clos à une date déterminée divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, excluant le CAÉRG et les profits ou pertes latents sur les instruments de capitaux propres à la JVRN, ajusté pour tenir compte d'opérations importantes ou autres ajustements inhabituels portant sur les capitaux propres, le cas échéant, pour la même période de 12 mois. La direction utilise le RCP lié à l'exploitation pour mesurer et évaluer la performance de l'entreprise en ce qui a trait au rendement périodique tiré de la performance de nos activités d'exploitation par rapport aux capitaux propres de la Société. La direction est d'avis que le RCP lié à l'exploitation est une information qui peut être utile aux investisseurs à cette fin. Les autres assureurs et analystes de l'industrie de l'assurance de dommages utilisent couramment le RCP lié à l'exploitation et des mesures similaires, bien qu'il soit possible qu'ils les calculent différemment.

Les composantes du calcul du RCP lié à l'exploitation pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 figurent dans le tableau qui suit.

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2024	2023
Résultat d'exploitation net .....	310,2 \$	248,2 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, déduction faite du CAÉRG <sup>1</sup> .....	3 320,9 \$	2 874,7 \$
Ajustement au titre des profits latents sur les instruments de capitaux propres à la JVRN .....	(141,9) \$	(60,8) \$
Ajustement au titre de la libération de trésorerie soumise à restrictions <sup>2</sup> .....	(121,3) \$	- \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés, déduction faite du CAÉRG <sup>3</sup> .....	3 057,7 \$	2 813,9 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moyens ajustés, déduction faite du CAÉRG <sup>4</sup> .....	2 935,8 \$	2 690,2 \$
RCP lié à l'exploitation .....	10,6 %	9,2 %

Notes :

- 1) Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés, exclusion faite du CAÉRG aux 31 décembre 2024 et 2023.
- 2) La libération de trésorerie soumise à restrictions a été calculée au prorata pour les 296 jours précédant la date de libération du 23 octobre 2024.
- 3) Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moyens ajustés, exclusion faite du CAÉRG, correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et au CAÉRG, chacun d'après le montant présenté aux bilans consolidés, ajustés pour tenir compte d'opérations importantes ou autres ajustements inhabituels portant sur les capitaux propres, s'il y a lieu, et exclusion faite des profits ou pertes latents sur les instruments de capitaux propres à la JVRN.
- 4) Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moyens ajustés, exclusion faite du CAÉRG à la fin de la période et à la fin de la période de 12 mois précédente. Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés, déduction faite du CAÉRG, s'élevaient à 2 566,6 millions \$ au 31 décembre 2022 (retraités pour tenir compte d'IFRS 17 et d'IFRS 9).

## Résultat d'exploitation par action (« RPA lié à l'exploitation »)

Résultat d'exploitation net (mesure financière non conforme aux PCGR décrite précédemment) pour la période divisé par le nombre moyen pondéré après dilution d'actions ordinaires de la Société en circulation au cours de la période. La direction utilise le RPA lié à l'exploitation pour mesurer et évaluer la performance de l'entreprise en ce qui a trait au rendement périodique tiré de la performance de nos activités d'exploitation par rapport aux actions ordinaires de la Société. La direction est d'avis que le RPA lié à l'exploitation est une information qui peut être utile aux investisseurs à cette fin. Les autres assureurs et analystes de l'industrie de l'assurance de dommages utilisent couramment le RPA lié à l'exploitation et des mesures similaires, bien qu'il soit possible qu'ils les calculent différemment.

## Certains autres ratios

Dans notre analyse des résultats financiers, nous présentons certains ratios en pourcentage des produits de souscription nets d'une période déterminée pour les mesures financières suivantes : les sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales, les sinistres liés aux catastrophes, l'évolution des sinistres des années antérieures, les commissions nettes, les charges d'exploitation nettes et les taxes sur primes nettes.

## 13 — DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale et un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en séries. Les actions ordinaires émises et en circulation de la Société totalisaient 115,8 millions au 12 février 2025. Il n'y a aucune action privilégiée émise et en circulation.

## 14 — DÉFINITIONS

Se reporter à la rubrique 12 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » pour les définitions des mesures financières supplémentaires, des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios non conformes aux PCGR auxquelles nous avons recours pour mesurer et évaluer la performance de notre entreprise.

### Actualisation

Pour tenir compte de la valeur temps de l'argent, les paiements futurs prévus au titre du passif des sinistres sont actualisés à leur valeur actuelle au moyen des courbes de taux sans risque pour refléter les caractéristiques des flux de trésorerie et la liquidité des contrats d'assurance. Les courbes de taux sans risque sont ajustées d'une prime d'illiquidité à partir d'un portefeuille de référence pour refléter les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

### Capital excédentaire

Somme du capital au TCM de plus de 190 % dans les filiales d'assurance réglementées et de la trésorerie disponible et des placements dans des entités non réglementées.

### Fréquence

Mesure de la fréquence de déclaration d'un sinistre en tant que fonction des polices en vigueur.

### Sinistre important

Un seul sinistre entraînant une perte brute de plus de 1 million \$, mais de moins de 3 millions \$. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, un sinistre important est considéré comme un seul sinistre entraînant une perte brute de plus de 1 million \$, mais de moins de 5 millions \$. Ce changement sera appliqué prospectivement à compter du premier trimestre de 2025.

### Test du capital minimal (TCM)

Formule réglementaire définie par le BSIF qui est un test fondé sur le risque du capital disponible par rapport au capital requis.

### Polices en vigueur

Nombre de polices d'assurance en vigueur à une date spécifique, compte non tenu des polices d'assurance des unités d'exploitation abandonnées.

### Ajustement au titre du risque

L'ajustement au titre du risque non financier est appliqué à la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs et reflète le montant de l'indemnité que la Société exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie découlant du risque non financier lorsque la Société exécute des contrats d'assurance.

### Gravité

Mesure du montant moyen par sinistre survenu.

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**  
**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**31 DÉCEMBRE 2024**

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés ci-joints ont été préparés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Il incombe à la direction de s'assurer que les présents états financiers consolidés, lesquels contiennent des montants fondés sur des estimations et le recours au bon jugement, donnent une image fidèle de la performance financière et de la situation financière de Société financière Definity (la « Société ») et de ses filiales dans tous leurs aspects significatifs.

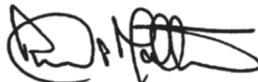
Le système de contrôles internes est régulièrement examiné et évalué par la direction et l'auditeur interne de la Société. L'intégrité et la fiabilité des systèmes de communication de l'information de la Société sont obtenues au moyen de politiques et de procédures en bonne et due forme, d'une sélection et d'une formation judicieuse des membres du personnel, ainsi que d'une délégation de pouvoirs et d'une répartition des responsabilités appropriées. PricewaterhouseCoopers s.r.l./S.E.N.C.R.L. a été retenue pour agir à titre d'auditeur interne de la Société. L'auditeur interne a pour responsabilité de surveiller et d'évaluer l'intégrité des contrôles internes à l'égard des principaux processus d'affaires. Le Code de conduite de la Société, lequel est communiqué à tous les échelons de l'organisation, impose à tous les membres du personnel de respecter des normes élevées dans leur conduite des affaires de la Société.

L'auditeur externe, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport sur l'audit des états financiers consolidés suit, examine également les systèmes de contrôles internes comptables de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada aux fins de l'expression de son opinion sur les états financiers consolidés.

Le conseil d'administration désigne un comité d'audit formé d'administrateurs non salariés de la Société. Ce comité rencontre régulièrement le personnel de direction, l'auditeur interne et l'auditeur externe afin d'examiner les questions importantes relatives à la comptabilité, à la présentation de l'information financière et aux contrôles internes. Tant les auditeurs interne et externe ont un accès sans restriction au comité d'audit. Après avoir examiné les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur externe, le comité d'audit soumet au conseil d'administration un rapport recommandant l'approbation des états financiers consolidés.



Rowan Saunders  
Président et chef de la direction



Philip Mather  
Vice-président directeur et chef des services financiers

Waterloo, Canada  
Le 13 février 2025

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de **Société financière Definity**

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la **Société financière Definity** et de ses filiales (la « Société »), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2024 et 2023, et les états du résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont la question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit a été fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport, y compris à l'égard de ces questions. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats des procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre pour répondre aux questions ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

### Évaluation du PSS

La Société a présenté des passifs au titre des contrats d'assurance de 3 603,3 millions \$ au 31 décembre 2024, dont un passif au titre des sinistres survenus de 3 225,2 millions \$ qui représentait 77,0 % du total du passif.

Le principal facteur nous ayant amenés à déterminer que le PSS constitue une question clé de l'audit est que son estimation comprend l'application de modèles, de méthodes et d'hypothèses qui nécessite une grande part de jugement. Par conséquent, l'audit du PSS nécessite une grande part de jugement et la participation de spécialistes. Le PSS est calculé conformément aux pratiques actuarielles généralement reconnues. La principale hypothèse servant de fondement à ces estimations consiste à supposer que l'expérience en matière de sinistres de la Société peut servir à prévoir l'évolution future des sinistres. Ainsi, les techniques actuarielles d'évaluation prospective des sinistres extrapolent l'évolution des pertes payées et subies, la fréquence et la gravité des sinistres en fonction de l'évolution observée durant les exercices antérieurs et de la sinistralité attendue. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer dans l'avenir afin d'établir le coût ultime estimé de règlement des sinistres qui présente le résultat le plus probable parmi tous les résultats possibles, en tenant compte de toutes les incertitudes en cause. Les informations relatives à cette question sont présentées à la note 4 – « Jugements, estimations et hypothèses comptables importants » et à la note 8 – « Contrats d'assurance et de réassurance ».

Nos procédures d'audit liées à l'évaluation du PSS ont été mises en œuvre avec l'aide de nos spécialistes en actuariat et ont compris, entre autres, ce qui suit :

- Nous avons évalué l'objectivité, l'indépendance et l'expertise de l'actuaire désigné par la direction.
- Nous avons acquis une compréhension et testé la conception et l'efficacité du fonctionnement d'une sélection de contrôles clés liés au processus de règlement des sinistres de la Société, y compris les contrôles à l'égard de l'intégrité des flux de données dans ses systèmes d'administration.
- Nous avons acquis une compréhension des méthodes actuarielles de la Société et avons évalué si elles ont été établies conformément à IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »).
- Nous avons effectué une évaluation indépendante du PSS d'un échantillon de secteurs d'activité qui reflète nos attentes d'après l'expérience de la Société, les tendances actuelles et une analyse comparative par rapport à nos connaissances sectorielles, y compris l'information relative aux dispositions législatives à venir et les changements survenus dans les conditions sociales, économiques et juridiques en vigueur qui pourraient avoir une incidence sur la rapidité du traitement ou le montant des règlements de sinistres. L'incertitude considérable a nécessité un niveau élevé de jugement de la part de l'auditeur.
- Nous avons réalisé des procédures analytiques, des tests de détail et des tests d'intégrité des données des sinistres survenus, des sinistres réglés et des primes acquises ayant servi à l'établissement des provisions dossier par dossier, au calcul des ratios des sinistres historiques et à la détermination de la composition actuelle des activités utilisée pour l'évaluation du PSS.
- Nous avons évalué le caractère adéquat des informations relatives au PSS fournies dans les notes des états financiers consolidés.

### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion de 2024;
- des informations contenues dans le rapport annuel de 2024, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion de 2024 avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel de 2024 après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, d'une part, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance et, d'autre part, ou les mesures prises pour éliminer les menaces, ou les sauvegardes mises en place, le cas échéant.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Sean Musselman.

*Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.*

Waterloo, Canada  
Le 13 février 2025

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

# SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### TABLE DES MATIÈRES

#### ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILANS CONSOLIDÉS.....	8
ÉTATS DU RÉSULTAT CONSOLIDÉS.....	9
ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉS.....	10
ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS.....	11
TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS.....	12

#### NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. NATURE DES ACTIVITÉS.....	13
2. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES.....	13
3. NORMES PUBLIÉES, MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR.....	29
4. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS.....	30
5. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES.....	32
6. PLACEMENTS.....	35
7. GESTION DES RISQUES FINANCIERS.....	38
8. CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE.....	45
9. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE.....	50
10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	58
11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT.....	59
12. GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	61
13. AUTRES ACTIFS.....	62
14. CRÉDITEURS ET AUTRES PASSIFS.....	63
15. DETTE IMPAYÉE.....	63
16. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE.....	63
17. CAPITAL-ACTIONS.....	64
18. GESTION DU CAPITAL.....	64
19. RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE.....	65
20. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS.....	66
21. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI.....	68
22. RÉGLEMENTATION DES TARIFS.....	72
23. CHARGES.....	74
24. FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION.....	76
25. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS.....	76
26. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES.....	77
27. SECTEURS OPÉRATIONNELS.....	77

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY

BILANS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars)

		Aux	
	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>ACTIF</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		322,1 \$	197,5 \$
Trésorerie soumise à restrictions	2 d)	14,8	244,0
Placements	6	5 270,5	4 931,0
Impôt sur le résultat à recevoir		6,7	-
Actifs au titre de contrats de réassurance	8, 9	346,2	330,4
Immobilisations corporelles	10	104,8	103,1
Actifs d'impôt différé	11	13,2	23,6
Goodwill et immobilisations incorporelles	12	1 397,5	1 229,9
Autres actifs	13	217,5	200,0
<b>Total de l'actif</b>		<b>7 693,3 \$</b>	<b>7 259,5 \$</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			
Passifs au titre des contrats d'assurance	8, 9	3 603,3 \$	3 493,8 \$
Créditeurs et autres passifs	14	148,1	131,9
Impôt sur le résultat à payer		42,3	117,9
Passifs d'impôt différé	11	154,3	150,7
Titres vendus en vertu de conventions de rachat		110,1	-
Dette impayée	15	114,3	114,3
Montants à payer au titre de la démutualisation	2 d)	14,8	244,0
<b>Total du passif</b>		<b>4 187,2</b>	<b>4 252,6</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital-actions	17	2 220,4	2 273,0
Surplus d'apport	20	42,4	40,4
Résultats non distribués		1 058,1	561,3
Cumul des autres éléments du résultat global		(1,1)	(27,0)
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires</b>		<b>3 319,8</b>	<b>2 847,7</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	16	186,3	159,2
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>18</b>	<b>3 506,1</b>	<b>3 006,9</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>7 693,3 \$</b>	<b>7 259,5 \$</b>
Engagements et éventualités	25		

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration :

  
J.H. Bowey, administrateur

  
R.B. Saunders, administrateur

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**

**ÉTATS DU RÉSULTAT CONSOLIDÉS**

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE

(en millions de dollars)

		2024	2023
	<b>Notes</b>		
Produits des activités d'assurance	8	4 258,4 \$	3 850,3 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance	8, 23	(3 672,8)	(3 377,1)
Charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus	8, 23	(105,3)	(48,8)
<b>Résultat des activités d'assurance</b>		<b>480,3</b>	<b>424,4</b>
Produits nets des placements	6	198,2	179,5
Profits comptabilisés sur les placements à la JVRN	6	214,4	151,8
<b>Produits des placements</b>		<b>412,6</b>	<b>331,3</b>
Charges financières afférentes aux contrats d'assurance émis	8	(166,0)	(152,4)
Produits financiers afférents aux contrats de réassurance détenus	8	14,5	13,3
<b>Résultat financier net d'assurance</b>		<b>(151,5)</b>	<b>(139,1)</b>
<b>Résultat net d'assurance et de placement</b>		<b>741,4</b>	<b>616,6</b>
Produits tirés de la distribution		186,0	127,4
Autres charges	23	(339,1)	(271,5)
Charge d'intérêts	15	(9,6)	(5,3)
<b>Résultat avant impôt sur le résultat</b>		<b>578,7</b>	<b>467,2</b>
Charge d'impôt sur le résultat	11	(143,8)	(112,7)
<b>Résultat net</b>		<b>434,9 \$</b>	<b>354,5 \$</b>
Résultat net attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires		430,4	350,1
Participations ne donnant pas le contrôle	16	4,5	4,4
Résultat par action ordinaire (en dollars)	19		
De base		3,75 \$	3,04 \$
Dilué		3,69 \$	3,00 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	19		
De base		114,8	115,0
Dilué		116,5	116,6
Dividendes versés par action ordinaire (en dollars)	17	0,64 \$	0,55 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**

**ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉS**

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE

(en millions de dollars)

	Notes	2024	2023
<b>Résultat net</b>		<b>434,9 \$</b>	354,5 \$
Élément qui pourrait être reclassé ultérieurement en résultat net :			
Profit (perte) de change sur les participations dans des entreprises associées		3,1	(0,9)
		<b>3,1</b>	<b>(0,9)</b>
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :			
Profits comptabilisés sur les placements à la JVAÉRG	6	30,9	8,5
Profit (perte) sur l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi	21	9,0	(1,3)
Charge d'impôt sur le résultat	11	(10,5)	(1,9)
		<b>29,4</b>	<b>5,3</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>		<b>32,5</b>	4,4
<b>Résultat global</b>		<b>467,4 \$</b>	358,9 \$
Résultat global attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires		462,9	354,5
Participations ne donnant pas le contrôle	16	4,5	4,4

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**

**ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE

(en millions de dollars)

2024							
	Notes	Capital- actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Capitaux propres attribuables aux participa- tions ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2023		2 273,0 \$	40,4 \$	561,3 \$	(27,0) <sup>2</sup> \$	159,2 \$	3 006,9 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires		-	-	430,4	-	-	430,4
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-	-	4,5	4,5
Autres éléments du résultat global		-	-	6,6 <sup>1</sup>	25,9	-	32,5
<b>Total du résultat global</b>		-	-	<b>437,0</b>	<b>25,9</b>	<b>4,5</b>	<b>467,4</b>
Rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres	20	15,7	2,0	(16,5)	-	-	1,2
Actions rachetées et détenues en fiducie	17	(68,3)	-	-	-	-	(68,3)
Dividendes aux actionnaires ordinaires		-	-	(73,7)	-	-	(73,7)
Dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-	-	(2,7)	(2,7)
Souscriptions d'actions	5	-	-	-	-	25,3	25,3
Libération de trésorerie soumise à restrictions	2 d)	-	-	150,0	-	-	150,0
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>		<b>2 220,4 \$</b>	<b>42,4 \$</b>	<b>1 058,1 \$</b>	<b>(1,1)<sup>2</sup> \$</b>	<b>186,3 \$</b>	<b>3 506,1 \$</b>
2023							
	Notes	Capital- actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Capitaux propres attribuables aux participa- tions ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2022		2 254,2 \$	40,2 \$	287,8 \$	(32,4) \$	108,5 \$	2 658,3 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires		-	-	350,1	-	-	350,1
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-	-	4,4	4,4
Autres éléments du résultat global		-	-	(1,0) <sup>1</sup>	5,4	-	4,4
Total du résultat global		-	-	349,1	5,4	4,4	358,9
Rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres	20	32,7	0,2	(12,4)	-	-	20,5
Actions rachetées et détenues en fiducie	17	(13,9)	-	-	-	-	(13,9)
Dividendes aux actionnaires ordinaires		-	-	(63,2)	-	-	(63,2)
Dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-	-	(1,0)	(1,0)
Souscriptions d'actions	5	-	-	-	-	47,3	47,3
Solde au 31 décembre 2023		2 273,0 \$	40,4 \$	561,3 \$	(27,0) <sup>2</sup> \$	159,2 \$	3 006,9 \$

<sup>1</sup> Écarts actuariels sur l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisés dans les résultats non distribués (déduction faite de la charge d'impôt sur le résultat de 2,4 millions \$ (2023 : recouvrement d'impôt sur le résultat de 0,3 million \$)).

<sup>2</sup> Le cumul des autres éléments du résultat global comprend un montant de 7,9 millions \$ (2023 : 4,8 millions \$) lié au profit de change cumulé sur les participations dans des entreprises associées.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**

**TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS**

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE

(en millions de dollars)

	Notes	2024	2023
Activités d'exploitation :			
Résultat avant impôt sur le résultat		578,7 \$	467,2 \$
Impôt sur le résultat (payé) recouvré, montant net		(243,7)	65,4
Ajustements au titre des éléments sans effet de trésorerie	24	(93,3)	(41,9)
Variation des actifs et passifs d'exploitation	24	65,5	(138,9)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		307,2	351,8
Activités d'investissement :			
Placements achetés		(5 965,9)	(7 011,6)
Placements vendus, rachetés ou échus		5 900,2	7 163,1
Montants avancés sur prêts commerciaux		-	(8,8)
Montants recouverts sur prêts commerciaux		2,0	2,2
Achats d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles		(75,6)	(87,5)
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise		(158,7)	(409,3)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(298,0)	(351,9)
Activités de financement :			
Dividendes versés sur les actions ordinaires		(73,7)	(63,2)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		(2,7)	(1,0)
Actions ordinaires rachetées et détenues en fiducie	17	(68,3)	(13,9)
Paiements au titre de la démutualisation		(79,2)	(58,1)
Produit tiré des titres vendus en vertu de conventions de rachat, montant net		110,1	-
Emprunts aux termes de la facilité de crédit	15	-	114,3
Remboursement des emprunts à vue		-	(39,1)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement		(113,8)	(61,0)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, et trésorerie soumise à restrictions :			
Diminution nette au cours de l'exercice		(104,6)	(61,1)
Solde au début de l'exercice		441,5	502,6
Solde à la fin de l'exercice		336,9 \$	441,5 \$
Trésorerie		262,2 \$	153,1 \$
Équivalents de trésorerie		59,9	44,4
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		322,1 \$	197,5 \$
Trésorerie soumise à restrictions		14,8	244,0
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et de la trésorerie soumise à restrictions		336,9 \$	441,5 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

# SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY

## NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2024

### 1. NATURE DES ACTIVITÉS

Société financière Definity (la « Société »), par l'entremise de ses filiales, offre des produits d'assurance de dommages au Canada. La Société a été constituée le 30 juin 2021 et est domiciliée au Canada. Son siège social, qui est également son établissement principal, est situé au 111 Westmount Road South, Waterloo, Ontario, Canada. Le 1<sup>er</sup> janvier 2024, Société financière Definity a cessé d'être constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (« LSA ») et a continué de l'être en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (« LCSA »). Les actions de la Société sont cotées à la Bourse de Toronto (TSX : DFY).

### 2. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

#### a) Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour certains instruments financiers, y compris ceux détenus par le régime de retraite à prestations définies, qui ont été évalués à la juste valeur, ainsi que pour le PSS, l'ASS et les obligations liées au régime d'avantages du personnel, qui sont évalués sur une base actualisée conformément aux normes actuarielles reconnues.

Les états financiers des filiales et des entreprises associées importantes sont dressés pour la même période de présentation de l'information financière que celle de la Société. Des ajustements sont apportés au besoin pour en harmoniser les méthodes comptables avec celles de la Société. Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Société financière Definity et de ses filiales. Les principales filiales en exploitation de la Société sont la Compagnie d'assurance Definity (« Assurance Definity »), la Compagnie d'assurance Sonnet, la Compagnie d'assurance Petline (« Petline »), Westmount Financial Inc., McDougall Insurance Brokers Limited (« McDougall »), Family Insurance Solutions Inc. et TEIG Investment Partnership (qui détient le portefeuille de placements d'Assurance Definity et une partie du portefeuille de placements de la Compagnie d'assurance Sonnet). Chacune de ces principales filiales en exploitation est exploitée et est constituée ou établie au Canada. La Société a nommé une société de fiducie à titre d'agent administratif et de responsable des registres pour ses régimes de rémunération fondée sur des actions comme il est décrit à la note 2 n). Les participations de la Société ne donnant pas le contrôle dans des entités sous influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et incluses dans les « Autres actifs ».

Les montants dans les notes sont présentés en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Les présents états financiers consolidés, qui comprennent la Société et ses filiales, ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration de la Société le 13 février 2025.

#### b) Périmètre de consolidation

Lorsque la Société est exposée ou a droit aux rendements variables d'une entité émettrice en raison de sa participation dans celle-ci, et qu'elle a le pouvoir d'influencer ces rendements, l'entité émettrice est considérée comme une filiale. Les filiales sont intégralement consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré à la Société. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle elles ne sont plus contrôlées par la Société.

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**  
**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**2. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)**

b) Périmètre de consolidation (suite)

Lorsque la Société exerce une influence notable sur une entité émettrice, c'est-à-dire qu'elle a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces décisions, l'entité émettrice est considérée être une entreprise associée. Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, le coût initial des participations est augmenté du résultat global de la participation ne donnant pas le contrôle depuis l'acquisition et diminué des dividendes reçus. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés à la consolidation dans la mesure de la participation dans l'entreprise associée.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition. Cette méthode exige que l'acquéreur comptabilise, distinctement du goodwill, les actifs identifiables acquis, les passifs repris et toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise à la date d'acquisition. Les coûts d'acquisition directement attribuables à l'acquisition sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les actifs identifiables acquis et les passifs, y compris les passifs éventuels, repris lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, sans égard à toute participation ne donnant pas le contrôle. Toute contrepartie éventuelle est également évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition.

La Société évalue le goodwill comme étant la juste valeur de la contrepartie versée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, moins le montant net comptabilisé (habituellement la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous évalués à la date d'acquisition. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût moins le cumul des pertes de valeur.

c) Contrats d'assurance et de réassurance

*Classement des contrats d'assurance et de réassurance*

La Société émet, dans le cours normal de ses activités, des contrats d'assurance selon lesquels elle prend en charge un risque d'assurance important pour le titulaire de la police en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur spécifié (l'« événement assuré »), dont le moment de survenance ou le montant est incertain, se produit. De façon similaire, en souscrivant de la réassurance, la Société transfère un risque d'assurance important aux réassureurs. De façon générale, la Société détermine si un risque d'assurance important a été transféré dans le cadre de contrats d'assurance ou de réassurance en déterminant si un montant considérablement plus élevé sera payé ou reçu si l'événement assuré survient que s'il ne survient pas.

La Société évalue ses produits d'assurance afin de déterminer s'ils contiennent des composants distincts devant être séparés et comptabilisés séparément de ceux selon IFRS 17. À l'heure actuelle, les produits de la Société ne comprennent pas de composants distincts nécessitant d'être comptabilisés séparément.

*Niveau de regroupement*

Selon IFRS 17, les entités doivent déterminer le niveau de regroupement pour l'application des dispositions. Pour déterminer le niveau de regroupement, la Société doit séparer les affaires souscrites en portefeuilles. Les portefeuilles comprennent des groupes de contrats assortis de risques similaires et qui sont gérés ensemble. En date des présentes, la Société sépare les affaires souscrites en portefeuilles en tenant compte de ses secteurs d'activité, des canaux de distribution et des régions.

Toujours selon IFRS 17, pour les fins du niveau de regroupement, un même groupe ne peut contenir des contrats émis à plus d'un an d'intervalle. Chaque année d'émission, les portefeuilles de contrats sont divisés en trois groupes : i) un groupe de contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, sont déficitaires, s'il existe de tels contrats; ii) un groupe de contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires par la suite, s'il existe de tels contrats; et iii) un groupe constitué des autres contrats du portefeuille, s'il existe de tels contrats.

## 2. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

### c) Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

#### *Niveau de regroupement (suite)*

La Société tient compte des faits et circonstances pertinents pour déterminer si des groupes de contrats sont déficitaires au moment de la comptabilisation initiale en fonction des flux de trésorerie d'exécution estimés, des résultats liés aux contrats semblables qu'elle a comptabilisés, de l'information sur la tarification, et de l'environnement opérationnel et réglementaire. La rentabilité des groupes de contrats est évaluée au moyen de modèles d'évaluation actuarielle qui tiennent compte des affaires existantes et nouvelles. La Société détermine si les contrats qui ne sont pas déficitaires au moment de la comptabilisation initiale ont une possibilité importante de le devenir par la suite en appréciant la probabilité que les faits et circonstances pertinents changent.

La Société divise les portefeuilles de contrats de réassurance détenus en appliquant les mêmes principes énoncés ci-dessus, mais en considérant que toute mention des contrats déficitaires vise les contrats donnant lieu à un profit net au moment de la comptabilisation initiale. Pour les contrats de réassurance détenus, un groupe peut être composé d'un seul contrat.

#### *Périmètre du contrat*

La Société inclut dans l'évaluation du groupe de contrats d'assurance et de réassurance tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre de chacun des contrats du groupe. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle la Société peut contraindre le titulaire de police à payer les primes ou dans laquelle elle a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance.

Dans le cas des groupes de contrats de réassurance détenus, les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle :

- la Société est contrainte de verser des sommes au réassureur ou le réassureur a le droit de contraindre la Société à payer des primes;
- la Société a un droit substantiel de recevoir des services du réassureur au titre du contrat d'assurance ou le réassureur a l'obligation de fournir des services à la Société.

Une obligation ou un droit substantiel cesse lorsque la Société a la capacité pratique de réévaluer les risques et peut fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques.

#### *Comptabilisation*

La Société comptabilise à compter de la première des dates suivantes les groupes de contrats d'assurance qu'elle émet :

- le début de la période de couverture du groupe de contrats;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de police du groupe est exigible;
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

La Société comptabilise un groupe de contrats de réassurance détenus à la première des deux dates suivantes :

- Le début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus. Toutefois, la Société reporte la comptabilisation d'un groupe de contrats de réassurance détenus fournissant une couverture proportionnelle jusqu'à la date de comptabilisation initiale de tout contrat d'assurance sous-jacent, si cette date est postérieure au début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus.
- La date à laquelle la Société comptabilise un groupe de contrats d'assurance déficitaires si la Société a conclu au plus tard à cette date le contrat de réassurance détenu correspondant.

Les groupes de contrats sont constitués au moment de la comptabilisation initiale, et leur composition n'est pas revue après que tous les contrats ont été ajoutés au groupe.

31 DÉCEMBRE 2024

**2. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)**

## c) Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

*Comptabilisation (suite)*

Les contrats d'assurance acquis dans un regroupement d'entreprises entrant dans le champ d'application d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, ou dans un transfert de portefeuille sont comptabilisés comme s'ils avaient été conclus à la date d'acquisition ou de transfert.

*Contrats d'assurance – évaluation initiale*

La Société applique la méthode de la répartition des primes (« MRP ») aux contrats d'assurance qu'elle émet et aux contrats de réassurance qu'elle détient. Pour les contrats dont la période de couverture est de plus d'un an, la Société s'attend raisonnablement à ce que l'évaluation du passif au titre de la couverture restante (« PCR ») (ou de l'actif au titre de la couverture restante (« ACR ») dans le cas des contrats de réassurance) du groupe comprenant les contrats évalués selon la MRP ne diffère pas de manière significative de celle que donnerait l'application du modèle général d'évaluation. La Société n'a pas de contrats importants dont la période de couverture est de plus d'un an.

Le PCR est l'obligation de fournir une protection après la période de présentation de l'information financière pour des événements assurés qui ne se sont pas déjà produits. La Société évalue la valeur comptable du PCR comme étant les primes reçues, le cas échéant, à la date de la comptabilisation initiale, moins, le cas échéant, le montant à cette date des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, ajusté pour tenir compte du montant découlant de la décomptabilisation, à cette date, de l'actif comptabilisé au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. La Société a choisi de reporter les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sur la durée des contrats. Le PCR n'est pas ajusté en fonction de la valeur temps de l'argent étant donné que les primes doivent être payées au cours de la période de couverture de un an.

Lorsque les faits et circonstances indiquent que des contrats sont déficitaires, la Société réalisera des analyses plus poussées afin de déterminer si une sortie de trésorerie nette est attendue au titre des contrats. Ces contrats déficitaires sont regroupés séparément des autres contrats, et la Société comptabilise aux états du résultat consolidés, dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance », une perte correspondant à la sortie de trésorerie nette attendue. La Société ajoute un élément de perte au PCR du groupe de contrats déficitaire de manière à représenter les pertes comptabilisées.

*Contrats d'assurance – évaluation ultérieure*

La Société évalue la valeur comptable du PCR à la fin de chaque période de présentation de l'information financière comme étant égale au PCR à l'ouverture de la période, plus les primes reçues au cours de la période et tout montant comptabilisé en charges dans la période de présentation de l'information financière en raison de l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés et le montant comptabilisé à titre de produit des activités d'assurance pour les services fournis durant cette période. Si, au cours de la période de couverture, les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats est déficitaire, la Société comptabilise aux états du résultat consolidés, dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance », une perte correspondant à la sortie de trésorerie nette attendue. La provision pour pertes sur les contrats déficitaires est reprise en résultat net sur la période de couverture des contrats connexes.

Le PSS est l'obligation d'instruire et de régler les demandes de règlement valides relativement aux événements assurés qui se sont déjà produits, y compris ceux qui se sont déjà produits mais qui n'ont pas été déclarés, et les autres charges engagées au titre de l'assurance. La Société estime le PSS (ou l'ASS dans le cas des contrats de réassurance) comme étant les flux de trésorerie d'exécution relatifs aux sinistres survenus et aux charges engagées au titre de l'assurance. Les flux de trésorerie d'exécution intègrent, avec objectivité, l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif sur le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs, reflètent les estimations actuelles du point de vue de la Société et incluent un ajustement explicite au titre du risque non financier (l'« ajustement au titre du risque »). La Société ajuste le passif (ou l'actif) au titre des sinistres survenus pour tenir compte de la valeur temps de l'argent et du risque financier qui rend compte des caractéristiques des passifs et de la durée de chaque portefeuille de contrats.

31 DÉCEMBRE 2024

**2. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)**

## c) Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

*Contrats d'assurance – évaluation ultérieure (suite)*

Le passif des sinistres inclus dans le PSS comprend les réserves pour les sinistres déclarés, déterminées dossier par dossier par les experts en sinistre, et une provision pour sinistres survenus, mais non déclarés établie par calculs actuariels. Il existe une incertitude d'évaluation en raison de facteurs internes et externes qui peuvent avoir une grande incidence sur le coût final de règlement. Par conséquent, la Société examine et réévalue régulièrement les sinistres et les réserves et tout ajustement en découlant est inscrit dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance » aux états du résultat consolidés pour la période au cours de laquelle a lieu l'ajustement. Le passif des sinistres est éteint lorsque l'obligation de régler les sinistres est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire.

*Contrats de réassurance détenus – évaluation initiale*

La Société évalue ses actifs au titre de contrats de réassurance pour un groupe de contrats de réassurance qu'elle détient selon la même méthode que les contrats d'assurance qu'elle émet. Toutefois, l'évaluation tient compte des caractéristiques des contrats de réassurance détenus qui diffèrent de celles des contrats d'assurance émis, par exemple le fait de donner lieu à des charges ou à des réductions de charges plutôt qu'à des produits.

Lorsque la Société comptabilise une perte lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire ou lorsque d'autres contrats d'assurance sous-jacents déficitaires sont ajoutés à un groupe, la Société établit un composant recouvrement de perte de l'ACR d'un groupe de contrats de réassurance détenus, le cas échéant, reflétant le recouvrement prévu des pertes.

La Société calcule le composant recouvrement de perte en multipliant l'élément de perte comptabilisé au titre des contrats d'assurance sous-jacents et le pourcentage des demandes d'indemnisation relatives aux contrats d'assurance sous-jacents que la Société s'attend à recouvrer au moyen du groupe de contrats de réassurance détenus. Pour être inclus dans le calcul du composant recouvrement de perte, le groupe de contrats de réassurance détenus couvrant les contrats sous-jacents déficitaires doit être conclu au plus tard au moment de la comptabilisation de la perte sur les contrats d'assurance sous-jacents. La Société utilise une méthode systématique et rationnelle pour déterminer la partie de l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance qui se rattache aux contrats d'assurance couverts par le groupe de contrats de réassurance détenus.

*Contrats de réassurance détenus – évaluation ultérieure*

Les contrats de réassurance détenus sont évalués ultérieurement selon la même méthode que les contrats d'assurance émis, adaptée pour tenir compte des caractéristiques des contrats de réassurance détenus.

*Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition*

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition découlent des frais de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats d'assurance (émis ou dont l'émission est prévue) qui sont directement attribuables au portefeuille de contrats d'assurance dont fait partie le groupe. Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont capitalisés et passés en charges sur la période au cours de laquelle les primes connexes sont comptabilisées comme des produits.

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont affectés aux groupes de contrats d'assurance selon une méthode systématique et rationnelle et intègrent avec objectivité l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif. Si les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont directement attribuables à un groupe de contrats d'assurance, ils sont alors affectés à ce groupe. Si les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont directement attribuables à un portefeuille, mais pas à un groupe de contrats d'assurance, ils sont alors affectés aux groupes dans le portefeuille selon une méthode systématique et rationnelle.

31 DÉCEMBRE 2024

**2. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)**

## c) Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

*Contrats d'assurance – modification et décomptabilisation*

La Société décomptabilise des contrats d'assurance lorsque :

- les droits et obligations qui s'y rapportent sont éteints (c.-à-d. lorsque les obligations précisées au contrat sont expirées, acquittées ou résiliées);
- les modalités sont modifiées et cette modification entraîne une modification du modèle d'évaluation ou de la norme applicable pour évaluer un composant du contrat, des changements substantiels dans le périmètre du contrat ou elle nécessite que le contrat modifié soit classé dans un groupe différent. Dans de tels cas, la Société décomptabilise le contrat initial et comptabilise le contrat modifié comme un nouveau contrat. Lorsque la modification n'est pas traitée comme une décomptabilisation, la Société comptabilise les montants payés ou reçus au titre de la modification du contrat en tant qu'ajustement du PCR pertinent.

*Présentation*

La Société ventile le montant total qu'elle comptabilise dans les états du résultat consolidés entre le résultat des activités d'assurance (constitué des produits des activités d'assurance, des charges afférentes aux activités d'assurance et des charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus) et les produits financiers ou charges financières d'assurance.

*Produits des activités d'assurance*

Le montant des produits des activités d'assurance de la période correspond au montant des primes attendues affectées à la période et aux divers frais de service à la clientèle recouverts auprès des titulaires de polices. La Société répartit les produits des activités d'assurance entre les périodes en fonction de l'écoulement du temps de la période de couverture.

*Charges afférentes aux activités d'assurance*

Les charges afférentes aux activités d'assurance liées à un groupe de contrats d'assurance sont comptabilisées dans les états du résultat consolidés, généralement lorsqu'elles sont engagées. Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent les sinistres survenus et les autres charges directement attribuables, l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, les variations liées aux services passés (variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés au PSS), et les variations liées aux services futurs (pertes sur les groupes de contrats déficitaires et les reprises de telles pertes).

*Charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus*

Les charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus comptabilisées dans les états du résultat consolidés comprennent les montants qui devraient être recouverts des réassureurs et une affectation des primes de réassurance payées. La Société traite les flux de trésorerie liés à la réassurance qui dépendent de la survenance de sinistres couverts par les contrats sous-jacents comme faisant partie des indemnités dont le contrat de réassurance détenu prévoit le remboursement. Lorsque les flux de trésorerie liés à la réassurance ne dépendent pas de la survenance de sinistres couverts par les contrats sous-jacents, ils sont inclus dans l'imputation des primes de réassurance.

*Produits financiers ou charges financières d'assurance*

Les produits financiers ou charges financières d'assurance sont constitués des variations de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance et de réassurance qui découlent de l'incidence de la désactualisation, des variations des taux d'actualisation, et de l'effet du risque financier et de ses variations. La Société présente en résultat net l'ensemble des produits financiers et charges financières d'assurance et de réassurance de la période.

*Passifs au titre des contrats d'assurance et actifs au titre de contrats de réassurance*

Le passif au titre des contrats d'assurance correspond, à chaque date de clôture, à la somme du PCR et du PSS. L'actif au titre de contrats de réassurance correspond, à chaque date de clôture, à la somme de l'ACR et de l'ASS.

31 DÉCEMBRE 2024

**2. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)**

## c) Contrats d'assurance et de réassurance (suite)

*Groupements d'assureurs*

Les propriétaires d'automobile qui ne sont pas en mesure de souscrire une assurance sur le marché de l'assurance volontaire peuvent être assurés par l'intermédiaire de la Facility Association Residual Market (« FARM »). En outre, des entités peuvent décider de céder certains risques à des plans de répartition des risques du secteur de l'assurance de dommages (« PRRS ») administrés par la Facility Association, ou, au Québec, au Plan de répartition des risques (« PRRQ ») administré par le Groupement des assureurs automobiles (collectivement les « PRR »). Les risques liés aux contrats d'assurance de la FARM et aux contrats cédés aux PRR sont cumulés et partagés entre les assureurs multirisques du Canada, en général en fonction de la part du marché qu'ils occupent et du volume d'affaires cédé aux PRR. La Société applique les mêmes méthodes comptables aux contrats d'assurance pris en charge auprès de la FARM et des PRR qu'aux contrats qu'elle émet directement aux titulaires de polices et applique les mêmes méthodes comptables aux risques cédés aux PRR qu'aux contrats de réassurance qu'elle détient.

*Règlements échelonnés*

Dans le cours normal du règlement des sinistres, la Société conclut avec des sociétés d'assurance vie canadiennes ayant une cote de solvabilité minimale de « A- » des contrats de rente qui prévoient le paiement de montants fixes et récurrents aux demandeurs d'indemnité pour le plein règlement du passif du sinistre. Aux termes de ces accords, la Société retire le passif de son bilan consolidé lorsqu'elle s'est acquittée de pratiquement toute son obligation envers les demandeurs et qu'elle a été juridiquement libérée par ceux-ci, quoique la Société demeure exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que les sociétés d'assurance vie manquent à leurs obligations. Voir la note 7 pour plus de détails sur le risque de crédit.

## d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts auprès de banques, ainsi que les dépôts à terme dont l'échéance initiale est d'au plus 90 jours. La juste valeur s'approche de la valeur comptable dans le cas des dépôts à terme.

La trésorerie soumise à restrictions aux bilans consolidés comprend la trésorerie détenue pour satisfaire les obligations en cours se rapportant aux bénéficiaires admissibles conformément au plan énonçant les modalités de la transformation d'Assurance Definity (le « plan de transformation »). Une partie des bénéficiaires admissibles sont devenus des bénéficiaires perdus, parce que leur adresse était inconnue au moment où les avantages ont été distribués ou parce qu'ils n'ont pas donné suite à leurs avantages liés à la démutualisation dans les six mois suivant la date d'envoi des avantages. En vertu du plan de transformation, le droit des bénéficiaires perdus aux avantages liés à la démutualisation a pris fin après la date limite à laquelle ils pouvaient réclamer les avantages du 23 octobre 2024, et toute action émise aux bénéficiaires perdus a été annulée et tous les avantages au comptant qui étaient détenus au nom des bénéficiaires perdus ont été transférés du dépositaire à Assurance Definity. Un montant de 150 millions \$ de ces avantages au comptant a été comptabilisé directement dans les « Résultats non distribués » dans les états financiers consolidés. La Société a entrepris une période de traitement administratif après la date limite à laquelle les bénéficiaires perdus peuvent réclamer les avantages afin de travailler avec les personnes qui ont communiqué avec la Société avant la date limite à laquelle les bénéficiaires perdus peuvent réclamer les avantages afin de confirmer leur identité à titre de bénéficiaires admissibles et de distribuer les avantages, le cas échéant. La trésorerie liée à ces efforts est comptabilisée à titre de trésorerie soumise à restrictions dans le bilan consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

## 2. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

### e) Instruments financiers, y compris les placements

La Société classe ses instruments financiers selon le modèle d'affaires adopté pour la gestion des instruments et des modalités contractuelles. Les catégories sont les suivantes :

- Coût amorti
- Juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »)
- Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG »)

La Société détermine son modèle d'affaires selon le niveau qui reflète le mieux sa gestion des groupes d'actifs financiers aux fins de l'atteinte de ses objectifs d'affaires. La Société détient des actifs financiers pour générer des rendements et fournir des capitaux qui serviront au règlement des sinistres lorsqu'ils surviendront. La Société prend en compte le calendrier, le montant et la volatilité des flux de trésorerie requis à l'appui des passifs d'assurance pour déterminer le modèle d'affaires à adopter pour la gestion des actifs ainsi que de la possibilité de maximiser le rendement pour les actionnaires et le développement futur des affaires.

Le modèle d'affaires de la Société n'est pas évalué sur la base de chaque instrument, mais au niveau supérieur des portefeuilles globaux sur la base de facteurs observables comme les suivants :

- L'évaluation et la présentation aux principaux dirigeants de la Société du rendement du modèle d'affaires et des actifs financiers détenus dans le cadre de ce modèle d'affaires;
- Les risques qui ont une incidence sur le rendement du modèle d'affaires (et des actifs financiers détenus dans le cadre de ce modèle d'affaires) et, en particulier, la manière dont ces risques sont gérés;
- La rémunération des membres de la direction de l'entreprise responsables de la gestion des placements (par exemple, rémunération fondée sur la juste valeur des actifs gérés ou sur la base des flux de trésorerie contractuels collectés).

La fréquence, la valeur et le calendrier prévus des ventes d'actifs sont également d'importants aspects de l'évaluation de la Société. Si, après la comptabilisation initiale, les flux de trésorerie sont réalisés d'une manière différente de celle à laquelle elle s'attendait initialement, la Société tiendra compte à l'avenir de cette information dans l'évaluation des actifs financiers nouvellement montés ou acquis.

À la deuxième étape du processus de classement, la Société évalue les modalités contractuelles pour déterminer si elles respectent les critères des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (les « critères URPI »). Pour ce faire, elle évalue les caractéristiques contractuelles d'un instrument pour déterminer s'il génère des flux de trésorerie qui sont conformes à ceux d'une convention de prêt de base. Les flux de trésorerie contractuels sont conformes à ceux d'une convention de prêt de base s'ils correspondent aux critères URPI. Dans le contexte d'une convention de prêt de base, les éléments les plus importants des intérêts consistent principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et pour le risque de crédit. Pour évaluer les critères URPI, la Société exerce son jugement et tient compte des facteurs pertinents.

Le classement des instruments financiers à la comptabilisation initiale dépend de leurs modalités contractuelles et du modèle d'affaires adopté par la Société pour gérer ces instruments. Les actifs financiers faisant l'objet d'un achat ou d'une vente dont le contrat exige que la livraison de l'actif ait lieu dans un délai établi sont comptabilisés à la date de règlement. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés pour les instruments financiers à la JVRN. Pour les instruments de capitaux propres désignés à la JVAÉRG, les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable de l'instrument.

31 DÉCEMBRE 2024

**2. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)**

## e) Instruments financiers, y compris les placements (suite)

La juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est normalement le prix de transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée. Après la comptabilisation initiale, la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction des renseignements disponibles. La juste valeur des placements, sauf les fonds de dette privée en gestion commune et les prêts commerciaux, est fondée sur les cours acheteur cotés sur les marchés, lorsqu'ils sont disponibles, ou sur des données du marché observables. Les fonds de dette privée en gestion commune sont composés de titres non liquides qui ne sont pas négociés sur un marché actif ou en Bourse et qui sont gérés par des cabinets externes. Les cabinets externes utilisent des techniques d'évaluation à la juste valeur pour évaluer l'actif net mensuel des fonds de dette privée en gestion commune. La juste valeur des titres de fonds de dette privée en gestion commune est déterminée par les gestionnaires qui font appel à des fournisseurs de services d'évaluation et selon des techniques d'évaluation internes, comme les modèles de flux de trésorerie actualisés, l'utilisation d'un écart de taux selon les modalités du titre et les ajustements au crédit et au rendement que le gestionnaire juge pertinents dans les circonstances. La juste valeur des prêts commerciaux et autres instruments financiers est déterminée au moyen d'une analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie aux taux d'intérêt du marché courants pour des instruments financiers comparables comportant des modalités et des risques semblables.

Les instruments financiers cessent d'être comptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie des placements sont échus ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

*Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net*

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont ceux qui sont gérés selon un modèle d'affaires à la juste valeur, ou qui ont été désignés par la direction à la comptabilisation initiale ou qui doivent être évalués à la juste valeur selon IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Cette catégorie comprend les placements dans des titres de capitaux propres et les instruments financiers dérivés dont les caractéristiques des flux de trésorerie ne respectent pas les critères URPI et les placements dans des titres de créance (y compris à court terme) qui ne sont pas détenus au sein d'un modèle d'affaires ayant pour objectif soit de percevoir des flux de trésorerie contractuels, soit de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Sont inclus dans cette catégorie les placements à court terme, les obligations, certaines actions privilégiées, les actions ordinaires, les fonds en gestion commune, les prêts commerciaux et les instruments financiers dérivés. Les placements à court terme comprennent les dépôts à terme dont l'échéance initiale est de plus de 90 jours et de moins d'un an. Les dérivés sont des instruments financiers dont la valeur est tirée de taux d'intérêt, de la valeur d'autres instruments financiers ou d'indices sous-jacents. Il n'y a actuellement aucun dérivé désigné à titre de couverture aux fins comptables.

Les variations de la juste valeur et les profits et pertes à la cession d'instruments financiers à la JVRN sont comptabilisés dans les « Profits comptabilisés sur les placements à la JVRN » aux états du résultat consolidés, et leur incidence fiscale est comptabilisée au poste « Charge d'impôt sur le résultat ». Les profits et pertes à la vente d'instruments financiers à la JVRN sont calculés sur la base du coût moyen.

*Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG »)*

La Société a décidé de désigner certaines actions privilégiées à la JVAÉRG sans recyclage des variations de la juste valeur en résultat net, étant donné qu'elles sont détenues en vue de tirer des produits de dividendes et non dans le but d'en tirer des profits à court terme.

*Autres créances / Autres passifs financiers*

Les autres créances et les autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et évalués par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsqu'il existe une indication de dépréciation, la valeur de ces instruments financiers est ramenée à leur valeur nette de réalisation estimative dans les états du résultat consolidés.

**2. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)**

e) Instruments financiers, y compris les placements (suite)

*Conventions de rachat*

La Société conclut des conventions de rachat en vue de gérer ses besoins en flux de trésorerie à court terme. Les transactions conclues aux termes des conventions de rachat sont des transactions de financement à court terme dans le cadre desquelles la Société vend des titres à d'importantes institutions financières canadiennes puis les rachètent à un prix et à une date prédéterminés. Puisque la Société ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages liés aux titres vendus, le cas échéant à la fin de la période, ces actifs demeurent aux bilans consolidés. L'obligation de racheter ces titres, le cas échéant à la fin de la période, est classée à titre d'autres passifs financiers et présentée en tant que « Titres vendus en vertu de conventions de rachat » aux bilans consolidés. La charge d'intérêts associée à cette obligation est prise en compte dans la « Charge d'intérêts » aux états du résultat consolidés.

*Comptabilisation des produits de placement*

Les produits d'intérêts sur les obligations et prêts commerciaux sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement et comprennent l'amortissement des primes et escomptes sur la durée de vie du placement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le traitement des profits et pertes comptabilisés à la cession de placements à la JVRN et à la JVAÉRG est analysé aux rubriques « Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » ci-dessus.

Les produits de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende.

f) Produits tirés de la distribution

Les produits tirés de la distribution comprennent les commissions reçues des assureurs externes par les courtiers consolidés de la Société et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les montants directement attribuables à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Les coûts ultérieurs sont ajoutés au coût de l'actif seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société et si le coût peut être évalué de manière fiable.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité attendue jusqu'à leur valeur résiduelle. Chaque composante d'immobilisation corporelle dont le coût est important par rapport au coût total de l'actif est amortie séparément. L'amortissement est comptabilisé dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance » ou dans les « Autres charges » aux états du résultat consolidés. Les valeurs résiduelles, les taux d'amortissement et les durées d'utilité sont réévalués au moins annuellement et ajustés au besoin à la date de clôture. Les terrains ne sont pas amortis et sont comptabilisés au coût.

Les durées d'utilité estimatives se présentent comme suit :

Immeubles – structure	50 ans
Immeubles – infrastructure	25 ans
Immeubles – agencement	15 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Matériel informatique	4 ans
Actifs au titre de droits d'utilisation	Le moindre de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité

31 DÉCEMBRE 2024

**2. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)**

## g) Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles sont décomptabilisées à la cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou de leur cession. Les profits et pertes à la cession correspondent à l'écart entre le produit de la vente et la valeur comptable nette. Les immobilisations corporelles entièrement amorties sont maintenues dans les comptes de coûts et de cumul des amortissements jusqu'à ce qu'elles soient mises hors service.

## h) Contrats de location

La Société comptabilise aux bilans consolidés des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives correspondantes en lien avec les contrats de location aux termes desquels elle est le preneur, sauf pour les contrats de location à court terme (dont la durée est de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Pour les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, la Société comptabilise les paiements de loyers dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance » ou dans les « Autres charges » aux états du résultat consolidés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location, à moins qu'une autre base systématique ne soit plus représentative du rythme de consommation des avantages économiques tirés de l'utilisation de l'actif loué.

Les obligations locatives sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers, calculée au moyen du taux implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être déterminé facilement, la Société estime son taux d'emprunt marginal au début du contrat de location. Les paiements de loyers sont ventilés entre les charges d'intérêts et la réduction de l'encours de l'obligation locative. Les obligations locatives sont comptabilisées dans les « Créditeurs et autres passifs » aux bilans consolidés.

À la date de début du contrat de location, le coût des actifs au titre de droits d'utilisation comprend l'évaluation initiale des obligations locatives correspondantes, les paiements de loyers versés jusqu'à la date de début et les coûts directs initiaux. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués par la suite au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Ces actifs sont amortis sur le moindre de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont comptabilisés dans les « Immobilisations corporelles » aux bilans consolidés. Les incitatifs à la location reçus du bailleur, comme les périodes de location gratuite, sont pris en compte dans l'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives.

Les charges d'intérêts et l'amortissement sont comptabilisés dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance » ou les « Autres charges » aux états du résultat consolidés.

## i) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées au coût lors de la comptabilisation initiale. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ces immobilisations comprennent des actifs comme la marque, le réseau de distribution et les relations clients. Les immobilisations incorporelles comprennent les coûts des logiciels inscrits à l'actif lorsque les logiciels ne font pas partie intégrante du matériel sur lequel ils fonctionnent. Les coûts directement attribuables au développement et aux tests des logiciels identifiables et uniques contrôlés par la Société sont comptabilisés dans les logiciels lorsque sont satisfaits les critères spécifiés dans la Norme comptable internationale 38, *Immobilisations incorporelles* (« IAS 38 »). Les coûts inscrits à l'actif comprennent les coûts liés aux employés ayant participé directement au développement des logiciels et d'autres dépenses directement liées au projet. Les autres frais de développement qui ne satisfont pas aux critères d'inscription à l'actif d'IAS 38 sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont présentées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**  
**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**2. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)**

i) Immobilisations incorporelles (suite)

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur une base linéaire sur leur durée de vie économique estimative. L'amortissement est comptabilisé dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance » ou les « Autres charges » aux états du résultat consolidés. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est passée en revue au moins une fois l'an. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles en cours de développement ne sont pas amorties, mais sont soumises au moins une fois l'an à un test de dépréciation.

Les durées d'utilité estimatives se présentent comme suit :

Marque	Indéterminée
Licences d'agent du registraire	Indéterminée
Réseau de distribution	11 ans
Relations clients	8 ans à 15 ans
Logiciels	1 an à 10 ans

j) Dépréciation des actifs non financiers

La Société évalue, à chaque date de clôture, s'il existe une indication que ses actifs non financiers ont pu se déprécier. Le cas échéant, ou si un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, la Société compare la valeur recouvrable de l'actif à sa valeur comptable. Aux fins du test, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles des autres actifs ou groupes d'actifs. La valeur recouvrable est déterminée au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») dont fait partie l'actif.

Les critères suivants sont aussi appliqués dans le cadre de l'évaluation de la dépréciation d'actifs donnés :

*Goodwill*

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est réparti entre les UGT ou les groupes d'UGT de la Société qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que d'autres actifs ou passifs de la Société soient ou non affectés à ces unités ou groupes d'unités.

La Société soumet le goodwill à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe une indication que le goodwill a pu se déprécier. La valeur recouvrable de chaque UGT est déterminée sur la base de la valeur d'utilité à l'aide d'un modèle fondé sur les flux de trésorerie actualisés. Il y a dépréciation lorsque la valeur comptable de l'UGT dépasse sa valeur recouvrable, auquel cas le goodwill est déprécié avant les autres actifs. Toute dépréciation du goodwill ou des autres actifs est comptabilisée dans les « Autres charges » aux états du résultat consolidés pour l'exercice au cours duquel la dépréciation devient évidente. Les pertes de valeur antérieurement comptabilisées sur le goodwill ne peuvent être reprises au cours d'exercices ultérieurs si la valeur recouvrable augmente.

*Participations dans des entreprises associées*

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, la Société détermine s'il existe une indication de dépréciation de ses participations dans des entreprises associées. S'il existe une indication objective de dépréciation, la Société calcule la valeur recouvrable de l'entreprise associée. L'excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur recouvrable correspond à la perte de valeur comptabilisée dans les « Autres charges » aux états du résultat consolidés.

## 2. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

### k) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat net, sauf quand il a trait à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (« AÉRG ») ou directement dans les résultats non distribués.

L'impôt sur le résultat exigible correspond au montant d'impôt prévu à payer ou à recevoir calculé à partir du bénéfice imposable ou de la perte fiscale de la période, selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les produits et charges d'intérêts découlant des avis de cotisation, le cas échéant, sont inclus dans les « Autres charges » aux états du résultat consolidés.

L'impôt sur le résultat différé est calculé selon la méthode du report variable appliquée aux différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable aux fins de présentation de l'information financière à la date de clôture. Il est calculé selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et qui devraient s'appliquer lorsque l'actif d'impôt différé connexe sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est examinée à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de la totalité ou d'une partie de l'actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués à chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable que des bénéfices imposables futurs permettront le recouvrement des actifs d'impôt différé.

### l) Prestations de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel

La Société offre des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux membres admissibles à leur retraite.

#### *Prestations de retraite*

La Société maintient un régime de retraite à prestations définies à l'intention principalement de certains employés embauchés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002, lequel exige que des cotisations soient versées dans un fonds administré séparément. Les prestations sont fondées sur le nombre d'années de service de l'employé et sur ses gains ouvrant droit à pension moyens de fin de carrière. Le coût des prestations définies est établi par calculs actuariels et est comptabilisé selon la méthode des unités de crédit projetées au prorata des services. Cette méthode fait appel au taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation sur des instruments d'emprunt de grande qualité pour établir le taux d'actualisation, ainsi qu'aux meilleures estimations de la direction quant à des facteurs comme l'augmentation des salaires et l'âge de départ à la retraite des employés. Les coûts comptabilisés aux états du résultat consolidés comprennent le coût des prestations de retraite attribuées en échange des services rendus par l'employé au cours de l'exercice, et le coût financier net calculé en appliquant un taux d'actualisation à l'obligation nette au titre des prestations définies. Les écarts actuariels sont comptabilisés en totalité dans les AÉRG aux états du résultat global consolidés de l'exercice au cours duquel ils surviennent, puis immédiatement dans les résultats non distribués. Les écarts actuariels ne sont pas reclassés en résultat net dans les exercices ultérieurs. Les coûts des services passés, qui découlent de modifications ou de compressions du régime, sont comptabilisés dans les « Autres charges » aux états du résultat consolidés lorsque les modifications ou les compressions ont lieu.

31 DÉCEMBRE 2024

**2. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)**

l) Prestations de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel (suite)

*Prestations de retraite (suite)*

L'actif ou le passif au titre des prestations définies comprend la juste valeur des actifs du régime, déduction faite de l'obligation au titre des prestations définies, qui devraient servir directement au règlement des obligations. Ce montant est comptabilisé aux bilans consolidés dans les « Autres actifs » si le solde est en position d'actif ou dans les « Crédeurs et autres passifs » si le solde est en position de passif. Les actifs du régime sont détenus par un fonds d'avantages du personnel à long terme. Ils ne sont pas accessibles aux créanciers de la Société et ne peuvent être transférés directement à la Société. La juste valeur est fondée sur les prix du marché et, plus précisément pour ce qui est des titres cotés, sur le cours de clôture publié. La valeur d'un actif au titre de prestations définies comptabilisé se limite à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements par le régime ou de diminutions des cotisations futures au régime.

La Société maintient aussi un régime de retraite à cotisations définies pour certains employés pour lequel les cotisations de la Société sont passées en charges au cours de l'exercice. Outre ces cotisations et les frais administratifs connexes, la Société n'a pas d'autre obligation de paiement aux termes de ce régime.

*Avantages non liés à la retraite*

La Société offre d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés admissibles embauchés avant le 3 juillet 2012. La Société comptabilise le coût des avantages postérieurs à l'emploi non liés à la retraite, y compris les frais médicaux, les soins dentaires et l'assurance vie pour les retraités admissibles, leurs conjoints et leurs personnes à charge admissibles, selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Ces coûts sont comptabilisés dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance » ou les « Autres charges » aux états du résultat consolidés de l'exercice au cours duquel les services sont rendus et sont établis par calculs actuariels au moyen de la méthode des unités de crédit projetées au prorata des services. Cette méthode fait appel au taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation sur des instruments d'emprunt de grande qualité pour établir le taux d'actualisation, ainsi qu'aux meilleures estimations de la direction quant à des facteurs comme l'augmentation des salaires, l'âge de départ à la retraite des employés et les coûts prévus des soins de santé. L'incidence d'une compression de régime est comptabilisée dans les « Autres charges » aux états du résultat consolidés lorsque survient un événement entraînant une compression.

Les écarts actuariels, sauf pour les prestations d'invalidité de longue durée, sont comptabilisés en totalité dans les AÉRG de l'exercice au cours duquel ils surviennent, puis immédiatement dans les résultats non distribués. Les écarts actuariels ne sont pas reclassés en résultat net dans les exercices ultérieurs. Les écarts actuariels pour les prestations d'invalidité de longue durée sont comptabilisés dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance » ou dans les « Autres charges » aux états du résultat consolidés.

La valeur accumulée des avantages postérieurs à l'emploi non liés à la retraite est comptabilisée dans les « Crédeurs et autres passifs » aux bilans consolidés.

*Indemnités de cessation d'emploi*

La Société doit verser des indemnités de cessation d'emploi si elle met fin à l'emploi d'un employé sans motif valable avant sa date normale de départ à la retraite ou si un employé décide de partir volontairement en échange de cette indemnité. La Société comptabilise les indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes : a) la date où elle ne peut plus retirer son offre d'indemnité; b) la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration entrant dans le champ d'application d'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, et prévoyant le paiement de telles indemnités. Dans le cas d'une offre visant à encourager un départ volontaire, les indemnités de cessation d'emploi sont évaluées en fonction du nombre d'employés qui devraient accepter l'offre. Les indemnités qui sont exigibles plus de 12 mois après la date de clôture sont actualisées à leur valeur actuelle.

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**  
**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**2. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)**

l) Prestations de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel (suite)

*Régime incitatif à court terme*

La Société comptabilise un passif et une charge au titre des primes selon une formule qui tient compte de différentes mesures financières et de critères qualitatifs de performance. La Société comptabilise une provision si elle a une obligation contractuelle ou si une pratique passée a donné lieu à l'attente raisonnable d'une obligation implicite.

m) Provisions

Des provisions, y compris les provisions pour restructuration, sont comptabilisées lorsque la Société détermine qu'une obligation juridique ou implicite actuelle découlant d'événements ou de décisions passés existe, qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant des provisions correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation et est calculé au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les estimations par le marché actuel de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'obligation.

n) Régimes de rémunération fondée sur des actions

*Régime incitatif à long terme*

Aux termes du régime incitatif à long terme de la Société (le « RILT »), lequel est entré en vigueur le 23 novembre 2021, des unités d'actions (des unités d'actions incessibles (« UAI ») ou des unités d'actions au rendement (« UAR ») sont attribuées à certains employés, leur valeur unitaire étant fondée sur le cours moyen pondéré selon le volume des actions ordinaires de la Société pour les cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution. Les droits sur les UAI et les UAR sont habituellement acquis au terme d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution. Le nombre d'UAR dont les droits seront ultimement acquis dépend du rendement de la Société par rapport à certains critères de rendement. Le choix de la méthode de règlement, en espèces ou en actions, est à l'entière discrétion du conseil d'administration de la Société (ou d'un de ses comités). Une fois les droits acquis, les UAI et les UAR sont habituellement réglées en actions. Un mécanisme de plancher est en place pour éviter que les UAR soient réglées quand le rendement est inférieur à un seuil minimal.

La valeur des attributions réglées en instruments de capitaux propres à la date d'attribution est comptabilisée à titre de charge sur la période d'acquisition des droits dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance » ou dans les « Autres charges » aux états du résultat consolidés, et un montant correspondant est porté au crédit du surplus d'apport. La Société estime de nouveau le nombre d'attributions dont les droits devraient être acquis à chaque période de présentation de l'information financière.

*Régimes d'unités d'actions différées*

La Société a mis en place des régimes d'unités d'actions différées qui sont entrés en vigueur le 23 novembre 2021 et dans le cadre desquels les administrateurs non salariés et certains dirigeants de la Société peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leur rémunération annuelle ou de leur rémunération au rendement sous forme d'unités d'actions différées (« UAD »), en espèces ou en UAD et en espèces. La valeur unitaire des UAD au moment de l'attribution est égale au cours moyen pondéré selon le volume des actions ordinaires de la Société pour les cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution. Les UAD peuvent être rachetées uniquement lorsque l'administrateur ou le dirigeant cesse d'exercer ses fonctions pour la Société, mais ne comportent habituellement pas d'autres critères d'acquisition des droits. Les UAD sont réglées en espèces selon le cours moyen pondéré des actions ordinaires de la Société pour les cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date de rachat.

31 DÉCEMBRE 2024

**2. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)**

## n) Régimes de rémunération fondée sur des actions (suite)

*Régimes d'unités d'actions différées (suite)*

Les UAD sont des attributions réglées en espèces et le passif correspondant est comptabilisé dans les « Crédeurs et autres passifs ». Le passif au titre des UAD est réévalué à chaque date de clôture en fonction du cours moyen pondéré selon le volume des actions ordinaires de la Société pour les cinq jours de Bourse précédents, et les variations de la juste valeur, le cas échéant, sont comptabilisées dans les « Autres charges » aux états du résultat consolidés.

*Régime d'actionariat*

Depuis le 23 novembre 2021, aux termes du régime d'actionariat de Definity, les employés peuvent choisir de verser au régime d'actionariat de Definity des cotisations personnelles d'un montant maximal correspondant à 10 % de leur salaire de base afin d'acheter des actions ordinaires de la Société. Lorsqu'un employé effectue une cotisation personnelle, la Société verse un montant équivalent, jusqu'à concurrence d'un maximum annuel qu'elle détermine périodiquement. Les actions ordinaires de la Société sont achetées sur le marché libre par un tiers administrateur au moyen des cotisations personnelles et de celles de la Société. Les cotisations de la Société au régime d'actionariat de Definity sont comptabilisées à titre de charge dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance » ou dans les « Autres charges » aux états du résultat consolidés au moment où elles sont effectuées.

*Régime d'options sur actions*

La Société a mis en place un régime d'options sur actions pour certains employés qui est entré en vigueur le 23 novembre 2021. Aux termes du régime, des options permettant l'achat d'actions ordinaires de la Société peuvent être attribuées à un prix d'exercice qui ne doit pas être inférieur au prix du marché à la date d'attribution de l'option. Le prix du marché est déterminé en fonction du cours moyen pondéré selon le volume des actions ordinaires de la Société pour les cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution. La durée d'une option ne doit pas être supérieure à dix ans à compter de la date d'attribution de l'option.

La juste valeur des options attribuées est évaluée selon un modèle d'évaluation des options. La charge est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits dans les « Autres charges » aux états du résultat consolidés, et un montant correspondant est porté au crédit du surplus d'apport. Lorsque des options sont exercées, de nouvelles actions ordinaires sont émises, et le montant du surplus d'apport ainsi que le produit tiré de l'exercice sont comptabilisés dans le capital-actions.

## o) Conversion des monnaies étrangères

*Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation*

Les états financiers consolidés sont présentés, à moins d'indication contraire, en millions de dollars canadiens, le dollar canadien étant aussi la monnaie fonctionnelle de la Société. Chaque entité du groupe consolidé détermine sa propre monnaie fonctionnelle d'après la monnaie utilisée dans son principal environnement d'exploitation, et évalue ses résultats financiers au moyen de cette monnaie fonctionnelle.

*Conversion des comptes des filiales à l'étranger*

Les actifs et passifs des filiales de la Société à l'étranger sont convertis de leur monnaie fonctionnelle au dollar canadien au taux de change en vigueur à la date de clôture.

Tout goodwill découlant de l'acquisition d'un établissement à l'étranger et les ajustements de juste valeur de la valeur comptable des actifs et passifs résultant de l'acquisition sont traités comme des actifs et passifs de l'établissement à l'étranger et sont convertis au taux de change de clôture.

Les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens pondérés mensuels en vigueur au cours de l'exercice. Au moment de la consolidation, les écarts de change découlant de la conversion de l'investissement net dans les établissements à l'étranger sont comptabilisés dans les AÉRG. À la cession d'une activité à l'étranger, le cumul des écarts de change liés à cette activité est comptabilisé en résultat net.

## 2. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

### o) Conversion des monnaies étrangères (suite)

#### *Conversion des transactions en monnaies étrangères*

Les transactions en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de l'entité qui publie les états financiers sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les profits et pertes de change latents sur les instruments financiers à la JVAÉRG sont compris dans les AÉRG. Les autres profits et pertes de change sont comptabilisés en résultat net.

### p) Dérivés incorporés

Au moins une fois l'an, la Société effectue une recherche afin d'identifier les dérivés incorporés dans ses contrats importants. La Société n'a identifié aucun dérivé incorporé important devant être séparé.

### q) Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés par rapport aux états financiers antérieurement présentés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour les états financiers consolidés de l'exercice considéré.

## 3. NORMES PUBLIÉES, MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

En avril 2024, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié IFRS 18, *États financiers : présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »), qui remplace IAS 1, *Présentation des états financiers* (« IAS 1 »). IFRS 18 reprend telles quelles de nombreuses dispositions d'IAS 1. La norme introduit de nouvelles exigences à l'égard de la présentation de catégories et de sous-totaux spécifiés dans les états du résultat, de la communication des mesures de la performance définies par la direction dans les notes des états financiers, ainsi que du regroupement et de la ventilation de l'information financière dans les états financiers. IFRS 18 apporte également des modifications à IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*. La norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, l'application anticipée étant permise. L'application rétrospective est obligatoire, et des dispositions transitoires sont prévues. La Société évalue actuellement l'incidence qu'aura la norme sur la présentation de ses états financiers consolidés et les informations à fournir correspondantes.

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9 et à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*. Ces modifications fournissent des précisions sur la façon de déterminer si un actif financier répond aux critères URPI et précisent la date de comptabilisation et de décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés au comptant au moyen d'un système de virement électronique. Elles introduisent également de nouvelles obligations d'information relativement aux placements dans des instruments de capitaux propres désignés à la JVAÉRG et aux instruments financiers assortis de modalités contractuelles qui pourraient modifier le montant des flux de trésorerie, comme certains instruments assortis de caractéristiques liées à l'atteinte de cibles environnementales, sociales et de gouvernance. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'application anticipée étant permise. L'application rétrospective est obligatoire. La Société évalue actuellement l'incidence des modifications sur ses états financiers consolidés.

#### 4. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

Pour établir les états financiers consolidés de la Société conformément aux IFRS, la direction porte des jugements, a recours à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur la présentation d'information à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Même si une certaine variabilité est inhérente à ces estimations, la direction est d'avis que les montants comptabilisés sont raisonnables. Les jugements, estimations et hypothèses les plus complexes et les plus importants utilisés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés de la Société sont présentés ci-après.

##### *Jugements*

Au moment d'appliquer les méthodes comptables de la Société, la direction a porté les jugements suivants qui ont l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés :

La Société a exercé son jugement pour déterminer les groupes de contrats qui étaient déficitaires à la comptabilisation initiale et ceux qui n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires par la suite, pour calculer les flux de trésorerie liés directement à l'exécution des contrats d'assurance, pour évaluer les obligations actuelles nécessitant des provisions, pour déterminer les UGT, pour déterminer s'il existe des indications de dépréciation des immobilisations corporelles, du goodwill et des immobilisations incorporelles, pour apprécier si elle exerce un contrôle ou une influence notable sur des entités émettrices, ainsi que pour évaluer la recouvrabilité des actifs d'impôt différé et les comptabiliser.

##### *Estimations et hypothèses*

La direction a eu recours à différentes estimations qui ont eu une incidence importante sur la détermination de la valeur comptable d'actifs et de passifs clés, notamment les suivants :

##### a) Évaluation du PSS

La Société a utilisé des estimations pour calculer la valeur comptable du PSS. La Société doit, conformément aux lois et règlements sur les assurances et aux IFRS, établir des passifs au titre du paiement des demandes d'indemnisation et des frais de règlement qui sont liés à ses produits d'assurance. Ces passifs, qui sont inclus dans les passifs au titre des contrats d'assurance, représentent le coût final attendu pour régler les demandes d'indemnisation survenues avant la date de clôture et qui n'ont pas encore été réglées à ce moment. La Société établit son passif des sinistres par région, gamme de produits, type et étendue de la couverture, et année de survenance.

Le passif des sinistres se compose de deux catégories : les réserves pour sinistres déclarés et la provision pour sinistres survenus, mais non déclarés (« SMND »). De plus, des passifs sont maintenus au titre des frais de règlement et comprennent le montant estimatif des frais juridiques et autres frais attendus pour finaliser le règlement des demandes d'indemnisation.

Pour déterminer la provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, ainsi que la part des réassureurs, il faut apprécier l'évolution future des sinistres. Ces estimations sont fondées principalement sur l'expérience passée de la Société. Les modes d'estimation retenus sont ceux qui, de l'avis de la Société, produisent des résultats raisonnables à la lumière des renseignements disponibles. Ce processus tient compte de l'uniformité des procédures de traitement des demandes d'indemnisation de la Société, de la quantité d'information disponible, des caractéristiques du secteur d'activité duquel provient la demande d'indemnisation et des retards dans la déclaration des sinistres. Le passif des sinistres comprend des estimations soumises à une certaine variabilité, qui pourrait être importante. Les estimations pourraient être modifiées à la suite d'événements futurs, comme la réception d'information additionnelle sur les sinistres, des changements à l'interprétation juridique des contrats, ou des changements importants à la gravité ou à la fréquence des sinistres par rapport aux tendances passées.

31 DÉCEMBRE 2024

**4. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS (suite)**

## a) Évaluation du PSS (suite)

Généralement, plus le délai de règlement d'un groupe de sinistres est long, plus le potentiel de variabilité de l'estimation est grand. Tout changement aux estimations sera reflété aux états du résultat consolidés de l'exercice au cours duquel a eu lieu le changement.

L'ASS comprend les montants qui devraient être recouverts auprès des réassureurs eu égard au passif des sinistres. Les montants à recouvrer auprès des réassureurs sont évalués conformément aux modalités de chaque contrat de réassurance. Un manquement des réassureurs à leurs obligations pourrait entraîner des pertes pour la Société, puisque le risque cédé ne la dégage en rien de sa responsabilité première envers ses titulaires de contrat.

*Taux d'actualisation*

Tous les flux de trésorerie sont actualisés au moyen de courbes de taux sans risque, ajustées pour tenir compte des caractéristiques des flux de trésorerie et des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance connexes. La Société détermine généralement les taux sans risque d'après le taux des obligations à coupon zéro du gouvernement du Canada. Les courbes de taux sans risque sont ajustées d'une prime d'illiquidité à partir d'un portefeuille de référence pour refléter les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance connexes. La sélection des portefeuilles de référence est fondée sur des instruments de marché qui reflètent raisonnablement la nature des contrats d'assurance connexes du point de vue du montant, du calendrier, de la monnaie ou de la liquidité.

Les taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie futurs sont présentés ci-dessous aux 31 décembre :

Courbe de rendement	Contrats d'assurance émis et contrats de réassurance détenus							
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	Plus de 7 ans*
2024	4,0 %	4,2 %	4,2 %	4,3 %	4,3 %	4,4 %	4,5 %	4,7 %
2023	6,0 %	5,2 %	4,8 %	4,6 %	4,5 %	4,4 %	4,4 %	4,5 %

\* Taux d'actualisation moyen pondéré pour le 8<sup>e</sup> exercice et par la suite fondé sur les paiements futurs actualisés au titre du passif des sinistres (à l'exclusion de l'ajustement au titre du risque non financier).

*Ajustement au titre du risque non financier*

L'ajustement au titre du risque non financier est tiré de la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs et reflète l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie lorsque la Société exécute des contrats d'assurance. Pour les contrats de réassurance détenus, l'ajustement au titre du risque non financier représente le montant du risque transféré par la Société au réassureur.

La Société a estimé, au moyen d'un modèle de valeur à risque reposant sur un niveau de confiance, l'ajustement au titre du risque pour qu'il se situe généralement dans une fourchette allant du 75<sup>e</sup> percentile au 80<sup>e</sup> percentile des résultats simulés stochastiquement. Cette analyse a également été ajustée pour tenir compte de la corrélation entre diverses subdivisions des provisions techniques et la diversification entre celles-ci.

La Société ne ventile pas les variations de l'ajustement au titre du risque non financier entre le résultat des activités d'assurance et les produits financiers ou les charges financières d'assurance. Toutes les variations de l'ajustement au titre du risque non financier sont incluses dans le résultat des activités d'assurance.

La note 9 présente une analyse additionnelle de l'incidence des principales hypothèses sur le PSS et l'ASS.

#### 4. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS (suite)

##### b) Dépréciation des actifs à long terme

La Société détermine si les actifs à long terme se sont dépréciés une fois l'an, ou plus souvent s'il existe des indications de dépréciation. Le test de dépréciation des actifs à long terme exige une estimation de la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle les actifs sont attribués. Voir la note 12 pour plus de détails sur les tests de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

##### c) Évaluation de l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Le coût attendu du régime de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi non liés à la retraite est déterminé dans le cadre d'évaluations actuarielles réalisées par des actuaires externes spécialisés en régimes de retraite. Les évaluations actuarielles nécessitent des hypothèses concernant les taux d'actualisation, les augmentations de salaire futures, les taux de mortalité, les coûts attendus des soins de santé, l'inflation et les augmentations futures des prestations de retraite. La note 21 donne plus de détails sur ces hypothèses. En raison de la nature à long terme de ces régimes, ces estimations sont assujetties à une incertitude importante. Les résultats réels pourraient différer de ces hypothèses, ce qui pourrait avoir une incidence sur l'obligation au titre des avantages comptabilisée aux bilans consolidés, les charges comptabilisées en résultat net aux états du résultat consolidés et les écarts actuariels comptabilisés dans les AÉRG (ou dans les charges afférentes aux activités d'assurance ou les autres charges, comme l'explique la note 2 aux états du résultat global consolidés.

##### d) Évaluation de l'impôt sur le résultat

La Société est assujettie aux lois fiscales provinciales et fédérales des différents territoires où elle exerce ses activités. Des lois fiscales diverses peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de la part du contribuable et de l'administration fiscale compétente. Dans la mesure où les interprétations des lois fiscales par la Société diffèrent de celles faites par les autorités fiscales, ou dans la mesure où la réalisation des actifs d'impôt différé ne se produit pas selon l'échéancier prévu, la provision pour impôt sur le résultat peut augmenter ou diminuer au cours de périodes ultérieures en fonction de la situation réelle. La Société constitue des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines.

#### 5. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

En 2024, McDougall, filiale de la Société, a conclu plusieurs acquisitions de courtiers pour une contrepartie au comptant et en actions totalisant environ 195 millions \$ (sous réserve des ajustements postérieurs à la clôture). Le prix d'acquisition initial des acquisitions a été financé au comptant, soit 164 millions \$, déduction faite de retenues pour les ajustements postérieurs à la clôture, et en souscriptions d'actions de McDougall, soit 23 millions \$. Après la clôture des acquisitions des courtiers en 2024, la participation de la Société dans McDougall est passée à environ 76 % (2023 : 77 %).

La répartition du prix d'acquisition entre la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris à la date des acquisitions rend compte de relations clients de 88,8 millions \$, de marques de 10,5 millions \$, de passifs d'impôt différé de 23,4 millions \$ et d'un reliquat de 113,9 millions \$ attribué au goodwill. La juste valeur des relations clients a été déterminée au moyen de la méthode des bénéfices excédentaires multipériodes. Les principales estimations et hypothèses utilisées comprennent l'estimation des taux de croissance et de la rentabilité, des charges relatives aux actifs contributifs ainsi que des taux d'actualisation qui se fondaient sur le coût moyen pondéré du capital des courtiers. Les relations clients acquises sont amorties sur une base linéaire sur une durée de 15 ans. La juste valeur des marques a été déterminée au moyen de l'approche de l'exemption de redevances, et les marques ont été évaluées comme ayant une durée d'utilité indéterminée. Les principales estimations et hypothèses comprenaient le taux de croissance et le taux d'actualisation. Le goodwill était attribuable aux contributions prévues au titre de la croissance et de la rentabilité et au personnel des entreprises acquises. Le goodwill découlant des acquisitions n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**

**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**5. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES (suite)**

En 2023, McDougall a conclu les acquisitions importantes de courtiers suivantes :

a) McFarlan Rowlands Insurance Brokers Inc.

Le 8 mai 2023, McDougall a acquis la totalité des actions de McFarlan Rowlands Insurance Brokers Inc. et des entités membres de son groupe (« McFarlan Rowlands ») pour une contrepartie au comptant et en actions d'environ 234 millions \$. Le prix d'acquisition initial a été financé au comptant, soit 190 millions \$, dont environ 75 millions \$ ont été prélevés sur la facilité de crédit de la Société, et 44 millions \$ en souscriptions d'actions de McDougall par les actionnaires de McFarlan Rowlands. McFarlan Rowlands est un courtier d'assurance ontarien de premier plan qui compte plus de 200 employés répartis dans 18 bureaux dans le sud-ouest de l'Ontario et générant des primes annuelles de plus de 200 millions \$. Outre ses activités de courtage en assurance de dommages, McFarlan Rowlands détient également une expertise dans les domaines de l'estimation de sinistres, du courtage de l'assurance collective et de l'assurance vie, et des conseils en placement et services de gestion de portefeuille.

En 2023, la Société a engagé des coûts liés aux acquisitions de 0,8 million \$ qui sont compris dans les « Autres charges » aux états du résultat consolidés relativement à l'acquisition. La Société a également comptabilisé aux états du résultat consolidés des produits de 29,7 millions \$ (compris dans les « Produits tirés de la distribution ») et un résultat net de 4,0 millions \$ lié à l'acquisition. Le résultat net tient compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles de 2,9 millions \$ en 2023, déduction faite de l'impôt sur le résultat.

La répartition du prix d'acquisition entre la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition se présente comme suit :

*(en millions de dollars)*

Prix d'acquisition (déduction faite de la trésorerie acquise de 2,4 millions \$)	231,4 \$
Réparti entre :	
Immobilisations corporelles	14,8
Autres actifs	7,0
Créditeurs et autres passifs	(1,4)
Impôt sur le résultat à payer	(3,0)
Passifs d'impôt différé	(32,4)
Passifs incorporels identifiables nets acquis	(15,0)
Relations clients	101,4
Marque	14,0
Goodwill	131,0
	231,4 \$

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**  
**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**5. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES (suite)**

b) Drayden Insurance Ltd.

Le 3 octobre 2023, McDougall a clos l'acquisition de la totalité des actions de Drayden Insurance Ltd. (« Drayden ») pour une contrepartie de 208 millions \$. La transaction a été financée par la Société, par l'entremise de McDougall, au moyen d'une combinaison de capitaux excédentaires et de l'émission d'actions de McDougall aux actionnaires vendeurs. Créée en 1965, Drayden est un important courtier d'assurance établi en Alberta qui génère des primes annuelles de près de 125 millions \$ et d'excellentes marges d'exploitation. Dans le cadre de ses activités de courtier d'assurance et au titre des services d'enregistrement du gouvernement, Drayden emploie 170 personnes dans huit bureaux de la région d'Edmonton.

En 2023, la Société a engagé des coûts liés aux acquisitions de 1,2 million \$ qui sont compris dans les « Autres charges » aux états du résultat consolidés relativement à l'acquisition. La Société a également comptabilisé aux états du résultat consolidés des produits de 6,0 millions \$ (compris dans les « Produits tirés de la distribution ») et un résultat net de 2,0 millions \$ lié à l'acquisition en 2023. Le résultat net tient compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles de 1,2 million \$ en 2023, déduction faite de l'impôt sur le résultat.

La répartition du prix d'acquisition entre la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition se présente comme suit :

*(en millions de dollars)*

Prix d'acquisition (déduction faite de la trésorerie acquise de 1,0 million \$)	207,5 \$
Réparti entre :	
Immobilisations corporelles	4,9
Autres actifs	6,7
Créditeurs et autres passifs	(5,0)
Impôt sur le résultat à payer	(2,3)
Passifs d'impôt différé	(29,0)
Passifs incorporels identifiables nets acquis	(24,7)
Relations clients	98,5
Marque	8,7
Licences d'agent du registraire	20,7
Goodwill	104,3
	207,5 \$

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**

**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**6. PLACEMENTS**

a) Produits et soldes des placements

Le total des produits des placements comptabilisé en résultat net et dans les AÉRG selon le classement des instruments financiers est comme suit :

*(en millions de dollars)*

	2024		
	JVRN	JVAÉRG	Total
Intérêts	166,8 \$	- \$	166,8 \$
Dividendes	27,1	10,6	37,7
Frais de placement	-	-	(6,3)
<b>Produits nets des placements</b>	<b>193,9</b>	<b>10,6</b>	<b>198,2</b>
Profits comptabilisés sur les :			
Placements à court terme	0,4	-	0,4
Obligations	53,9	-	53,9
Actions privilégiées	28,8	-	28,8
Actions ordinaires	119,9	-	119,9
Fonds en gestion commune	11,2	-	11,2
Prêts commerciaux	0,2	-	0,2
<b>Profits sur les placements à la JVRN comptabilisés en résultat net</b>	<b>214,4</b>	<b>-</b>	<b>214,4</b>
<b>Profits sur les placements comptabilisés dans les AÉRG</b>	<b>-</b>	<b>30,9</b>	<b>30,9</b>
	<b>408,3 \$</b>	<b>41,5 \$</b>	<b>443,5 \$</b>

*(en millions de dollars)*

	2023		
	JVRN	JVAÉRG	Total
Intérêts	149,6 \$	- \$	149,6 \$
Dividendes	24,7	11,1	35,8
Frais de placement	-	-	(5,9)
<b>Produits nets des placements</b>	<b>174,3</b>	<b>11,1</b>	<b>179,5</b>
Profits (pertes) comptabilisés sur les :			
Placements à court terme	0,5	-	0,5
Obligations	78,1	-	78,1
Actions privilégiées	5,0	-	5,0
Actions ordinaires	60,1	-	60,1
Fonds en gestion commune	8,4	-	8,4
Prêts commerciaux	(0,3)	-	(0,3)
<b>Profits sur les placements à la JVRN comptabilisés en résultat net</b>	<b>151,8</b>	<b>-</b>	<b>151,8</b>
<b>Profits sur les placements comptabilisés dans les AÉRG</b>	<b>-</b>	<b>8,5</b>	<b>8,5</b>
	<b>326,1 \$</b>	<b>19,6 \$</b>	<b>339,8 \$</b>

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**  
**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**6. PLACEMENTS (suite)**

a) Produits et soldes des placements (suite)

Les valeurs comptables des placements selon le classement des instruments financiers sont comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2024		
	JVRN	JVAÉRG	Total
Placements à court terme	97,4 \$	-	97,4 \$
Obligations :			
Titres gouvernementaux	2 555,9	-	2 555,9
De sociétés	1 487,2	-	1 487,2
Actions privilégiées	143,7	182,8	326,5
Actions ordinaires	698,4	-	698,4
Fonds en gestion commune	88,9	-	88,9
Prêts commerciaux	16,2	-	16,2
	<b>5 087,7 \$</b>	<b>182,8 \$</b>	<b>5 270,5 \$</b>

<i>(en millions de dollars)</i>	2023		
	JVRN	JVAÉRG	Total
Placements à court terme	137,0 \$	-	137,0 \$
Obligations :			
Titres gouvernementaux	2 447,3	-	2 447,3
De sociétés	1 325,7	-	1 325,7
Actions privilégiées	149,1	183,7	332,8
Actions ordinaires	595,5	-	595,5
Fonds en gestion commune	74,7	-	74,7
Prêts commerciaux	18,0	-	18,0
	<b>4 747,3 \$</b>	<b>\$183,7 \$</b>	<b>4 931,0 \$</b>

La juste valeur des actions privilégiées à la JVAÉRG cédées en 2024 s'est établie à 45,3 millions \$ (2023 : 38,6 millions \$).

Le rendement à la juste valeur du portefeuille d'obligations au 31 décembre 2024 s'est chiffré à 3,36 % (2023 : 4,01 %).

b) Instruments financiers évalués à la juste valeur

La Société catégorise ses évaluations à la juste valeur dans une hiérarchie à trois niveaux, qui établit un ordre de priorité pour les données utilisées dans les techniques d'évaluation de la Société. Un niveau est attribué à chaque évaluation à la juste valeur en fonction des données de plus bas niveau ayant une importance dans l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble. La Société comptabilise les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la fin de la période de présentation au cours de laquelle le changement a eu lieu. Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont définis comme suit :

- i) Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 reflètent des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques auxquels la Société peut avoir accès à la date d'évaluation. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1 et reclassé au niveau 2 ou au niveau 3, selon le cas. Sont inclus au niveau 1 les dérivés négociés en Bourse et toutes les actions, ordinaires et privilégiées, sauf les fonds en gestion commune.

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**  
**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**6. PLACEMENTS (suite)**

b) Instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

- ii) Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 utilisent des données autres que des cours de marché inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement. Ces données comprennent des cours pour des actifs et passifs semblables dans des marchés actifs, des cours pour des actifs et passifs identiques ou semblables dans des marchés inactifs, des données observables qui ne sont pas des cours (comme les taux d'intérêt ou le risque de crédit) et des données tirées de marchés observables ou étayées par ces derniers. Sont inclus au niveau 2 toutes les obligations évaluées à l'aide d'un modèle fondé sur les flux de trésorerie actualisés, les fonds d'actions en gestion commune évalués selon les cours de marché des titres sous-jacents sur un marché actif et les placements à court terme évalués à l'aide d'un modèle fondé sur les flux de trésorerie actualisés. Les données utilisées dans le modèle fondé sur les flux de trésorerie actualisés pour l'évaluation des obligations et des placements à court terme correspondent à une estimation des flux de trésorerie attendus actualisés à un taux sans risque avant impôt, plus un ajustement approprié au titre du risque de crédit.
- iii) Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 utilisent des données importantes non observables sur le marché, y compris des hypothèses à propos du risque et de la liquidité. Sont inclus au niveau 3 les fonds de dette privée en gestion commune et les prêts commerciaux.

Pour les fonds de dette privée en gestion commune, la juste valeur des titres de fonds en gestion commune est déterminée par les gestionnaires qui font appel à des fournisseurs de services d'évaluation et selon des techniques d'évaluation internes, comme les modèles de flux de trésorerie actualisés, l'utilisation d'un écart de taux selon les modalités du titre et les ajustements au crédit et au rendement que le gestionnaire juge pertinentes dans les circonstances. La juste valeur des prêts commerciaux est évaluée à l'aide d'un modèle fondé sur les flux de trésorerie actualisés aux taux d'intérêt du marché courants pour des instruments financiers comparables comportant des modalités et des risques semblables.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont répartis comme suit dans les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs :

<i>(en millions de dollars)</i>	2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	-	97,4	-	97,4
Obligations	-	4 043,1	-	4 043,1
Actions privilégiées	326,5	-	-	326,5
Actions ordinaires	698,4	-	-	698,4
Fonds en gestion commune	-	55,4	33,5	88,9
Prêts commerciaux	-	-	16,2	16,2
	1 024,9	4 195,9	49,7	5 270,5

<i>(en millions de dollars)</i>	2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	-	137,0	-	137,0
Obligations	-	3 773,0	-	3 773,0
Actions privilégiées	332,8	-	-	332,8
Actions ordinaires	595,5	-	-	595,5
Fonds en gestion commune	-	48,4	26,3	74,7
Prêts commerciaux	-	-	18,0	18,0
	928,3	3 958,4	44,3	4 931,0

Il n'y a pas eu de transfert d'instruments financiers entre les niveaux au cours de l'exercice (2023 : néant).

## 6. PLACEMENTS (suite)

### b) Instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

Les placements dans des instruments de capitaux propres et des instruments de créance ne font pas l'objet d'un test de dépréciation, étant donné qu'ils sont évalués à la JVRN ou à la JVAÉRG sans recyclage des variations de la juste valeur en résultat net.

### c) Prêt de titres

La Société participe à un programme de prêt de titres géré par une grande institution financière, aux termes duquel la Société prête des titres qu'elle détient à des emprunteurs pour leur permettre de respecter leurs engagements de livraison. Les agents de prêt assument le risque de défaillance de l'emprunteur découlant de l'activité de prêt. Au 31 décembre 2024, des titres d'une juste valeur estimative de 780,3 millions \$ (2023 : 831,8 millions \$) avaient été prêtés et des actifs financiers d'une juste valeur estimative de 828,9 millions \$ (2023 : 884,5 millions \$) avaient été reçus en garantie de la part d'emprunteurs autorisés. Les garanties de prêts au 31 décembre 2024 étaient détenues à 100,0 % (2023 : 100,0 %) en titres d'entités soutenues par un gouvernement et en actions ordinaires et privilégiées de grande qualité. Les titres prêtés aux termes de ce programme n'ont pas été retirés des « Placements » aux bilans consolidés parce que la Société en conserve les risques et avantages.

La contrepartie financière que reçoit la Société en échange du prêt de titres s'est élevée à 1,0 million \$ (2023 : 1,1 million \$) et est présentée aux états du résultat consolidés dans les « Produits nets des placements ».

### d) Instruments financiers dérivés

La Société détient des contrats à terme qui constituent des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre des instruments financiers à une date ultérieure et à un prix établi dans un marché organisé. Les contrats à terme sont négociés en Bourse et garantis par de la trésorerie. Au 31 décembre 2024, la Société avait des actifs financiers dérivés d'un montant notionnel de 145,8 millions \$ (2023 : 103,4 millions \$). Ces dérivés ont une date d'échéance prévue dans le prochain exercice. La juste valeur des instruments financiers dérivés était négligeable.

La juste valeur des dérivés négociés en Bourse est fondée sur les cours du marché. Les contrats à terme sur indice boursier ou obligataire sont des contrats standards négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant au comptant calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier ou obligataire sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait généralement aucune livraison réelle des actions ou des obligations composant l'indice sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standards assortis de dates de règlement standards.

## 7. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les instruments financiers de la Société, entre autres les placements, sont exposés au risque de fluctuations des taux d'intérêt (y compris à l'incidence des écarts de taux), au risque lié aux cours des actions ordinaires et au risque lié au cours des actions privilégiées, au risque de crédit, au risque de change et au risque de liquidité. L'énoncé de politique de placement de la Société fixe les paramètres de la composition de l'actif et les limites de risque afin d'éviter d'exposer indûment le portefeuille de placements à ces risques. L'énoncé de politique de placement est passé en revue au moins une fois par année par le comité de direction sur les placements. Le respect de l'énoncé de politique de placement est assuré par le comité de direction sur les placements et revu chaque trimestre.

31 DÉCEMBRE 2024

7. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que la fluctuation des taux d'intérêt influe sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des actifs et des passifs lorsqu'ils viennent à échéance ou lorsque leur taux est révisé aux termes d'un contrat. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent découler tant des variations de la courbe de rendement des obligations du gouvernement du Canada que des variations des écarts de taux pertinents sur le marché. En règle générale, les produits d'intérêts diminuent au cours des périodes prolongées de baisse des taux d'intérêt, mais ceci aura aussi de façon générale pour effet de faire augmenter la juste valeur du portefeuille d'obligations. L'inverse est vrai pendant une période prolongée de hausse des taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt est un risque important pour la Société en raison de la nature de ses placements, de son PSS et de son ASS. L'incidence des variations de la valeur du PSS et de l'ASS de la Société découlant des variations des taux du marché sous-jacents aux courbes de rendement utilisées aux fins de l'actualisation est atténuée, dans une certaine mesure, par l'incidence des variations des taux d'intérêt sur le portefeuille d'obligations de la Société. L'incidence du risque de taux d'intérêt associé à l'actualisation du passif et de l'ASS est présentée à la note 9.

L'incidence d'une variation hypothétique immédiate de un point de pourcentage des taux d'intérêt (en supposant un mouvement parallèle de la courbe de rendement) sur le portefeuille d'obligations de la Société, toutes les autres variables demeurant constantes, se présente comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2024		2023	
Variation des taux d'intérêt (sur l'évaluation du portefeuille d'obligations de la Société)	+1 point	-1 point	+1 point	-1 point
Incidence sur le résultat avant impôt sur le résultat	(156,2) \$	175,2 \$	(145,4) \$	162,3 \$

b) Risque lié au cours des actions ordinaires et risque lié au cours des actions privilégiées

La conjoncture économique générale, les conditions du marché des actions, la confiance des investisseurs et de nombreux autres facteurs peuvent avoir une incidence favorable ou défavorable sur les marchés boursiers et, par conséquent, sur la valeur des placements en titres de participation détenus par la Société. Le portefeuille de placements de la Société comprend des actions ordinaires canadiennes dont la variation de la juste valeur est comparée à l'indice S&P/TSX 60, des actions étrangères et des fonds d'actions en gestion commune dont la variation de la juste valeur est comparée à l'indice mondial MSCI, ainsi que des fonds de dette privée en gestion commune dont la variation de la juste valeur est comparée à l'indice des obligations de société à court terme FTSE Canada. De plus, les actions privilégiées détenues par la Société sont regroupées dans le portefeuille de placements. La conjoncture économique, les taux d'intérêt, les conditions du crédit, les changements réglementaires et d'autres facteurs peuvent avoir une incidence favorable ou défavorable sur la valeur des actions privilégiées détenues par la Société. La sensibilité de la juste valeur des actions privilégiées détenues par la Société est évaluée par rapport aux variations de l'indice d'actions privilégiées Solactive Canadian Rate Reset.

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**

**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**7. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)**

b) Risque lié au cours des actions ordinaires et risque lié au cours des actions privilégiées (suite)

L'incidence estimée d'une variation de 10 % des indices de référence sur la valeur du portefeuille de titres de participation de la Société, toutes les autres variables demeurant constantes, dans la mesure où la Société ne dispose d'aucun de ces titres au cours de l'exercice, se présente comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2024		2023	
Variation des indices de référence (selon l'évaluation du portefeuille d'actions de la Société)	+10 %	-10 %	+10 %	-10 %
Incidence sur le résultat avant impôt sur le résultat relativement à ce qui suit :				
Actions canadiennes	47,3 \$	(47,3) \$	42,2 \$	(42,2) \$
Actions étrangères et fonds en gestion commune	29,3 \$	(29,3) \$	24,3 \$	(24,3) \$
Actions privilégiées à la JVRN	9,7 \$	(9,7) \$	13,2 \$	(13,2) \$
Incidence sur les profits comptabilisés sur les placements à la JVAÉRG relativement à ce qui suit :				
Actions privilégiées à la JVAÉRG	12,3 \$	(12,3) \$	16,3 \$	(16,3) \$

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la Société subisse une perte financière dans l'éventualité où les contreparties ne soient pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations de paiement lorsqu'elles deviennent exigibles. Le risque de crédit de la Société est essentiellement attribuable aux portefeuilles d'obligations, d'actions privilégiées et de prêts commerciaux, au programme de prêt de titres, aux sommes dues par les titulaires de polices, aux montants à recouvrer des réassureurs et aux règlements échelonnés. À moins d'indication contraire, le risque de crédit auquel la Société est exposée correspond à la valeur comptable de ces actifs. L'approche principale adoptée par la Société afin d'atténuer le risque de crédit consiste à respecter des normes élevées de qualité du crédit et à diversifier ses expositions au risque crédit en limitant le risque de concentration lié à un titre ou une contrepartie en particulier. Le risque de concentration est également présent lorsque plusieurs contreparties pourraient être financièrement touchées de la même façon par l'évolution de la conjoncture économique. Comme il est mentionné ci-après, les placements de la Société sont en bonne partie concentrés au Canada et dans le secteur des services financiers. Ce risque de concentration fait l'objet d'une surveillance régulière et des ajustements sont apportés lorsqu'ils sont jugés nécessaires.

*Obligations et actions privilégiées*

La Société gère son risque de crédit lié aux obligations et aux actions privilégiées en investissant dans des obligations et des actions privilégiées dont la qualité de crédit est élevée, pour la plupart, et limite son exposition à l'égard d'un émetteur en particulier. Sur une base régulière, la Société surveille également les informations publiées à l'égard des placements détenus dans le portefeuille de placements afin de déterminer si le risque de crédit de certains des placements doit faire l'objet d'une surveillance plus étroite.

Au 31 décembre 2024, 85,8 % (2023 : 85,2 %) des obligations étaient assorties d'une note de « A- » ou mieux tandis que 90,8 % (2023 : 81,4 %) des actions privilégiées étaient assorties d'une note de « P2L » ou mieux. Les notes « A- » et « P2L » représentent les notes attribuées par une agence de notation reconnue à des obligations et des actions privilégiées de première qualité.

## NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2024

## 7. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

## c) Risque de crédit (suite)

*Obligations et actions privilégiées (suite)*

Les secteurs d'activité des émetteurs des actions privilégiées et des obligations de sociétés détenues sont les suivants :

	2024	2023
Services financiers	52,9 %	49,8 %
Énergie	14,9 %	14,2 %
Services de communication	10,2 %	11,6 %
Services publics	6,5 %	7,1 %
Industrie	6,1 %	6,9 %
Consommation discrétionnaire	2,8 %	3,7 %
Autres	6,6 %	6,7 %
	100,0 %	100,0 %

Les émetteurs des actions privilégiées et des obligations détenues sont situés dans les pays suivants :

	2024	2023
Canada	98,9 %	99,1 %
États-Unis	1,1 %	0,9 %
	100,0 %	100,0 %

*Prêt de titres*

Comme il est mentionné à la note 6, la Société participe à un programme de prêt de titres. La Société gère le risque de crédit associé à ce programme en obtenant une indemnisation de la part de la principale institution financière contre le manquement de la contrepartie qui a emprunté les titres et en obtenant une garantie dont la juste valeur excède celle des titres prêtés aux termes du programme. Le ratio de la juste valeur de la garantie obtenue en excédent de la juste valeur des titres prêtés au 31 décembre 2024 s'élevait à 106,2 % (2023 : 106,3 %).

*Sommes dues par les titulaires de polices*

Le risque de crédit de la Société à l'égard de tout titulaire de polices ou courtier individuel n'est pas important. La Société surveille régulièrement les sommes dues par les titulaires de polices et fait le suivi de tout compte en souffrance. Comme le permet la loi, la Société annule la couverture d'assurance conformément à la police applicable lorsque les primes sont en souffrance depuis une longue période. Avant qu'un contrat ne soit conclu avec un courtier, la Société réalise un contrôle diligent. Les créances en retard font l'objet d'un suivi régulier et la Société prend des mesures en cas de non-paiement. La provision pour créances douteuses pour la période considérée et la période comparative est négligeable étant donné que les créances en souffrance ne sont pas importantes.

*Prêts commerciaux*

La Société consent régulièrement des prêts commerciaux aux courtiers. Le bien affecté en garantie, principalement sous forme d'une sûreté grevant les actifs d'exploitation de courtage de l'emprunteur, est détenu afin de protéger la Société contre la perte en cas de défaut à l'égard de ces prêts. Annuellement, et plus fréquemment lorsque nécessaire, des revues financières sont réalisées afin de déterminer si le courtier sera en mesure d'effectuer les paiements exigés en vertu du prêt et au moment où ils sont exigibles.

*Actifs au titre de contrats de réassurance*

Les expositions au risque de crédit découlant des actifs au titre de contrats de réassurance de la Société existent dans la mesure où un réassureur n'accepterait pas ou était dans l'incapacité de rembourser la Société aux termes des ententes de réassurance pertinentes. La Société a mis en place des politiques qui limitent l'exposition à un réassureur en particulier, ainsi qu'un processus de revue régulier afin d'évaluer la solvabilité des réassureurs auprès desquels elle souscrit une couverture. La politique de gestion du risque de réassurance de la Société limite considérablement le recours à des réassureurs dont la note de solvabilité est inférieure à « A- ».

31 DÉCEMBRE 2024

**7. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)**

## c) Risque de crédit (suite)

*Actifs au titre des contrats de réassurance (suite)*

Au 31 décembre 2024, 97,7 % (2023 : 97,6 %) des réassureurs de la Société affichaient une note de solvabilité de « A- » ou mieux accordée par des agences de notation indépendantes. Au besoin, la Société obtient une garantie au titre des soldes sous forme de trésorerie, de lettres de crédit, de soldes à payer compensatoires, de garanties ou d'actifs détenus aux termes de contrats de sûreté en réassurance. La Société a comptabilisé une provision pour pertes sur les sommes dues par les titulaires de polices de 0,5 million \$ (2023 : 0,5 million \$).

*Règlements échelonnés*

La Société a acheté des contrats de rente auprès d'assureurs vie pour effectuer le paiement de montants fixes et récurrents aux demandeurs d'indemnité. En raison de ces contrats, la Société est exposée au risque de crédit dans la mesure où l'un ou l'autre des assureurs vie ne respecteraient pas leurs obligations. Ce risque est géré en achetant des contrats de rente auprès de différents assureurs vie ayant une stabilité financière avérée, la plupart des assureurs ayant une note de « A- » ou mieux accordée par des agences de notation indépendantes. Au 31 décembre 2024, aucune information n'avait été portée à l'attention de la Société qui laisserait entendre que des faiblesses ou des défaillances existent chez les assureurs vie auprès desquels elle a acheté des contrats de rente. Par conséquent, aucune provision pour risque de crédit n'a été comptabilisée en 2024 (2023 : néant). Le prix d'achat initial des rentes à payer s'élevait à 227,8 millions \$ (2023 : 232,5 millions \$).

## d) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un actif ou d'un passif varie en raison des fluctuations des taux de change par rapport au dollar canadien. Le risque de change de la Société découle essentiellement des positions dans des actions ordinaires étrangères et des fonds en gestion commune qui sont libellés dans diverses monnaies étrangères.

L'exposition au risque de change le plus important de la Société est au dollar américain. L'incidence estimée d'une variation de 10 % du dollar américain par rapport au dollar canadien sur la juste valeur des actions étrangères et des fonds en gestion commune libellés en dollars américains ainsi que sur le résultat avant impôt sur le résultat s'établit à 19,5 millions \$ (2023 : 15,5 millions \$). Selon le même scénario, l'incidence sur la juste valeur des actions étrangères et fonds en gestion commune sur le résultat libellés dans une autre monnaie que le dollar américain ainsi que sur le résultat avant impôt sur le résultat s'élève à 2,4 millions \$ (2023 : 2,4 millions \$), dans l'hypothèse où les corrélations historiques entre les paires de devises demeurent inchangées.

## e) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que nous ne disposions pas d'une trésorerie suffisante pour remplir nos engagements financiers à court terme, tout particulièrement ceux liés aux paiements des sinistres. Actuellement, les besoins de la Société en matière de liquidités sont satisfaits principalement par les fonds provenant des activités d'exploitation, les actifs parvenus à échéance et le rendement des placements. Le risque de liquidité découle de chacune de ces sources de financement. Les flux de trésorerie provenant de ces sources excèdent en général les besoins en trésorerie pour satisfaire aux obligations liées aux paiements des sinistres et aux autres charges d'exploitation. Pour atténuer le risque de liquidité, et pour répondre à ses besoins en matière d'exploitation, la Société a investi une partie de son actif dans des titres du marché monétaire très liquides à court terme (moins de un an) et a accès à une facilité de crédit renouvelable, présentée à la note 15, sous réserve du respect des clauses restrictives financières. La Société détient un portefeuille de placements hautement liquides dont une partie importante est concentrée dans des titres de créance du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux hautement liquides pour nous protéger contre des besoins imprévus de liquidités importantes.

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**

**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**7. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)**

e) Risque de liquidité (suite)

Au 31 décembre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société totalisaient 322,1 millions \$ (2023 : 197,5 millions \$) et ses placements à court terme, 97,4 millions \$ (2023 : 137,0 millions \$). La Société dispose également d'un portefeuille de placements très liquide. Au 31 décembre 2024, la juste valeur des placements à revenu fixe canadiens émis ou garantis par des gouvernements canadiens, des obligations de sociétés de première qualité, des actions canadiennes ou étrangères négociées en Bourse et des fonds en gestion commune s'élevait à 5 125,7 millions \$ (2023 : 4 694,0 millions \$).

Les tableaux ci-dessous présentent le profil des échéances des actifs financiers et des passifs financiers de la Société, ainsi que le profil des échéances du PSS. Pour le PSS, le profil des échéances a été établi selon les échéances prévues des flux de trésorerie contractuels nets restants sur une base non actualisée, en excluant les ajustements au titre du risque non financier. Les prêts commerciaux et les obligations locatives sont également présentés sur une base non actualisée.

	2024						Total
	Moins de 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans ou aucune échéance fixe	
<i>(en millions de dollars)</i>							
<b>Actif :</b>							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	322,1 \$	-	-	-	-	-	322,1 \$
Placements à court terme	97,4	-	-	-	-	-	97,4
Obligations	290,8	597,4	571,4	629,1	507,2	1 447,2	4 043,1
Actions privilégiées	57,4	18,5	78,2	81,0	90,3	1,1	326,5
Prêts commerciaux	2,3	2,5	2,7	2,9	3,0	3,5	16,9
Produits des placements à recevoir	29,8	-	-	-	-	-	29,8
Impôt sur le résultat à recevoir	6,7	-	-	-	-	-	6,7
Autres débiteurs	50,8	-	-	-	-	-	50,8
	<b>857,3 \$</b>	<b>618,4 \$</b>	<b>652,3 \$</b>	<b>713,0 \$</b>	<b>600,5 \$</b>	<b>1 451,8 \$</b>	<b>4 893,3 \$</b>
<b>Passif :</b>							
PSS non actualisé, excluant l'ajustement au titre du risque	1 149,3 \$	575,9 \$	421,8 \$	351,9 \$	276,2 \$	656,6 \$	3 431,7 \$
Créditeurs et autres passifs <sup>1</sup>	88,1	1,7	1,6	1,5	1,4	18,6	112,9
Obligations locatives	9,2	8,1	6,2	5,0	3,7	11,7	43,9
Impôt sur le résultat à payer	42,3	-	-	-	-	-	42,3
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	110,1	-	-	-	-	-	110,1
Dette impayée <sup>2</sup>	-	-	-	-	114,3	-	114,3
	<b>1 399,0 \$</b>	<b>585,7 \$</b>	<b>429,6 \$</b>	<b>358,4 \$</b>	<b>395,6 \$</b>	<b>686,9 \$</b>	<b>3 855,2 \$</b>

<sup>1</sup> Les créditeurs et autres passifs excluent les obligations locatives.

<sup>2</sup> La dette impayée se rapporte à la facilité de crédit de la Société, comme il est indiqué à la note 15, qui arrivera à échéance le 22 juillet 2029 et qui est renouvelable annuellement.

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**  
**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**7. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)**

e) Risque de liquidité (suite)

(en millions de dollars)

2023

	Moins de 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans ou aucune échéance fixe	Total
<b>Actif :</b>							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	197,5 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	197,5 \$
Placements à court terme	137,0	-	-	-	-	-	137,0
Obligations	122,4	788,0	508,1	530,7	460,6	1 363,2	3 773,0
Actions privilégiées	99,7	77,4	19,8	61,8	69,6	4,5	332,8
Prêts commerciaux	1,9	2,1	2,3	2,5	2,7	7,4	18,9
Produits des placements à recevoir	26,8	-	-	-	-	-	26,8
Autres débiteurs	43,9	-	-	-	-	-	43,9
	<b>629,2 \$</b>	<b>867,5 \$</b>	<b>530,2 \$</b>	<b>595,0 \$</b>	<b>532,9 \$</b>	<b>1 375,1 \$</b>	<b>4 529,9 \$</b>
<b>Passif :</b>							
PSS non actualisé, excluant l'ajustement au titre du risque	1 186,3 \$	566,8 \$	403,9 \$	329,1 \$	254,2 \$	611,3 \$	3 351,6 \$
Créditeurs et autres passifs <sup>1</sup>	70,0	1,7	1,6	1,6	1,5	19,9	96,3
Obligations locatives	9,3	8,0	7,0	5,6	4,2	13,5	47,6
Impôt sur le résultat à payer	117,9	-	-	-	-	-	117,9
Dette impayée	-	-	-	-	114,3	-	114,3
	<b>1 383,5 \$</b>	<b>576,5 \$</b>	<b>412,5 \$</b>	<b>336,3 \$</b>	<b>374,2 \$</b>	<b>644,7 \$</b>	<b>3 727,7 \$</b>

<sup>1</sup> Les créiteurs et autres passifs excluent les obligations locatives.

La note 21 c) présente le profil des échéances des obligations au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

À l'heure actuelle, la Société estime qu'elle dispose de la souplesse voulue pour obtenir les fonds nécessaires qui lui permettront de combler ses besoins de liquidités sur une base continue.

Il n'y a eu aucun changement important par rapport à l'exercice précédent dans les objectifs, les politiques et les processus utilisés par la Société pour gérer et évaluer les risques financiers.

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**

**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**8. CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE**

a) Passifs au titre des contrats d'assurance

Les tableaux ci-après présentent un rapprochement des passifs au titre des contrats de réassurance, montrant le passif au titre de la couverture restante et le passif au titre des sinistres survenus.

<i>(en millions de dollars)</i>	2024		2024		Total
	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus		
	Exclusion faite de l'élément de perte	Élément de perte	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Passifs au titre des contrats d'assurance au début de l'exercice	336,2 \$	23,1 \$	2 962,2 \$	172,3 \$	3 493,8 \$
Produits des activités d'assurance	(4 258,4)	-	-	-	(4 258,4)
Charges afférentes aux activités d'assurance :					
Sinistres survenus et autres charges directement attribuables	-	(34,5)	2 805,9	58,0	2 829,4
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	888,4	-	-	-	888,4
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus	-	-	(18,3)	(51,9)	(70,2)
Pertes sur les groupes de contrats déficitaires et reprises de telles pertes	-	25,2	-	-	25,2
Résultat des activités d'assurance	(3 370,0)	(9,3)	2 787,6	6,1	(585,6)
Charges financières afférentes aux contrats d'assurance émis	-	-	166,0	-	166,0
Variations totales dans les états du résultat consolidés	(3 370,0)	(9,3)	2 953,6	6,1	(419,6)
Flux de trésorerie :					
Primes reçues	4 305,0	-	-	-	4 305,0
Sinistres et autres charges directement attribuables payés	-	-	(2 781,6)	-	(2 781,6)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(906,9)	-	-	-	(906,9)
Total des flux de trésorerie	3 398,1	-	(2 781,6)	-	616,5
Autres variations	-	-	(87,4)	-	(87,4)
Passifs au titre des contrats d'assurance à la fin de l'exercice	364,3 \$	13,8 \$	3 046,8 \$	178,4 \$	3 603,3 \$

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**

**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**8. CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)**

a) Passifs au titre des contrats d'assurance (suite)

<i>(en millions de dollars)</i>	2023		2023		Total
	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus		
	Exclusion faite de l'élément de perte	Élément de perte	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Passifs au titre des contrats d'assurance au début de l'exercice	303,3 \$	27,7 \$	3 068,8 \$	177,9 \$	3 577,7 \$
Produits des activités d'assurance	(3 850,3)	-	-	-	(3 850,3)
Charges afférentes aux activités d'assurance :					
Sinistres survenus et autres charges directement attribuables	-	(43,2)	2 601,3	50,5	2 608,6
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	814,2	-	-	-	814,2
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus	-	-	(28,2)	(56,1)	(84,3)
Pertes sur les groupes de contrats déficitaires et reprises de telles pertes	-	38,6	-	-	38,6
Résultat des activités d'assurance	(3 036,1)	(4,6)	2 573,1	(5,6)	(473,2)
Charges financières afférentes aux contrats d'assurance émis	-	-	152,4	-	152,4
Variations totales dans les états du résultat consolidés	(3 036,1)	(4,6)	2 725,5	(5,6)	(320,8)
Flux de trésorerie :					
Primes reçues	3 911,7	-	-	-	3 911,7
Sinistres et autres charges directement attribuables payés	-	-	(2 752,3)	-	(2 752,3)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(842,7)	-	-	-	(842,7)
Total des flux de trésorerie	3 069,0	-	(2 752,3)	-	316,7
Autres variations	-	-	(79,8)	-	(79,8)
Passifs au titre des contrats d'assurance à la fin de l'exercice	336,2 \$	23,1 \$	2 962,2 \$	172,3 \$	3 493,8 \$

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**

**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**8. CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)**

a) Passifs au titre des contrats d'assurance (suite)

La composition des passifs au titre des contrats d'assurance aux 31 décembre est comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2024	2023
Primes à recevoir	(1 431,0) \$	(1 271,1) \$
Primes non acquises	2 134,5	1 928,0
Primes non acquises reçues	703,5	656,9
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition non amortis	(339,2)	(320,7)
Provision pour contrat déficitaire	13,8	23,1
Provision pour sinistres et autres charges directement attribuables à payer, mais non payés	3 225,2	3 134,5
	<b>3 603,3 \$</b>	<b>3 493,8 \$</b>

b) Actifs au titre de contrats de réassurance

Les tableaux ci-après présentent un rapprochement des actifs au titre des contrats de réassurance, montrant l'actif au titre de la couverture restante et l'actif au titre des sinistres survenus.

<i>(en millions de dollars)</i>	2024					Total
	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus			
	Exclusion faite du composant recouvrement de la perte	Composant recouvrement de la perte	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier		
Actifs au titre des contrats d'assurance au début de l'exercice	45,3 \$	- \$	270,5 \$	14,6 \$	330,4 \$	
Affectation des primes de réassurance	(330,6)	-	-	-	(330,6)	
Montants à recouvrer auprès des réassureurs pour les sinistres survenus :						
Montants à recouvrer pour les sinistres survenus et autres charges directement attribuables	-	-	200,7	7,8	208,5	
Variations des montants à recouvrer auprès des réassureurs pour les sinistres survenus	-	-	20,9	(4,1)	16,8	
Charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus	(330,6)	-	221,6	3,7	(105,3)	
Produits financiers afférents aux contrats de réassurance détenus	-	-	14,5	-	14,5	
Variations totales dans les états du résultat consolidés	(330,6)	-	236,1	3,7	(90,8)	
Flux de trésorerie :						
Primes payées	309,1	-	-	-	309,1	
Montants reçus	-	-	(202,5)	-	(202,5)	
Total des flux de trésorerie	309,1	-	(202,5)	-	106,6	
Actifs au titre des contrats d'assurance à la fin de l'exercice	23,8 \$	- \$	304,1 \$	18,3 \$	346,2 \$	

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**

**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**8. CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)**

b) Actifs au titre des contrats de réassurance (suite)

<i>(en millions de dollars)</i>	2023					Total
	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus			
	Exclusion faite du composant recouvrement de la perte	Composant recouvrement de la perte	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier		
Actifs au titre des contrats d'assurance au début de l'exercice	18,7 \$	- \$	272,0 \$	14,4 \$		305,1 \$
Affectation des primes de réassurance	(258,8)	-	-	-		(258,8)
Montants à recouvrer auprès des réassureurs pour les sinistres survenus :						
Montants à recouvrer pour les sinistres survenus et autres charges directement attribuables	-	-	187,8	5,6		193,4
Variations des montants à recouvrer auprès des réassureurs pour les sinistres survenus	-	-	22,0	(5,4)		16,6
Charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus	(258,8)	-	209,8	0,2		(48,8)
Produits financiers afférents aux contrats de réassurance détenus	-	-	13,3	-		13,3
Variations totales dans les états du résultat consolidés	(258,8)	-	223,1	0,2		(35,5)
Flux de trésorerie :						
Primes payées	285,4	-	-	-		285,4
Montants reçus	-	-	(224,6)	-		(224,6)
Total des flux de trésorerie	285,4	-	(224,6)	-		60,8
Actifs au titre des contrats d'assurance à la fin de l'exercice	45,3 \$	- \$	270,5 \$	14,6 \$		330,4 \$

La composition des actifs au titre des contrats de réassurance aux 31 décembre est comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2024	2023
Primes cédées à payer	(34,7) \$	1,9 \$
Primes non acquises cédées	72,8	52,9
Primes de réassurance non acquises payées	38,1	54,8
Sinistres à recouvrer au titre des contrats de réassurance détenus	322,7	284,7
Commissions de réassurance non acquises reçues	(14,6)	(9,1)
	346,2 \$	330,4 \$

31 DÉCEMBRE 2024

**8. CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)**

b) Actifs au titre des contrats de réassurance (suite)

La Société a pour politique de souscrire et de réassurer des contrats d'assurance qui limitent la responsabilité de la Société dans le cas de pertes individuelles importantes et de pertes découlant de la survenance d'une série de sinistres liés à un seul événement et dans le cas du regroupement de sinistres liés à plusieurs événements au cours du même exercice. Ces limites étaient comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2024	2023
Pertes individuelles		
Assurance des biens		
Rétention nette <sup>1</sup>	5,0 \$	5,0 \$
Limite <sup>2</sup>	100,0	100,0
Automobile et responsabilité civile		
Rétention nette <sup>1</sup>	4,0	4,0
Limite	40,0	40,0
Catastrophe – première ligne		
Rétention nette <sup>1</sup>	60,0	40,0
Limite <sup>2</sup>	2 075,0	1 950,0
Catastrophe – global		
Franchise globale annuelle <sup>3</sup>	65,0	65,0
Limite globale annuelle <sup>3</sup>	25,0	25,0

<sup>1</sup> En excluant les primes de reconstitution, les coparticipations entre la rétention et les limites de réassurance et l'incidence fiscale.

<sup>2</sup> En excluant les coparticipations.

<sup>3</sup> Au 31 décembre 2024, le montant de la franchise globale annuelle et de la limite était d'au plus 27 millions \$ pour les événements supérieurs à 3 millions \$ (2023 : limite de 27 millions \$ pour les événements supérieurs à 3 millions \$).

Pour les événements catastrophiques, la Société participait selon une moyenne de 2,7 % aux tranches entre la rétention nette et la limite au 31 décembre 2024 (2023 : 8,6 %), y compris une moyenne de 27,8 % entre la rétention nette et jusqu'à une perte de 100 millions \$ (2023 : 42,5 %).

Pour les événements catastrophiques globaux, la totalité de la limite globale annuelle a fait l'objet d'un placement au 31 décembre 2024 (2023 : 100,0 %). Les recouvrements de 25 millions \$ aux termes de ce traité ont été entièrement utilisés en 2024 (2023 : 25 millions \$) en raison du nombre élevé de catastrophes.

La Société souscrit aussi d'autres types de couverture de réassurance adaptée aux risques individuels ou à des risques précis, comme l'exigent ses lignes directrices en matière de souscription et ses pratiques de gestion des risques. La Société pourrait conserver de petites participations dans d'autres traités de réassurance en fonction des conditions du marché et de son appétit pour le risque.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la limite au titre des événements catastrophiques de la Société s'élevait à 2 075 millions \$ et la rétention nette, à 75 millions \$, avant les primes de reconstitution. En outre, la Société conserve une participation moyenne de 2,44 % dans le traité au titre des pertes de réassurance en excédent des 180 millions \$. La Société n'a aucune participation dans les événements individuels de 75 millions \$ à 180 millions \$, sous réserve des primes de reconstitution.

**9. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE**

En raison de la véritable nature d'un contrat d'assurance, une incertitude subsiste quant à la possibilité qu'un sinistre assuré survienne et au montant de la perte qui serait subie en cas de sinistre. Dans le cours de ces activités d'assurance, il existe plusieurs risques que la Société doit tenter d'atténuer en appliquant des politiques et processus de souscription et de règlement des sinistres appropriés. L'analyse qui suit couvre les risques d'assurance les plus significatifs et les méthodes utilisées pour les atténuer.

a) Risque de souscription

*Souscription et tarification*

Le risque de souscription correspond au risque d'exposition à une perte financière découlant de diverses activités faisant partie intégrante de la souscription de produits d'assurance, y compris la conception, la tarification, l'acceptation du risque et le règlement des sinistres. La Société atténue son exposition à la concentration de risques assurés en ayant recours à des règles relatives à la segmentation, à l'émission de polices et à l'acceptation du risque, à des limites individuelles, à des caractéristiques de produits et à la réassurance.

La concentration des produits des activités d'assurance par secteur d'activité se présente comme suit :

	2024	2023
Automobile des particuliers	41,3 %	41,4 %
Biens des particuliers	27,1 %	27,9 %
Entreprises	31,6 %	30,7 %
	100,0 %	100,0 %

La concentration des produits des activités d'assurance par région se présente comme suit :

	2024	2023
Ontario	57,8 %	56,7 %
Alberta et Prairies	14,9 %	14,8 %
Colombie-Britannique	11,8 %	11,5 %
Québec	7,5 %	8,6 %
Atlantique	8,0 %	8,4 %
	100,0 %	100,0 %

Une perte financière est subie lorsque le montant des passifs repris dépasse le montant prévu pris en compte dans la tarification d'un produit d'assurance. La Société évalue la tarification de ses produits en prenant en compte de nombreux facteurs, y compris la conception et les caractéristiques du produit, les tendances en matière de fréquence et de gravité des sinistres, les pressions inflationnistes sur les coûts, y compris l'inflation sociale, les frais liés aux gammes de produits, les facteurs de risque spéciaux, les besoins en capital, les exigences réglementaires, les forces concurrentielles et le rendement prévu des placements. Ces facteurs sont passés en revue et ajustés régulièrement pour s'assurer qu'ils tiennent compte des tendances et des conditions actuelles du marché. La Société s'efforce de maintenir des tarifs élevés qui lui garantissent un rendement acceptable en évaluant ces facteurs de manière appropriée et en tenant compte de façon adéquate dans ses décisions en matière de tarification. Les nouveaux produits et les modifications importantes aux produits font l'objet d'un examen détaillé par la direction, y compris les spécialistes en actuariat de la Société, avant que les produits soient lancés, afin d'atténuer le risque que le tarif de ces produits ne soit pas adéquat. La tarification, la segmentation et la sélection des risques sont abordées ensemble dans la perspective d'attirer des clients qui présentent des risques acceptables et de les fidéliser tout en dégagant des taux de rendement appropriés. Le processus de calcul de la tarification requiert le recours à des modèles de sorte que la Société est exposée au risque que les résultats réels diffèrent de ceux modélisés (risque lié aux modèles) en raison des limites des modèles, de problèmes liés aux données, de l'erreur humaine ou d'autres facteurs. Le risque lié aux modèles est atténué par l'application de la politique de gestion des risques liés aux modèles d'entreprise ainsi que de diverses lignes directrices liées aux modèles d'entreprise.

31 DÉCEMBRE 2024

**9. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE (suite)**

## a) Risque de souscription (suite)

Le rendement et la tarification de tous les produits de la Société sont surveillés régulièrement, et des mesures correctives sont prises en cas de besoin. Les mesures correctives possibles comprennent notamment des modifications à la tarification des produits, aux modalités ou aux conditions d'admissibilité, la modification quant à la capacité offerte quant à un produit ou à une région donnée, des changements à la stratégie de commercialisation, le recours à la réassurance ou à des plans de répartition des risques du secteur, le cas échéant, et l'élimination de produits offerts ou de caractéristiques des produits. Le délai de mise en œuvre des modifications apportées à la tarification ou aux produits peut être prolongé en raison du temps nécessaire à l'obtention des approbations internes ou auprès des organismes de réglementation, à la mise à jour des systèmes de souscription de la Société et à la communication des modifications aux courtiers et aux clients. Ces modifications sont alors appliquées de façon prospective aux nouvelles polices et aux polices renouvelées.

Pour gérer le risque de souscription, la Société a mis en place des politiques et des formations dans lesquelles l'appétit pour le risque de souscription et les limites de ce risque sont définis, ainsi que les seuils de tolérance précis pour les processus de gestion et de rétention du risque maximal afin de surveiller la conformité à ces limites. La Société a recours à la réassurance et à des plans de répartition des risques du secteur, le cas échéant, pour gérer son exposition aux risques assurés.

*Règlement des sinistres*

Pour contrôler l'exposition de la Société à des événements futurs imprévus qui pourraient avoir une incidence défavorable sur le règlement des sinistres, la Société réagit rapidement aux nouveaux sinistres et gère activement les sinistres existants, de façon à raccourcir le cycle de traitement des sinistres. En outre, au moyen d'un examen détaillé des procédures de traitement des sinistres, de gestion active des litiges en cours et d'identification proactive des sinistres frauduleux potentiels et d'enquête sur ceux-ci, la Société cherche à s'assurer que l'exposition au risque lié aux sinistres, en ce qui a trait au portefeuille, ne dépasse pas le coût prévu des sinistres inhérent à la tarification des produits de la Société.

*Incidences juridiques et réglementaires*

L'industrie de l'assurance de dommages est assujettie à une réglementation gouvernementale stricte. Par conséquent, il est possible que les modifications futures aux lois, à la réglementation ou à leurs interprétations limitent la capacité de la Société d'ajuster les tarifs, de régler les sinistres ou de prendre toute autre mesure susceptible d'avoir une incidence sur les résultats d'exploitation. La Société cherche à atténuer ce risque en discutant régulièrement avec les organismes de réglementation et des groupes de l'industrie de l'assurance de dommages pour s'assurer qu'elle est au courant des modifications proposées et en partageant avec les législateurs et les organismes de réglementation ses commentaires sur les modifications proposées. La Société surveille sa conformité à la réglementation pertinente et évalue les incidences des modifications potentielles à la réglementation et à son interprétation sur les résultats futurs. Des renseignements sur les exigences de capital réglementaire figurent à la note 18. La note 22 contient plus de précisions sur la réglementation des tarifs.

En outre, les demandeurs continuent d'intenter de nouveaux genres de poursuites à l'encontre des sociétés d'assurance et sociétés connexes. Les décisions judiciaires et l'activité législative actuelles et à venir pourraient accroître l'exposition de la Société à ces genres de poursuites. Ce risque de responsabilité potentielle pourrait faire en sorte qu'il soit plus difficile de régler de manière raisonnable les sinistres. Pour atténuer son exposition à ces poursuites, la Société entend réagir rapidement aux nouveaux sinistres d'assurance et aux nouvelles poursuites et gérer activement les sinistres d'assurance et poursuites en cours. Au besoin, les provisions pour sinistres sont ajustées pour tenir compte des frais de défense et des attributions et règlements éventuels des tribunaux.

31 DÉCEMBRE 2024

**9. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE (suite)**

## a) Risque de souscription (suite)

*Procédures de revue de la qualité*

Les procédures de revue de la qualité visent à assurer que les activités de souscription et de règlement des sinistres de la Société respectent les lignes directrices établies, les pratiques prévues et les structures de tarifs. Des revues sur une base de tests sont réalisées de façon centralisée et sur le terrain. Les résultats de ces revues de la qualité sont partagés avec les membres du personnel et de la direction concernés dans le but d'identifier rapidement les problèmes et de les résoudre.

*Réassurance*

La Société a recours à la réassurance pour gérer son exposition au risque d'assurance, de façon à réduire l'incidence potentielle sur sa situation financière et sa situation de capital. Le risque de réassurance découle du fait que les modalités, la disponibilité et le prix de la réassurance peuvent changer au moment du renouvellement, en particulier dans des périodes marquées par un nombre élevé de catastrophes, au Canada ou dans le monde, ou si la fréquence ou la gravité des sinistres couverts par des traités de réassurance d'événements autres que des catastrophes est plus élevée que prévu. De plus, les réassureurs peuvent tenter d'imposer des modalités qui ne sont pas compatibles avec celles des polices souscrites par la Société, ce qui pourrait réduire les coûts des sinistres admissibles qui peuvent être cédés aux réassureurs. La cession du risque aux réassureurs ne dispense pas la Société de son obligation envers les titulaires de polices de régler les sinistres; par conséquent, la Société gère le niveau de risque de crédit associé aux réassureurs et aux soldes à recouvrer. Des renseignements sur le risque de crédit figurent à la note 7. La direction passe en revue le programme de réassurance de la Société dans le but d'assurer qu'il est rentable et que la Société bénéficie d'une couverture adéquate qui reflète ses seuils de tolérance au risque, ses méthodes de souscription et sa solidité financière tout en garantissant sa conformité aux politiques de gestion du risque de réassurance et du capital.

## b) Risque lié à l'estimation des provisions

Le risque lié à l'estimation des provisions est le risque que le montant estimé du PSS, déduction faite de l'ASS, ne soit pas suffisant pour couvrir le paiement des sinistres futurs et les charges connexes liées aux sinistres survenus, compte tenu de la valeur temps de l'argent (l'actualisation des flux de trésorerie futurs) et d'un ajustement explicite au titre du risque non financier (l'ajustement au titre du risque).

*Passif des sinistres nominal*

Le passif des sinistres nominal reflète l'estimation du paiement futur des sinistres survenus et des frais de règlement des sinistres engagés à l'égard des contrats d'assurance souscrits par la Société (PSS) et les recouvrements futurs liés aux contrats de réassurance détenus par la Société (ASS). Le risque lié à l'estimation des provisions en ce qui concerne le passif des sinistres nominal est le risque que les paiements futurs diffèrent des montants estimés. Les estimations ne représentent pas un calcul exact, mais correspondent plutôt à notre meilleure estimation du coût futur ultime prévu du règlement et de l'administration des sinistres. Pour gérer le risque d'inflation, l'inflation prévue est prise en compte dans le processus d'estimation. L'estimation requiert le recours à des modèles, de sorte que la Société est exposée au risque lié aux modèles si les résultats réels diffèrent de ceux modélisés. Le risque lié aux modèles est atténué par l'application de la politique de gestion des risques liés aux modèles d'entreprise ainsi que de diverses lignes directrices liées aux modèles d'entreprise.

Le passif des sinistres nominal comprend des estimations des sinistres déclarés établies par les experts en sinistres de la Société d'après les informations détaillées sur les sinistres déclarés (les « réserves aux dossiers »), et les provisions établies par les actuaires de la Société pour tenir compte des erreurs d'estimation des réserves aux dossiers et des sinistres non déclarés (les « sinistres SMND »), ainsi que des charges futures qui seront engagées par la fonction sinistres de la Société pour le règlement des sinistres (la provision pour « frais de règlement internes »).

31 DÉCEMBRE 2024

**9. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE (suite)**

## b) Risque lié à l'estimation des provisions (suite)

*Passif des sinistres nominal (suite)*

En ce qui concerne les réserves aux dossiers, les sinistres déclarés admissibles sont triés et évalués pour en vérifier la validité et en déterminer les coûts prévus et les recouvrements au titre de la récupération ou de la subrogation au moyen d'une série d'algorithmes, d'analyses en temps réel et de l'intégration de services de tiers ou d'un examen manuel par un expert en sinistres. Une fois le triage fait, la Société tire parti des outils d'intelligence artificielle (« IA ») pour attribuer le sinistre à un expert en sinistres approprié. Les sinistres font l'objet d'une estimation individuelle par les experts en sinistres conformément aux politiques et procédures documentées. Ces experts se servent de leur expérience, de leurs connaissances et de leur expertise, après avoir pris en compte l'information disponible à l'égard des circonstances entourant les sinistres, pour estimer les réserves dossier par dossier.

Le fait que toutes les informations à l'égard des sinistres déclarés ne sont pas disponibles à la date d'évaluation est une source d'incertitude. Le nombre et le montant des sinistres non encore déclarés ainsi que le moment où les sinistres seront déclarés sont également une source d'incertitude. Par conséquent, la provision pour sinistres SMND devrait couvrir les coûts additionnels futurs, y compris l'inflation, découlant des sinistres déclarés et des sinistres qui sont survenus, mais qui n'ont pas encore été déclarés.

Les estimations des sinistres SMND et des frais de règlement internes sont réalisées au moyen de méthodes actuarielles généralement reconnues. De nombreuses hypothèses qui ont une incidence sur le coût moyen des sinistres ou la fréquence des sinistres déclarés tardivement sont posées pour chaque secteur d'activité. Selon la principale hypothèse utilisée dans la majeure partie des méthodes actuarielles, il est présumé que l'évolution future des sinistres suivra un modèle similaire à celui de l'expérience récente. Toutefois, l'expérience est à l'occasion jugée comme étant inappropriée pour l'évaluation de l'évolution future en raison d'un nombre insuffisant de données crédibles ou parce que les modifications apportées aux caractéristiques de produits et aux méthodes de traitement des sinistres, les changements touchant la situation météorologique, les pressions inflationnistes, y compris l'inflation sociale, les décisions juridiques, les lois ou les changements importants au portefeuille de clients indiquent un écart par rapport aux tendances historiques. Dans ce cas, il faut recourir à une part importante de jugement actuariel, souvent appuyé par des analyses comparatives et des études de l'industrie, pour établir une provision pour passif des sinistres nominal adéquate.

L'établissement d'une provision appropriée au titre du passif des sinistres nominal constitue un processus incertain en soi et fait l'objet d'une surveillance étroite par la fonction actuariat de la Société. Les réserves aux dossiers, les sinistres SMND et les frais de règlement internes sont assujettis à des processus d'examen internes et externes dans le cadre desquels le caractère adéquat de la provision globale et la conformité aux normes professionnelles sont évalués.

*Incidence de l'actualisation*

Le passif des sinistres nominal tient compte du fait que les paiements et recouvrements des sinistres et des charges qui seront faits dans l'avenir, et donc qu'ils sont actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. L'incidence de l'actualisation tient compte du calendrier futur prévu des paiements et des recouvrements ainsi que d'une courbe de rendement sélectionnée. La courbe de rendement utilisée pour actualiser les paiements futurs est fondée sur les taux sans risque actuels par échéance, ajustés pour tenir compte de la liquidité des contrats d'assurance.

Le calendrier futur prévu des paiements et des recouvrements est estimé par les actuaires de la Société au moyen des techniques actuarielles généralement reconnues. Le calendrier des paiements et des recouvrements futurs est exposé à des risques liés à l'incertitude et à l'estimation semblables à ceux énumérés ci-dessus en ce qui a trait aux sinistres SMND et aux frais de règlement internes. Plus précisément, cette incertitude est évaluée en fonction de la courbe de rendement utilisée pour déterminer le montant de l'actualisation, tandis que l'incidence des changements futurs de courbe de rendement et de prime de liquidité est considérée comme un risque financier.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2024

9. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE (suite)

b) Risque lié à l'estimation des provisions (suite)

*Incidence de l'actualisation (suite)*

Le tableau ci-après contient une analyse de la sensibilité sur le montant net du PSS et de l'ASS à une variation de un point de pourcentage des taux d'intérêt aux 31 décembre (en supposant un déplacement parallèle sur la courbe de rendement) :

<i>(en millions de dollars)</i>	2024		2023	
Variation des taux d'intérêt (sur le montant net du PSS et de l'ASS)	+1 point	-1 point	+1 point	-1 point
Incidence sur le résultat avant impôt sur le résultat	65,7 \$	(69,9) \$	63,2 \$	(67,2) \$

*Ajustement au titre du risque non financier*

L'ajustement au titre du risque non financier est tiré de la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs et reflète l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie lorsque la Société exécute des contrats d'assurance. Pour les contrats de réassurance détenus, l'ajustement au titre du risque non financier représente le montant du risque transféré par la Société au réassureur. En effet, cette provision additionnelle réduit la probabilité que le montant net du PSS et de l'ASS comptabilisé soit insuffisant pour respecter les obligations futures découlant des sinistres survenus, déduction faite des montants recouvrés grâce à la réassurance.

En raison du volume considérable et de la diversité des points à considérer, il est impossible d'évaluer l'incidence d'un changement à une hypothèse ou à un groupe d'hypothèses en particulier sur les contrats d'assurance de la Société. L'analyse qui suit a été établie en faisant varier les hypothèses pour tous les secteurs d'activité et toutes les régions de sorte que la gravité moyenne et la fréquence des sinistres sont considérablement modifiées. L'analyse qui suit présente également, en l'isolant de la gravité moyenne des sinistres, l'incidence d'une variation des frais de règlement internes sur le PSS. Les incidences détaillées dans le tableau qui suit sont sur le montant net du PSS et de l'ASS – passif des sinistres nominal aux 31 décembre :

<i>(en millions de dollars)</i>	2024		2023	
Incidence de la variation sur le montant net du PSS et de l'ASS – passif des sinistres nominal	+5 %	-5 %	+5 %	-5 %
Incidence sur le résultat avant impôt sur le résultat relativement aux éléments suivants :				
Variation de la gravité moyenne des sinistres	(141,7) \$	141,7 \$	(139,3) \$	139,3 \$
Variation de la fréquence des sinistres non déclarés	(18,4) \$	18,4 \$	(15,3) \$	15,3 \$
Variation des frais de règlement internes	(8,7) \$	8,7 \$	(8,2) \$	8,2 \$

**9. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE (suite)**

b) Risque lié à l'estimation des provisions (suite)

Le tableau ci-après présente une analyse de la sensibilité à l'ajustement au titre du risque pour une variation de cinq points de pourcentage du niveau de confiance à l'égard du montant net du PSS et de l'ASS aux 31 décembre :

<i>(en millions de dollars)</i>	2024		2023	
	+5 points	-5 points	+5 points	-5 points
Variation de l'ajustement au titre du risque (sur le montant net du PSS et de l'ASS)				
Incidence sur le résultat avant impôt sur le résultat	(44,4) \$	35,5 \$	(43,7) \$	35,2 \$

Pour réaliser les estimations, la Société a eu recours à des hypothèses et à des méthodes qui, selon elle, donnent des résultats raisonnables compte tenu de l'information disponible actuellement. À mesure que des résultats et des données additionnels seront disponibles, les estimations pourront être révisées. Tout changement aux estimations sera reflété aux états du résultat consolidés de l'exercice au cours duquel a eu lieu le changement.

Le tableau qui suit présente l'évolution des sinistres pendant une période donnée. Il reflète l'évolution des sinistres nets, soit le montant brut des sinistres diminué du montant recouvré grâce à la réassurance. Le triangle dans le tableau (« Estimation des sinistres ultimes ») montre comment les estimations du total des sinistres ultimes, déduction faite de la réassurance, pour chaque année de survenance évoluent au fil du temps à mesure que des informations additionnelles sur chaque sinistre et la fréquence et la gravité de l'ensemble des sinistres sont connues. Chaque colonne contient le montant des sinistres liés à une année de survenance donnée, soit l'année au cours de laquelle les événements générateurs de pertes sont survenus, peu importe à quel moment les sinistres ont été déclarés. Les lignes présentent les estimations réalisées au cours des années ultérieures des sinistres survenus au cours de chaque année de survenance. Le poste « Cumul des sinistres réglés, montant net » du tableau correspond aux montants cumulatifs versés au 31 décembre 2024 pour les sinistres survenus au cours de chaque année de survenance, déduction faite de la réassurance.

Le triangle dans le tableau sur l'évolution des sinistres ne tient pas compte des sinistres liés à la FARM et au PRRS/PRRQ, ni de l'incidence de l'actualisation, de l'ajustement au titre du risque et des autres charges engagées au titre de la réassurance, qui sont présentés à titre d'éléments de rapprochement séparés dans le tableau.

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**  
**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**9. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE (suite)**

b) Risque lié à l'estimation des provisions (suite)

Tableau de l'évolution des sinistres, nets de la réassurance :

	Année de survenance										
<i>(en millions de dollars)</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Estimation des sinistres ultimes (déduction faite de la réassurance)											
À la fin de l'année de survenance	1 273,5	\$ 1 425,5	\$ 1 602,6	\$ 1 686,9	\$ 1 704,0	\$ 1 550,6	\$ 1 758,0	\$ 2 036,4	\$ 2 290,9	\$ 2 486,2	\$
Un an plus tard	1 248,0	1 445,0	1 586,3	1 672,1	1 681,0	1 507,4	1 638,5	2 114,8	2 284,3		
Deux ans plus tard	1 278,9	1 448,9	1 581,3	1 664,9	1 669,7	1 427,6	1 617,1	2 115,0			
Trois ans plus tard	1 277,0	1 446,7	1 549,3	1 658,4	1 678,8	1 373,8	1 624,4				
Quatre ans plus tard	1 273,6	1 430,1	1 564,4	1 681,6	1 652,9	1 370,8					
Cinq ans plus tard	1 281,1	1 426,1	1 602,9	1 664,1	1 647,3						
Six ans plus tard	1 289,0	1 449,6	1 586,7	1 657,0							
Sept ans plus tard	1 301,5	1 442,6	1 571,5								
Huit ans plus tard	1 295,4	1 437,1									
Neuf ans plus tard	1 288,1										
Évolution (favorable) défavorable comptabilisée au cours de l'exercice	(7,3)	(5,5)	(15,2)	(7,1)	(5,6)	(3,0)	7,3	0,2	(6,6)		(42,8) \$
Évolution favorable comptabilisée pour 2014 et les années de survenance précédentes											(23,3)
Évolution défavorable comptabilisée relativement aux sinistres cédés à la FARM et au PRRS/PRRQ et repris de ceux-ci au cours de l'exercice											2,3
Total de l'évolution favorable comptabilisée au cours de l'exercice											(63,8) \$
Estimation courante des sinistres ultimes, montant net	1 288,1	1 437,1	1 571,5	1 657,0	1 647,3	1 370,8	1 624,4	2 115,0	2 284,3	2 486,2	17 481,7 \$
Cumul des sinistres réglés, montant net	1 268,9	1 397,0	1 496,8	1 546,3	1 514,0	1 206,2	1 374,4	1 755,9	1 735,8	1 314,9	14 610,2
Montant net courant des sinistres non réglés et non déclarés	19,2	40,1	74,7	110,7	133,3	164,6	250,0	359,1	548,5	1 171,3	2 871,5
Montant net courant des sinistres non réglés et non déclarés pour 2014 et les années de survenance précédentes											58,0
Sinistres cédés à la FARM et au PRRS/PRRQ et repris de ceux-ci, non réglés et non déclarés											93,2
Incidence de l'actualisation											(344,1)
Incidence de l'ajustement au titre du risque											160,1
Incidence des autres charges engagées au titre de l'assurance											119,1
Montants à recevoir, déduction faite des montants à payer inclus dans le PSS et l'ASS											(55,0)
PSS, montant net											2 902,8 \$
PSS											3 225,2 \$
ASS											(322,4) \$

c) Risque de catastrophe

Le risque de catastrophe découle du risque de survenance d'un nombre considérable de sinistres découlant d'une catastrophe naturelle ou humaine ayant des incidences considérables sur le coût des sinistres. Les catastrophes peuvent entraîner des pertes dans divers secteurs d'activité et avoir des répercussions persistantes qui, de par leur nature, pourraient nuire aux initiatives visant à évaluer de façon appropriée et en temps opportun l'ampleur des dommages causés. Bien que la Société évalue les catastrophes et apprécie la probabilité de survenance et l'ampleur des incidences au moyen de techniques de modélisation utilisées couramment et reconnues généralement par l'industrie et de l'agrégation des limites d'exposition dans chaque région où la Société exerce ses activités, ces catastrophes sont en soi imprévisibles et difficiles à quantifier. Par ailleurs, il pourrait devenir de plus en plus difficile de prédire l'incidence et la gravité des catastrophes, étant donné que la situation météorologique change. Les conditions météorologiques extrêmes découlant des changements climatiques devraient continuer de se répercuter sur l'industrie de l'assurance de dommages et se traduire par des coûts de règlement des sinistres plus variables et plus élevés.

**9. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE (suite)**

c) Risque de catastrophe (suite)

La Société gère son exposition au risque de catastrophe en surveillant l'exposition à des concentrations de risques assurés, en effectuant des simulations de crise, en tenant compte de l'incidence potentielle sur la situation de capital et le seuil de tolérance globale au risque, en incluant dans les contrats des franchises à la charge des titulaires de polices et des limites dans les modalités des polices, en limitant la sélection de certains risques ou la souscription dans des régions en particulier, et en souscrivant de la réassurance.

d) Risques liés aux changements climatiques

Les effets des modifications des cycles météorologiques découlant des changements climatiques présentent des risques importants pour les assureurs de dommages. Alors que l'accroissement de la fréquence et de la gravité des événements météorologiques extrêmes a entraîné la recrudescence des événements catastrophiques et des sinistres connexes, les changements climatiques ont des répercussions sur la plupart des aspects des activités de la Société. Les considérations à l'égard des changements climatiques peuvent influencer sur les prix, les options de couverture, les caractéristiques des produits ou les services recherchés par les clients ou offerts par les concurrents et peuvent accroître la variabilité et les coûts des sinistres. S'il est impossible pour la Société de maintenir des tarifs concurrentiels, des options de couverture, des caractéristiques de produits ou des services qui attirent les clients, cela peut nuire à la capacité de la Société d'accroître ou de maintenir ses volumes de primes souscrites ou la rentabilité de la souscription. La Société cherche constamment à améliorer ses données et ses capacités de modélisation pour mieux comprendre l'évolution des principaux risques climatiques pour veiller à ce que les tarifs, les options de couverture, l'accumulation des risques et le montant estimé du passif des sinistres restent adéquats. Le risque lié aux changements climatiques peut également influencer sur le coût, la couverture et la disponibilité de la réassurance à l'égard de certaines régions, de certains profils de risque ou de certaines industries à forte intensité de carbone. La Société a établi des relations avec ses réassureurs et a travaillé avec eux pour les aider à comprendre le profil de risque qui se trouve dans le portefeuille d'affaires de la Société à l'égard des risques liés aux changements climatiques. Ces relations, ainsi que la gestion dynamique de son programme de réassurance, aident la Société à maintenir son accès à une réassurance suffisante et rentable.

Il n'y a eu aucun changement important par rapport à l'exercice précédent dans les objectifs, les politiques et les processus utilisés par la Société pour gérer et évaluer les risques d'assurance.

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**

**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles, comme présentées aux bilans consolidés, se composaient de ce qui suit :

*(en millions de dollars)*

		2024						
	Notes	Terrains et structure des bâtiments	Infrastructure des bâtiments	Accessoires fixes des bâtiments	Mobilier et équipement	Matériel informatique	Actifs au titre de droits d'utilisation	Total
<b>Coût :</b>								
Solde au début de l'exercice		59,4 \$	29,3 \$	10,7 \$	25,3 \$	11,3 \$	48,0 \$	184,0 \$
Regroupements d'entreprises	5	0,8	0,1	-	0,3	0,2	2,2	3,6
Ajouts		4,0	1,1	0,1	2,9	3,7	2,6	14,4
Cessions		(1,6)	-	-	(5,2)	(2,4)	(4,8)	(14,0)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>		<b>62,6 \$</b>	<b>30,5 \$</b>	<b>10,8 \$</b>	<b>23,3 \$</b>	<b>12,8 \$</b>	<b>48,0 \$</b>	<b>188,0 \$</b>
<b>Cumul des amortissements :</b>								
Solde au début de l'exercice		18,3 \$	11,1 \$	8,7 \$	19,5 \$	6,5 \$	16,8 \$	80,9 \$
Charge d'amortissement		3,7	0,5	0,1	1,6	3,2	7,0	16,1
Cessions		(1,5)	-	-	(5,1)	(2,4)	(4,8)	(13,8)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>		<b>20,5 \$</b>	<b>11,6 \$</b>	<b>8,8 \$</b>	<b>16,0 \$</b>	<b>7,3 \$</b>	<b>19,0 \$</b>	<b>83,2 \$</b>
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>		<b>42,1 \$</b>	<b>18,9 \$</b>	<b>2,0 \$</b>	<b>7,3 \$</b>	<b>5,5 \$</b>	<b>29,0 \$</b>	<b>104,8 \$</b>

*(en millions de dollars)*

		2023						
	Notes	Terrains et structure des bâtiments	Infrastructure des bâtiments	Accessoires fixes des bâtiments	Mobilier et équipement	Matériel informatique	Actifs au titre de droits d'utilisation	Total
<b>Coût :</b>								
Solde au début de l'exercice		43,7 \$	27,4 \$	10,5 \$	22,7 \$	10,2 \$	51,2 \$	165,7 \$
Regroupements d'entreprises	5	14,8	-	-	0,4	0,6	3,9	19,7
Ajouts		4,1	1,9	0,2	3,5	2,0	4,5	16,2
Cessions		(3,2)	-	-	(1,3)	(1,5)	(11,6)	(17,6)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>		<b>59,4 \$</b>	<b>29,3 \$</b>	<b>10,7 \$</b>	<b>25,3 \$</b>	<b>11,3 \$</b>	<b>48,0 \$</b>	<b>184,0 \$</b>
<b>Cumul des amortissements :</b>								
Solde au début de l'exercice		18,8 \$	10,5 \$	8,5 \$	18,7 \$	5,3 \$	20,1 \$	81,9 \$
Charge d'amortissement		2,5	0,6	0,2	2,1	2,7	5,3	13,4
Cessions		(3,0)	-	-	(1,3)	(1,5)	(8,6)	(14,4)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>		<b>18,3 \$</b>	<b>11,1 \$</b>	<b>8,7 \$</b>	<b>19,5 \$</b>	<b>6,5 \$</b>	<b>16,8 \$</b>	<b>80,9 \$</b>
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>		<b>41,1 \$</b>	<b>18,2 \$</b>	<b>2,0 \$</b>	<b>5,8 \$</b>	<b>4,8 \$</b>	<b>31,2 \$</b>	<b>103,1 \$</b>

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**

**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

a) Charge d'impôt sur le résultat

Le rapprochement de l'impôt sur le résultat calculé selon le taux d'imposition prévu par la loi au Canada et de la charge d'impôt sur le résultat selon le taux d'imposition effectif comptabilisée en résultat net dans l'état du résultat consolidé est présenté dans le tableau qui suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2024		2023	
Charge d'impôt sur le résultat calculée selon le taux d'imposition prévu par la loi	26,3 %	152,2 \$	26,3 %	122,9 \$
Produits des placements non assujettis à l'impôt	(1,6) %	(9,3)	(1,8) %	(8,3)
Charges non déductibles	0,2 %	1,0	0,2 %	0,8
Autres	(0,1) %	(0,1)	(0,6) %	(2,7)
<b>Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée en résultat net</b>	<b>24,8 %</b>	<b>143,8 \$</b>	<b>24,1 %</b>	<b>112,7 \$</b>

Les principales composantes de la charge d'impôt sur le résultat se présentaient comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2024	2023
Impôt exigible		
Impôt sur le résultat de l'exercice considéré	168,7 \$	\$132,5 \$
Impôt sur le résultat des exercices précédents	(6,0)	(2,9)
Impôt différé	(18,9)	(16,9)
<b>Charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>143,8 \$</b>	<b>112,7 \$</b>

L'impôt sur le résultat inclus dans les AÉRG aux états du résultat global consolidés se présentait comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2024	2023
Impôt sur les éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :		
Profits comptabilisés sur les placements à la JVAÉRG	8,1 \$	2,2 \$
Profit (perte) sur l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi	2,4	(0,3)
<b>Charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>10,5 \$</b>	<b>1,9 \$</b>

b) Impôt différé

Les composantes des (passifs nets) actifs nets d'impôt différé se présentaient comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2024	2023
Actifs (passifs) au titre des contrats d'assurance	0,6 \$	(5,0) \$
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(5,7)	(3,6)
Immobilisations corporelles	(6,8)	(7,1)
Immobilisations incorporelles	(159,1)	(145,8)
Pertes fiscales reportées en avant	2,7	5,5
Charges différées à des fins fiscales	20,0	20,9
Autres	7,2	8,0
	<b>(141,1) \$</b>	<b>(127,1) \$</b>

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**  
**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)**

b) Impôt différé (suite)

La Société prévoit que ses activités ordinaires généreront un bénéfice imposable suffisant pour qu'elle puisse utiliser ses actifs d'impôt différé.

La variation nette de l'impôt différé se présentait comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2024	2023
Solde au début de l'exercice	(127,1) \$	(78,3) \$
Charge d'impôt sur le résultat :		
Comptabilisée en résultat net	18,9	16,9
Comptabilisée dans les AÉRG	(2,4)	0,3
Comptabilisée dans les capitaux propres	(7,1)	(4,4)
Regroupements d'entreprises	(23,4)	(61,6)
Solde à la fin de l'exercice	(141,1) \$	(127,1) \$

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**  
**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**12. GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Le goodwill et les immobilisations incorporelles, comme présentés aux bilans consolidés, sont composés des éléments suivants :

<i>(en millions de dollars)</i>	2024	2023
Immobilisations incorporelles	711,2 \$	657,5 \$
Goodwill	686,3	572,4
	<b>1 397,5 \$</b>	<b>1 229,9</b>

**a) Immobilisations incorporelles**

<i>(en millions de dollars)</i>		2024					
	Notes	Marque	Licences d'agent du registraire	Logiciels	Relations clients	Réseau de distribution	Total
<b>Coût :</b>							
Solde au début de l'exercice		54,2 \$	20,7 \$	389,6 \$	427,4 \$	5,7 \$	897,6 \$
Regroupements d'entreprises	5	10,5	-	-	88,8	-	99,3
Ajouts		-	-	63,8	-	-	63,8
Cessions		-	-	(40,7)	-	-	(40,7)
Solde à la fin de l'exercice		<b>64,7 \$</b>	<b>20,7 \$</b>	<b>412,7 \$</b>	<b>516,2 \$</b>	<b>5,7 \$</b>	<b>1 020,0 \$</b>
<b>Cumul des amortissements :</b>							
Solde au début de l'exercice		-	-	206,6 \$	29,9 \$	3,6 \$	240,1 \$
Charge d'amortissement		-	-	77,5	31,2	0,5	109,2
Cessions		-	-	(40,5)	-	-	(40,5)
Solde à la fin de l'exercice		<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>243,6 \$</b>	<b>61,1 \$</b>	<b>4,1 \$</b>	<b>308,8 \$</b>
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice		<b>64,7 \$</b>	<b>20,7 \$</b>	<b>169,1 \$</b>	<b>455,1 \$</b>	<b>1,6 \$</b>	<b>711,2 \$</b>

<i>(en millions de dollars)</i>		2023					
	Notes	Marque	Licences d'agent du registraire	Logiciels	Relations clients	Réseau de distribution	Total
<b>Coût :</b>							
Solde au début de l'exercice		31,5 \$	-	348,9 \$	227,5 \$	5,7 \$	613,6 \$
Regroupements d'entreprises	5	22,7	20,7	-	199,9	-	243,3
Ajouts		-	-	73,1	-	-	73,1
Cessions		-	-	(32,4)	-	-	(32,4)
Solde à la fin de l'exercice		<b>54,2 \$</b>	<b>20,7 \$</b>	<b>389,6</b>	<b>427,4 \$</b>	<b>5,7 \$</b>	<b>897,6 \$</b>
<b>Cumul des amortissements :</b>							
Solde au début de l'exercice		-	-	168,7 \$	8,2 \$	3,1 \$	180,0 \$
Charge d'amortissement		-	-	70,3	21,7	0,5	92,5
Cessions		-	-	(32,4)	-	-	(32,4)
Solde à la fin de l'exercice		<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>206,6 \$</b>	<b>29,9 \$</b>	<b>3,6 \$</b>	<b>240,1 \$</b>
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice		<b>54,2 \$</b>	<b>20,7 \$</b>	<b>183,0 \$</b>	<b>397,5 \$</b>	<b>2,1 \$</b>	<b>657,5 \$</b>

Les logiciels comprennent des logiciels de 12,3 millions \$ (2023 : 24,4 millions \$) que la Société n'a pas encore commencé à amortir étant donné que ces immobilisations sont toujours en cours de développement.

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**

**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**12. GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (suite)**

b) Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été affectés à trois UGT distinctes. La valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée affectés à chaque UGT se présente comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Notes	Goodwill		Immobilisations incorporelles	
		2024	2023	2024	2023
Assurance Definity		26,9 \$	26,9 \$	- \$	- \$
Petline		19,2	19,2	4,2	4,2
Activités de distribution	5	640,2	526,3	81,2	70,7
		686,3 \$	572,4 \$	85,4 \$	74,9 \$

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis au moins une fois l'an à un test de dépréciation. Au moment de réaliser le test, la valeur recouvrable de l'UGT est déterminée d'après la valeur d'utilité calculée à l'aide d'un modèle fondé sur les flux de trésorerie actualisés et en fonction des prévisions financières sur cinq ans approuvées par la direction et d'une estimation des valeurs finales pour la période au-delà de la période de prévision de cinq ans.

Les principales hypothèses utilisées dans le cadre des tests de dépréciation sont les suivantes :

- Les taux de croissance correspondent aux taux utilisés pour extrapoler les contributions des affaires nouvelles au-delà de la période couverte par le plan d'entreprise. Les taux de croissance sont fondés sur les prévisions de la direction et ne sont pas supérieurs aux taux de croissance moyens à long terme historiques. Des taux de croissance variant de 2,5 % à 4,0 % ont été utilisés dans le calcul des valeurs finales.
- Des taux d'actualisation après impôt, ajustés pour tenir compte du marché, variant de 7,4 % à 10,3 % ont été utilisés pour actualiser les profits prévus des affaires nouvelles à venir.

La direction ne croit pas qu'un changement raisonnable à ces hypothèses pourrait faire en sorte que la valeur comptable des UGT soit supérieure à leur valeur recouvrable. Dans le cadre du test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour l'exercice considéré, il a été déterminé qu'il n'existait aucun indice de dépréciation (2023 : néant).

**13. AUTRES ACTIFS**

Les autres actifs, comme présentés aux bilans consolidés, se composaient de ce qui suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Notes	2024	2023
Participations dans des entreprises associées		47,5 \$	52,3 \$
Autres débiteurs		50,8	43,9
Actif des régimes de retraite	21	48,1	41,9
Charges payées d'avance et autres charges		41,3	35,1
Produits des placements à recevoir		29,8	26,8
		217,5 \$	200,0 \$

La Société ne compte que des entreprises associées qui sont non significatives prises isolément. En 2024, la quote-part de la Société de la perte globale de ces entreprises est de 1,4 million \$ (2023 : résultat global de 0,8 million \$).

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**

**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**14. CRÉDITEURS ET AUTRES PASSIFS**

Les créditeurs et autres passifs, comme présentés aux bilans consolidés, se composaient de ce qui suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Notes	2024	2023
Dettes fournisseurs et autres		73,0 \$	54,9 \$
Obligations locatives		35,2	35,6
Obligation au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	21	26,5	28,2
Provision pour restructuration		4,0	8,5
Régimes d'unités d'actions différées	20	9,4	4,7
		148,1 \$	131,9 \$

**15. DETTE IMPAYÉE**

La Société et certaines de ses filiales ont accès à une facilité de crédit engagée non garantie de 800 millions \$. La facilité de crédit, qui arrivera à échéance le 22 juillet 2029, est assortie de clauses restrictives et prévoit des ajustements de tarifs liés à la réalisation d'objectifs de durabilité. Au 31 décembre 2024, la Société avait prélevé 114,3 millions \$ sur cette facilité de crédit (2023 : 114,3 millions \$). Au 13 février 2025, la Société se conformait toujours à ces clauses restrictives. L'intérêt applicable repose sur le taux CORRA, le taux préférentiel canadien ou le taux SOFR en vigueur pour la période considérée, majoré d'une marge. La Société a comptabilisé une charge d'intérêts de 6,6 millions \$ en 2024 (2023 : 5,3 millions \$).

**16. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE**

Au 31 décembre 2024, la participation de la Société dans McDougall était d'environ 76 % (2023 : 77 %). McDougall exerce ses activités au Canada.

Certaines informations financières résumées de McDougall, avant les éliminations intersociétés, sont présentées ci-après.

<i>(en millions de dollars)</i>	2024	2023
Produits tirés de la distribution	207,6 \$	137,0 \$
Résultat net et total du résultat global	19,8	18,2
Total de l'actif	1 244,9	738,2
Total du passif	530,4	355,4

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**

**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**17. CAPITAL-ACTIONS**

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale et un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en séries. Les actions ordinaires émises et en circulation de la Société se résument comme suit :

*(en millions de dollars, sauf indication contraire)*

		2024		2023	
	Notes	Nombre d'actions (en millions)	Montant	Nombre d'actions (en millions)	Montant
Émises et en circulation au début de l'exercice		115,9	2 307,8 \$	115,9	2 307,8 \$
Annulation d'actions	2 d)	(0,1)	-	-	-
Émises et en circulation à la fin de l'exercice		115,8	2 307,8	115,9	2 307,8
Actions détenues en fiducie au début de l'exercice		(1,0)	(34,8)	(1,5)	(53,6)
Rachetées pour le règlement futur du RILT et du régime incitatif à moyen terme (« RIMT »)		(1,2)	(68,3)	(0,4)	(13,9)
Libérées pour le règlement futur du RILT et RIMT		0,4	15,7	0,9	32,7
Actions détenues en fiducie à la fin de l'exercice		(1,8)	(87,4)	(1,0)	(34,8)
Émises et en circulation, nettes des actions détenues en fiducie, à la fin de l'exercice		114,0	2 220,4 \$	114,9	2 273,0 \$

Le 13 février 2025, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 0,1875 \$ par action payable le 26 mars 2025 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 12 mars 2025.

Il n'y a aucune action privilégiée émise et en circulation.

**18. GESTION DU CAPITAL**

a) Cadre de gestion du capital

Le déploiement du capital se fait de façon méthodique au regard de l'accès de la Société au capital, de ses objectifs d'affaires et de ses politiques de gestion du capital en tenant compte de l'incidence de tout déploiement de capital sur ses principales mesures d'exploitation et de risques. Les objectifs de gestion du capital de la Société sont les suivants :

- Établir des outils de gestion du capital flexibles à l'appui de la stratégie d'affaires.
- Maximiser la valeur à long terme pour les actionnaires en optimisant le capital.
- Assurer un niveau de liquidité approprié pour répondre aux besoins en matière d'exploitation et autres de la Société.
- Maintenir de bonnes cotes de crédit pour soutenir les activités de mobilisation de capitaux.
- Maintenir de solides niveaux de capital réglementaire dans les entités d'assurance de la Société pour protéger les titulaires de polices.

La direction élabore la stratégie de gestion du capital de la Société et supervise les processus de gestion du capital. Le conseil d'administration exerce une fonction de surveillance à l'égard de la conformité de la direction aux politiques de gestion du capital.

b) Gestion du capital de la Société

La Société se concentre à assurer la mobilité du capital interne afin que toutes les entités soient adéquatement capitalisées, tout en veillant à disposer de liquidités suffisantes pour remplir ses obligations au titre du service de la dette, du versement de dividendes aux actionnaires et d'autres activités de déploiement de capital, y compris des acquisitions.

**18. GESTION DU CAPITAL (suite)**

c) Gestion du capital réglementaire

Le montant du capital requis pour toute société dépend de son profil de risque, de ses plans stratégiques, ainsi que des exigences réglementaires. La Société surveille et gère activement son capital avec l'objectif de le maintenir au-dessus des exigences de capital internes et aux exigences réglementaires pertinentes :

- Les filiales d'assurance sont assujetties aux exigences en matière de capital réglementaire définies par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») et par la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada).
- Le BSIF évalue la suffisance du capital au moyen du ratio du test du capital minimal (« TCM »), qui mesure le capital disponible par rapport au capital pondéré en fonction du risque requis.
- Le BSIF a établi un ratio de TCM réglementaire cible de 150 % aux fins de la surveillance, qui procure une réserve au-delà du ratio de TCM minimal de 100 %.

Au 31 décembre 2024, le ratio de TCM de chacune des filiales d'assurance de la Société dépassait le ratio de capital minimal de 150 % requis par le BSIF.

La direction surveille activement le TCM des filiales d'assurance de la Société et l'incidence qu'ont les mesures externes et internes sur les sources de capital de la Société. Les niveaux de capital sont gérés pour éviter que les titulaires de polices ne soient exposés à un risque inacceptable. Conformément aux exigences réglementaires et aux politiques de gestion du capital de la Société, le conseil d'administration a fixé des objectifs internes à des niveaux plus élevés et plus stricts que les exigences minimales du BSIF. La direction effectue également sa propre évaluation des risques et de la solvabilité au moins une fois par année et fournit des mises à jour régulières au comité de gestion des risques, au comité d'examen des risques et au conseil d'administration.

**19. RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE**

Le résultat de base par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action ordinaire est calculé en ajustant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, le cas échéant, et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des effets des instruments dilutifs relatifs aux unités attribuées aux termes des régimes de rémunération fondée sur des actions de la Société.

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	2024	2023
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	430,4 \$	350,1 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) <sup>1</sup>	114,8	115,0
Effet dilutif des régimes de rémunération fondée sur des actions (en millions)	1,7	1,6
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires après dilution en circulation (en millions)	116,5	116,6
Résultat par action ordinaire (en dollars)		
De base	3,75 \$	3,04 \$
Dilué	3,69 \$	3,00 \$

<sup>1</sup> Déduction faite des actions détenues en fiducie.

31 DÉCEMBRE 2024

**20. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS**

a) Régimes incitatifs à moyen terme et à long terme

*Unités incessibles (« UI ») et UAI*

Le tableau suivant présente les variations des UI et des UAI aux termes du RIMT et du RILT au cours de l'exercice :

	2024	2023
	Nombre d'unités	Nombre d'unités
En cours au début de l'exercice	857 319	998 685
Attribuées	257 898	278 103
Déchues	(49 086)	(47 090)
Réglées	(366 350)	(372 379)
En cours à la fin de l'exercice	699 781	857 319

La charge de rémunération comptabilisée en 2024 au titre des UI et UAI s'est chiffrée à 8,7 millions \$ (2023 : 8,6 millions \$) et le solde total du surplus d'apport attribuable à ces UI et UAI au 31 décembre 2024 s'établissait à 16,5 millions \$ (2023 : 16,8 millions \$).

*Unités au rendement (« UR ») et UAR*

Le tableau suivant présente les variations des UR et des UAR aux termes du RIMT et du RILT au cours de l'exercice :

	2024	2023
	Nombre d'unités	Nombre d'unités
En cours au début de l'exercice	747 500	915 452
Attribuées	731 380	196 544
Déchues	(13 374)	(22 083)
Réglées	(317 568)	(342 413)
En cours à la fin de l'exercice	1 147 938	747 500

La charge de rémunération comptabilisée en 2024 au titre des UR et UAR s'est chiffrée à 13,2 millions \$ (2023 : 11,2 millions \$) et le solde total du surplus d'apport attribuable à ces UR et UAR au 31 décembre 2024 s'établissait à 24,1 millions \$ (2023 : 23,0 millions \$).

*RIMT*

Aux termes du RIMT d'Assurance Definity, des unités théoriques (UI ou UR) étaient attribuées annuellement à certains membres du personnel. Après la clôture du premier appel public à l'épargne (« PAPE ») le 23 novembre 2021, aucune nouvelle unité ne sera attribuée aux termes du RIMT. Les unités en cours attribuées aux termes du RIMT en 2019 ont été réglées en espèces en 2022, tandis que les unités attribuées en 2020 et en 2021 ont été réglées en actions respectivement en 2023 et en 2024. Le RILT de la Société est en vigueur depuis le 23 novembre 2021. Des UAI et des UAR ont été attribuées à compter de 2022.

b) Régimes d'unités d'actions différées

Au 31 décembre 2024, il y avait 162 143 UAD en circulation (2023 : 127 439 UAD). Au 31 décembre 2024, le passif au titre des UAD se chiffrait à 9,4 millions \$ (2023 : 4,7 millions \$). La charge de rémunération comptabilisée en 2024 au titre des UAD s'est chiffrée à 4,7 millions \$ (2023 : 1,6 million \$).

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**  
**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**20. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)**

c) Régime d'options sur actions

Le tableau suivant présente les variations des options sur actions en vertu du régime d'options sur actions au cours de l'exercice :

	2024		2023	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré par action
En cours au début de l'exercice	182 042	36,48 \$	-	- \$
Attribuées	175 655	44,01 \$	182 042	36,48 \$
Exercées	-	- \$	-	- \$
Déchues	-	- \$	-	- \$
En cours à la fin de l'exercice	357 697	40,18 \$	182 042	36,48 \$
Exerçables à la fin de l'exercice	357 697	40,18 \$	182 042	36,48 \$

Au 31 décembre 2024, la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée était de 8,7 ans (2023 : 9,2 ans).

La juste valeur des options sur actions attribuées a été évaluée selon le modèle d'évaluation des options Black et Scholes. La juste valeur des options sur actions s'est chiffrée à 1,6 million \$ en 2024 (2023 : 1,4 million \$). La charge de rémunération comptabilisée en 2024 au titre des options sur actions s'est chiffrée à 1,2 million \$ (2023 : 0,6 million \$).

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des options attribuées selon le modèle d'évaluation des options Black et Scholes à la date de l'attribution étaient comme suit :

	2024	2023
Cours de l'action à la date d'attribution	44,01 \$	36,48 \$
Prix d'exercice	44,01 \$	36,48 \$
Volatilité prévue du cours de l'action	19,0 %	18,0 %
Durée prévue des options	6,25 ans	6,25 ans
Rendement en dividende prévu	1,7 %	1,6 %
Taux d'intérêt sans risque	3,5 %	3,4 %

Étant donné que le PAPE de la Société a eu lieu en novembre 2021, la Société ne dispose pas d'un historique suffisant du cours de ses actions pour déterminer leur volatilité prévue. Par conséquent, la Société a également pris en compte la volatilité du cours des actions d'entreprises comparables.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2024

21. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Société procure aux participants admissibles certains avantages complémentaires de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi par le biais de régimes à prestations définies, de régimes à cotisations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au moment de leur retraite.

Les régimes de retraite à prestations définies offrent des prestations de retraite en fonction du nombre d'années de service et des gains ouvrant droit à pension moyens de fin de carrière. L'évaluation actuarielle la plus récente a été faite en date du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les cotisations à verser par la Société sont déterminées chaque année par les actuaires des régimes de retraite. La politique de capitalisation de la Société consiste à verser au moins les cotisations requises pour s'acquitter de ses obligations au titre des prestations pendant la durée du régime. Selon les plus récentes évaluations actuarielles de l'ensemble de ses régimes de retraite, le total des cotisations requises au titre des régimes de retraite de la Société devrait s'élever à 1,4 million \$ en 2025. Les cotisations devraient être financées à même l'excédent du régime actuel. En 2024, les cotisations discrétionnaires aux régimes de retraite ont été de néant (2023 : néant). Les questions relatives aux régimes de retraite sont régies par l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers.

Les actifs des régimes de retraite sont financés conformément à une entente de fiducie par l'intermédiaire d'une société de fiducie choisie par la Société. Le comité de direction sur les placements et le comité des ressources humaines et de rémunération aident le conseil d'administration de la Société dans l'exercice de ses responsabilités de gouvernance des régimes et attribuent ou délèguent certaines tâches de surveillance et d'administration au comité de gestion des régimes de retraite, le cas échéant.

Selon le volet à cotisations définies du régime de retraite, la Société cotise un pourcentage fixe des gains ouvrant droit à pension de l'employé au régime. Les cotisations au volet à cotisations définies du régime de retraite ont totalisé 23,5 millions \$ en 2024 (2023 : 21,8 millions \$).

a) Variations des soldes des régimes de retraite

Les tableaux qui suivent présentent la variation des obligations au titre des régimes de retraite et autres régimes d'avantages de la Société ainsi que les actifs des régimes au cours de l'exercice :

<i>(en millions de dollars)</i>			2024		
	Montants comptabilisés en résultat net	(Profits) pertes comptabilisés dans les AÉRG	Valeur actualisée des obligations au titre des régimes de retraite	Autres régimes d'avantages	Juste valeur des actifs des régimes
			Régimes de retraite	Régimes de retraite	Régimes de retraite
Solde au début de l'exercice			28,2 \$	182,9 \$	224,8 \$
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	1,9 \$	- \$	0,6	1,3	-
Coût financier	9,5	-	1,3	8,2	-
Produit d'intérêts	(10,2)	-	-	-	10,2
Rendement des actifs des régimes, compte non tenu du produit d'intérêts	-	(7,0)	-	-	7,0
Pertes actuarielles (gains actuariels)					
Changements dans les hypothèses démographiques	-	-	-	-	-
Changements dans les hypothèses financières	0,4	(2,8)	(3,3)	0,9	-
Variations des pertes liées à l'expérience	0,8	0,8	1,6	-	-
Cotisations de l'employeur	-	-	-	-	-
Frais d'administration	0,6	-	-	-	(0,6)
Cotisations des participants aux régimes	-	-	-	0,1	0,1
Prestations versées	-	-	(1,9)	(12,4)	(12,4)
Solde à la fin de l'exercice	3,0 \$	(9,0) \$	26,5 \$	181,0 \$	229,1 \$

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**

**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**21. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)**

a) Variations des soldes des régimes de retraite (suite)

<i>(en millions de dollars)</i>	2023				
	Montants comptabilisés en résultat net	(Profits) pertes comptabilisés dans les AÉRG	Valeur actualisée des obligations au titre des régimes de retraite	Autres régimes d'avantages	Juste valeur des actifs des régimes de retraite
Solde au début de l'exercice			26,3 \$	172,1 \$	212,4 \$
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	2,4 \$	- \$	0,7	1,7	-
Coût financier	9,9	-	1,3	8,6	-
Produit d'intérêts	(10,8)	-	-	-	10,8
Rendement des actifs des régimes, compte non tenu du produit d'intérêts	-	(12,1)	-	-	12,1
Pertes actuarielles (gains actuariels)					
Changements dans les hypothèses démographiques	-	-	-	-	-
Changements dans les hypothèses financières	0,4	11,6	2,0	10,0	-
Variations des pertes liées à l'expérience	(0,3)	1,8	(0,3)	1,8	-
Cotisations de l'employeur	-	-	-	-	1,3
Frais d'administration	0,5	-	-	-	(0,5)
Cotisations des participants aux régimes	-	-	-	0,1	0,1
Prestations versées	-	-	(1,8)	(11,4)	(11,4)
Solde à la fin de l'exercice	2,1 \$	1,3 \$	28,2 \$	182,9 \$	224,8 \$

Les montants comptabilisés en résultat net ont été comptabilisés dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance » ou dans les « Autres charges ».

Le rendement réel des actifs des régimes représentait un profit de 17,2 millions \$ en 2024 (2023 : profit de 22,9 millions \$).

b) Situation de capitalisation des régimes de retraite à prestations définies

Les montants comptabilisés au titre des régimes de retraite dans les « Autres actifs » aux bilans consolidés se présentaient comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2024	2023
Obligation au titre des prestations définies	(181,0) \$	(182,9) \$
Juste valeur des actifs des régimes	229,1	224,8
Actif net au titre des prestations définies	48,1 \$	41,9 \$
Gains actuariels sur les actifs des régimes	(7,0) \$	(12,1) \$
Pertes actuarielles sur les passifs des régimes	0,9 \$	11,8 \$

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**

**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**21. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)**

b) Situation de capitalisation des régimes de retraite à prestations définies (suite)

Les montants comptabilisés au titre des autres régimes d'avantages dans les créditeurs et autres passifs aux bilans consolidés se présentaient comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2024	2023
Obligation au titre des prestations définies	(26,5) \$	(28,2) \$
(Gains actuariels) pertes actuarielles sur les passifs des régimes	(1,7) \$	1,7 \$

c) Analyse des échéances des obligations au titre des prestations définies

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des régimes de retraite est de 10 ans (2023 : 11 ans) et la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des autres régimes d'avantages est de 11 ans (2023 : 11 ans).

L'échéance prévue des obligations au titre des prestations définies se présentait comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2024					Total
	Moins de 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans		
Régimes de retraite	11,6 \$	43,0 \$	44,7 \$	81,7 \$		181,0 \$
Autres régimes d'avantages	1,8	6,3	6,2	12,2		26,5
	13,4 \$	49,3 \$	50,9 \$	93,9 \$		207,5 \$

<i>(en millions de dollars)</i>	2023					Total
	Moins de 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans		
Régimes de retraite	12,3 \$	42,3 \$	44,4 \$	83,9 \$		182,9 \$
Autres régimes d'avantages	1,9	6,4	6,3	13,6		28,2
	14,2 \$	48,7 \$	50,7 \$	97,5 \$		211,1 \$

d) Répartition des actifs des régimes de retraite

Le tableau qui suit présente la répartition des actifs des régimes de retraite à prestations définies :

<i>(en millions de dollars)</i>	2024		2023	
Trésorerie	10,2 \$	4,5 %	9,5 \$	4,2 %
Titres à revenu fixe canadiens (de première qualité)				
Gouvernement fédéral	31,0	13,5 %	30,1	13,4 %
Gouvernements provinciaux et administrations municipales	79,6	34,7 %	81,9	36,4 %
De sociétés	44,3	19,3 %	40,3	17,9 %
Fonds d'actions en gestion commune				
Actions canadiennes	20,8	9,1 %	23,5	10,5 %
Actions étrangères	35,4	15,5 %	30,8	13,7 %
Autres	7,8	3,4 %	8,7	3,9 %
	229,1 \$	100,0 %	224,8 \$	100,0 %

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**

**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**21. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)**

d) Répartition des actifs des régimes de retraite (suite)

Les obligations de sociétés détenues par les régimes de retraite étaient réparties selon le secteur d'activité de l'émetteur comme suit :

	2024	2023
Services publics	27,2 %	26,9 %
Énergie	21,6 %	19,6 %
Services financiers	16,9 %	16,4 %
Industrie	16,8 %	17,0 %
Services de communication	10,7 %	10,9 %
Biens de consommation de base	3,1 %	3,3 %
Consommation discrétionnaire	1,9 %	3,6 %
Autres	1,8 %	2,3 %
	100,0 %	100,0 %

La Société mène une étude actif-passif lorsqu'elle le juge nécessaire. L'objectif est de trouver un équilibre entre le coût prévu à long terme des régimes et la tolérance au risque de la Société. Pour parvenir à cet équilibre, les actifs des régimes sont répartis entre la trésorerie, les titres à revenu fixe, les actions étrangères et les actions canadiennes.

e) Hypothèses utilisées

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations définies des régimes de retraite et autres régimes d'avantages de la Société se présentaient comme suit :

	Autres régimes d'avantages		Régimes de retraite	
	2024	2023	2024	2023
Pour calculer l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice :				
Taux d'actualisation	4,6 %	4,7 %	4,6 %	4,7 %
Augmentations de salaire futures	-	-	2,5 %	2,5 %
Taux d'inflation présumé	-	-	2,0 %	2,0 %
Augmentation du coût des médicaments sous ordonnance	5,1 %	4,9 %	-	-
Augmentation du coût des demandes de règlement pour frais médicaux	5,2 %	5,0 %	-	-
Pour calculer la charge au titre des prestations définies de l'exercice :				
Taux d'actualisation	4,7 %	5,2 %	4,7 %	5,2 %
Augmentations de salaire futures	-	-	2,5 %	2,5 %
Taux d'inflation présumé	-	-	2,0 %	2,0 %
Augmentation du coût des médicaments sous ordonnance	4,9 %	4,7 %	-	-
Augmentation du coût des demandes de règlement pour frais médicaux	5,0 %	4,8 %	-	-

Au 31 décembre 2024, les hypothèses relatives au taux de mortalité utilisées pour évaluer les obligations au titre des prestations définies des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de la Société se fondaient sur la table de mortalité des retraités canadiens (secteur privé) publiée par l'Institut canadien des actuaires.

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**

**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**21. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)**

e) Hypothèses utilisées (suite)

Le taux d'actualisation est l'hypothèse qui exerce la plus grande influence sur la valeur de ces obligations. L'incidence d'une variation de 1 % du taux d'actualisation se présente comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2024		2023	
Incidence sur :	+1 %	-1 %	+1 %	-1 %
Obligation au titre des prestations définies – régimes de retraite	(17,1) \$	20,4 \$	(17,5) \$	21,0 \$
Obligation au titre des prestations définies – autres régimes d'avantages	(2,6) \$	2,9 \$	(2,7) \$	3,2 \$

L'incidence d'une variation de 1 % dans l'hypothèse du coût des soins de santé se présente comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2024		2023	
Incidence sur :	+1 %	-1 %	+1 %	-1 %
Obligation au titre des prestations définies – autres régimes d'avantages	1,9 \$	(1,6) \$	3,0 \$	(2,6) \$
Total des coûts des services et du coût financier	0,1 \$	(0,1) \$	0,1 \$	(0,1) \$

f) Risques découlant des avantages postérieurs à l'emploi

Les principaux risques auxquels la Société est exposée en raison de la promotion des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent le risque d'inflation, le risque de taux d'intérêt, le risque de prix de marché sur les titres de participation, le risque de change et le risque lié à l'espérance de vie.

**22. RÉGLEMENTATION DES TARIFS**

À l'instar de l'industrie de l'assurance de dommage en général, les filiales d'assurance de la Société sont assujetties à la réglementation dans certaines provinces, en vertu de laquelle les tarifs facturés aux titulaires de certaines polices d'assurance automobile doivent être approuvés par les autorités de réglementation compétentes. Ce type d'activités a représenté 44,5 % (2023 : 44,0 %) des produits des activités d'assurance de la Société en 2024. La Société est assujettie aux trois types de processus réglementaires suivants :

<b>Catégorie</b>	<b>Description</b>
Déclarer et appliquer	Les assureurs soumettent leurs tarifs aux autorités de réglementation compétentes et les appliquent après le délai prescrit.
Soumettre pour approbation	Les assureurs soumettent leurs tarifs aux autorités de réglementation compétentes et attendent leur approbation avant de les appliquer.
Appliquer et déclarer	Les assureurs soumettent leurs tarifs aux autorités de réglementation compétentes dans un délai spécifique après leur application.

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY****NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS****31 DÉCEMBRE 2024****22. RÉGLEMENTATION DES TARIFS (suite)**

Le tableau qui suit présente les provinces, les autorités de réglementation et les processus réglementaires auxquels la Société est assujettie :

<b>Province</b>	<b>Autorité de réglementation</b>	<b>Processus réglementaire</b>
Alberta	Automobile Insurance Rate Board	Déclarer et appliquer ou soumettre pour approbation
Nouveau-Brunswick	Commission des assurances du Nouveau-Brunswick	Soumettre pour approbation
Nouvelle-Écosse	Nova Scotia Utility and Review Board	Soumettre pour approbation
Ontario	Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	Déclarer et appliquer ou soumettre pour approbation
Île-du-Prince-Édouard	Island Regulatory and Appeals Commission	Soumettre pour approbation
Québec	Autorité des marchés financiers	Appliquer et déclarer

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**

**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**23. CHARGES**

a) Charges afférentes aux activités d'assurance et autres charges

Les charges afférentes aux activités d'assurance et autres charges de la Société, comme présentées dans les états du résultat consolidés, sont composées de ce qui suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2024			
	Charges attribuées aux flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Autres charges directement attribuables	Autres charges	Total
Sinistres et frais de règlement	-	\$ 2 704,2	\$ 59,5	\$ 2 763,7
Recouvrement au titre de l'actualisation des charges afférentes aux activités d'assurance	-	(161,4)	-	(161,4)
Charges liées à l'ajustement au titre du risque	-	6,1	-	6,1
Commissions	557,5	54,8	-	612,3
Charges d'exploitation	189,6	184,7	85,2	459,5
Taxes sur primes	146,6	-	-	146,6
Profits sur les contrats d'assurance déficitaires	-	(9,3)	-	(9,3)
Charges liées au statut de société ouverte	-	-	31,3	31,3
Distribution :				
Charges liées aux activités de distribution	-	-	131,6	131,6
Amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisées dans les activités de distribution lors de regroupements d'entreprises	-	-	31,4	31,4
Intérêts sur la trésorerie soumise à restrictions, moins les frais de démutualisation et liés au PAPE	-	-	(2,4)	(2,4)
Quote-part de la perte liée aux participations dans des entreprises associées	-	-	1,7	1,7
Autres	-	-	0,8	0,8
	893,7	\$ 2 779,1	\$ 339,1	\$ 4 011,9
Charges afférentes aux activités d'assurance				3 672,8
Autres charges				339,1
				\$ 4 011,9

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**  
**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**23. CHARGES (suite)**

a) Charges afférentes aux activités d'assurance et autres charges (suite)

<i>(en millions de dollars)</i>	2023			
	Charges attribuées aux flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Autres charges directement attribuables	Autres charges	Total
Sinistres et frais de règlement	-	\$ 2 481,6	\$ 54,6	\$ 2 536,2
Recouvrement au titre de l'actualisation des charges afférentes aux activités d'assurance	-	(157,9)	-	(157,9)
Recouvrement lié à l'ajustement au titre du risque	-	(5,6)	-	(5,6)
Commissions	495,7	60,3	-	556,0
Charges d'exploitation	189,8	184,2	78,7	452,7
Taxes sur primes	133,6	-	-	133,6
Profits sur les contrats d'assurance déficitaires	-	(4,6)	-	(4,6)
Charges liées au statut de société ouverte	-	-	25,8	25,8
Distribution :				
Charges liées aux activités de distribution	-	-	88,1	88,1
Amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisées dans les activités de distribution lors de regroupements d'entreprises	-	-	20,4	20,4
Intérêts sur la trésorerie soumise à restrictions, moins les frais de démutualisation et liés au PAPE	-	-	(8,7)	(8,7)
Quote-part de la perte liée aux participations dans des entreprises associées	-	-	0,1	0,1
Charges de restructuration	-	-	11,1	11,1
Autres	-	-	1,4	1,4
	819,1	\$ 2 558,0	\$ 271,5	\$ 3 648,6
Charges afférentes aux activités d'assurance				3 377,1
Autres charges				271,5
				3 648,6

b) Charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus

Les charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus engagées par la Société, comme présentées dans les états du résultat consolidés, sont composées de ce qui suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2024	2023
Primes de réassurance acquises	391,0 \$	307,7 \$
Montants des sinistres à recouvrer auprès des réassureurs pour les sinistres survenus	(241,1)	(225,9)
Commissions acquises sur la réassurance cédée	(61,8)	(50,3)
Charge au titre de l'actualisation des charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus	20,9	17,5
Recouvrement lié à l'ajustement au titre du risque	(3,7)	(0,2)
	105,3 \$	48,8 \$

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY**

**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**24. FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION**

Le tableau qui suit présente les ajustements au titre des éléments sans effet de trésorerie et les variations des actifs et passifs d'exploitation inclus dans les états des flux de trésorerie consolidés :

<i>(en millions de dollars)</i>	2024	2023
Ajustements au titre des éléments sans effet de trésorerie :		
Amortissement		
Prime ou escompte sur les obligations	(29,0) \$	(18,4) \$
Immobilisations corporelles	16,1	13,4
Immobilisations incorporelles	109,2	92,4
Profits comptabilisés sur les placements à la JVRN	(214,4)	(151,8)
Rémunération fondée sur des actions	23,1	20,5
Quote-part de la perte liée aux participations dans des entreprises associées	1,7	0,1
Autres pertes nettes	-	1,9
	<b>(93,3) \$</b>	<b>(41,9) \$</b>
Variation des actifs et passifs d'exploitation		
Actifs au titre de contrats de réassurance	(15,8) \$	(25,3) \$
Autres actifs d'exploitation	(2,6)	(14,7)
Passifs au titre des contrats d'assurance	109,5	(83,9)
Créditeurs et autres passifs	(25,6)	(15,0)
	<b>65,5 \$</b>	<b>(138,9) \$</b>

Le tableau qui suit présente les autres flux de trésorerie d'exploitation inclus dans les états des flux de trésorerie consolidés :

<i>(en millions de dollars)</i>	2024	2023
Intérêts reçus	148,4 \$	134,7 \$
Dividendes reçus	38,3	37,0
Intérêts versés	9,5	5,3

**25. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS**

*Engagements*

Les engagements de la Société comprennent des engagements découlant de contrats de location et certains engagements contractuels non résiliables. Les bâtiments, les véhicules à moteur, les ordinateurs et le matériel de bureau non détenus par la Société sont acquis par l'intermédiaire des contrats de location. Le montant global des paiements de loyers contractuels minimaux futurs en vertu des contrats de location non résiliables et autres engagements se présente comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2024
Moins de 1 an	77,0 \$
Plus de 1 an, mais moins de 5 ans	86,6
Plus de 5 ans	37,1

Dans certaines circonstances, il se peut que la Société soit tenue d'acquiescer les actions en circulation de divers courtiers ayant une même orientation stratégique, selon les modalités des contrats conclus par la Société avec ces courtiers.

31 DÉCEMBRE 2024

## 25. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

### Éventualités

Outre les litiges ayant trait aux sinistres déclarés relatifs aux polices souscrites, la Société est exposée à d'autres litiges dans le cours normal des activités. La Société est d'avis que ces litiges non liés aux sinistres n'auront pas d'incidence importante sur sa situation financière, ses résultats d'exploitation ou ses flux de trésorerie.

Comme plusieurs autres assureurs de dommages au Canada, Assurance Definity a été désignée comme partie défenderesse dans des litiges en Ontario pour des pertes pour interruption d'exploitation liées à la pandémie de COVID-19. La poursuite vise à établir la portée de la couverture au titre des polices d'assurance. L'action collective nationale en Ontario (excluant le Québec) a été instruite en 2023 au sujet de certaines questions dont le dénouement a été favorable pour Assurance Definity et d'autres assureurs. La décision de première instance a été confirmée en appel en 2024. Même si cette décision ne met pas un terme au litige et que d'autres questions demeurent en suspens, la décision de première instance constitue une réussite majeure pour Assurance Definity. Assurance Definity a également été défenderesse dans le cadre d'actions collectives similaires dans d'autres provinces, lesquelles actions contre Assurance Definity ont toutes été rejetées ou abandonnées.

## 26. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société conclut de temps à autre dans le cours normal de ses activités des transactions avec certains administrateurs, hauts dirigeants et entreprises liées. Ces transactions sont évaluées à la valeur d'échange.

La rémunération des principaux dirigeants, soit les administrateurs et l'équipe de direction, se présentait comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2024	2023
Salaires	6,7 \$	6,3 \$
Régime incitatif à court terme	5,7	4,0
Régimes de rémunération fondée sur des actions	17,9	11,0
Primes de rétention et d'embauche	0,1	0,1
Régimes de retraite à cotisations définies et régimes	0,9	0,9
Autres avantages à court terme	0,1	0,3
Rémunération des administrateurs <sup>1</sup>	1,5	1,3
	<b>32,9 \$</b>	<b>23,9 \$</b>

<sup>1</sup> La rémunération des administrateurs présentée ci-dessus comprend les honoraires à payer relatifs à toutes les entités contrôlées du groupe.

### Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La Société verse au nom de ses employés des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, y compris les régimes de retraite à cotisations définies et les régimes de retraite à prestations définies. Les informations relatives aux transactions avec les régimes sont incluses à la note 21.

## 27. SECTEURS OPÉRATIONNELS

La direction et les administrateurs de la Société examinent les résultats d'exploitation en fonction d'un seul secteur opérationnel. Les résultats d'exploitation de ce secteur sont régulièrement examinés par la haute direction de la Société afin d'évaluer la performance de cette dernière et d'orienter la prise de décisions en matière d'affectation des ressources.



definity.

111 Westmount Road South  
C. P. 2000  
Waterloo, Ontario  
N2L 2L6  
1 800 265-2180 ou 519 570-8200